

Dynamique démographique de l'arrondissement de Béthune

Jean-Francois Léger

▶ **To cite this version:**

Jean-Francois Léger. Dynamique démographique de l'arrondissement de Béthune. Néothèque, 264 p., 2011, Dynamique des populations locales, Alfred Dittgen, 978-2-35525-070-5. halshs-02553046

HAL Id: halshs-02553046
https://shs.hal.science/halshs-02553046

Submitted on 7 May 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

Dynamique démographique de l'arrondissement de Béthune

Collection Dynamiques des populations locales

Jean-François LÉGER

Dynamique démographique de l'arrondissement de Béthune

neotheque

Collection « Dynamiques des populations locales »

A l'échelon local, les évolutions socio-démographiques sont caractérisées par une moindre inertie qu'au niveau national :

- le poids des migrations dans le renouvellement des populations est plus important ;
- la conjoncture économique, dont l'effet sur le nombre d'emplois offerts localement peut varier aussi brusquement que notablement, peut entraîner des variations démographiques non négligeables ;
- on peut aussi mentionner les politiques locales en matière d'habitat dont les effets sur le nombre d'habitants et la composition sociale des territoires peuvent être importants.

Les petites entités spatiales permettent de saisir les manières dont les transformations socio-démographiques peuvent se concrétiser aux échelles perceptibles par les individus, c'est-à-dire à l'échelon local.

« Dynamiques des populations locales » est une collection dont l'objectif est de stimuler mais aussi de promouvoir les travaux s'intéressant précisément à la mesure et à la compréhension de la dynamique des populations locales. Son objectif éditorial est double :

- publier dans le cadre d'une revue à parution annuelle, les *Cahiers de démographie locale*, des articles scientifiques. Ces articles sont sollicités par le comité de rédaction ou sélectionnés à partir de propositions spontanées ;
- proposer des ouvrages thématiques traitant de l'étude des populations locales.

Cette ligne éditoriale est aussi un projet collectif de recherche dont l'ambition est d'offrir progressivement une ressource documentaire composée de travaux méthodologiques, de monographies, de comparaisons, de recherches thématiques conduites à l'échelle locale éventuellement capables de nourrir des réflexions plus générales sur les dynamiques de population, les phénomènes démographiques et l'occupation de l'espace.

Cette collection est dirigée par Alfred Dittgen, professeur émérite à l'Institut de Démographie de l'Université Paris 1.

Comité de rédaction 2011

Christophe Bergouignan, *Université de Bordeaux, France.*

Marc Debuisson, *Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique (IWEPS), Région Wallonne, Namur, Belgique.*

Thierry Eggerickx, *Centre de recherche en Démographie et Sociétés (DEMO) de l'Université catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve, Belgique.*

Bénédicte Gérard, *Centre de Recherche et d'Etude en Sciences Sociales (CRESS, EA 1334), Université de Strasbourg, France.*

Jean-François Léger, *Institut de Démographie de l'Université Panthéon Sorbonne - Paris 1 (IDUP), France.*

© Néothèque, 2011
7 place d'Austerlitz, 67000 Strasbourg
http://www.neotheque.com
ISBN 978-2-35525-070-5
ISSN 2102-3697

Ce travail a été initié par l'Agence d'urbanisme de l'arrondissement de Béthune (AULAB) en janvier 2010. Si j'ai assuré seul le traitement et l'analyse des données diffusées par l'INSEE à partir de l'enquête annuelle de recensement, j'ai bénéficié tout au long de cette étude de la disponibilité de Pascal VAN ACKER, Directeur de l'AULAB, et de Maxime PICARD, chargé d'études habitat – observatoires - statistiques au sein de l'AULAB. Leurs commentaires sur les documents intermédiaires remis dans le cadre de cette collaboration et leur connaissance de l'environnement local ont été à la fois très encourageants et très stimulants. Je les remercie également pour la liberté dont j'ai pu bénéficier et le temps qu'ils m'ont laissé pour réaliser ce travail.

Par ailleurs, la publication de cette recherche aux éditions Néothèque a bénéficié du soutien de l'AULAB.



Sommaire

Introduction : Pourquoi faire des projections démographiques pour les populations de l'arrondissement de Béthune ? 1

Chapitre 1 : Une croissance démographique inégale selon la taille des communes 11

Distribution des populations selon la taille des communes en 2006 ..... *11*
Croissance démographique depuis 1968 selon la taille des communes *14*
Pour résumer *21*

Chapitre 2 : Le lien logements-population 23

Une interaction évidente, une corrélation incertaine *23*
Le poids de la baisse de la taille des ménages *25*
Des petites communes très attractives *29*
Croissance du parc de logements et efficacité démographique *32*
Pour résumer *35*
Annexe : décomposition de l'accroissement démographique d'une population locale au moyen du « simulateur immobilier » *37*

Chapitre 3 : Evolution de la structure par âge entre 1968 et 2006 41

Au niveau de l'arrondissement, une structure par âge dorénavant quasiment identique à celle de la France *41*
Entre les secteurs, des différences qui s'estompent *43*
Des structures par âge distinctes selon la taille des communes *50*
Evolution 1968-2006 selon la taille des communes et le secteur *53*
Pour résumer *56*

Chapitre 4 : L'interaction mortalité/fécondité/migrations dans la dynamique des populations de l'arrondissement 59

Soldes naturel et migratoire à l'échelle de l'arrondissement *59*
Soldes migratoire et naturel dans l'ancien bassin minier et le Béthunois et les collines de l'Artois *66*
Première synthèse des liens entre mouvements naturels et migratoires *76*

Une autre approche possible des liens entre mortalité, fécondité et migrations *77*

Effet conjugué des dynamiques intrinsèque et migratoire sur l'effectif des populations *84*

Pour résumer *91*

Chapitre 5 : Migrants et interactions migratoires localisées 93

Les néo-résidents de l'arrondissement de Béthune *93*

Les échanges migratoires localisés *124*

Bilan migratoire à l'échelle des secteurs de l'arrondissement *131*

Diversité des échanges migratoires selon la taille des communes *142*

Pour résumer *159*

Chapitre 6 : Perspectives démographiques à l'horizon 2020 163

Hypothèses « naturelles » et scenarios migratoires *163*

L'effectif des populations à l'horizon 2020 ..... *174*

La composition par âge des populations de l'arrondissement à l'horizon 2020 ..... *179*

Evolution du nombre de ménages à l'horizon 2020 ..... *195*

Bilan et tableaux récapitulatifs *210*

Pour résumer *220*

Chapitre 7 : Et si les migrants en provenance de l'arrondissement de Lille devenaient moins nombreux ? Perspectives à l'horizon 2020 223

Les caractéristiques des migrants originaires de Lille *224*

Perspectives démographiques avec un apport réduit de migrants en provenance de l'arrondissement de Lille *237*

Pour résumer *247*

Vue d'ensemble : Des perspectives démographiques très inégales au sein de l'arrondissement 255

INTRODUCTION

Pourquoi faire des projections démographiques pour les populations de l'arrondissement de Béthune ?

Avec 275 000 habitants environ, la population de Béthune représente en 2006 19,4 % de l'effectif départemental et 7,0 % de celui de la région Nord-Pas-de-Calais[1]. C'est moins qu'à la fin des années soixante (respectivement 20,7 % et 7,6 %). Dans un contexte régional et départemental caractérisé par une croissance continue du nombre d'habitants au cours de ces quarante dernières années (respectivement + 5,4 % et + 4,3 % entre 1968 et 2006), l'arrondissement de Béthune s'est distingué au contraire par une diminution globale de ses effectifs (- 2,2 % sur la même période).

Toutefois, au cours de la dernière période intercensitaire (1999-2006), le poids démographique de l'arrondissement de Béthune a légèrement augmenté. Le nombre d'habitants a en effet connu une croissance (+1,10 % en 7 ans) plus importante que celle du département (+ 1,06 %) et surtout que celle de la région (+ 0,64 %). La question qui se pose est la suivante : ces variations annoncent-elles un retournement durable de tendance démographique ou ne constituent-elles qu'une hausse ponctuelle ?

De récentes publications de l'INSEE Nord-Pas-de-Calais[2] donnent certaines indications. La population de la région ainsi que celle du département du Pas-de-Calais devraient croître au cours des prochaines années. La région devrait compter en 2020, selon le scénario central de

(1) Calcul réalisé à partir des populations municipales (source : AULAB, 2009, « Populations légales 2006 », *L'Observatoire des évolutions sociales et urbaines*, n° 2, 6 p.

(2) Antonov-Zafirov P., Daubaire A., 2008, « Projections de ménages du Nord-Pas-de-Calais : les ménages plus nombreux et plus petits sur la plupart des territoires », *Pages de profils*, n° 40, 8 p.

Antonov-Zafirov P., Desrivierre D., 2010, « Horizon 2040 : stagnation de la population du Nord-Pas-de-Calais et forte augmentation des 80 ans ou plus », *Pages de Profils*, n° 83, 8 p.

l'INSEE, 58 000 personnes de plus qu'en 2005, soit une variation annuelle moyenne de 3 900 habitants par an. Cela correspond à un taux de croissance annuelle de 0,1 %. La population du Pas-de-Calais devrait augmenter dans les mêmes proportions entre 2005 et 2020, ce qui se traduirait, dans ce cas, par une augmentation de près de 1 500 personnes par an, et donc par un gain démographique de 22 000 habitants en 15 ans.

Au sein de ce département, les projections de populations réalisées par l'INSEE pour les intercommunalités(3) ou les bassins d'habitat(4) de plus de 50 000 habitants peuvent paraître déconcertantes au premier abord :

- à l'horizon 2020, toutes les intercommunalités devraient présenter un déficit démographique à l'exception de la CU d'Arras et de la CA du Boulonnais dont les effectifs devraient rester stables. La baisse du nombre d'habitants serait relativement faible dans la CA de l'Artois (- 280 habitants en moyenne par an, soit 3 900 personnes en moins en 2020 par rapport à 2006), tandis qu'elle serait très importante dans la CA de Lens (-1 400 par an ; - 19 400 en quatorze ans) ;

- seuls des bassins d'habitat situés sur le littoral verraient leur population augmenter entre 2006 et 2020 : on pourrait compter 285 habitants par an de plus dans le BH de Boulogne (+ 4 000 en quatorze ans) et près de 500 personnes de plus chaque année dans le BH de la Côte d'Opale (+ 7 000 entre 2006 et 2020). De leur côté, ceux de Béthune et de Bruay-la-Buissière, qui font partie de l'arrondissement de Béthune, perdraient respectivement 200 et 400 personnes chaque année, soit un solde démographique de – 2 800 et – 4 900 habitants entre 2006 et 2020. Ces déficits seraient toutefois moins importants que celui du bassin d'habitat voisin de Lens (où l'INSEE envisage que la baisse pourrait atteindre 6 600 personnes en quatorze ans).

Comment un même scénario peut-il conduire à l'horizon 2020 à une hausse modérée de la population à l'échelle du département (+ 1 500 par

(3) Communauté urbaine (CU) d'Arras, communautés d'agglomération (CA) de l'Artois (au sein de laquelle se trouve Béthune), du Boulonnais, du Calaisis, de Lens et de Saint-Omer.

(4) Bassins d'habitat (BH) d'Arras, de Béthune, de Boulogne, de Bruay-la-Buissière, de Calais, de la Côte d'Opale (au sein de laquelle se trouve la commune de Montreuil) et de Saint-Omer.

an) et à une baisse globale et quasi-générale des effectifs dans l'ensemble des intercommunalités (- 2 400 au total chaque année) et des bassins d'habitat (- 800) de plus de 50 000 habitants ? Seule une redistribution spatiale inégale de la population au sein du département peut expliquer cette apparente contradiction. On peut envisager qu'à la décroissance démographique globale des espaces urbanisés fera écho une croissance démographique des espaces périurbains et ruraux.

Autre paradoxe apparent : tandis que le nombre d'habitants augmente peu à l'échelle du département, et diminue même (parfois fortement) au sein de ce dernier dans la plupart des intercommunalités et des bassins d'habitat, *le nombre de ménages augmente* quant à lui *partout*. A l'échelle de la région, l'augmentation du nombre de ménages sera presque trois fois plus importante que celle du nombre d'habitants (respectivement + 11 200 ménages par an contre + 3 900 personnes par an). Cela signifie que pour une personne supplémentaire, on comptera près de trois ménages de plus (2,8). Sur une période de 14 ans (2006-2020), cela correspond à 157 000 ménages de plus (pour 57 000 habitants supplémentaires) ! Le rapport est le même au niveau départemental. D'après les projections de l'INSEE, il devrait y avoir dans le Pas-de-Calais 4 100 ménages de plus chaque année pour 1 500 personnes en plus.

Au sein de ce département, toutes les intercommunalités et les bassins d'habitat auront à faire face à une croissance du nombre de ménages, alors que dans la plupart des cas leur population devrait diminuer. Ainsi, dans le BH de Lens, qui devrait présenter le déficit démographique le plus important à l'horizon 2020 (- 470 personnes par an), le nombre de ménages devrait augmenter dans le même temps tous les ans de 580 unités.

Dans la CA de l'Artois, cette hausse annuelle moyenne du nombre de ménages à l'horizon 2020 serait de cet ordre de grandeur (+ 490, soit + 6 900 en quatorze ans). Dans le BH de Béthune, on compterait 320 ménages de plus chaque année (+ 4 500 entre 2006 et 2020 alors que l'on devrait compter 2 800 personnes en moins) ; dans celui de Bruay-la-Buissière, l'augmentation serait de 40 ménages de plus chaque année (+ 600 en quatorze ans tandis que dans le même temps la population devrait perdre 4 900 habitants).

Le contexte général est donc clairement celui d'une augmentation considérable du nombre de ménages, en dépit d'une stagnation des effectifs aux échelles régionale et départementale, et d'une baisse plus ou moins marquée dans la plupart des intercommunalités et des bassins d'habitat de plus de 50 000 personnes. « La raison en est simple : les ménages sont de plus en plus petits et cette réduction de taille engendre mécaniquement un effet multiplicateur »[(5)].

La taille des ménages diminuerait pour sa part sous l'effet du vieillissement et de la décohabitation. L'augmentation attendue de la proportion de personnes âgées, qui vivent au sein de petits ménages (une ou deux personnes), contribuera à la fois à la baisse de la taille moyenne des ménages (en augmentant le poids des ménages de petite taille) et à l'augmentation du nombre de ménages. Ainsi, au niveau régional, les personnes seules représenteraient en 2015 plus d'un ménage sur trois (34 %, contre 29 % en 2005). Dans le Pas-de-Calais, l'évolution serait la même (32 % attendu en 2015 contre 27 % en 2005). Ce schéma se retrouve à l'échelle infra-départementale : par exemple, dans la CA de l'Artois, les BH de Béthune et de Bruay-la-Buissière, un tiers des ménages ne compterait qu'une seule personne en 2015. Cette proportion pourrait atteindre 36 % dans le BH de la Côte d'Opale !

L'INSEE apporte des éléments d'explication intéressants. « En 2030, la région Nord-Pas-de-Calais compterait 619 000 ménages dont la personne de référence serait âgée de 65 ans ou plus, soit 212 000 de plus qu'en 2005. »[(6)] Cette augmentation spectaculaire est liée à l'arrivée à ces âges des générations nombreuses nées après la seconde guerre mondiale, qui ont de surcroît bénéficié de l'allongement de l'espérance de vie. « L'augmentation du nombre de ménages tiendrait aussi, dans une moindre mesure, à la décohabitation des nouveaux seniors. Du fait du développement des divorces et des séparations par rapport aux générations précédentes, les personnes âgées de demain vivraient plus souvent seules, ce qui accroîtrait d'autant le nombre de ménages. La proportion de ménages dont la personne de référence est âgée de 65 ans et plus passerait ainsi de 26 % en 2005 à 34 % en 2030. »[(7)] Enfin, chez les

(5) Antonov-Zafirov P., Daubaire A., 2008, *op. cit.*, p. 2.

(6) *Ibid.*

(7) *Ibid.*

35-64 ans, « la tendance à la décohabitation se poursuivrait avec des proportions plus importantes de célibataires et de familles monoparentales »[8], ce qui renforcerait à la fois la diminution de la taille moyenne des ménages et l'augmentation du nombre de ces derniers.

Les prochaines années verront donc le nombre de ménages augmenter de manière considérable, partout sur le territoire, en raison principalement d'un vieillissement de la population. Mais les perspectives proposées par l'INSEE laisse toutefois de nombreuses zones d'ombre en ce qui concerne l'évolution des effectifs des populations infra-départementales :

- en 2006, la communauté d'agglomération de l'Artois comptait environ 205 000 habitants, soit les trois quarts de la population de l'arrondissement de Béthune, tandis que l'arrondissement compte deux fois plus de communes (une centaine) que la communauté d'agglomération (59). Ces deux ensembles ont 55 communes en commun. Par conséquent, la différence d'effectif entre ces deux ensembles territoriaux (70 000 habitants) est répartie en 48 communes dont la taille moyenne est inférieure à 1 500 habitants. Or, c'est précisément ce type de communes, situées aux marges des grandes intercommunalités et bassins d'habitat, qui semblent devoir porter la dynamique démographique légèrement positive du département à l'horizon 2020 ;
- la réunion des bassins d'habitat de Béthune et de Bruay-la-Buissière permet de réunir plus de 215 000 personnes, soit un peu moins de 80 % de l'effectif de la population de l'arrondissement. Là encore, les territoires situés en marge de ces deux bassins d'habitat, s'ils accueillent encore une faible part de la population de l'arrondissement, offrent aussi des réserves foncières qui pourraient se révéler favorables à un accroissement localisé de la population, qui pourrait peser sur l'évolution démographique prochaine de l'arrondissement.

Comme un puzzle dont il manquerait des pièces, les perspectives infra-départementales de l'INSEE laissent donc des vides qu'il faut combler. C'est l'objectif de ce travail, qui propose en outre d'inscrire la démarche

(8) *Ibid.*

prospective dans le cadre des évolutions observées depuis le recensement de 1968.

Parmi les hypothèses de projection adoptées par l'INSEE à l'échelle locale, l'une a une influence considérable : l'adoption des tendances migratoires récentes dans les simulations prospectives. Nous avons nous aussi, dans un souci de cohérence avec les projections proposées par l'INSEE, qui constituent le cadre statistique de référence, adopté cette hypothèse. Mais l'analyse des résultats de toutes ces simulations supposent de pouvoir saisir la vraisemblance des scénarios de projection testés. Pour le faire, une discussion s'impose sur leur plausibilité. La mise en perspective avec les variations démographiques plus anciennes est fondamentale. Elle permet de distinguer les tendances lourdes des variations conjoncturelles et de mieux appréhender la pertinence de la reconduction, à l'horizon 2020, de la dynamique récente (celle des années 2001-2006).

En dépit de l'importance des mouvements migratoires qui dépendent fortement de la conjoncture économique, la dynamique d'une population locale est soumise à une forte inertie naturelle. La croissance démographique (qu'elle soit positive ou négative) est le produit d'une interaction entre les phénomènes naturels (la fécondité et la mortalité) et migratoires. Sa composition par âge et par sexe à un moment donné donne des indications sur le potentiel intrinsèque d'accroissement démographique : des effectifs importants de jeunes adultes et équilibrés selon le sexe sont favorables à une natalité importante et à un renouvellement par le bas de sa pyramide des âges. La jeunesse de la population limite aussi le nombre de décès, ce qui assure un solde naturel important. L'arrivée de jeunes adultes renforce donc cette dynamique. Au contraire, un mouvement dominant de départs de jeunes adultes va réduire ces perspectives démographiques. Dans la composition par âge et par sexe d'une population est donc inscrite une part de son évolution future. Et c'est à l'échelle d'une génération (c'est-à-dire 25-30 ans) que l'on peut comprendre la « mécanique » de renouvellement d'une population.

Dans le cas présent, nous sommes remontés, pour deux raisons, jusqu'en 1968 pour entreprendre ce travail préalable de compréhension de la dynamique démographique de l'arrondissement :

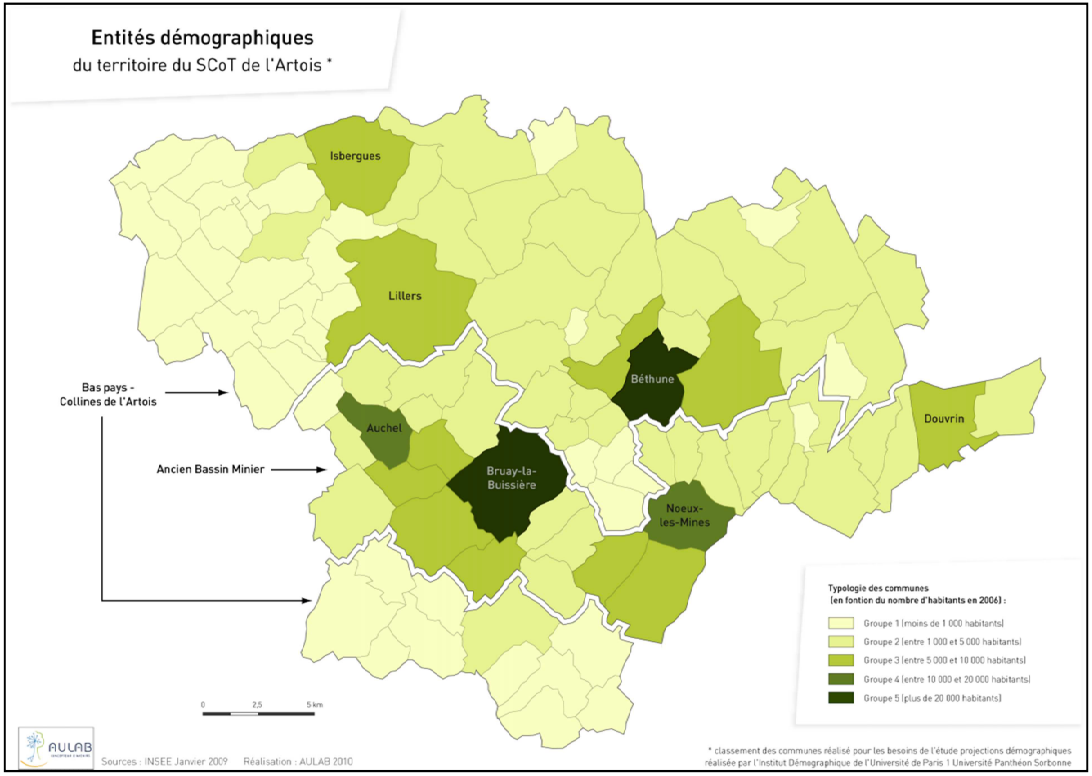
- la première est liée à la disponibilité et à l'harmonisation statistique de nombreuses données recueillies lors des recensements de 1968, 1975, 1982, 1990, 1999 et 2006 ;
- la seconde est liée à la situation économique particulière qu'a connu l'arrondissement de Béthune, et plus particulièrement l'ancien bassin minier, au cours des années soixante-dix. « La fermeture planifiée des puits de mine et les mutations économiques des années 70 »(9) ont eu, comme nous le montrons dans les premiers chapitres, des conséquences considérables sur la dynamique démographique de l'arrondissement. Leur saisie s'est révélée indispensable à la compréhension des mouvements récents, notamment ceux internes à l'arrondissement.

Les bouleversements économiques des années soixante-dix ont affecté inégalement l'arrondissement. La localisation des anciennes activités minières a ainsi contribué à partager ce dernier en deux secteurs : l'ancien bassin minier et le Béthunois et les collines de l'Artois (carte i.1). Cette distinction s'est révélée pertinente sur le plan démographique, ces deux ensembles territoriaux ayant connu au cours des quarante dernières années des évolutions différentes.

Par ailleurs, la confrontation des projections de populations proposées par l'INSEE aux échelles départementale et infra-départementale laisse entendre que la dynamique démographique à l'horizon 2020 devrait être inégale selon le type de communes. C'est la raison pour laquelle, au sein de chacun des deux secteurs mentionnés ci-dessus, une seconde subdivision a été adoptée. Des travaux exploratoires préalables à ce travail nous ont conduit à distinguer trois ensembles de communes : celles de moins de 5 000 habitants, celles comptant de 5 000 à 10 000 habitants et enfin celles de plus de 10 000 habitants (cf. carte i.1).

(9) cf. « Economie dynamique mais sensible, zones commerciales en forte croissance », in *SCOT de l'Artois Créateurs d'Avenirs*, SMESCOTA/AULAB, document approuvé le 29/02/08, p. 70.

Carte i.1 : Découpage « démographique » du territoire de l'arrondissement de Béthune



Conception & réalisation de la carte : AULAB, 2010

Nous aurions pu distinguer les espaces urbains, périurbains et ruraux, mais la densité urbaine de l'arrondissement conduisait à définir des ensembles statistiques de poids très inégaux. L'effectif réduit de certains d'entre eux les rendait peu adaptés à la production et à l'exploitation de données quantitatives, et ce d'autant plus que les statistiques relatives à l'année 2006 sont obtenues à partir d'une enquête par sondage(10).

Nous avons donc conduit en parallèle l'analyse de neuf dynamiques démographiques depuis 1968 : six correspondent aux différentes entités internes à l'arrondissement, deux sont consacrées aux deux grands secteurs de ce dernier (d'une part le Béthunois et les collines de l'Artois et, d'autre part, l'ancien bassin minier) et une à l'arrondissement de Béthune. Ce travail présente l'intérêt de souligner la diversité des problématiques démographiques à l'intérieur de l'arrondissement mais aussi, et peut être même surtout, les interactions entre ces différents territoires, notamment sur le plan migratoire.

On peut partager la restitution de ce travail en trois grandes grandes parties :

- Les chapitres 1 à 4 reviennent sur les divers aspects démographiques des évolutions depuis 1968 : la variation des effectifs (chapitre 1), l'influence du parc de logements sur cette dernière (chapitre 2), la déformation de la structure par âge au cours de ces quarante dernières années (chapitre 3) et l'effet propre et conjugué de la mortalité, de la fécondité et des migrations sur la composition par âge et le nombre d'habitants de l'arrondissement et de ses diverses entités (chapitre 4). L'objectif est de donner des clés de compréhension des évolutions démographiques récentes. Il nous semble en effet capital de saisir les mécanismes qui assurent le renouvellement d'une population si l'on veut tirer profit des résultats des simulations à l'horizon 2020.
- Le chapitre 5, consacré aux échanges migratoires, peut être considéré à lui seul comme une partie. L'INSEE se fonde sur la dynamique migratoire récente (2001-2006) pour effectuer ses

(10) Pour les communes de plus de 10 000 habitants, le recensement rénové consiste en une collecte annualisée auprès de la population de 8 % des logements. Les données recueillies sur une période de 5 ans sont ensuite agrégées et rétropolées sur l'année centrale de la période de recueil de l'information. Les statistiques relatives à l'année 2006 ont donc été collectées à part égale en 2004, 2005, 2006, 2007 et 2008.

projections de populations locales. Une analyse détaillée des flux d'arrivées et de départs de migrants permet de saisir le poids considérable des échanges entre territoires voisins : par exemple entre l'arrondissement de Béthune et ceux de Lille ou de Lens mais surtout, à l'intérieur de l'arrondissement, entre les deux secteurs et les différents types de communes que nous avons distingués. Cette présentation détaillée de l'origine des néo-résidents, de la destination des anciens habitants, de leurs caractéristiques socio-économiques et de la composition des ménages permet de cerner les fondements (parfois fragiles) des flux migratoires récents, qui orientent bien souvent le sens des évolutions démographiques (la hausse ou la baisse des effectifs). Ce chapitre, « pivot » entre les analyses rétrospective (1968-2006) et prospective (2006-2020), permet en outre d'appréhender les projections démographiques de manière plus critique et d'être en mesure de les discuter dans le but de restreindre le champ, assez large, des évolutions démographiques possibles à celui, plus restreint, des plus probables.

- Enfin, les chapitres 6 et 7 proposent des simulations démographiques à des échelles démographiques relativement fines à l'horizon 2020. *Les résultats de ces dernières ne sont pas des prévisions*. Elles ont pour objectif de montrer quelles pourraient être les évolutions à venir sous certaines conditions. Elles permettent aussi de souligner les dynamiques actuelles en montrant les effets qu'elles pourraient avoir à moyen terme. Ces derniers révèlent d'ailleurs dans certains cas qu'il y a peu de chances que certaines des tendances récentes se prolongent à l'horizon 2020. Ces perspectives ferment donc certains horizons démographiques, cependant qu'elles en laissent d'autres ouverts. Leur utilité potentielle suppose donc de les appréhender de manière critique, avec du recul. Elles constituent en fait un socle de résultats à partir duquel peuvent s'engager des réflexions sur les politiques de population ou/et d'aménagement du territoire à mener localement.

Enfin, une synthèse des principaux résultats est proposée à la fin de ce document dans une vue d'ensemble.

CHAPITRE 1

Une croissance démographique inégale selon la taille des communes

Distribution des populations selon la taille des communes en 2006

En 2006, la population de l'arrondissement de Béthune comptait environ 275 000 habitants. On dénombrait davantage de personnes résidant dans les communes de l'ancien bassin minier que dans celles du Béthunois et des collines de l'Artois (150 000 contre 125 000, soit respectivement 54 % et 46 %).

Pourtant, les communes se trouvant dans le Béthunois et les collines de l'Artois sont deux fois plus nombreuses que celles de l'ancien bassin minier (68 contre 32). Dans le Béthunois et les collines de l'Artois, la population est donc dispersée au sein d'un grand nombre de très petites communes. Un chiffre est révélateur : il existe 38 communes de moins de 1 000 habitants dans le Béthunois et les collines de l'Artois, tandis qu'il n'y en a que deux dans l'ancien bassin minier. Au contraire, au sein de ce dernier espace, il existe 10 communes de plus de 5 000 habitants contre 5 dans le reste de l'arrondissement de Béthune.

De ce fait, plus de la moitié (52 %) de la population du Béthunois et des collines de l'Artois réside dans une commune de moins de 5 000 habitants contre 38 % dans l'ancien bassin minier. Cette différence est exclusivement le fait de l'écart considérable des proportions de personnes résidant dans des communes de moins de 1 000 habitants : on en compte proportionnellement 16 fois plus dans le Béthunois et les collines de l'Artois que dans l'ancien bassin minier (respectivement 16 % et 1 %). Les parts de personnes habitant des communes de 1 000 à 5 000 habitants sont en revanche quasiment les mêmes (environ 36 %). Les villes comptant de 5 000 à 10 000 personnes accueillent également à peu près les mêmes fractions de la population de chaque secteur (30 % dans

l'ancien bassin minier et 27 % dans le Béthunois et les collines de l'Artois).

L'équivalent de l'ensemble de la population résidant dans des très petites communes dans le Béthunois et les collines de l'Artois est en quelque sorte regroupé dans les deux communes de 10 000-12 000 habitants que compte l'ancien bassin minier (Nœux-les-Mines et Auchel) : ces deux communes rassemblent environ 23 000 personnes, soit 16 % de la population de l'ancien bassin minier (exactement la part de personnes résidant dans les très petites communes du Béthunois et des collines de l'Artois).

Enfin, chaque secteur compte une ville de plus de 20 000 habitants.

On a donc deux territoires très différents sur le plan de la répartition communale des populations (figure 1.1) :

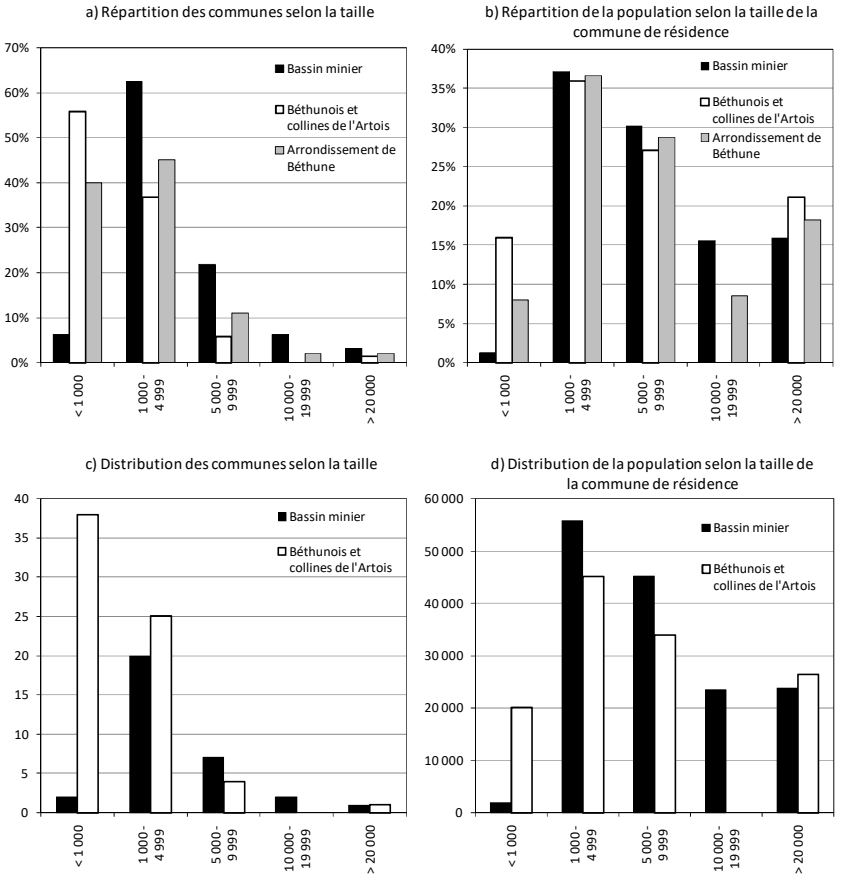
- Le secteur du Béthunois et des collines de l'Artois est composé d'un grand nombre de très petites communes et dominée par une ville de plus de 25 000 habitants (Béthune). Il y a d'une certaine manière une grande dispersion communale de la population.
- A l'opposé, ce qui frappe dans l'ancien bassin minier, c'est la concentration de la population en un nombre réduit de communes. Cet espace compte une ville de plus de 20 000 habitants (Bruay-la-Buissière), deux comptant chacune de dix à douze mille habitants et quasiment aucune commune de moins de 1 000 habitants.

Mais dans les deux cas, ce sont les communes de 1 000 à 5 000 habitants qui accueillent le plus de personnes.

Pour résumer ces observations, on peut retenir que :

- dans l'ancien bassin minier, la moitié des communes compte plus de 3 300 habitants et un habitant sur deux réside dans une commune comptant plus de 6 900 habitants ;
- dans le Béthunois et les collines de l'Artois, une commune sur deux compte moins de 900 habitants et une personne sur deux habite une commune de moins de 4 800 habitants ;
- A l'échelle de l'arrondissement, une commune sur deux compte moins de 1 900 habitants et une personne sur deux réside dans une commune comptant au moins 6 000 habitants.

Figure 1.1 : Une distribution inégale de la population selon la taille des communes



Note de lecture : (a) On répartit (en %), pour chaque entité géographique, les communes selon leur taille. (b) On répartit (en %) la population de chaque aire géographique selon la taille de la commune dans laquelle les habitants résident. (c) On a représenté le nombre de communes de moins de 1 000 habitants, de 1 000 à 5 000 habitants, etc. (d) et on a mentionné pour chaque secteur le nombre de personnes résidant dans les différents types de communes.

Croissance démographique depuis 1968 selon la taille des communes

Des variations contrastées d'un secteur à l'autre

Nous conservons la catégorisation des communes selon leur taille en 2006. Cela signifie que cette « typologie » est constante depuis 1968, quand bien même une commune serait en réalité passée d'une catégorie à l'autre au cours de la période 1968-2006.

Par exemple, admettons qu'en 2006 une commune compte 5 500 habitants. Elle est classée parmi les communes comptant de 5 000 à 10 000 habitants en 2006. Même si cette même commune comptait 4 800 habitants en 1968, elle demeure classée parmi les communes de 5 000-9 999 habitants. Le périmètre de définition est donc constant.

La population de l'arrondissement de Béthune a diminué entre 1968 et 2006, passant de près de 290 000 habitants à 275 000. La baisse n'est pas constante sur cette période. Elle a été très forte entre 1968 et 1975 (– 10 000 environ) puis s'est ralentie par la suite : la population a atteint son niveau le plus bas en 1999 (273 000 habitants). Ces dernières années, cette baisse a été enrayée, la population augmentant même légèrement (275 000).

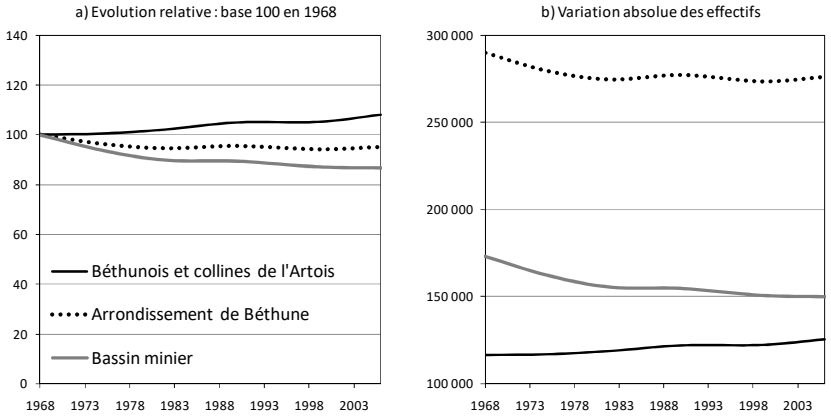
Ces évolutions masquent des variations très contrastées d'un territoire à l'autre (figure 1.2) :

- la population de l'ancien bassin minier n'a cessé de diminuer depuis 1968, certes à des rythmes très inégaux (fort entre 1968 et 1982, modéré entre 1982 et 1999 et très faible au cours de la dernière période intercensitaire) ;
- celle du Béthunois et des collines de l'Artois a au contraire augmenté, certes à un rythme très faible, depuis 1968.

La baisse de la population de l'arrondissement s'explique donc uniquement par celle de l'ancien bassin minier. L'augmentation des effectifs au sein du Béthunois et des collines de l'Artois n'a pu compenser cette baisse compte tenu de la faiblesse de cette croissance. C'est en fait la conjugaison d'un ralentissement de la baisse dans l'ancien bassin minier et d'une très légère accélération de la hausse

démographique dans le Béthunois et les collines de l'Artois qui explique la légère reprise au début des années 2000.

Figure 1.2 : Variation globale de la population au sein de l'arrondissement de Béthune depuis 1968



Note de lecture : (a) On représente sur cette figure l'évolution de l'effectif entre 1968 et 2006, pour 100 personnes en 1968. Par exemple, pour 100 habitants en 1968 dans l'ancien bassin minier, on en compte moins de 90 en 2006. (b) La figure présente la variation des effectifs depuis 1968.

Des variations inégales selon la taille de la commune

Il apparaît que la variation des effectifs diffère nettement selon la taille des communes. Globalement :

- dans l'ancien bassin minier, on note une augmentation de la population dans les communes de moins de 5 000 habitants (63 % des communes en 2006) et une baisse dans celles d'au moins 5 000 habitants ;
- dans le Béthunois et les collines de l'Artois, le constat est le même, l'intensité des variations est cependant différente de celles observées dans l'ancien bassin minier.

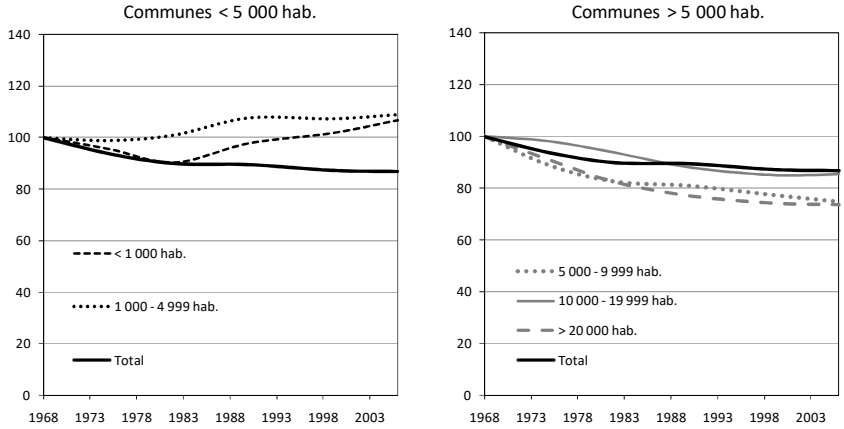
Dans l'ancien bassin minier, la baisse n'a pas affecté toutes les communes. C'est la baisse des effectifs dans les communes de plus de 5 000 habitants qui est responsable de la baisse globale de la population dans ce secteur. Cette évolution contraste avec celle des communes de plus petite taille, et en particulier celles de 1 000 à 5 000 habitants, qui

représentaient tout de même près des deux tiers des communes de cette partie de l'arrondissement en 2006. L'effectif de ces petites communes a augmenté de près de 10 % depuis 1975. A l'inverse, entre 1975 et 2006, les communes de plus de 5 000 habitants ont vu leur population décroître :

- de 25 % à Bruay-la-Buissière et dans l'ensemble formé par les communes de 5 000-9 999 habitants ;
- et de 15 % en moyenne à Nœux-les-Mines et à Auchel.

Le moteur de la baisse de la population de l'ancien bassin minier est donc la décroissance des effectifs des communes d'au moins 5 000 habitants (figure 1.3).

Figure 1.3 : Variation depuis 1968 de l'effectif de la population dans l'ancien bassin minier (pour 100 habitants en 1968) selon la taille des communes



Note de lecture : Hausse (en base 100 en 1968) des effectifs dans les petites communes (< 5 000 habitants), baisse dans les plus grandes (au moins 5 000 habitants). La courbe « total » représente la variation de la population de l'ensemble des communes de l'ancien bassin minier. Il s'agit donc de la variation moyenne au sein de ce territoire, qui permet de mieux distinguer la croissance observée dans les petites et « grandes » communes.

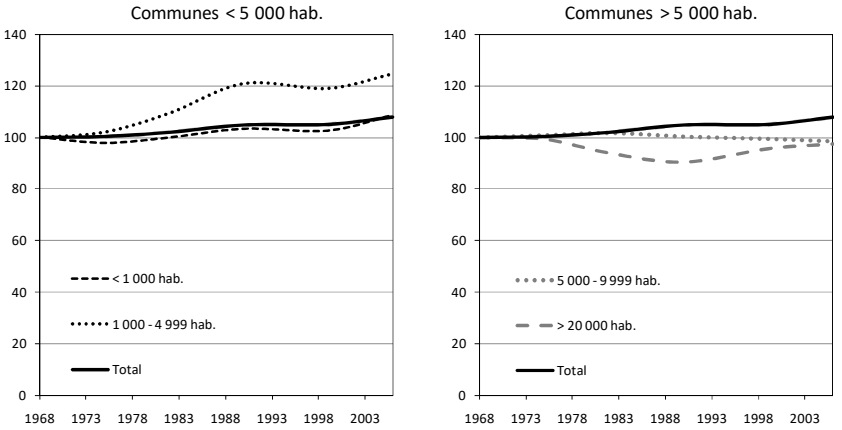
Le schéma est le même dans le Béthunois et les collines de l'Artois (figure 1.4). Mais les deux secteurs diffèrent par l'intensité des variations. Ainsi, la hausse des effectifs dans l'ensemble des petites communes est beaucoup plus marquée au sein de ce territoire. La population des communes de 1 000 à 5 000 habitants a augmenté de plus de 20 % entre 1968 et 2006. L'augmentation a surtout eu lieu entre

1968 et 1990. Depuis, elle s'est tassée, en dépit d'une apparente légère reprise depuis 1999. Les très petites communes (plus de la moitié des communes de ce secteur) ont vu leur effectif légèrement croître sur la même période.

A l'opposé, l'effectif de l'ensemble des communes de 5 000 à 10 000 habitants est resté stable au cours des quarante dernières années. Enfin, la population de Béthune est en 2006 à peu près la même que celle de 1968. Elle a toutefois bénéficié en 1990 du rattachement de la commune de Verquigneul, qui comptait 1 600 habitants en 1990. Cette fusion explique en grande partie le rebond démographique entre 1990 et 1999.

C'est donc la conjugaison de l'augmentation importante de l'effectif des petites communes et de la stabilité de celui des plus grandes qui est responsable de la croissance démographique de cette partie du territoire.

Figure 1.4 : Variation de l'effectif de la population dans le Béthunois et les collines de l'Artois selon la taille des communes en 2006



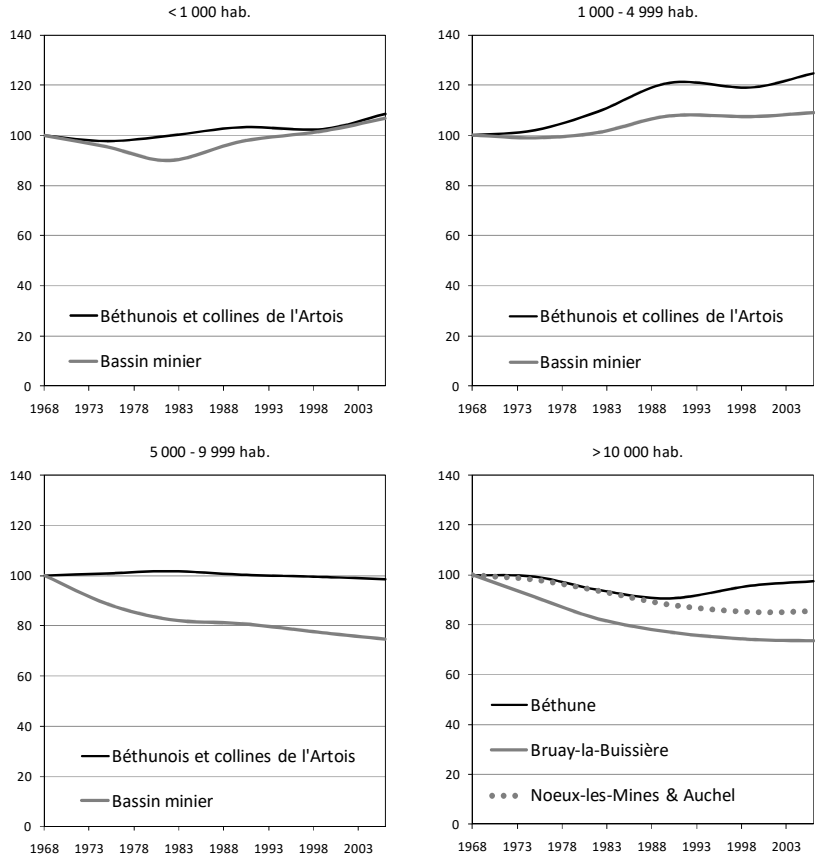
Note de lecture : La courbe « total » représente la variation de la population de l'ensemble des communes du Béthunois et des collines de l'Artois.

Effets conjugués de la taille des communes et du maillage communal sur l'évolution de la population

Incontestablement, la taille de la commune a un effet sur sa dynamique démographique. Quel que soit le territoire au sein de l'arrondissement,

les petites communes ont connu, sur la période 1968-2006, une dynamique positive, cependant qu'à partir de 5 000 habitants, elles ont, dans l'ensemble, connu une dynamique négative (figure 1.5).

Figure 1.5 : Effet de la taille des communes sur la dynamique démographique (variation relative depuis quarante ans. Base 100 en 1968)



Note de lecture : pour les communes de moins de 1 000 habitants, la comparaison n'a guère de sens, dans la mesure où il n'existait en 2006 que deux communes dans cette catégorie au sein de l'ancien bassin minier.

Cet effet est nuancé d'un territoire à l'autre :

- la croissance de l'effectif de la population des petites communes est plus importante au sein du Béthunois et des collines de l'Artois ;

- la baisse du nombre d'habitants des communes comptant en 2006 au moins 5 000 habitants est plus forte dans l'ancien bassin minier.

En forçant le trait, on peut donc définir un modèle d'évolution de population pour chaque type de communes entre 1968 et 2006 :

a) pour les communes de moins de 1 000 habitants : une hausse d'environ 10 % sur quarante ans. La tendance la plus récente est accentuée par rapport à l'évolution longue (intensification de la croissance de population) ;

b) pour les communes de 1 000 à moins de 5 000 habitants, une hausse d'environ 10 % dans l'ancien bassin minier et de 25 % dans le Béthunois et les collines de l'Artois. Si l'intensité des variations diffère, les rythmes de croissance sont presque parallèles. L'augmentation s'est essentiellement faite entre 1968 et 1990. Un léger fléchissement a par la suite été observé avant une nouvelle phase de croissance, plus marquée dans le Béthunois et les collines de l'Artois ;

c) pour les communes comptant de 5 000 à moins de 10 000 habitants : il est plus délicat de définir un modèle commun, en dépit d'une baisse globale dans les deux territoires pour ce type de communes. En effet, tandis que la baisse est très nette dans le bassin minier (- 25 %), la variation est plus proche de la stabilité que d'une baisse dans le Béthunois et les collines de l'Artois (- 2 % en 40 ans). Toutefois, si l'on restreint l'observation aux années 1982-2006, on remarque tout de même une baisse commune dans les deux ensembles territoriaux, mais dont l'intensité reste encore inégale (- 7 points dans l'ancien bassin minier ; - 4 points dans le Béthunois et les collines de l'Artois). Avant 1982, en revanche, les variations sont opposées : baisse importante dans l'ancien bassin minier (- 28 %), légère augmentation dans le Béthunois et les collines de l'Artois (+ 2 %) ;

d) Pour les plus grosses communes : jusqu'en 1990, l'effectif de la population de Béthune a évolué de la même manière que dans les communes plus petites que sont Nœux-les-Mines et Auchel. Mais tandis que la décroissance des effectifs de ces deux villes s'est poursuivie entre 1990 et 1999 (mais de manière très faible),

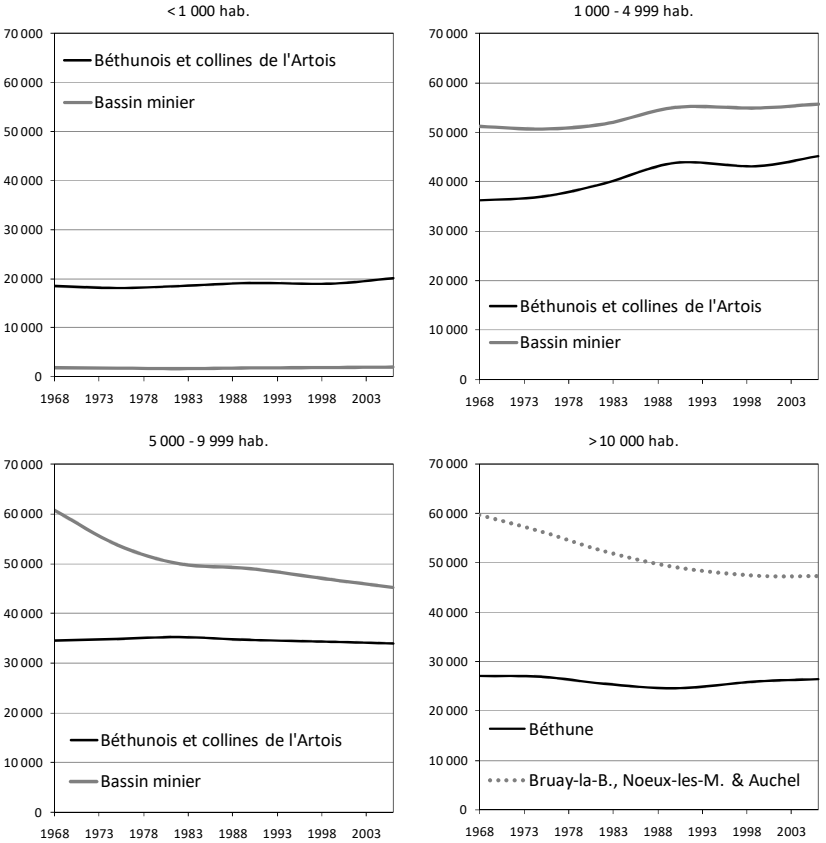
Béthune a vu sa population croître à nouveau (en raison principalement de sa fusion avec la commune de Verquigneul) pour retrouver en 2006 un effectif comparable à celui de 1968. La population de Bruay-la-Buissière a pour sa part diminué de manière importante jusqu'en 1999, avant de se stabiliser depuis le début des années 2000.

Ces intensités différentes n'expliquent pas à elles seules les dynamiques démographiques divergentes d'un secteur à l'autre. Mais ces intensités distinctes interagissent avec des « maillages urbains » très différents selon que l'on considère l'ancien bassin minier ou le Béthunois et les collines de l'Artois. Comme on l'a vu précédemment, plus de neuf communes sur dix comptent moins de 5 000 habitants dans le Béthunois et les collines de l'Artois, contre moins de sept sur dix dans l'ancien bassin minier. Mais surtout, en 2006, plus de la moitié de la population du Béthunois et des collines de l'Artois réside dans des petites communes, cependant que dans l'ancien bassin minier, près des deux tiers de la population réside dans des communes d'au moins 5 000 habitants.

De ce fait (figure 1.6) :

- dans le Béthunois et les collines de l'Artois, la croissance des effectifs dans les petites communes a donc bénéficié à la quasi-totalité des communes, permettant ainsi de surcompenser la diminution modérée dans les quelques « grandes » communes ;
- dans l'ancien bassin minier, l'augmentation de la population des petites communes n'a pu avoir le même impact dans la mesure où (1) leur poids démographique est moins élevé que dans le Béthunois et les collines de l'Artois et que (2) la baisse dans les grandes communes, dont le poids est au contraire plus élevé dans ce secteur, a été importante.

Figure 1.6 : Variation absolue des effectifs selon la taille des communes



Note de lecture : on voit bien sur ces graphiques qui présentent les variations de l'effectif de la population des différents types de communes avec une même échelle, le poids relatif important de la population des communes de moins de 5 000 habitants dans le Béthunois et les collines de l'Artois. C'est dans ces communes que se trouve l'essentiel de la population, y compris à la fin des années soixante. Cette situation tranche nettement avec celle de l'ancien bassin minier dans lequel la population se concentrait pour une très large part dans les communes de plus de 5 000 habitants, précisément celles qui ont connu la baisse la plus forte.

Pour résumer

Pour résumer de manière schématique, la croissance démographique divergente des populations du Béthunois et des collines de l'Artois et de

l'ancien bassin minier est notamment (nous verrons qu'il y en a d'autres) le produit de l'interaction de deux phénomènes :

- L'effectif de la population des petites communes (< 5 000 hab. en 2006) a globalement augmenté depuis 1968, tandis que celui des communes plus importantes a au contraire diminué. L'intensité de ces variations varie d'un territoire à l'autre : dans le Béthunois et les collines de l'Artois, la croissance des petites communes a été plus forte et la baisse des grandes villes moins marquée que dans l'ancien bassin minier. Ces écarts expliquent en partie la divergence des évolutions démographiques depuis quarante ans de ces deux territoires.
- Ces écarts ont été accentués par le maillage urbain différent de ces deux territoires. L'augmentation de la population des petites communes a eu plus de poids au sein du Béthunois et des collines de l'Artois parce qu'elles représentent 90 % des communes de ce territoire, contre 70 % dans l'ancien bassin minier.

Il faut maintenant comprendre, du point de vue démographique, ce qui structure ces différences selon la taille des communes et le territoire considéré. Un premier élément d'explication est donné par l'analyse du lien logements-population.

CHAPITRE 2

Le lien logements-population

Une interaction évidente, une corrélation incertaine

A l'échelle locale, les liens qui unissent la population et le parc de logements sont « à la fois évidents et complexes »[(11)] :

- La relation est évidente car « dans les pays développés, pour qu'une ville voie sa population croître, il faut qu'elle connaisse une croissance de son parc immobilier. À l'inverse, une ville dans laquelle on détruit des logements sans les remplacer voit sa population décroître. D'une façon générale l'évolution d'une population urbaine dépend de l'évolution de son parc immobilier. C'est particulièrement vrai en ville nouvelle ou dans un quartier neuf »[(12)].
- Mais elle est aussi complexe car dans les villes centres par exemple, les liens n'ont rien d'univoques[(13)]. Ainsi, à Paris, alors que le nombre de logements a augmenté de 100 000 unités (de 1,2 à 1,3 millions) entre 1954 et 1999, la population a perdu dans le même temps 700 000 habitants (de 2,8 à 2,1 millions)[(14)].

Cette complexité du lien logements-population est également observée à une échelle géographique plus large, comme celle de l'arrondissement. Le cas de celui de Béthune est à ce titre exemplaire (figure 2.1).

---

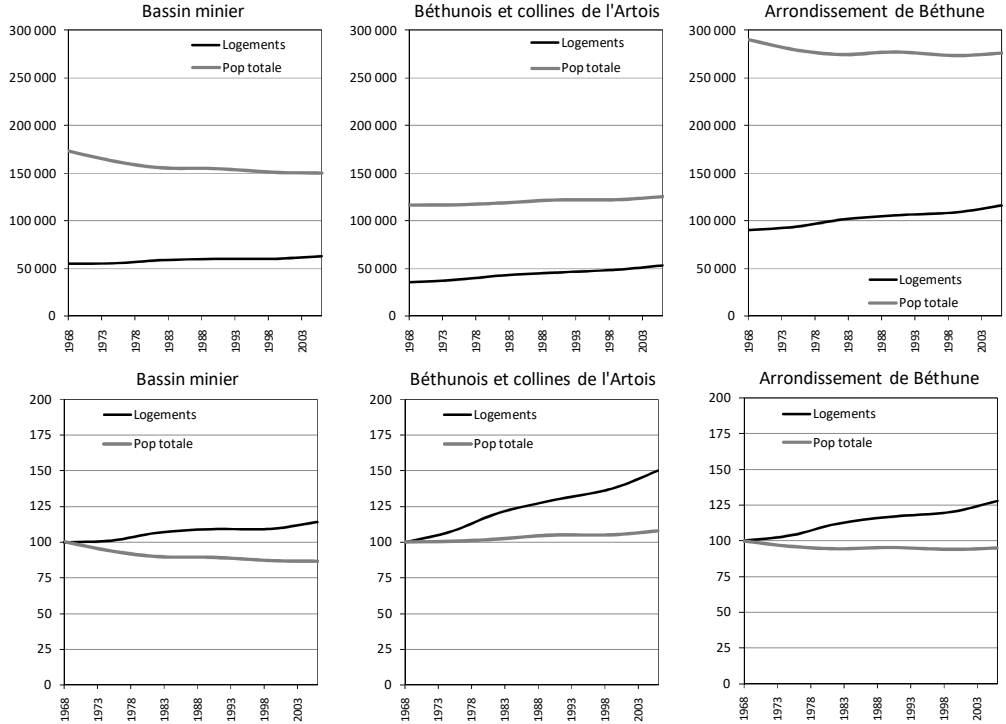
(11) Louchart P., 1999, « De l'influence du parc de logements sur la structure et la dynamique des populations au sein de l'Ile-de-France », in d'Armagnac J., Blayo C., Parant A. (éd.), *Démographie et aménagement du territoire*, CUDEP, pp. 325-333.

(12) Dittgen A., 2009, « Pourquoi et comment tenir compte du logement dans les projections de population locale ? », *Cahiers de démographie locale 2008*, Néothèque, coll. « Dynamique des populations locales », pp. 99-114.

(13) Louchart P., 1999, *op. cit.*

(14) Dittgen A., 2005, « Logement et taille des ménages dans la dynamique des populations locales. L'exemple de Paris », *Population F*, 3, pp. 307-348.

Figure 2.1 : Variations absolue (graphiques du haut) et relative (base 100, avec comme année de référence : 1968 ; graphiques du bas) du nombre de logements et de la population des différentes aires de l'arrondissement



Dans le Béthunois et les collines de l'Artois, la croissance du nombre de logements s'est traduite par une augmentation de la population. Mais le nombre de logements a augmenté beaucoup plus fortement que l'effectif de cette partie de l'arrondissement (respectivement + 50 % et + 8 %). L'efficacité démographique de l'augmentation du nombre de logements est donc assez faible. Mais que dire de l'évolution de ces deux grandeurs dans l'ancien bassin minier ? L'augmentation très modérée (+ 14 % en 40 ans) du nombre de logements s'est traduite par une … baisse de 13 % de l'effectif de la population. Au final, alors que l'on compte en 2006 28 % de logements en plus par rapport à 1968, la population de l'arrondissement de Béthune compte 5 % d'habitants en moins.

Le poids de la baisse de la taille des ménages

De nombreux facteurs interviennent dans le lien logements-population. Une méthode développée par l'institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la région Ile-de-France (IAU, ex-IAURIF) il y a une quinzaine d'années a mis l'accent sur quatre paramètres : le nombre de logements, la proportion de résidences principales, la taille moyenne des ménages et la part de personnes résidant au sein de ménages ordinaires(15). Sous certaines conditions, vérifiées en pratique à l'échelle locale (cf. encadré méthodologique pp. 37-39), cette méthode dite du « simulateur immobilier » décompose le taux d'accroissement global en une somme de quatre taux d'accroissement :

- celui des logements (r_L) ;
- celui de la proportion de résidences principales (r_{fRP}) ;
- celui de la taille moyenne des ménages (r_{TMM}) ;
- celui de l'inverse de la part de la population des ménages dans la population totale ($r_{1/fPM}$).

$$r = r_L + r_{f_{RP}} + r_{TMM} + r_{1/f_{PM}}$$

Il faut donc retenir que la variation relative de l'effectif de toute population locale correspond à la somme des variations des différents paramètres qui participent à sa croissance (ou décroissance).

(15) Louchart P., 1999, *op. cit.*

Dans l'ancien bassin minier comme dans les communes du Béthunois et des collines de l'Artois, deux paramètres sont constants (ou presque) tout au long de la période 1968-2006 : la proportion de résidences principales et la proportion de personnes résidant au sein des ménages ordinaires (figure 2.2).

Ces facteurs sont par ailleurs très proches de 100 % : environ 95 % des logements sont des résidences principales, tandis que 99 % de la population appartient à un ménage ordinaire.

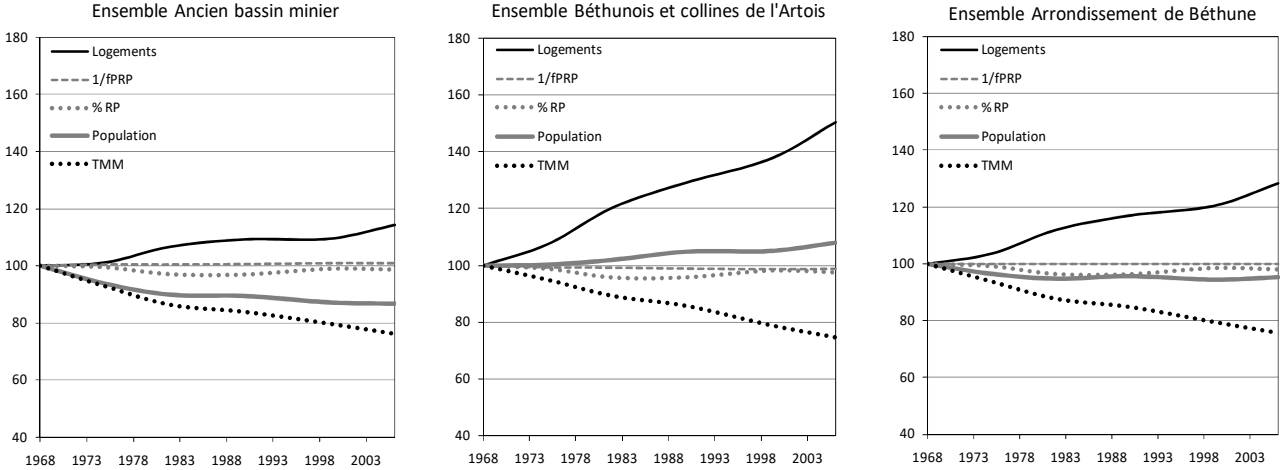
Cela signifie que :

- le nombre de ménages varie au même rythme que le nombre de logements ;
- la population des résidences principales (ménages ordinaires) est le moteur quasi exclusif de la dynamique des populations locales.

En conséquence, la variation de la population dépend principalement de deux facteurs : le nombre de logements et la taille moyenne des ménages. Dans un contexte de baisse de la taille moyenne des ménages (en raison, notamment, de la baisse de la natalité, de l'augmentation de l'espérance de vie et des nombreuses ruptures d'union), la croissance de la population est fortement liée au dynamisme immobilier et à la capacité d'un territoire à attirer (ou sédentariser) des ménages, même petits.

Dans l'ancien bassin minier comme dans le Béthunois et les collines de l'Artois, la taille moyenne des ménages a diminué cependant que le nombre de logements a augmenté (figure 2.2). Mais ces variations, d'intensité inégale selon le territoire, ne se sont pas traduites de la même manière sur le plan démographique.

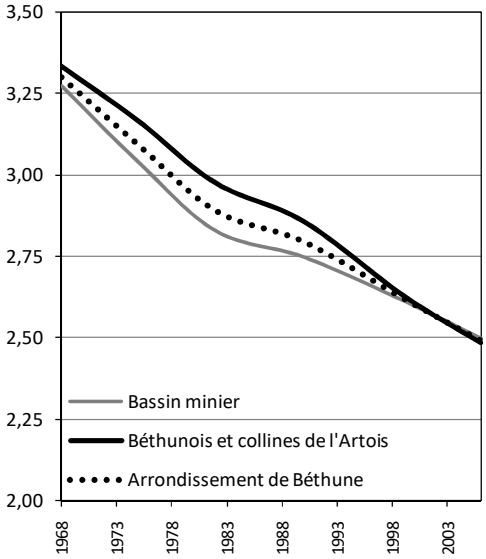
Figure 2.2 : Variation relative des différents paramètres du simulateur immobilier (base 100 en 1968)



Note de lecture : dans l'ancien bassin minier, pour 100 logements en 1968, on en dénombre 115 en 2006, soit une augmentation de 15 % en près de 40 ans. Dans le même temps, la taille moyenne des ménages (TMM) a diminué de plus de 20 %.

La baisse de la taille moyenne des ménages est quasiment identique dans les deux territoires (- 25 % en quarante ans) : on est ainsi passé d'environ 3,3 personnes par ménage en 1968 à 2,5 en 2006. La baisse a été plus tardive dans le Béthunois et les collines de l'Artois que dans l'ancien bassin minier. Mais on a assisté au cours des années quatre-vingt-dix à une convergence forte de ces deux variations, qui se traduit par une évolution quasi-identique depuis 1999 (figure 2.3).

Figure 2.3 : Evolution du nombre moyen de personnes par ménage



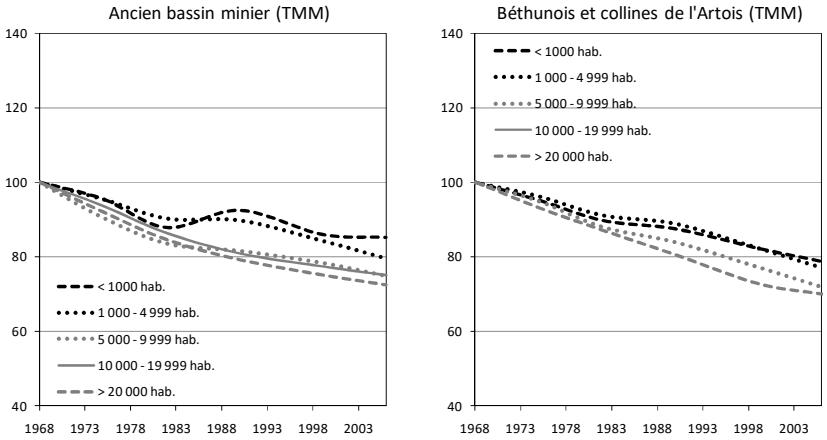
Pour compenser ce déficit de personnes au sein de chaque ménage, il était donc nécessaire de multiplier le nombre de ménages. Les communes du Béthunois et des collines de l'Artois y sont parvenues, pas celles de l'ancien bassin minier. Il s'agit d'une caractéristique qui distingue fortement ces deux territoires : l'un (le Béthunois et les collines de l'Artois) s'est manifestement montré très attractif sur le plan immobilier (le nombre de logements a été multiplié par 1,5 en 40 ans) et a pu attirer de nombreux nouveaux ménages, tandis que le second (l'ancien bassin minier) se caractérise par une augmentation assez faible du parc immobilier (+ 15 % en 40 ans).

Des petites communes très attractives

Ce modèle (croissance du nombre de logements, baisse de la taille moyenne des ménages) est commun à presque toutes les communes, quelle que soit leur taille. Mais des nuances apparaissent toutefois.

La taille des ménages a baissé dans tous les types de communes, à peu près au même rythme. On note cependant que la baisse a été légèrement moins importante dans les petites communes que dans les plus grandes. C'est dans les communes de plus petite taille que l'habitat individuel est le plus courant et celui-ci accueille surtout des familles. De ce fait, l'arrivée de ces dernières a ralenti le phénomène de vieillissement des populations, et a donc limité la réduction de la taille moyenne des ménages. Ce mouvement a été important, en particulier dans les années quatre-vingt, ce qui s'observe d'ailleurs bien sur les courbes (figure 2.4) : au cours de cette période, la variation de la taille moyenne des ménages des petites communes s'écarte de celle des plus grandes.

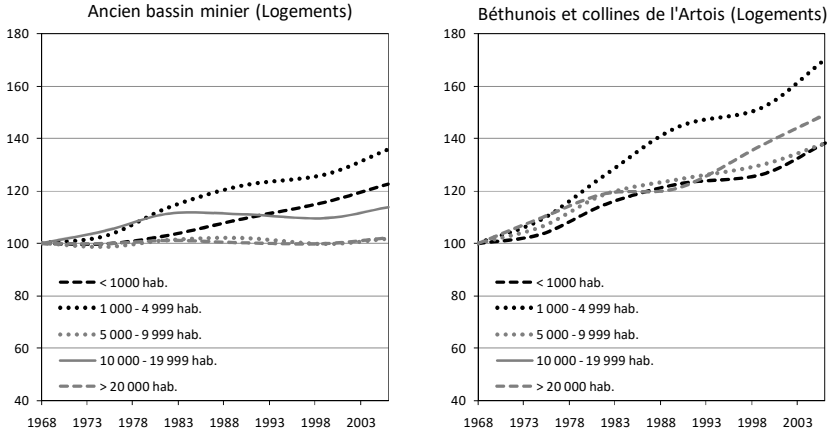
Figure 2.4 : Evolution (base 100 en 1968) de la taille moyenne des ménages (TMM) selon la taille des communes



Note de lecture : il convient d'appréhender la variation de la taille moyenne des ménages des communes de moins de 1 000 habitants dans l'ancien bassin minier avec beaucoup de prudence, dans la mesure où on ne compte que deux communes dans ce groupe, soit au total moins de 2 000 personnes.

La variation du nombre de logements présente des différences beaucoup plus marquées (1) selon la taille des communes et, à taille de commune comparable, (2) selon l'aire de l'arrondissement considérée (figure 2.5).

Figure 2.5 : Evolution (base 100 en 1968) du nombre de logements selon la taille des communes



- Dans les très petites communes (< 1 000 hab.) du Béthunois et les collines de l'Artois, le nombre de logements a cru de près de 40 %, contre un peu plus de 20 % dans l'ancien bassin minier. Les communes comptant de 1 000 à 5 000 personnes ont connu une croissance de leur parc de logements encore plus forte. Elle a également été deux fois plus importante dans le Béthunois et les collines de l'Artois (+ 70 % en 40 ans) que dans l'ancien bassin minier (+ 35 %). D'une manière plus générale, pour l'ensemble des communes de moins de 5 000 habitants, la croissance du parc immobilier dans le Béthunois et les collines de l'Artois a été deux fois plus élevée que dans l'ancien bassin minier.

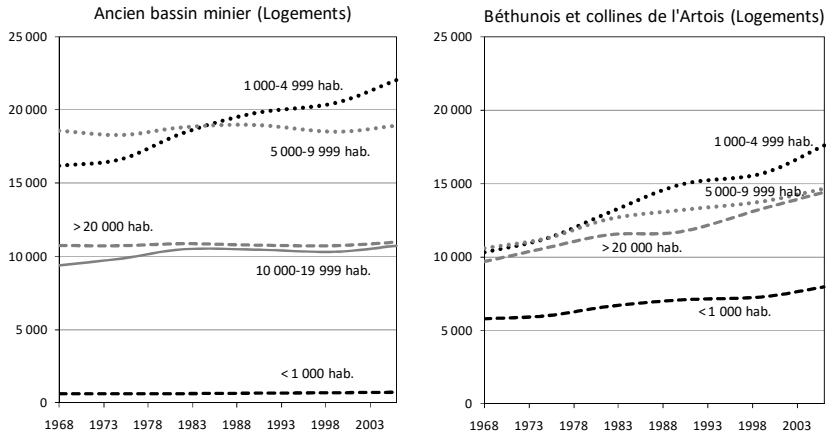
- Autre différence importante : tandis que le nombre de logements dans les communes de 5 000 à 10 000 habitants n'a pas varié entre 1968 et 2006 dans l'ancien bassin minier, il a été multiplié par près de 1,4 dans le Béthunois et les collines de l'Artois.

- Enfin, il faut relever que la commune de Bruay-la-Buissière est la seule ville de plus de 10 000 habitants à ne pas avoir augmenté son

offre de logements en 40 ans[16]. A Béthune, le parc immobilier a été multiplié par plus de 1,4 dans le même temps. A Nœux-les-Mines et Auchel, la croissance a été en moyenne plus timide (+15 % en 40 ans).

Ces variations différentielles ont pour effet de faire des communes de 1 000 à 5 000 habitants celles qui concentrent aujourd'hui la part la plus importante des logements au sein de chaque territoire (respectivement 39 % dans l'ancien bassin minier et 32 % dans le Béthunois et les collines de l'Artois), tandis que quarante ans plus tôt (en 1968), ce sont les communes de 5 000 à 10 000 habitants qui offraient le plus grand nombre de logements (respectivement 33 % et 29 % ; cf. figure 2.6).

Figure 2.6 : Evolution du nombre de logements selon la taille des communes



On peut également noter que ce dynamisme immobilier dans les petites communes n'a pas ralenti au cours de la dernière période intercensitaire. Bien au contraire, la période 1999-2006 a été marquée par une accélération de la croissance du nombre de logements dans les communes comptant de 1 000 à 5 000 habitants. La « crise » de la fin des années 2000 pourrait ralentir cette tendance, voire même l'inverser. Les réticences des banques à consentir des prêts devraient avoir un effet

(16) Cela ne traduit pas nécessairement un « immobilisme » immobilier. Ce qui est mesuré est le solde de logements. De nouveaux logements ont donc pu se substituer à de plus anciens, démolis, sans que cela se concrétise par une variation du « stock » de logements disponibles.

sur la dynamique immobilière en limitant les nouvelles constructions (en particulier les maisons individuelles) et les mobilités entre logements.

Croissance du parc de logements et efficacité démographique

Au niveau de l'arrondissement, la taille moyenne des ménages était de 3,3 personnes en 1968. Elle est de 2,5 en 2006. En 1968, trois ménages comptaient au total 10 personnes ; il en faut dorénavant quatre pour regrouper le même nombre d'individus. Du point de vue de l'effectif d'une population, on peut donc dire que trois ménages en 1968 en valent quatre en 2006 ! Toutefois, la diminution de la taille des ménages explique une partie de l'augmentation du nombre de ménages. Par exemple :

- Le vieillissement de la population entraîne à la fois une baisse de la taille moyenne des ménages et une augmentation du nombre de ménages. En effet, l'allongement de l'espérance de vie se traduit par l'accumulation de ménages, le plus souvent de très petite taille (une ou deux personnes). Plus le nombre de générations anciennes coexistent, plus le poids de ce type de ménage au sein de la population augmente, contribuant par la même à une baisse de la taille moyenne des ménages.
- Les ruptures d'union ont également ce double effet : un couple avec deux enfants qui se sépare (soit un ménage de quatre personnes) conduit à deux ménages comptant en moyenne 2 personnes (le plus souvent un ménage d'une personne et un autre de trois personnes).

Une part de la baisse de la taille moyenne des ménages entraîne donc de manière mécanique une croissance du nombre de ménages. Mais ce n'est pas le cas avec la baisse de la fécondité, qui se traduit par une diminution de la taille des ménages sans compensation sur le plan du nombre de ménages. Or, la baisse de la fécondité est le vecteur principal de la diminution de la taille moyenne des ménages.

Pour limiter les effets de ce dernier phénomène, il faut donc augmenter le nombre de ménages. La multiplication des observations au sein de l'arrondissement, en distinguant plusieurs types de communes au sein

de deux sous-ensembles géographiques différents, montre que pour y parvenir, le niveau de la croissance du parc immobilier doit excéder très largement celui correspondant à la baisse de la taille moyenne des ménages. *Ainsi, au sein de l'arrondissement de Béthune, il faut que la croissance du nombre de ménages soit le double de la valeur de la décroissance du nombre moyen de personnes par ménage pour que l'effectif de la population augmente.* Par exemple, pour une diminution de 20 % de la taille moyenne des ménages, il faut que la croissance du nombre de logements soit proche du seuil des 40 % pour que l'effectif de la population augmente.

Dans l'ancien bassin minier (figure 2.7) :

- seules les communes de 1 000-4 999 habitants ont vu leur parc de logements croître suffisamment (+ 36 % en 40 ans) pour compenser la baisse de la taille moyenne des ménages (- 20 %) et assurer une légère croissance de la population (+ 9 % entre 1968 et 2006) ;
- dans tous les autres cas de figure, l'augmentation du nombre de logements s'est révélée trop faible pour permettre à l'effectif de la population de croître. Par exemple, dans les villes de Nœux-les-Mines et Auchel, en dépit d'une augmentation moyenne du nombre de logements d'environ 14 % en 40 ans, l'effectif de la population a baissé dans le même temps de près de 20 %.

Dans le Béthunois et les collines de l'Artois, la croissance du nombre de logements est telle qu'elle se concrétise plus souvent par une augmentation de la population (figure 2.8) :

- dans les communes de moins de 1 000 habitants, le nombre de logements augmente près de deux fois plus vite que ne baisse la taille moyenne des ménages (respectivement + 38 % et - 21 %). Cela se traduit par une légère augmentation de la population (+ 9 %) ;
- dans les communes de 1 000-4 999 habitants, la valeur de la hausse du nombre de logements est trois fois plus élevée que celle de la baisse de la taille moyenne des ménages (respectivement + 70 % et - 23 %), ce qui se traduit par une augmentation importante des effectifs (+ 25 % en 40 ans) ;

- enfin, dans les communes de plus de 5 000 habitants, la valeur de l'augmentation du nombre de logements entre 1968 et 2006 est proche du double de celle correspondant à la baisse de la taille moyenne des ménages. C'est suffisant pour éviter une baisse notable de l'effectif des populations, mais pas assez pour assurer une croissance des effectifs, même minime.

Figure 2.7 : Le lien logements-population selon la taille des communes dans l'ancien bassin minier (variation relative depuis 1968 ; base 100 en 1968)

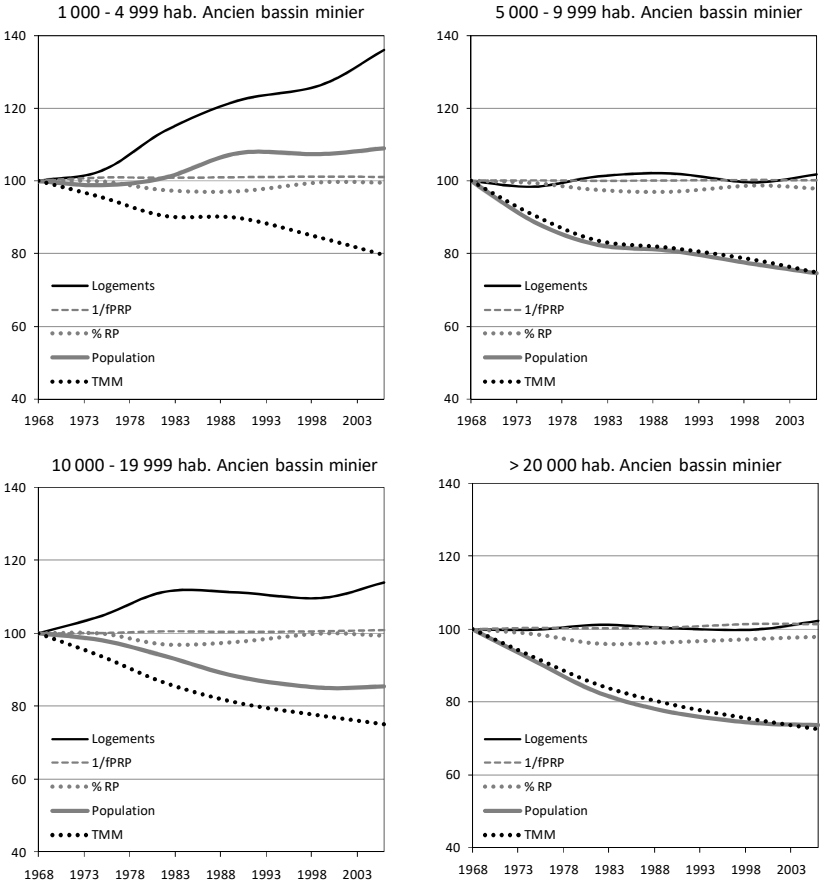
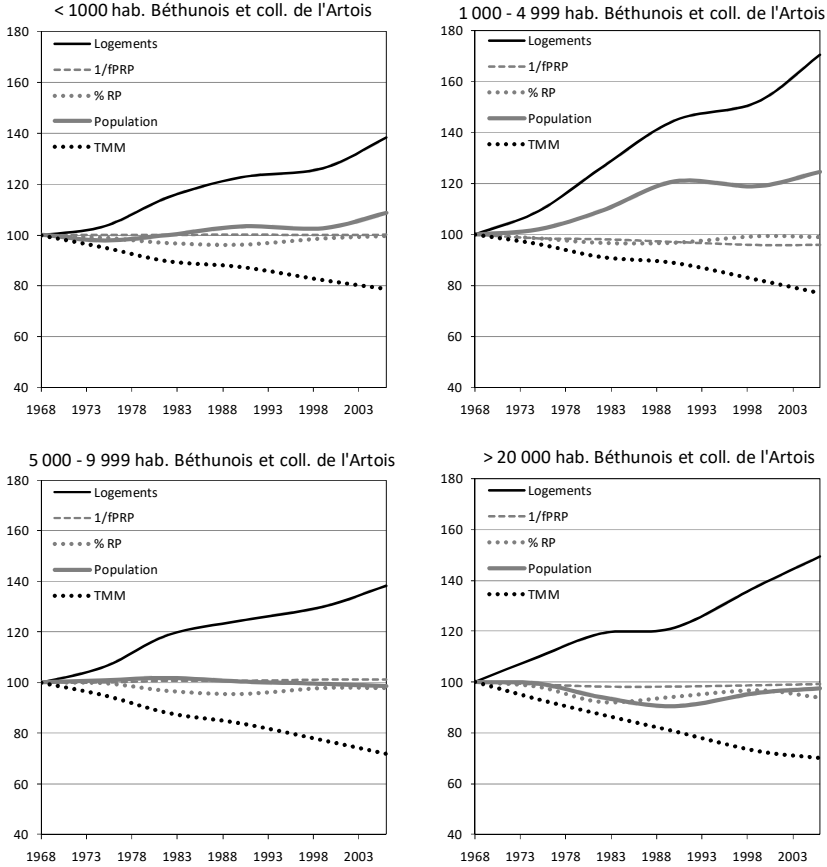


Figure 2.8 : Le lien logements-population selon la taille des communes dans le Béthunois et les collines de l'Artois (variation relative depuis 1968 ; base 100 en 1968)



Pour résumer

Dans le chapitre précédent, nous avons noté que seules les communes de moins de 5 000 habitants avaient vu leur effectif augmenter au cours de la période 1968-2006. Du fait du poids plus important de ces communes au sein du Béthunois et des collines de l'Artois, ce territoire a mieux profité de la croissance démographique des petites communes. L'augmentation générale de la population du Béthunois et des collines

de l'Artois a également bénéficié d'une baisse moins marquée que dans l'ancien bassin minier des effectifs des communes de plus de 5 000 habitants.

L'analyse du lien logements-population permet d'éclairer ces observations. Les communes comptant de 1 000 à 5 000 habitants sont précisément celles dans lesquelles le nombre de logements a le plus augmenté. Cette variation importante (+ 70 % dans les collines de l'Artois ; + 35 % dans l'ancien bassin minier) a permis de surcompenser la diminution de la taille moyenne des ménages (– 25 % en 40 ans).

En dépit d'une efficacité démographique limitée (il faut que la valeur de la croissance du nombre de logements soit le double de celle de la baisse de la taille moyenne des ménages), le dynamisme immobilier est donc un vecteur fort de la dynamique des populations locales. Il a non seulement un effet sur la variation de l'effectif de la population d'une commune, mais aussi sur sa composition par âge. En effet, de nouveaux logements dans des petites communes peuvent attirer des familles qui vont limiter le vieillissement démographique de ces villes. Celui-ci risque donc d'être moins freiné si les communes peinent à renouveler leur parc immobilier. L'analyse de l'évolution de la structure par âge entre 1968 et 2006 de la population des différents types de communes de l'arrondissement, qui fait l'objet du chapitre suivant, le montre bien.

Annexe : décomposition de l'accroissement démographique d'une population locale au moyen du « simulateur immobilier »

La population d'une commune est la somme de la population des ménages ordinaires et de la population « hors ménage ordinaire ».

$$P_t = P_{M,t} + P_{HM,t}$$

avec :

- P_t : la population municipale de l'année t ;
- $P_{M,t}$: la population des ménages de l'année t, c'est-à-dire la population résidant dans des logements qualifiés de résidences principales ;
- $P_{HM,t}$: la population hors ménage de l'année t, qui correspond, selon la définition adoptée depuis la mise en œuvre du recensement rénové, aux personnes vivant dans des communautés ou dans des habitations mobiles, ainsi que les sans-abris et les mariniers rattachés au territoire.

La population des ménages est pour sa part égale au produit du nombre de ménages (M) par la taille moyenne des ménages (TMM) qui y résident. Quant au nombre de ménages, il est lui-même le produit du nombre de logements (L) par la proportion de résidences principales (f_{RP}). La population des ménages correspond donc au produit suivant :

$$P_{M,t} = L_t \times f_{RP,t} \times TMM_t$$

La population des ménages est une fraction de la population totale ($f_{PM,t}$). En pratique, ce rapport varie très peu dans le temps. Il est également très proche de 100 %. La variation de la population totale dépend donc très fortement de celle des ménages, et donc principalement de trois facteurs : le nombre de logements, la proportion de résidences principales et la taille moyenne des ménages.

$$P_{M,t} = P_t \times f_{PM,t} \; donc \; P_t = \frac{P_{M,t}}{f_{PM,t}}$$

$$P_t = L_t \times f_{RP,t} \times TMM_t \times \frac{1}{f_{PM,t}}$$

Le rapport entre la population à l'instant t et à l'instant t+N s'écrit donc :

$$\frac{P_{t+N}}{P_t} = \frac{L_{t+N} \times f_{RP,t+N} \times TMM_{t+N} \times \frac{1}{f_{PM,t+N}}}{L_t \times f_{RP,t} \times TMM_t \times \frac{1}{f_{PM,t}}}$$

Si l'on appréhende le temps de manière continue et si l'on considère que la croissance de la population est de type exponentiel, on peut écrire que :

$$P_{t+N} = P_t \times e^{rN}$$

$$\frac{P_{t+N}}{P_t} = e^{rN}$$

$$\ln\left(\frac{P_{t+N}}{P_t}\right) = rN$$

$$r = \frac{1}{N} \times \ln\left(\frac{P_{t+N}}{P_t}\right)$$

Avec :

- r : le taux d'accroissement annuel moyen ;
- N : le nombre d'années qui séparent t de t+N.

Roland Pressat (1995, *Eléments de démographie mathématique*, AIDELF) montre que cette expression de l'accroissement d'une population conduit à des résultats quasi-identiques à ceux auxquels on parvient quand on appréhende le temps de manière discontinue si :

- le taux d'accroissement est faible (< 3 %),
- et la durée voisine d'une dizaine d'années,

ce qui est précisément le cas des analyses démographiques intercensitaires, notamment en France.

Dans les mêmes conditions, on sait aussi que le calcul des taux d'accroissement donne des résultats quasiment identiques, que la variation soit de type exponentiel ou de type linéaire.

Comme le logarithme d'un produit est aussi la somme des logarithmes de chacun des termes, on peut aussi écrire cette relation de manière à faire apparaître les taux d'accroissement de chacun des facteurs de variation de la population.

Ainsi :

$$\ln\left(\frac{P_{t+N}}{P_t}\right) = \ln\left(\frac{L_{t+N} \times f_{RP,t+N} \times TMM_{t+N} \times \frac{1}{f_{PM,t+N}}}{L_t \times f_{RP,t} \times TMM_t \times \frac{1}{f_{PM,t}}}\right)$$

$$\ln\left(\frac{P_{t+N}}{P_t}\right) = \ln\left(\frac{L_{t+N}}{L_t}\right) + \ln\left(\frac{f_{RP,t+N}}{f_{RP,t}}\right) + \ln\left(\frac{TMM_{t+N}}{TMM_t}\right) + \ln\left(\frac{\frac{1}{f_{PM,t+N}}}{\frac{1}{f_{PM,t}}}\right)$$

et :

$$r = r_L + r_{f_{RP}} + r_{TMM} + r_{1/f_{PM}}$$

Le taux d'accroissement de la population (r) est donc égal à la somme :

1) du taux d'accroissement des logements (r_L),
2) de celui de la proportion de résidences principales (r_{fRP}),
3) de celui de la taille moyenne des ménages (r_{TMM}),
4) et de celui de l'inverse de la part de la population des ménages dans la population totale ($r_{1/fPM}$).

CHAPITRE 3

Evolution de la structure par âge entre 1968 et 2006

Au niveau de l'arrondissement, une structure par âge dorénavant quasiment identique à celle de la France

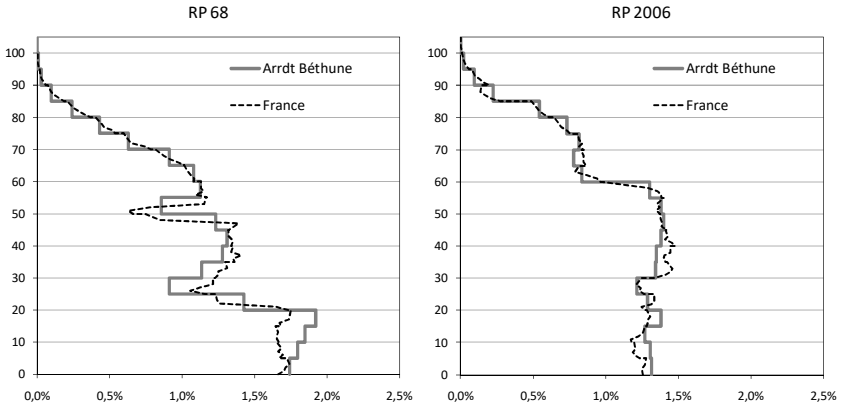
En 1968, la structure par âge de la population de l'arrondissement de Béthune présentait déjà une forme comparable à celle de la France (figure 3.1 – graphique de gauche « RP 68 ») :

- sur-représentation des 0-19 ans correspondant aux générations du baby-boom ;
- creux des 25-29 ans, soit les générations nées pendant la seconde guerre mondiale ;
- creux à 50-54 ans correspondant au déficit de naissances au cours de la guerre de 14-18.

Elle s'en écartait toutefois :

- par un effectif proportionnellement plus important de jeunes âgés de 0-19 ans, lié à une fécondité plus forte dans l'arrondissement ;
- par un déficit d'adultes âgés de 25-29 ans, mais aussi de 30-34 ans, plus marqué qu'au niveau national. Ce déficit n'exprime pas nécessairement un mouvement d'émigrations (des départs de l'arrondissement vers d'autres régions françaises). En effet, les années soixante sont caractérisées par l'arrivée de très nombreux immigrés en France métropolitaine, qui ont compensé sur le plan démographique les générations creuses nées pendant les années 1940-45. Il est possible que le déficit soit une conséquence de la distribution très inégale de ces immigrés sur le territoire national : l'arrondissement de Béthune a pu accueillir en proportion moins d'étrangers au cours de cette période.

Figure 3.1 : Comparaison de la structure par âge (pour 100 personnes) de l'arrondissement de Béthune à celle de la France en 1968 et 2006



Note de lecture : Dans l'arrondissement de Béthune en 1968, chaque année d'âge compris entre 15 et 20 ans représente environ 1,9 % de la population totale. C'est-à-dire que pour 100 habitants de l'arrondissement, 1,9 est âgé de 15 ans, 1,9 de 16 ans, … et 1,9 de 19 ans. Au total, les 15-19 ans représentent (1,9 % x 5), soit 9,5 % de la population.

En 2006, ces différences se sont estompées au point que les deux structures sont presque superposées (figure 3.1 – graphique de droite « RP 2006 »). On peut simplement noter une légère sous-représentation des adultes âgés de 30-39 ans dans l'arrondissement (peut être liée cette fois à un solde migratoire négatif) compensée par une petite sur-représentation des jeunes âgés de moins de vingt ans (en raison d'une fécondité qui est restée plus élevée qu'au niveau national ces vingt dernières années).

Ce mouvement de convergence démographique est observé au sein même de l'arrondissement, au niveau de l'ancien bassin minier (figure 3.2) et de l'ensemble composé du Béthunois et des collines de l'Artois (figure 3.3). C'est tout particulièrement le cas dans ce dernier territoire où la composition par âge est en 2006 quasiment la même que celle de la France. Sur le plan de la structure par âge, le Béthunois et les collines de l'Artois représente un échantillon quasi-parfait de la population française. En 2006, ce n'est pas encore tout à fait le cas dans l'ancien bassin minier. Si la forme de la structure par âge est globalement la même que celle de la population française, on note toutefois une sous-représentation des 30-49 ans et, au contraire, une sur-représentation des 0-19 ans. C'est donc la population de l'ancien

bassin minier qui explique les nuances entre les structures par âge de l'arrondissement de Béthune et de la France métropolitaine.

Figure 3.2 : Comparaison de la structure par âge (pour 100 personnes) de l'ancien bassin minier à celle de la France en 1968 et 2006

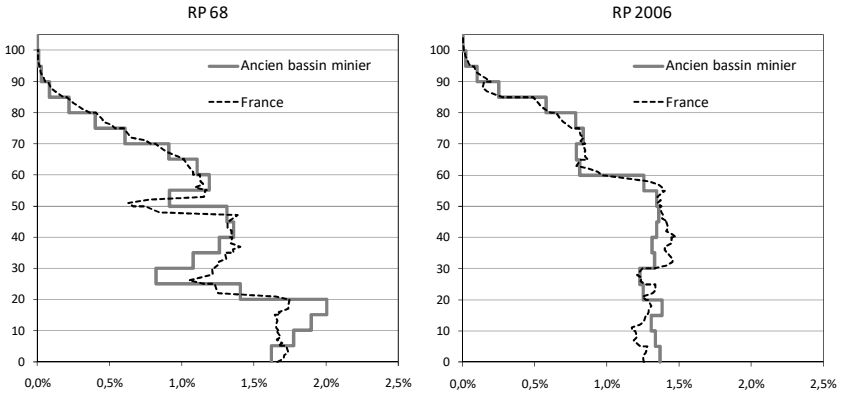
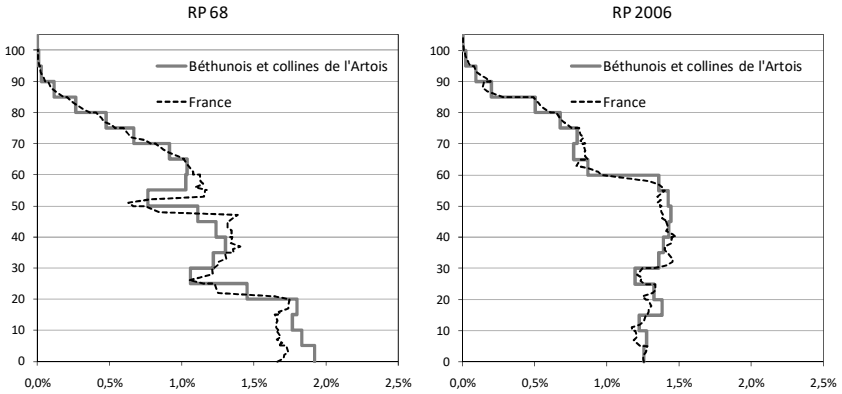


Figure 3.3 : Comparaison de la structure par âge (pour 100 personnes) du Béthunois et des collines de l'Artois à celle de la France en 1968 et 2006



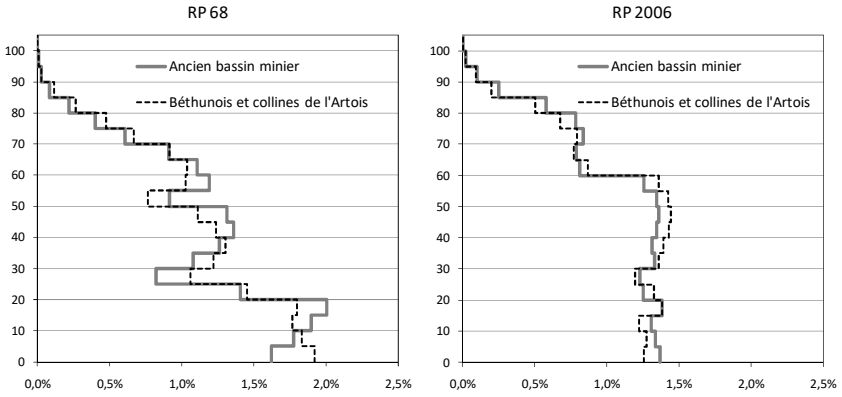
Entre les secteurs, des différences qui s'estompent

En 1968, l'ancien bassin minier et le Béthunois et les collines de l'Artois accueillaient des populations qui présentaient quelques différences sur le plan de la composition par âge (figure 3.4 – graphique de gauche

« RP 68 »). Certes, les groupes d'âges les plus représentés étaient dans les deux cas les 0-19 ans et les 30-49 ans. Mais :

- Au sein des 30-49 ans, la part des 40-49 ans était plus importante dans l'ancien bassin minier que dans le Béthunois et les collines de l'Artois, ce qui se traduisait par une sur-représentation, parmi les jeunes de moins de 20 ans, des enfants âgés de 10-19 ans (ceux dont les parents étaient souvent âgés de 40-49 ans).
- En revanche, dans le Béthunois et les collines de l'Artois, le déficit de jeunes adultes (25-34 ans) était beaucoup moins marqué que dans l'ancien bassin minier. De ce fait, la part des très jeunes enfants (âgés de moins de 10 ans) était plus importante dans le Béthunois et les collines de l'Artois. On voit bien ici le lien entre la structure par âge et le renouvellement « par le bas » de la population, à savoir entre la composition par âge et la natalité. Plus une population compte de nombreux adultes en âge de procréer, plus elle est à même d'assurer son propre renouvellement démographique.
- Enfin, la part de personnes âgées était un peu plus importante dans le Béthunois et les collines de l'Artois.

Figure 3.4 : Comparaison de la structure par âge (pour 100 personnes) de l'ancien bassin minier à celle du Béthunois et des collines de l'Artois en 1968 et 2006



En 2006, les structures par âge de ces deux territoires sont encore plus proches l'une de l'autre, bien qu'elles aient conservé un certain nombre de différences (figure 3.4 – graphique de droite « RP 2006 ») :

- Bien qu'elle soit à peine perceptible, une inversion en dit cependant beaucoup sur les dynamiques de population entre 1968 et 2006. Lors du dernier recensement, la part des personnes âgées est cette fois plus importante dans l'ancien bassin minier. Ce secteur a donc davantage « vieilli », sur le plan démographique, que le Béthunois et les collines de l'Artois. Ce vieillissement est d'autant plus notable qu'à l'autre extrémité, la part d'enfants âgés de moins de 15 ans est restée plus importante dans l'ancien bassin minier. Ce n'est donc pas une baisse beaucoup plus marquée de la fécondité qui pourrait expliquer cette sur-représentation des personnes âgées. *Manifestement, cette évolution laisse penser que la population dans l'ancien bassin minier s'est moins renouvelée par le jeu des migrations que celle du Béthunois et des collines de l'Artois.*

- Ce moindre renouvellement se traduit dans le cas présent par une nette sous-représentation dans l'ancien bassin minier (par rapport au Béthunois et aux collines de l'Artois) des catégories d'âges qui composent le cœur de la population active, à savoir les 30-59 ans.

- Mais bien que cette tranche d'âges soit en proportion plus nombreuse dans le Béthunois et les collines de l'Artois, cela ne se concrétise pas par une sur-représentation des enfants (par rapport à l'ancien bassin minier). On peut donc faire un autre constat : *la fécondité est moins forte dans cette partie du territoire que dans l'ancien bassin minier*. Cette déduction sera précisée par une analyse plus détaillée de l'évolution de la fécondité(17).

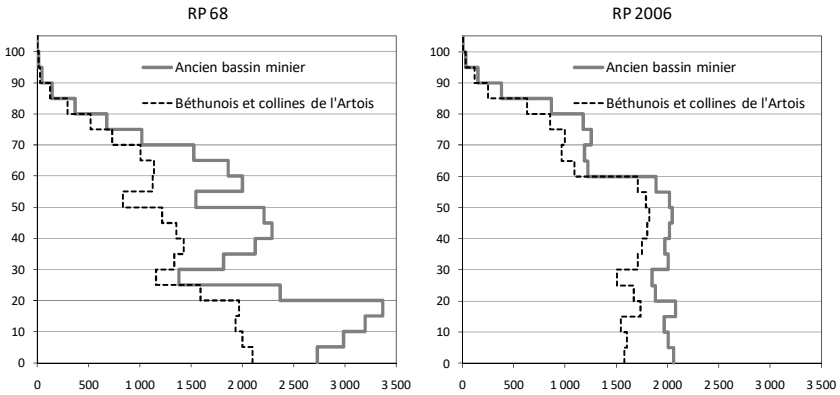
- Cette déduction en appelle une autre. Pour qu'une population « vieillisse » plus lentement qu'une autre tout en ayant une fécondité moindre, il faut que le mouvement migratoire, en particulier celui des jeunes adultes, soit plus favorable. Cela ne signifie pas pour autant que le solde migratoire doive nécessairement être positif, mais seulement, dans le pire des cas, moins négatif que dans la population à laquelle elle est comparée (l'ancien bassin minier en l'occurrence). Il faut en effet que le

(17) Cf. chapitre 4, pp. 82-84.

« moteur » de la pyramide, les 20-49 ans, se renouvelle davantage, par le jeu des migrations, afin que son poids dans la population demeure prépondérant.

On peut aller un peu plus loin dans l'analyse en reprenant cette comparaison, non plus à partir d'une présentation des structures en pourcentages, mais à partir des compositions par âge en effectifs (figure 3.5).

Figure 3.5 : Comparaison de la structure par âge (effectif par année d'âge) de l'ancien bassin minier à celle du Béthunois et des collines de l'Artois en 1968 et 2006



Note de lecture : Dans l'ancien bassin minier en 1968, au sein du groupe d'âges 5-9 ans, le nombre moyen de personnes de chaque année d'âge (5, 6, …, 9 ans) est d'environ 3 000. Cela signifie que le nombre d'enfants âgés de 5-9 ans est de (5 x 3 000), soit 15 000.

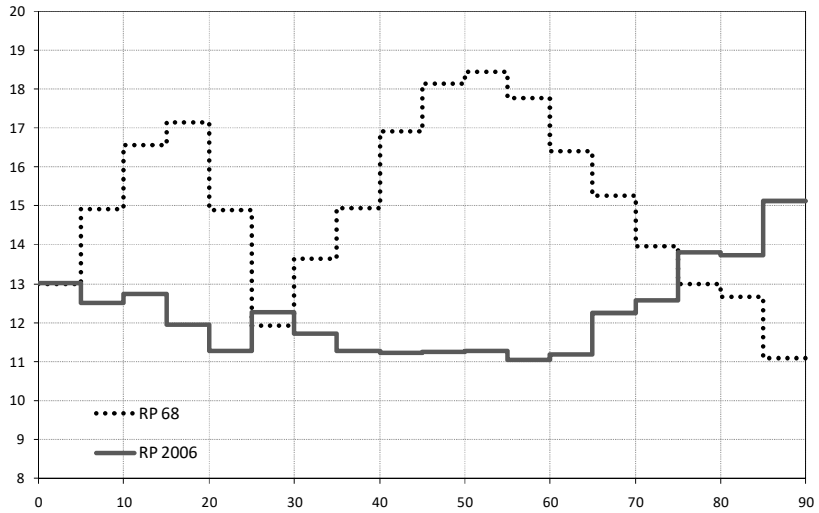
En 1968, on comptait 15 habitants dans l'ancien bassin minier pour 10 personnes résidant dans le Béthunois et les collines de l'Artois. Le rapport est dorénavant de 12 pour 10. Mais les variations ont été très inégales selon les âges (figure 3.6) :

- Avant l'âge de 5 ans, on compte toujours le même écart (13 habitants de l'ancien bassin minier pour 10 personnes résidant dans le Béthunois et les collines de l'Artois).
- En revanche, entre 5 et 25 ans, puis entre 30 et 75 ans, les effectifs ont fortement convergé. Ainsi, le rapport entre le nombre de jeunes âgés de 10-19 ans dans l'ancien bassin minier et celui des jeunes du même groupe d'âges dans le Béthunois et les collines de l'Artois est

passé en quarante ans de 16 pour 10 à un peu plus de 12 pour 10. Les variations sont encore plus fortes aux âges de forte activité professionnelle : le nombre d'habitants dans l'ancien bassin minier était plus de 1,7 fois plus important entre 40 et 60 ans (17 pour 10). En 2006, les habitants de ce secteur pour cette tranche d'âges sont seulement 1,1 fois plus nombreux (11 pour 10) que ceux résidant dans le Béthunois et les collines de l'Artois.

- Enfin, les écarts se sont accentués au-delà de 75 ans et maintenus pour les 25-29 ans. Mais pour ce dernier groupe d'âges, la sur-représentation des habitants de l'ancien bassin minier était déjà très faible en 1968 (un effectif supérieur de 20 % à celui du Béthunois et des collines de l'Artois, soit un rapport de 1,2).

Figure 3.6 : Nombre d'habitants selon l'âge dans l'ancien bassin minier pour 10 habitants du Béthunois et des collines de l'Artois en 1968 et 2006

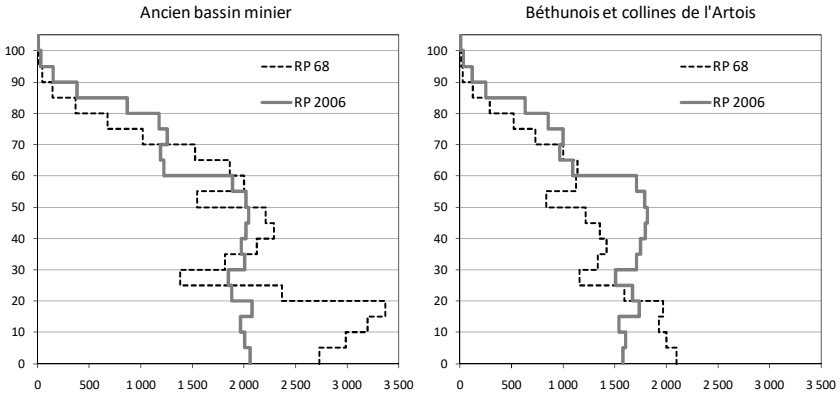


Note de lecture : En 1968, pour 10 habitants du Béthunois et des collines de l'Artois, on comptait à 50-54 ans plus de 18 personnes résidant dans l'ancien bassin minier. Ce rapport [10*(nombre d'habitants dans l'ancien bassin minier / nombre d'habitants dans le Béthunois & les collines de l'Artois)] n'est plus que de 11 pour 10 en 2006.

Ces résultats sous-entendent que ces deux populations ont évolué de manières bien différentes entre 1968 et 2006. La superposition des

pyramides des âges en 1968 et 2006 de chaque secteur le montre bien (figure 3.7).

Figure 3.7 : Evolution de la structure par âge (effectif par année d'âge) entre 1968 et 2006 au sein de chaque secteur



On peut compléter ces graphiques par un indicateur de variation relative (VR) pour chaque groupe d'âges entre 1968 et 2006 (figure 3.8). Pour chacun d'eux, on effectue le calcul suivant :

$$VR = \frac{Eff._{âge\ x,x+4}^{2006} - Eff._{âge\ x,x+4}^{1968}}{Eff._{âge\ x,x+4}^{1968}} = \frac{Eff._{âge\ x,x+4}^{2006}}{Eff._{âge\ x,x+4}^{1968}} - 1$$

Quand l'effectif augmente au cours de cette période, VR est positif, et vice versa.

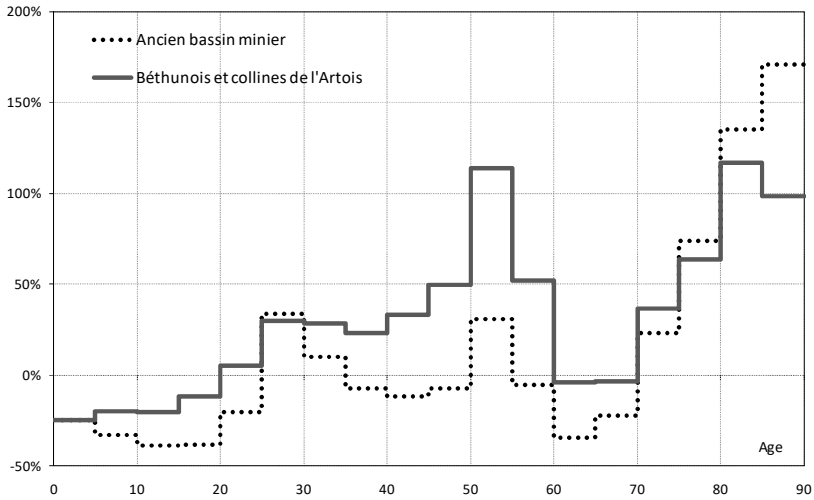
- Si les écarts d'effectifs entre ces deux secteurs ont peu bougé pour les 0-4 ans, c'est en raison de la baisse générale et importante du nombre d'enfants de moins de 5 ans (- 25 %). Entre 5 et 15 ans, la baisse a en revanche été un peu plus importante dans l'ancien bassin minier (33 % d'enfants de cet âge de moins en 2006 par rapport à 1968, contre - 20 % dans le Béthunois et les collines de l'Artois).

- A partir de 70 ans, c'est au contraire parce que les effectifs ont légèrement plus augmenté dans l'ancien bassin minier (+ 67 % en 40 ans contre + 64 % dans le Béthunois et les collines de l'Artois) que le nombre de personnes âgées est devenu encore plus important dans

l'ancien bassin minier que dans le Béthunois et les collines de l'Artois.

- Les évolutions entre 25 et 60 ans sont en revanche très contrastées entre les deux secteurs. Dans l'ancien bassin minier, les effectifs sont restés à peu près constants, et ont même augmenté de plus de 30 % en 40 ans pour certaines tranches d'âges (les 25-29 ans et les 50-54 ans). Mais dans le même temps, pour cette même tranche d'âges, le Béthunois et les collines de l'Artois enregistrait des gains de population importants à tous les âges : en moyenne, + 27 % pour les 25-39 ans entre 1968 et 2006, + 59 % pour les 40-54 ans (et même un doublement de l'effectif des 50-54 ans) et + 24 % pour les 55-64 ans.

Figure 3.8 : Variation relative (VR) de la population entre 1968 et 2006 selon le groupe d'âges



Note de lecture : la variation relative indique le gain ou la perte, en %, d'effectifs de population d'un même groupe d'âges entre 1968 et 2006. Par exemple, dans le Béthunois et les collines de l'Artois, l'effectif des 45-49 ans a augmenté de 50 % en 40 ans, c'est-à-dire qu'il a été multiplié par 1,5.

Pour résumer, dans le Béthunois et les collines de l'Artois, il y a eu, contrairement à l'ancien bassin minier, un gain important de population aux âges de forte activité (25-59 ans). Celui-ci a ralenti les effets de la baisse de la fécondité, ce qui a permis de limiter la diminution du

nombre de naissances. Dans l'ancien bassin minier, la décroissance de l'effectif de la population en âge de travailler qui, pour une part, est aussi celle qui a des enfants, conjuguée à la baisse de la fécondité, a eu pour conséquence une diminution plus marquée des effectifs des plus jeunes générations. Enfin, dans les deux secteurs, le recul de l'espérance de vie s'est traduit par une augmentation de la population âgée de 65 ans et plus.

Des structures par âge distinctes selon la taille des communes

La forme de la structure par âge des différentes communes de l'arrondissement dépend davantage de leur taille (figure 3.9) que du secteur dans lequel elles se trouvent (figure 3.10). En effet, les différences sont plus marquées d'un type de communes à l'autre qu'entre secteurs pour une taille de commune donnée. Afin de mieux faire ressortir les particularités des structures par âge des différents types de communes, nous les avons comparés à la structure de l'ensemble de la population française en 2006 (figure 3.9).

- Les structures par âge des communes de moins de 1 000 habitants et de 1 000 à 5 000 habitants sont comparables. Par rapport à la population française, elles se distinguent par une part un peu plus importante de jeunes enfants (moins de 10 ans). Ces communes comptent également proportionnellement un peu plus d'adultes âgés de 40-54 ans. La seule différence que l'on peut mentionner entre ces deux types de communes est la moindre proportion de personnes âgées dans les villes de 1 000 à 5 000 habitants ;

- Les communes de plus de 5 000 habitants présentent de leur côté un second profil caractérisé par une sous-représentation des adultes âgés de 30-59 ans, qui est d'autant plus importante que la taille de la commune augmente. Ainsi, le déficit est limité aux 30-44 ans dans les communes de 5 000-9 999 habitants ; il s'étend jusqu'aux 45-49 ans pour celles comptant une dizaine de mille d'habitants environ et il concerne toutes les classes d'âges entre 30 et 60 ans pour les communes de plus de 20 000 habitants. Ce déficit d'adultes en âge d'avoir des enfants ne se traduit pas par une sous-représentation des enfants âgés de moins de 20 ans, en

raison d'une fécondité manifestement plus importante dans l'arrondissement qu'au niveau national. Enfin, dans ces communes de plus de 5 000 habitants, on compte un peu plus de personnes âgées de 60 ans et plus qu'au niveau national.

- Une dernière remarque peut être faite. Elle concerne la sur-représentation des personnes âgées de 15-29 ans dans les communes de plus de 20 000 habitants. Cette situation originale est liée à la présence d'un pôle d'enseignement supérieur à Béthune, qui attire ou/et parvient à retenir une population étudiante, surtout âgée de 18-24 ans. Les débouchés professionnels locaux parviennent à en sédentariser une partie au-delà de 25 ans.

D'un secteur à l'autre, le profil démographique des communes est le même à taille comparable. On note cependant quelques différences (figure 3.10) :

- Dans les communes de moins de 5 000 habitants, la part d'adultes âgés de 35-54 ans est plus importante dans le Béthunois et les collines de l'Artois. Mais cette sur-représentation ne se traduit pas par une part plus importante d'enfants âgés de moins de 20 ans. Il est donc probable que la fécondité ait été, au moins jusque dans les dernières années, plus forte dans l'ancien bassin minier. A partir de 60 ans, les structures par âge sont comparables, les différences observées dans les communes de moins de 1 000 habitants devant être considérées avec prudence compte tenu du nombre très réduit de ce type de communes dans l'ancien bassin minier (2 communes, soit moins de 2 000 habitants au total).

- On note également un différentiel de fécondité entre les deux secteurs pour les communes de 5 000 à 10 000 habitants (il y a un peu plus de jeunes âgés de moins de 20 ans dans les communes de l'ancien bassin minier). Toutefois, ce qui frappe est la très grande ressemblance des structures par âge.

- Ce profil commun des communes quel que soit le secteur contraste avec les différences qui existent entre les communes de Bruay-la-Buissière et de Béthune, qui comptent pourtant à peu près le même nombre d'habitants. On recense à Béthune à la fois moins d'enfants et de personnes âgées, mais beaucoup plus de jeunes âgés de 15-29 ans (en raison de la présence du pôle universitaire).

Figure 3.9 : Structure par âge en 2006 (pour 100 personnes) des communes de l'arrondissement de Béthune selon leur taille

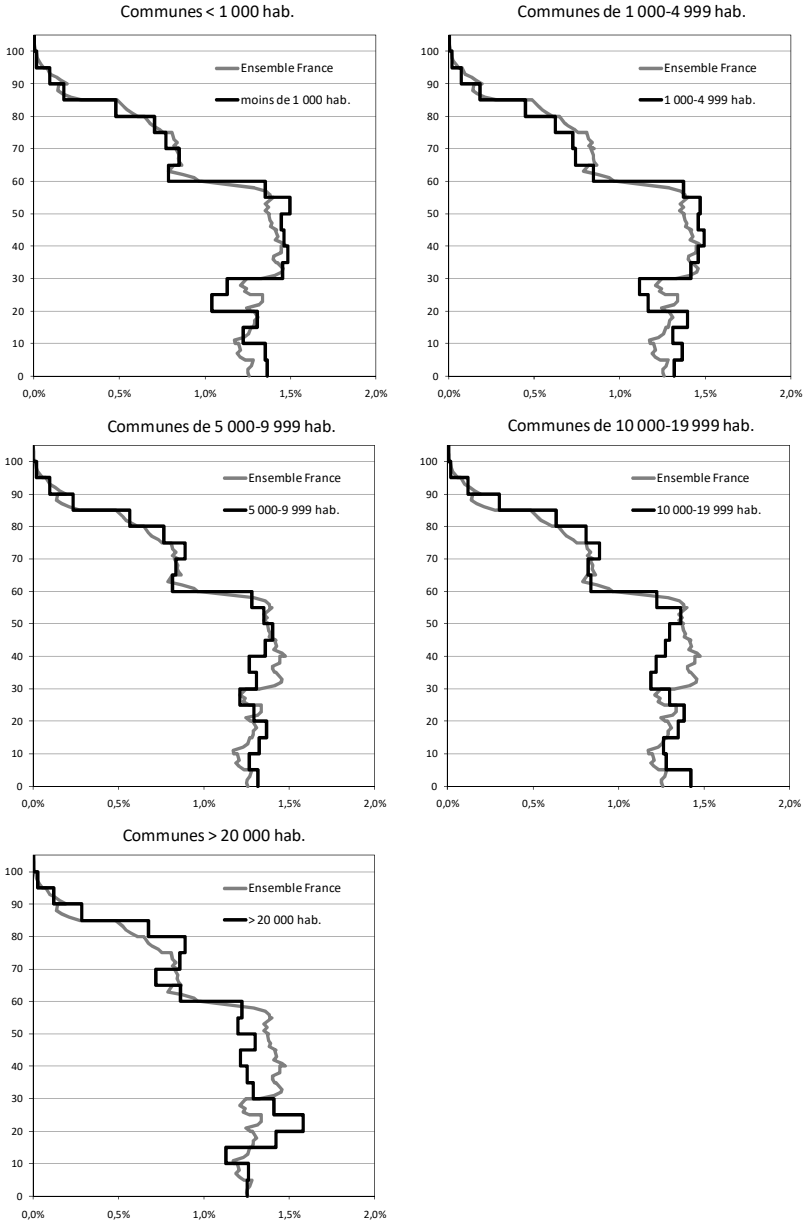
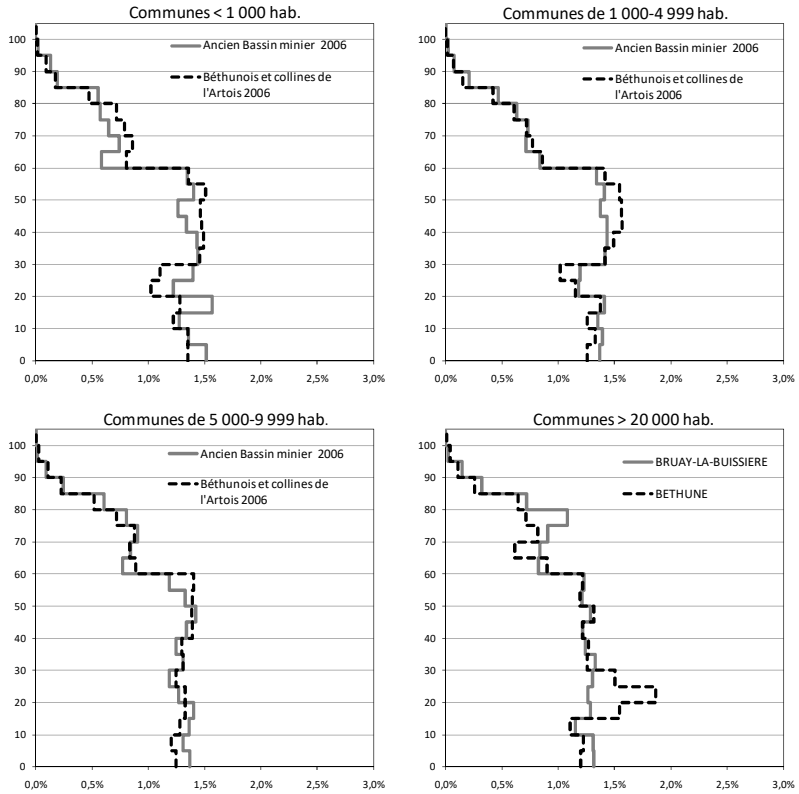


Figure 3.10 : Structure par âge en 2006 (pour 100 personnes) selon la taille de la commune et le secteur de résidence



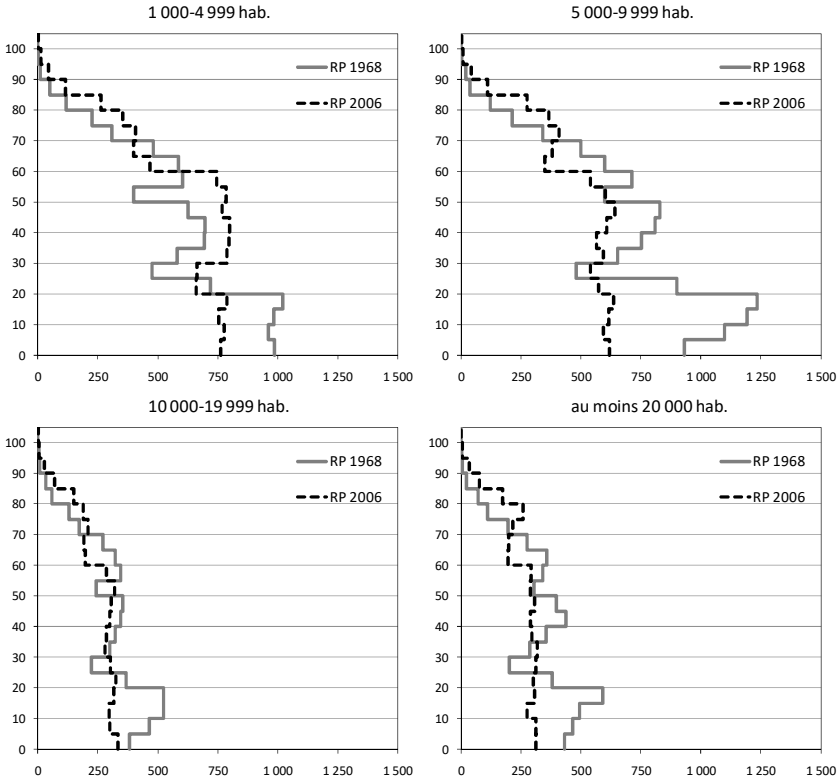
Evolution 1968-2006 selon la taille des communes et le secteur

Si les profils des structures par âge sont comparables à taille de commune identique, les variations depuis 1968 sont en revanche très différentes.

Variations dans l'ancien bassin minier

On distingue trois types de variations dans ce secteur (figure 3.11) :

Figure 3.11 : Variations de la structure par âge entre 1968 et 2006 selon la taille de la commune dans l'ancien bassin minier



- Celui des communes de 5 000-9 999 habitants dont les effectifs ont diminué dans toutes les catégories d'âges, sauf au-delà de 70 ans. La baisse est particulièrement importante entre 0 et 25 ans. En près de 40 ans, ce groupe d'âges est passé de plus de 26 000 à 15 000 personnes, soit une perte de plus de 40 % de l'effectif initial.

- Celui des communes de plus de 10 000 habitants, soit les villes d'Auchel, Nœux-les-Mines et Bruay-la-Buissière. Là encore, l'effectif des jeunes de moins de 25 ans a fortement diminué (- 30 % en près de 40 ans) mais, au-delà, la baisse a été limitée par rapport à ce qui est observé dans les communes de 5 000-9 999 habitants.

- Celui des communes de moins de 5 000 habitants. Si le nombre de jeunes âgés de moins de 20 ans a également considérablement diminué (- 20 % sur la durée 1968-2006), les effectifs de personnes âgées de 25-59 ans ont en revanche progressé (+ 30 %). Cette augmentation des adultes en âge de travailler et d'avoir des enfants a limité les effets de la baisse de la fécondité et a donc réduit la diminution attendue des effectifs de jeunes âgés de moins de 20 ans.

Variations dans le Béthunois et les collines de l'Artois

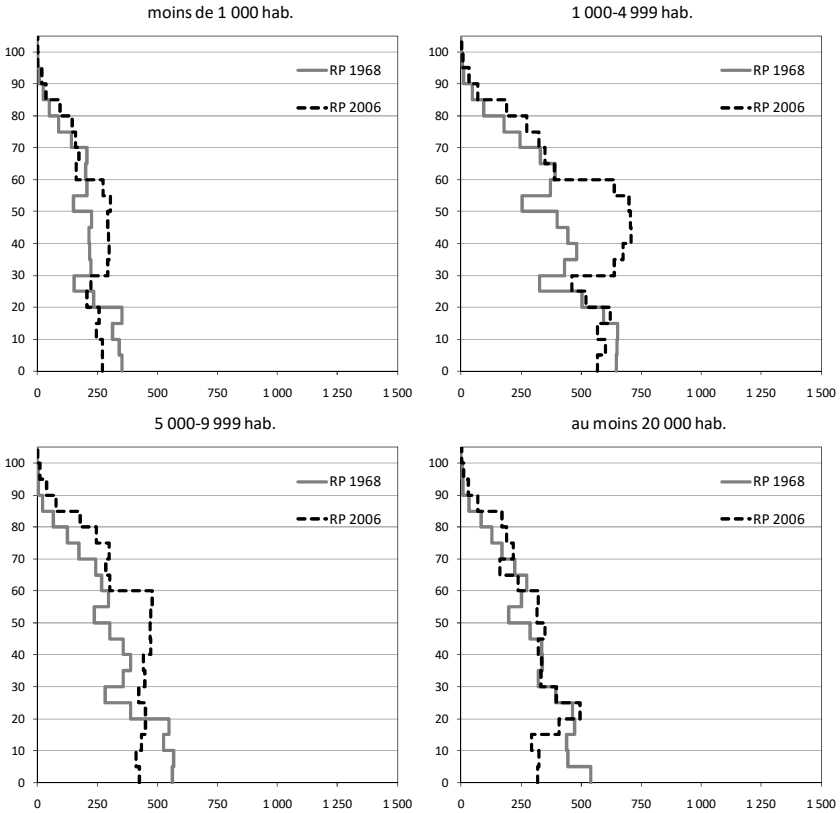
On peut également distinguer les communes du Béthunois et des collines de l'Artois selon le type de variation de leur structure par âge. Comme pour l'ancien bassin minier, trois « modèles » de variations peuvent être identifiés (figure 3.12) :

- Celui des communes de 1 000 à 5 000 habitants, qui se caractérise par une croissance très forte des personnes âgées de 30 à 60 ans (de 12 000 personnes à 20 000, soit une variation de + 66 %). Celle-ci a limité considérablement les effets de la baisse de la fécondité. En effet, le nombre d'enfants de moins de 15 ans a très peu baissé en quarante ans, contrairement à ce qui a été observé dans tous les types de communes de l'ancien bassin minier. Ce schéma d'évolution est aussi celui des communes de moins de 1 000 habitants, avec cependant une croissance moindre des adultes âgés de 30-59 ans et une baisse relativement plus importante du nombre d'enfants de moins de 15 ans. Cette évolution met bien en évidence le lien (assuré par la fécondité) entre ces deux catégories d'âges.

- Celui des communes de 5 000 à 10 000 habitants qui ont vu leurs effectifs de jeunes âgés de moins de 20 ans diminuer de près d'un quart (- 22 % en 40 ans). Mais cette baisse a été largement compensée par l'augmentation des effectifs de toutes les autres catégories d'âges (+ 45 %).

- Celui correspondant à Béthune, où les effectifs de la quasi-totalité des groupes d'âges à partir de 20 ans sont en 2006 au moins aussi importants qu'ils l'étaient en 1968. En revanche, la baisse de la fécondité a entraîné une réduction du nombre de jeunes âgés de moins de 20 ans, et plus particulièrement les moins de 15 ans.

Figure 3.12 : Variations de la structure par âge entre 1968 et 2006 selon la taille de la commune dans le Béthunois et les collines de l'Artois



Pour résumer

Au niveau national, depuis la fin des années soixante, l'espérance de vie a continué d'augmenter cependant que la fécondité baissait. Ces tendances sont aussi celles observées en France, quelle que soit l'échelle territoriale considérée. Elles ont sur le plan démographique deux conséquences contradictoires :

- Le recul de la mortalité (notamment des personnes âgées) a pour conséquence de « retenir » plus longtemps les membres des différentes générations au sein de la population. Ce phénomène de

rétention se concrétise par une augmentation de la population, puisque de plus en plus de personnes peuvent coexister au même moment, de plus en plus longtemps, comme le montre l'augmentation du nombre de personnes âgées.

- La baisse de la fécondité limite en revanche le renouvellement de la population. On verra dans le chapitre 4 que les effets de la baisse de la fécondité sont plus importants sur la croissance démographique que le recul de l'âge moyen au décès.

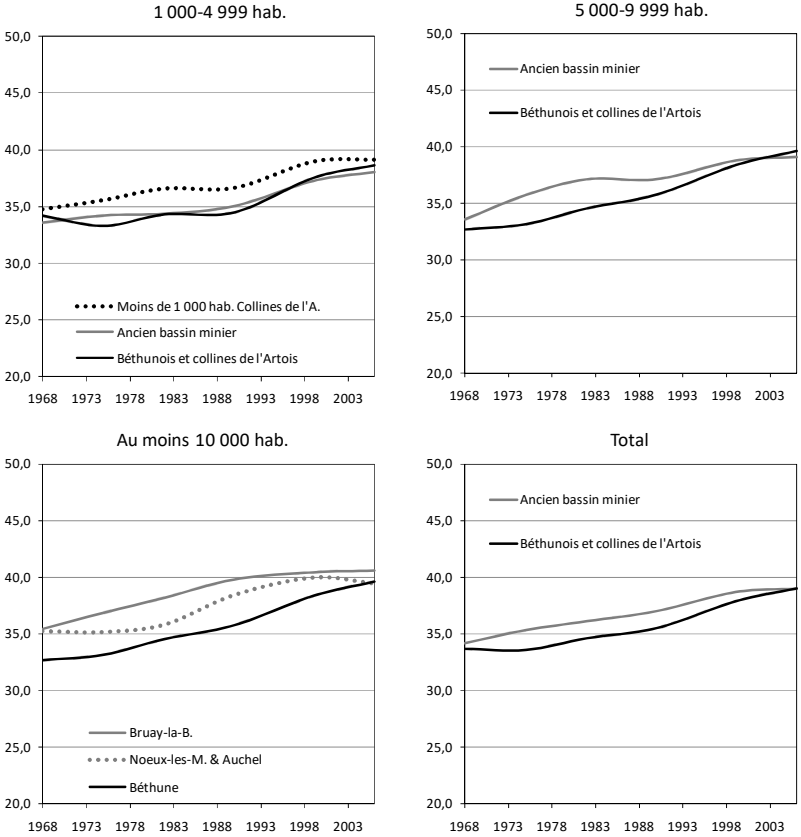
Ce double phénomène ralentit le renouvellement de la population et accentue son « vieillissement » : les personnes restent de plus en plus longtemps dans la population cependant qu'il en « entre » de moins en moins chaque année. On se trouve un peu dans la situation d'une classe dans laquelle les élèves seraient de plus en plus nombreux à redoubler tandis que le flux d'arrivées de nouveaux élèves serait de moins en moins important : dans ce cas, l'âge moyen des élèves augmente. Le mécanisme du vieillissement de la population est le même : il suffit d'assimiler les naissances aux entrées de nouveaux élèves et l'augmentation de l'espérance de vie à un redoublement !

Dans l'arrondissement de Béthune, on a bien observé ce phénomène de vieillissement de la population, qui a touché tous les types de communes, quel que soit le secteur considéré (figure 3.13). Ce vieillissement est toutefois atténué dans les communes de moins de 5 000 habitants : + 4,5 ans en quarante ans, tandis que l'âge moyen a augmenté de plus de 5 ans dans les communes de plus de 20 000 habitants, de 5,5 ans dans celles de 5 000-9 999 habitants de l'ancien bassin minier et même de près de 7 ans dans celles de cette taille du Béthunois et des collines de l'Artois. Ces nuances s'expliquent par la présence plus ou moins importante d'adultes âgés de 25-49 ans qui constituent le véritable « moteur » démographique de toute population : par leur importance sur le plan quantitatif, ils réduisent le poids des personnes âgées et permettent de compenser la baisse de la fécondité en maintenant une natalité importante. De ce fait, ils contribuent doublement à limiter le vieillissement de la population.

Il n'est donc pas étonnant que ce soit là où ils sont les plus nombreux que la croissance démographique a été la plus importante et le vieillissement le plus limité : dans les communes de moins de 5 000

habitants, qui constituent donc, au sein de l'arrondissement, les pôles de croissance et de renouvellement démographiques.

Figure 3.13 : Evolution de l'âge moyen de la population selon la taille de la commune de résidence et le secteur étudié



Cette prépondérance très localisée des 25-49 ans laisse deviner que des mouvements migratoires très sélectifs, tant sur le plan de l'âge que sur le plan géographique, ont largement contribué à redessiner la démographie de l'arrondissement de Béthune. Mais dans quelle mesure ? C'est précisément l'objet du chapitre 4 qui distingue les contributions respectives de l'augmentation de l'espérance de vie, de la baisse de la fécondité et des mouvements migratoires sur la dynamique des populations de l'arrondissement.

CHAPITRE 4

L'interaction mortalité/fécondité/migrations dans la dynamique des populations de l'arrondissement

Soldes naturel et migratoire à l'échelle de l'arrondissement

Préambule méthodologique de l'approche descriptive

Les variations d'une population territoriale dépendent des mouvements naturel et migratoire. Le solde de population entre deux recensements correspond à la somme du solde naturel (SN : différence entre les Naissances et les Décès) et du solde migratoire (SM : différence entre les entrées – les Immigrations – et les sorties – les Emigrations).

$$\Delta_{t;t+N} = SN_{t;t+N} + SM_{t;t+N}$$
$$\Delta_{t;t+N} = \left(N_{t;t+N} - D_{t;t+N}\right) + \left(I_{t;t+N} - E_{t;t+N}\right)$$

Si l'on divise ces grandeurs par le nombre d'années séparant deux recensements (N), on estime les soldes annuels moyens global, naturel et migratoire.

$$\overline{\Delta}_{t;t+N} = \frac{\Delta_{t;t+N}}{N}$$
$$\overline{\Delta}_{t;t+N} = \frac{\left(N_{t;t+N} - D_{t;t+N}\right)}{N} + \frac{\left(I_{t;t+N} - E_{t;t+N}\right)}{N}$$
$$\overline{\Delta}_{t;t+N} = \overline{SN}_{t;t+N} + \overline{SM}_{t;t+N}$$

Si l'on rapporte maintenant ces valeurs annuelles moyennes à l'effectif moyen de la population au cours de la période intercensitaire (soit, dans le cas d'une variation linéaire de la population, l'effectif de la population

au milieu de la période intercensitaire), on détermine des taux de solde annuel moyen. On peut donc écrire que le taux de solde annuel moyen global (noté TA : taux d'accroissement) est la somme du taux de solde naturel annuel moyen (ou taux d'accroissement naturel : TAN) et du taux de solde migratoire annuel moyen (noté TAM : taux d'accroissement migratoire).

$$\frac{\overline{\Delta}_{t;t+N}}{\left(\frac{P_{t+N}+P_t}{2}\right)} = \frac{\frac{\left(N_{t;t+N}-D_{t;t+N}\right)}{N}}{\left(\frac{P_{t+N}+P_t}{2}\right)} + \frac{\frac{\left(I_{t;t+N}-E_{t;t+N}\right)}{N}}{\left(\frac{P_{t+N}+P_t}{2}\right)}$$

$$TA = TAN + TAM$$

Enfin, on peut également décomposer le taux d'accroissement naturel en un taux de natalité (TBN) et un taux de mortalité (TBM) :

$$TAN = \frac{\frac{\left(N_{t;t+N}\right)}{N}}{\left(\frac{P_{t+N}+P_t}{2}\right)} - \frac{\frac{\left(D_{t;t+N}\right)}{N}}{\left(\frac{P_{t+N}+P_t}{2}\right)}$$

$$TA = TBN - TBM$$

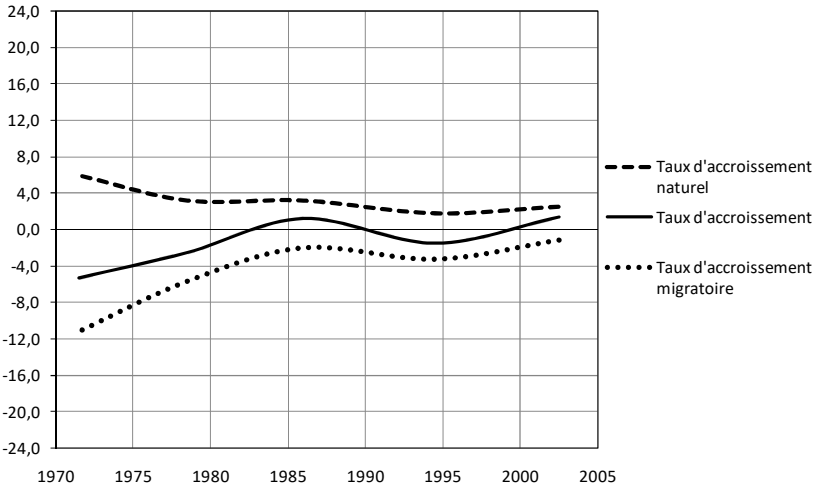
Dans la suite de ce chapitre, on exprimera ces indicateurs pour 1 000 personnes. En d'autres termes, si la valeur de TA vaut + 1‰, cela signifie que la population augmente chaque année de 1 personne par tranche de 1 000 individus.

Un déficit annuel de population qui a fortement diminué depuis quarante ans

Au niveau de l'arrondissement, le taux d'accroissement était très nettement négatif au début des années soixante-dix : la population perdait alors chaque année plus de 5 personnes par tranche de 1 000. Comme la population comptait alors pas loin de 300 000 personnes, cela signifie que chaque année elle perdait environ 1 500 personnes. Ce déficit annuel moyen a été réduit de moitié au cours de la deuxième partie des années soixante-dix (- 2,5 ‰ au début des années quatre-vingt). Depuis le début des années quatre-vingt, le TA oscille autour d'une situation d'équilibre démographique, soit un taux d'accroissement

nul (figure 4.1). Depuis le début des années 2000, il est même très légèrement positif (+ 1,4 ‰).

Figure 4.1 : Variation des taux d'accroissement global, naturel et migratoire (en ‰) depuis 1968 de la population de l'arrondissement de Béthune



Dans l'arrondissement, l'évolution du TA résulte d'une tension entre deux tendances démographiques opposées : le solde naturel, toujours positif depuis quarante ans, et le solde migratoire, toujours négatif. Toutefois, comme le montre bien la figure 4.1, les taux d'accroissement naturel (TAN) et migratoire (TAM) convergent nettement l'un vers l'autre et tendent vers 0.

A la fin des années soixante, le déficit migratoire atteignait ainsi 11 personnes par tranche de 1 000 habitants, tandis qu'une même fraction de la population en gagnait 6 sur le plan naturel. Au cours des toutes dernières années, la situation a considérablement évolué : le déficit migratoire est 10 fois moins élevé que quarante ans auparavant (- 1,1 ‰), tandis que le TAN a lui été divisé de moitié (2,5 ‰ au milieu des années 2000). C'est donc l'augmentation (bien qu'il soit toujours négatif) du TAM qui a pesé le plus sur la variation du TA. D'ailleurs, l'évolution de ce dernier « suit » les variations du TAM, les deux courbes étant fortement corrélées et presque parallèles.

Ces tendances symétriques (entre TAN et TAM) suggèrent une forte interaction entre ces deux mouvements. On peut tenter de résumer en six points, donc de manière très schématique, l'évolution des mouvements naturel et migratoire au cours des quarante dernières années :

(1) A la fin des années soixante, la population était relativement jeune. De ce fait, le taux d'accroissement était très positif, les naissances dominant de beaucoup le nombre de décès.

(2) Mais au cours des années soixante-dix, nombreux parmi ces jeunes ont dû migrer pour des raisons professionnelles. La situation économique qui ne permettait pas d'absorber la main d'œuvre locale permettait encore moins l'accueil d'actifs (et de leur famille) originaires d'autres aires géographiques. Le déficit migratoire a donc été important.

(3) Ce mouvement dominant d'émigration a surtout touché la fraction de la population susceptible d'avoir des enfants. Il a donc aussi eu un effet indirect et différé sur la dynamique naturelle : celui d'augmenter la part de ceux qui ne pouvaient pas (ou plus) contribuer à la natalité. Ce phénomène, conjugué (surtout) à un mouvement de réduction du nombre de naissances par femme, a participé à la baisse de la natalité.

(4) Cette baisse du nombre de naissances, en partie liée à la diminution du nombre de jeunes adultes, a renforcé le poids des personnes plus âgées, qui sont les plus exposées au risque de mourir. C'est la raison pour laquelle l'augmentation de l'espérance de vie ne s'est pas traduite par une baisse importante du taux de mortalité.

(5) Enfin, comme les migrations sont plus réduites à mesure que l'âge augmente, les candidats au départ se font moins nombreux à mesure que la population vieillit, contribuant ainsi à réduire le déficit migratoire.

(6) Au début des années 2000, la structure par âge de la population limite la fraction de la population susceptible d'émigrer (la réduction du nombre de départs favorise l'augmentation potentielle du TAM), réduit la natalité et atténue les effets de l'augmentation de l'espérance de vie (ce qui se traduit par un TAN

faible). On a atteint un nouvel équilibre démographique. Pour combien de temps ? La mise en œuvre de projections sera l'occasion de discuter de l'évolution potentielle de cette situation presque équilibrée entre les mouvements naturel et migratoire.

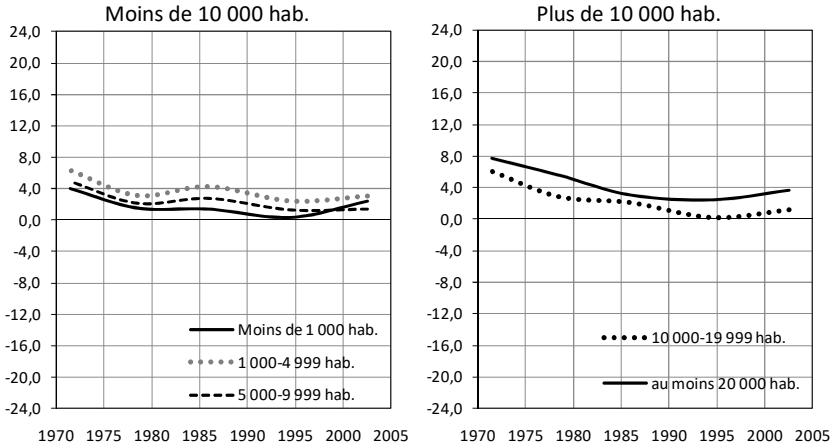
Ce schéma synthétise des situations très différentes d'un type de communes à l'autre.

Des dynamiques migratoires très différentes selon la taille de la commune

Quelle que soit la taille de la commune, le renouvellement « naturel » de la population a contribué de moins en moins fortement à la croissance démographique (bien qu'il soit prépondérant dans la dynamique globale des populations locales, comme nous le montrerons plus loin).

C'est dans les communes de plus de 10 000 habitants que la baisse du taux d'accroissement naturel a été la plus importante (figure 4.2).

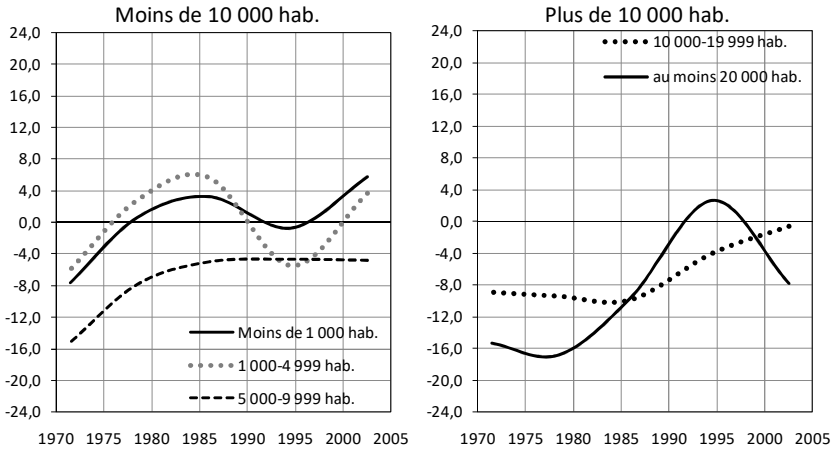
Figure 4.2 : Variation entre 1968 et 2006 du taux d'accroissement naturel (TAN, en ‰) selon la taille de la commune (ensemble de l'arrondissement de Béthune)



Au début des années 2000, les valeurs du TA sont plus homogènes qu'elles ne l'étaient quarante ans auparavant (la variance a ainsi été divisée de moitié). En d'autres termes, la dynamique naturelle n'est plus un critère qui permet de distinguer de manière significative les petites communes des plus grandes (à l'exception de la commune de Béthune).

En revanche, les mouvements migratoires sont très inégaux d'un type de communes à l'autre. Les différences portent à la fois sur la forme des variations et sur l'intensité des taux d'accroissement migratoire (figure 4.3).

Figure 4.3 : Variation entre 1968 et 2006 du taux d'accroissement migratoire (TAM, en ‰) selon la taille de la commune (ensemble de l'arrondissement de Béthune)



(1) Le solde migratoire des communes de moins de 5 000 habitants était nettement négatif à la fin des années soixante. Mais il va devenir positif dès le milieu des années soixante-dix pour connaître un maximum au milieu des années quatre-vingt. Au début des années 2000, le TAM était voisin des valeurs maximales atteintes au cours de la décennie quatre-vingt, après avoir connu une baisse non négligeable pendant les années quatre-vingt-dix.

(2) Ces variations sont à rapprocher de celles des communes de plus de 20 000 habitants, qui présentent un schéma quasiment symétrique : décroissance du TAM au début des années soixante-dix, puis passage par un maximum (positif) dans les années quatre-vingt-dix, avant de connaitre une baisse marquée depuis 2000. Ces mouvements symétriques suggèrent des mouvements migratoires internes à l'arrondissement entre les communes de moins de 5 000 habitants et les plus grandes de l'arrondissement (Bruay-la-Buissière et, surtout, Béthune) :

- un mouvement dominant d'émigration (surtout des couples avec de jeunes enfants) des principales villes vers des communes de petite taille à partir de la moitié des années soixante-dix jusqu'à la fin de la décennie suivante ;

- puis dans les années quatre-vingt-dix, un mouvement de retour vers les principales villes. Il peut s'agir des enfants qui avaient suivi leurs parents dans les années soixante-dix et qui, parvenus à l'âge adulte, s'installent en ville, soit pour poursuivre leurs études, soit pour commencer leur vie professionnelle. Ce schéma semble bien correspondre à ce qui est observé dans le Béthunois et les collines de l'Artois, beaucoup moins dans l'ancien bassin minier.

- enfin, le mouvement dominant d'arrivées dans les petites communes et de départs des principales villes depuis le recensement de 1999 traduit peut-être une nouvelle vague de migrations familiales. Les familles peuvent en effet accéder plus facilement à la propriété (d'une maison individuelle le plus souvent) dans les petites communes situées en périphérie des plus grandes (création de lotissements, terrains moins chers, etc.).

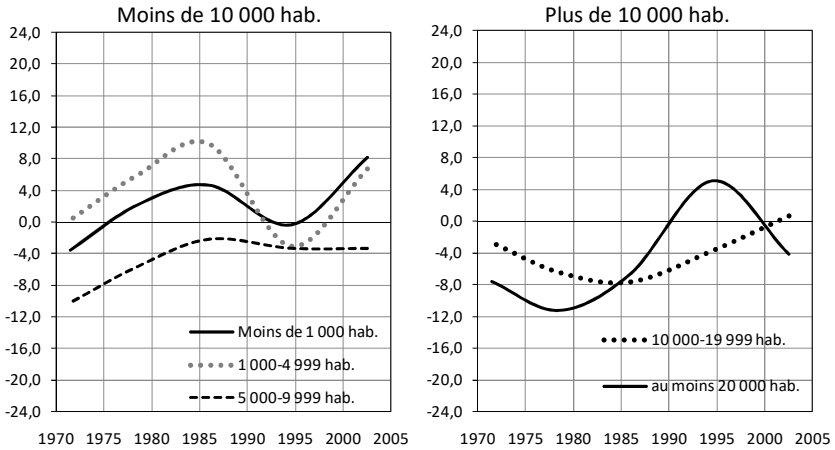
(3) Les communes de 5 000 à 10 000 habitants et de 10 000 à 20 000 habitants ont réussi depuis la fin des années soixante à réduire leur déficit migratoire. Mais elles l'on fait à des rythmes inversés :

- pour les communes de 5 000 à 10 000 habitants, la réduction du déficit migratoire s'opère au cours des années soixante-dix et quatre-vingt. Depuis le début des années quatre-vingt-dix, le TAM est stable ;

- pour les communes d'Auchel et de Nœux-les-Mines, le TAM est stable dans les années soixante-dix et quatre-vingt, puis le déficit migratoire se réduit progressivement depuis le début des années quatre-vingt-dix. Il est dorénavant quasiment nul.

La comparaison des figures 4.3 et 4.4 montre à quel point le mouvement migratoire structure, à l'échelle locale, les variations intercensitaires du taux d'accroissement global. C'est également le cas dans chacun des deux secteurs étudiés, qui se distinguent précisément l'un de l'autre par des évolutions différentes des dynamiques migratoires mais qui finissent par converger.

Figure 4.4 : Variation entre 1968 et 2006 du taux d'accroissement (TA, en ‰) selon la taille de la commune (ensemble de l'arrondissement de Béthune)



Soldes migratoire et naturel dans l'ancien bassin minier et le Béthunois et les collines de l'Artois

D'un secteur à l'autre, des évolutions du solde migratoire souvent très différentes

Seules les communes de moins de 5 000 habitants ont connu des dynamiques migratoires similaires dans l'ancien bassin minier et le Béthunois et les collines de l'Artois (figure 4.5). Dans ces communes, on note une réduction du déficit dans les années soixante-dix, un solde migratoire positif dans les années quatre-vingt, puis une inversion du mouvement au moment d'aborder les années quatre-vingt-dix, avant que le solde migratoire ne redevienne positif depuis le dernier recensement. Ces communes, qui avaient également des structures par âge comparables, constitue donc un ensemble homogène sur tout l'arrondissement.

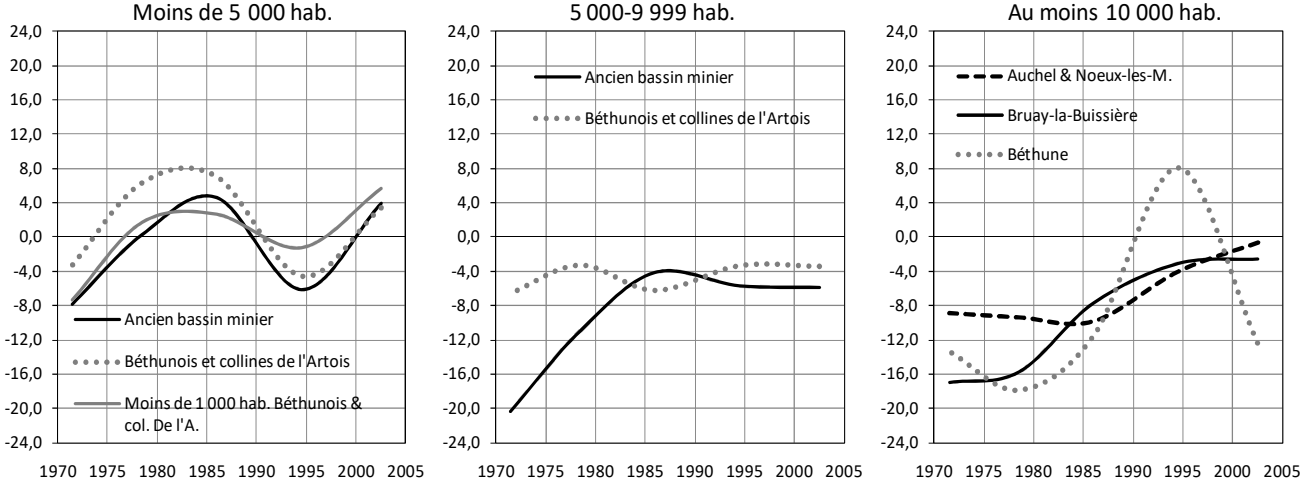
En revanche, les communes de plus de 5 000 habitants ont connu des évolutions des mouvements migratoires très différentes selon le secteur géographique :

- Pour les communes de 5 000 à 10 000 habitants, le déficit migratoire est resté à peu près stable et modéré (de – 6 ‰ à – 4 ‰) dans le Béthunois et les collines de l'Artois. En revanche, ce déficit, qui était beaucoup plus important à la fin des années soixante dans l'ancien bassin minier (- 20 ‰, soit quatre fois moins important que dans le Béthunois et les collines de l'Artois), a été réduit de manière considérable pour converger puis atteindre le niveau du secteur voisin. Ces évolutions très différentes ont donc conduit à une homogénéisation de la dynamique migratoire au sein de l'arrondissement pour ce type de communes, ce qui s'est traduit aussi par une convergence des structures par âge (cf. chapitre 3, pp. 43-50).

- Le constat est très différent pour les communes de plus de 20 000 habitants. A la fin des années soixante, Bruay-la-Buissière et Béthune présentaient des déficits migratoires semblables (nettement inférieurs à – 12 ‰). Bruay-la-Buissière l'a progressivement résorbé, selon un modèle de type logistique (stabilité au cours des années soixante-dix, augmentation du TAM au cours des années quatre-vingt, puis stabilisation depuis les années quatre-vingt-dix). Le mouvement migratoire a évolué de manière beaucoup plus irrégulière à Béthune. Le déficit migratoire s'est aggravé au cours des années soixante-dix avant de diminuer de manière spectaculaire, à tel point que le TAM était très nettement positif au cours des années quatre-vingt-dix. Cette évolution est exactement symétrique à celle des communes de moins de 5 000 habitants de l'arrondissement, ce qui suggère des échanges entre ces communes et Béthune.

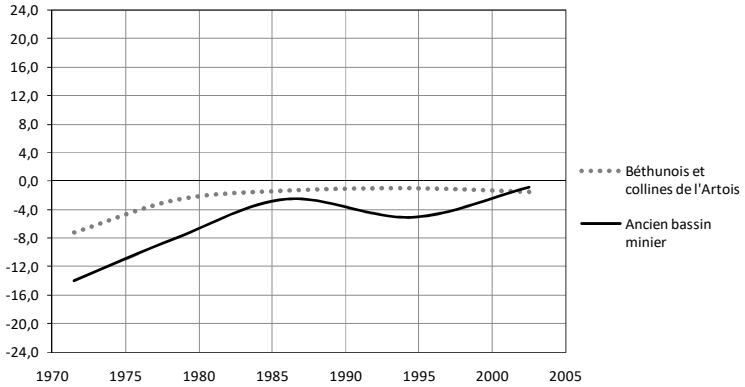
- Pour compléter cette description, on peut indiquer que sur le plan démographique, Bruay-la-Buissière présente les caractéristiques d'une commune d'une dizaine de mille d'habitants. Hormis sa taille, elle est très proche des communes de Nœux-les-Mines et Auchel (structure par âge et dynamique migratoire comparables), tandis que Béthune présente, à son échelle, certaines des caractéristiques des pôles universitaires régionaux de plus grande taille. Ces deux villes, en dehors de leur taille, partagent donc peu de caractéristiques communes.

Figure 4.5 : Comparaison des taux d'accroissement migratoire (TAM, en ‰) selon le secteur et la taille de la commune



Toutefois, globalement, les dynamiques migratoires de l'ancien bassin minier et du Béthunois et des collines de l'Artois convergent fortement depuis quelques années (figure 4.6). Les différences observées dans les quatre communes de plus de 10 000 habitants ne sont pas en mesure de s'opposer aux convergences constatées dans les communes de moins de 10 000 habitants, qui accueillent la grande majorité de la population de chacun de ces secteurs.

Figure 4.6 : Taux d'accroissement migratoire (TAM, en ‰) des populations de l'ancien bassin minier et du Béthunois et des collines de l'Artois



Une interaction forte entre mouvement migratoire et mouvement naturel

La dynamique migratoire a une incidence considérable sur le mouvement naturel. Ainsi, un mouvement dominant d'émigration des jeunes adultes va limiter le nombre potentiel de futures naissances et accentuer les effets de la baisse de la fécondité. Dans ce cas, le taux de natalité, qui correspond au rapport entre le nombre de naissances et la taille de la population, diminue.

Cette baisse du nombre de jeunes adultes augmente dans le même temps le poids des personnes âgées au sein de la population, soit la part de personnes qui présentent les risques de décès les plus importants. Le taux de mortalité, qui correspond à la division du nombre de décès par la taille de la population, est aussi la moyenne pondérée des taux de mortalité par âge par le poids de chacun des groupes d'âges au sein de la population. Plus le nombre de personnes âgées est important, plus les

taux de mortalité aux âges élevés vont peser dans le calcul de la moyenne des taux. Le vieillissement de la population, accentué par un mouvement dominant d'émigration des jeunes adultes, conduit donc à ralentir la baisse du taux de mortalité, voire même à son augmentation.

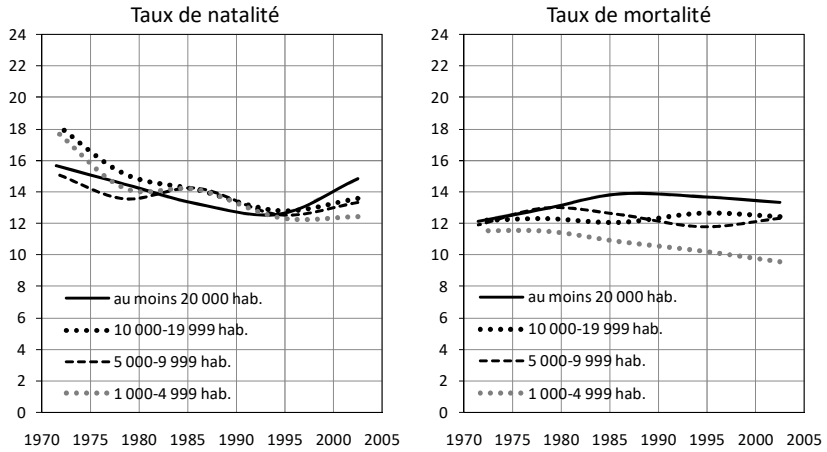
Ce type de mouvement migratoire entraine donc à la fois une diminution du taux de natalité et une augmentation du taux de mortalité. Comme le taux d'accroissement naturel correspond précisément la différence entre les taux de natalité et de mortalité, un mouvement dominant d'émigration des jeunes adultes a donc pour conséquence de limiter l'accroissement naturel (et vice versa).

Dans l'ancien bassin minier, les taux de natalité ont chuté de manière continue dans les communes de plus de 10 000 habitants de la fin des années soixante jusqu'à la fin des années quatre-vingt-dix (figure 4.7). Il s'agit de la conséquence de la baisse de la fécondité et du vieillissement de la population de ces communes. Celles de moins de 10 000 habitants ont vu leur taux de natalité augmenter (ou leur baisse fortement ralentir) dans les années quatre-vingt, ce qui correspond précisément à la vague d'arrivées de jeunes adultes dans les communes de moins de 5 000 habitants et à la phase de réduction forte du déficit migratoire dans les communes de 5 000 à 10 000 habitants. Mais par la suite, le mouvement d'immigration de jeunes adultes ayant ralenti, le taux de natalité a baissé à nouveau.

Depuis le début des années 2000, le taux de natalité augmente à nouveau. La légère augmentation du taux de fécondité observé au niveau national depuis quelques années contribue à cette évolution. Mais il s'agit surtout d'un effet de la dynamique migratoire, moins négative au cours de ces dernières années. En perdant moins de jeunes adultes, les communes de l'ancien bassin minier ont conservé un meilleur potentiel de renouvellement naturel de leur population (plus de jeunes adultes conduisant, à fécondité constante, à un nombre potentiellement plus élevé de naissances). Cette augmentation du taux de natalité est la plus forte à Bruay-la-Buissière car la hausse de la fécondité se conjugue à une stabilisation à la fois du déficit migratoire (proche de 0) et d'un ralentissement très net du vieillissement de sa population (cf. chapitre 3, figure 3.13 p. 58). Globalement, retenons que l'on assiste à une uniformisation de la natalité à l'échelle de l'ancien bassin minier. Ce n'est pas le cas en ce qui concerne la mortalité où d'une situation très

homogène à la fin des années soixante, on est passé à une plus grande hétérogénéité.

Figure 4.7 : Evolution du taux de natalité et de mortalité (en ‰) dans les communes de l'ancien bassin minier



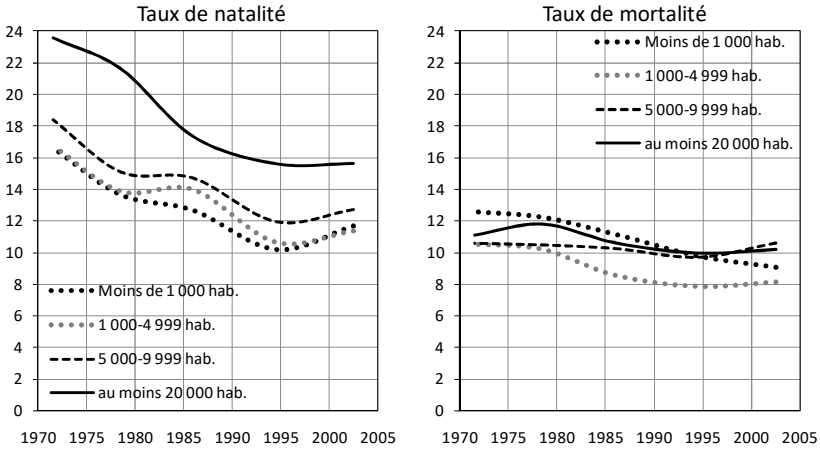
Comme on l'a indiqué en préambule, le taux de mortalité est très sensible aux effets de structure par âge. Nous avons montré qu'en raison de leur dynamique migratoire originale, les communes de moins de 5 000 habitants sont celles qui ont le mieux résisté au vieillissement de leur population. Leurs habitants étant plus jeunes en moyenne que dans les autres communes, le nombre de décès y est proportionnellement moins important.

En raison des mouvements migratoires qui ont inégalement affecté le vieillissement des populations des communes de plus de 5 000 habitants, les taux de mortalité de ces dernières ont évolué différemment selon leur taille. Ainsi, le taux brut de mortalité de Bruay-la-Buissière a augmenté au cours des années 70 et 80, avant de diminuer très lentement depuis le début des années 90. Au contraire, dans les communes comptant de 5 000 à 10 000 habitants, la proportion de décès par unité d'habitants est restée stable jusqu'à la fin des années 80, avant d'augmenter très légèrement au cours de la décennie suivante. A Auchel et Nœux-les-Mines, le taux brut de mortalité a augmenté au cours des années 70, avant de diminuer au cours des années 80. Il semble à nouveau légèrement croître depuis la moitié des années 90.

Tous ces mouvements sont fortement corrélés aux évolutions de la dynamique migratoire de chacun de ces types de communes. Toutefois, la tendance qui se dégage depuis le début des années 2000 est celle d'une convergence, à nouveau, des taux de mortalité pour cet ensemble composé des villes de plus de 5 000 habitants.

Les variations des taux de natalité et de mortalité dans les communes du Béthunois et des collines de l'Artois présentent des nuances par rapport à celles décrites pour les communes de l'ancien bassin minier (figure 4.8).

Figure 4.8 : Evolution du taux de natalité et de mortalité (en ‰) dans les communes du Béthunois et des collines de l'Artois



Globalement, le niveau de la natalité était au début des années 70, dans les communes de moins de 10 000 habitants du Béthunois et les collines de l'Artois, sensiblement équivalent à celui de l'ancien bassin minier. En revanche, la commune de Béthune se distinguait nettement par son niveau de natalité particulièrement élevé. La natalité a baissé de manière importante en quarante ans à des rythmes qui présentent quelques nuances, qui s'expliquent là encore par les mouvements migratoires qui ont affecté, différemment, les communes selon leur taille.

On peut s'arrêter sur le cas des communes de moins de 5 000 habitants, dont le taux de natalité est descendu jusqu'à environ 10 ‰ au cours des années quatre-vingt-dix. Il s'agit en quelque sorte « du revers de la médaille » de l'arrivée en nombre de jeunes couples dans les années 70-

80, période au cours de laquelle ils ont eu leurs enfants. Mais ces adultes ont vieilli, sans qu'ils soient rejoints, au cours des années quatre-vingt-dix, par un nombre conséquent de jeunes adultes. De ce fait, le taux de natalité s'est « effondré » sous l'effet de la diminution de la fécondité et du non renouvellement de la population en âge d'avoir des enfants. Le début des années 2000 a été marqué par un nouveau mouvement d'arrivées de jeunes adultes dans ce type de communes. Conjugué à une hausse de la fécondité (faible, cependant), ce mouvement migratoire s'est traduit par une augmentation du taux de natalité. On voit bien, là encore, l'interaction entre migrations et mouvements naturels.

Toutefois, en 2006, les différents types de communes de moins de 10 000 habitants ont à nouveau des taux de natalité très proches les uns des autres (et de ceux des communes de même taille de l'ancien bassin minier), tandis qu'il demeure plus important à Béthune. La présence constante de jeunes adultes dans cette ville (qui migreront ensuite pour un certain nombre d'entre eux avec leurs jeunes enfants vers les communes plus petites) explique ce niveau plus élevé que dans le reste de l'arrondissement.

Le niveau de mortalité a également baissé dans ce secteur : le renouvellement plus important de la population (ce qui a limité son vieillissement) a permis à l'augmentation de l'espérance de vie de se concrétiser plus nettement sur la baisse du taux de mortalité. C'est tout particulièrement le cas des communes de 1 000 à 5 000 habitants qui sont celles dont le renouvellement, par l'apport de migrations familiales, a le plus ralenti le vieillissement de la population. En 2006, le niveau moyen du taux de mortalité est plus faible que dans les communes de l'ancien bassin minier : la différence est en moyenne de deux décès par tranche de 1 000 personnes. A l'échelle de ces deux secteurs (environ 150 000 personnes), cela représente une différence de 300 décès chaque année. La part plus importante de personnes âgées dans l'ancien bassin minier explique une partie de cette différence.

S'il n'est pas à exclure que d'un territoire à l'autre des différences en matière de mortalité ou de fécondité existent (en raison par exemple de compositions sociales différentes), à une telle échelle géographique, ce sont surtout les structures par âge inégales qui peuvent expliquer les écarts entre taux de natalité ou de mortalité. Dans le chapitre 3, nous avons vu que les compositions par âge des communes de l'ancien bassin

minier et du Béthunois et des collines de l'Artois s'étaient, à taille comparable, nettement rapprochées, grâce à une dynamique migratoire différente d'un territoire à l'autre. C'est tout particulièrement le cas des communes de moins de 10 000 habitants : c'est donc sans surprise que les taux de variation naturelle se sont eux aussi rapprochés (figure 4.9, ci-contre).

La dynamique migratoire originale de Béthune (arrivées de nombreux jeunes adultes sans enfant, qui sont aussi ceux qui ont le plus de chances d'en avoir) au sein de l'arrondissement empêche de faire un tel constat pour les communes de plus de 10 000 habitants. Sa structure par âge est ainsi plus favorable à une dynamique naturelle significativement plus forte (proportionnellement moins de décès et plus de naissances) qu'à Bruay-la-Buissière, Auchel ou Nœux-les-Mines.

Le poids des grandes communes étant minoritaire au sein de la population de chacun de ces deux ensembles géographiques, ces différences pèsent peu quand on compare la dynamique naturelle de l'ancien bassin minier à celle du Béthunois et des collines de l'Artois. De ce fait, à l'instar de ce qui a été noté pour la dynamique migratoire, ces deux territoires convergent aussi du point de vue de leur renouvellement naturel (par le jeu des naissances et des décès) [figure 10].

Figure 4.10 : Taux d'accroissement naturel (TAN, en ‰) des populations de l'ancien bassin minier et du Béthunois et des collines de l'Artois

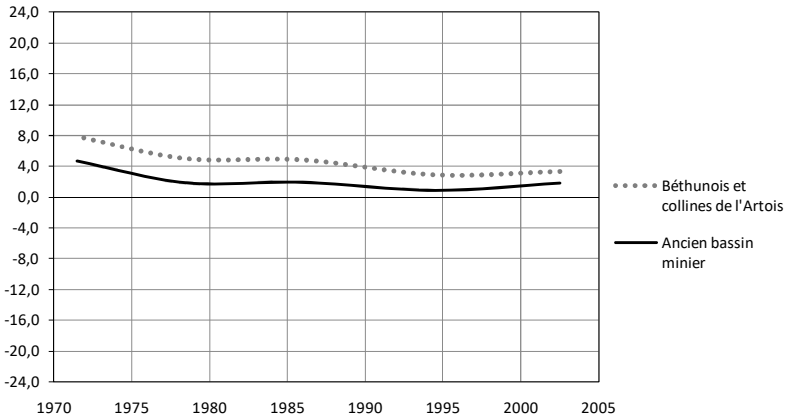
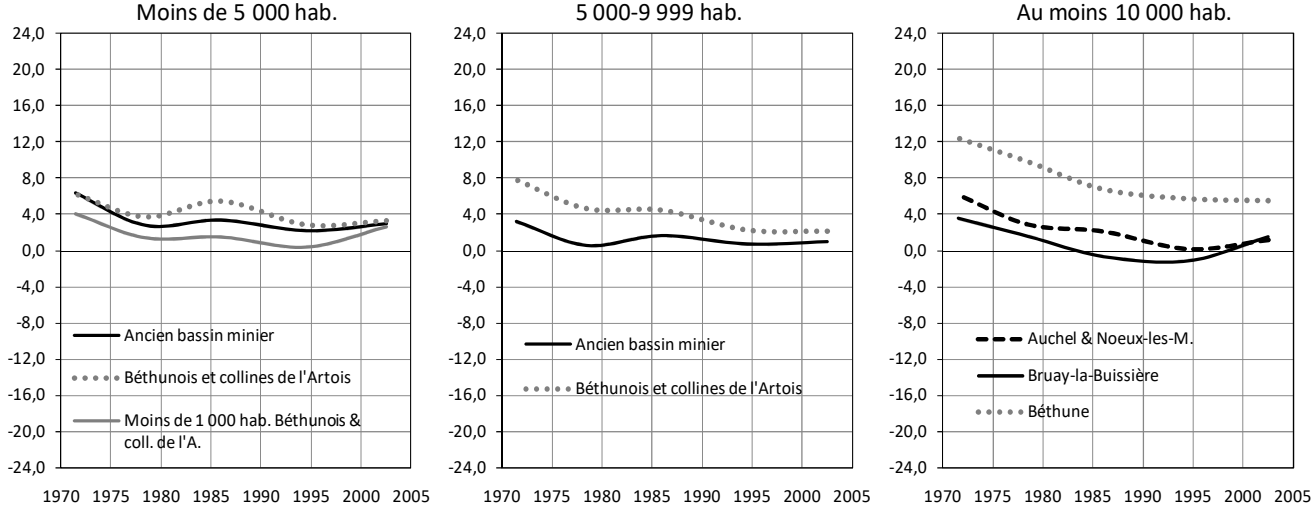


Figure 4.9 : Comparaison des taux d'accroissement naturel (en ‰) selon le secteur et la taille de la commune



Première synthèse des liens entre mouvements naturels et migratoires

Les variations des taux d'accroissement naturel et migratoire sont fortement corrélées. En effet, les migrations ont un effet sur la structure des populations (en accélérant ou en ralentissant le vieillissement des populations), qui sont elles mêmes déterminantes sur l'accroissement naturel (il y a plus de naissances quand il y a de nombreux jeunes adultes, et plus de décès quand la part des personnes âgées est plus importante).

Les secteurs de l'ancien bassin minier et du Béthunois et des collines de l'Artois ont connu des variations de leur solde migratoire différentes. Mais celles-ci ont conduit progressivement à un rapprochement de ces deux aires géographiques qui présentent, pour la dernière période intercensitaire, des taux de variation migratoire très proches et voisins de l'équilibre entre arrivées et départs.

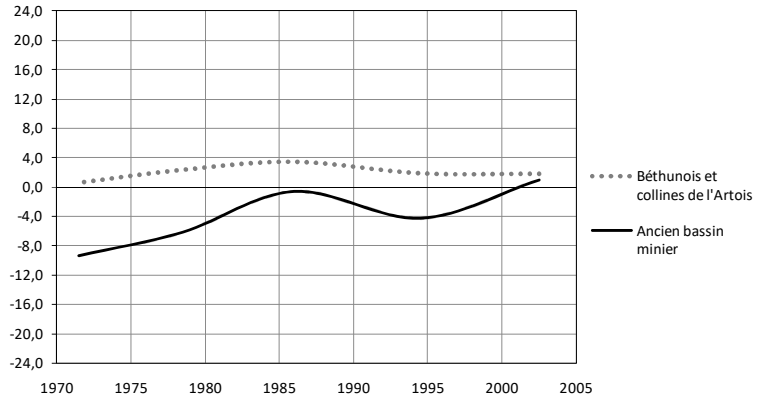
On note également une convergence, à la fois plus régulière et plus lente, des taux de variation naturelle. Dans les deux secteurs, le nombre de naissances est supérieur à celui des décès. Ce « surplus » naturel compense le léger déficit migratoire.

La mortalité et la fécondité sont caractérisées par une forte inertie, contrairement aux mouvements migratoires qui présentent des variations intercensitaires très irrégulières et qui sont fortement influencées par des événements conjoncturels. Les mouvements migratoires accélèrent ou ralentissent la dynamique naturelle. Dans le cas présent, la convergence des dynamiques migratoires entre les deux secteurs étudiés a favorisé ce rapprochement des taux de variation naturelle. Le fait que ce dernier demeure un peu plus élevé dans le Béthunois et les collines de l'Artois est principalement lié à une population de jeunes adultes proportionnellement plus nombreuse dans ce secteur, ce qui assure une natalité légèrement plus élevée ET un nombre de décès proportionnellement moins important.

Ce double mouvement de convergence des dynamiques naturelle et migratoire conduit à un rapprochement très net des taux de variation démographique globale de ces deux ensembles (figure 4.11). Au milieu

des années 2000, le solde de population est positif dans les deux secteurs.

Figure 4.11 : Taux d'accroissement global (TA, en ‰) des populations de l'ancien bassin minier et du Béthunois et des collines de l'Artois



Dans l'optique de projections de population, la question est de savoir si cette convergence marque le terme de quarante années d'évolutions différenciées dans ces deux ensembles géographiques, ou bien simplement un moment de transition.

L'approche descriptive (par les taux de variation) de l'interaction mortalité/fécondité/migrations touche ici ses limites dans un cadre prospectif. C'est la raison pour laquelle il faut compléter cette démarche par une appréhension de type longitudinal.

Une autre approche possible des liens entre mortalité, fécondité et migrations

Les limites de l'approche descriptive

L'approche descriptive permet de distinguer les effets des mouvements naturel et migratoire sur la croissance de la population. Elle permet de mettre en évidence les liens qui existent, d'une part, entre les mouvements eux-mêmes (l'incidence réciproque des mouvements migratoires sur le mouvement naturel et vice-versa) et, d'autre part, entre ces mouvements et la structure de la population. Mais elle ne

permet pas de mesurer véritablement l'effet de l'interaction entre migration et mouvement naturel sur la dynamique à long terme de la population. Deux exemples vont permettre de mieux comprendre le biais des indicateurs descriptifs (taux de solde naturel, migratoire et global) utilisés précédemment :

- Prenons le cas d'un couple présent lors du recensement de l'année t, qui au cours de la période intercensitaire 1) va avoir un enfant dans la commune de résidence en t et 2) va déménager dans une autre commune où ce couple et cet enfant seront recensés en t+N. A partir des données du recensement et de l'état civil, on va considérer du point de vue de la commune de résidence initiale qu'il y a eu entre les dates t et t+N une naissance (+ 1 individu) et un solde migratoire apparent de - 3 personnes. Au total, le solde de population est de – 2 personnes. Or, concrètement, la commune a perdu au cours de la période 3 personnes et le solde net réel est de - 3 individus. Ce solde net mesure le produit de l'interaction des migrations et de la fécondité. Cette mesure constitue le véritable bilan démographique intercensitaire. Dans le cas présent, la méthode descriptive sous-estime le déficit migratoire réel.

- Prenons cette fois le cas d'un jeune couple avec un enfant qui arrive entre les années t et t+N dans une nouvelle commune. Après leur installation dans cette dernière, ce couple a un nouvel enfant qui nait avant le recensement de l'année t+N. Du point de vue de la nouvelle commune de résidence, on dénombre entre les années t et t+N 1 naissance et un solde migratoire apparent de + 2 personnes, soit un gain total de trois individus. Ici, le solde de population correspond bien au solde net. Mais c'est l'arrivée de ce couple qui est directement à l'origine de la naissance enregistrée dans la nouvelle commune. Du point de vue prospectif, le solde migratoire net est de + 3 personnes. L'approche descriptive sous-estime donc ici la contribution réelle du mouvement migratoire à la croissance de la population.

Quand on réalise des projections de population, il est précisément important de pouvoir prendre en compte les effets réels de l'interaction entre mouvements naturels et migrations. On peut le faire en mettant en œuvre une approche longitudinale.

Principe de l'approche longitudinale

Cette méthode consiste à simuler l'évolution d'une population au cours d'une période donnée compte tenu des risques de mortalité et des taux de fécondité réels observés au cours de cette même période. On considère que la population initiale n'évoluera, tant sur le plan de son effectif que de sa structure par âge, qu'en raison des seuls mouvements naturels. On parle d'une population fermée (à tout mouvement migratoire). L'effet réel de l'interaction migrations-mouvements naturels sur la dynamique de la population est déduit en comparant le résultat de cette simulation à la taille et à la structure par âge réelles de la population.

Voici ce principe tel qu'on peut l'appliquer à l'évolution de la population entre 1968 et 2006 :

(1) Nous avons successivement appliqué aux personnes âgées de 0-4 ans en 1968 la probabilité de survivre entre 0-4 ans et 5-9 ans (soit entre 1968 et 1973), puis celle entre 5-9 ans et 10-14 ans (soit entre 1973 et 1978), etc. Ce type de calcul a été opéré pour tous les groupes de générations présents en 1968. On va donc faire vieillir la population recensée en 1968 jusqu'en 2006.

(2) Puis nous avons appliqué à l'effectif estimé de femmes âgées de 15-49 ans chacune des années du bond de rétroprojection (1968-2006) le taux global de fécondité correspondant à chacune de ces années. Cet indicateur correspond au nombre moyen d'enfant qu'une femme âgée de 15-49 ans va avoir chaque année. La multiplication de cet indicateur par le nombre de femmes en âge de procréer permet d'estimer le nombre de naissances annuel que l'on aurait dû observer en l'absence de tout mouvement migratoire, mais compte tenu du vieillissement réel de la population initiale. On assure ainsi le renouvellement (par le bas de la pyramide des âges, à savoir les naissances) théorique de la population. Puis nous avons fait vieillir ces nouveaux nés en leur appliquant à leur tour les probabilités de rester en vie entre la naissance et l'âge de 0-4 ans, puis entre 0-4 ans et 5-9 ans, etc.

(3) Cette simulation permet de montrer la dynamique démographique intrinsèque à la population. On peut parler de son inertie démographique, qui correspond au produit de l'interaction entre sa

structure par âge initiale et l'évolution réelle de la mortalité et de la fécondité tout au long de la période de (rétro-)simulation.

(4) On compare ensuite la population à laquelle on parvient à l'aide de cette simulation en 2006 (effectif et structure par âge) à la population recensée en 2006. Les différences attendues entre ces projections et les données issues ont un sens : elles permettent de mettre en évidence la dynamique migratoire nette :

- Quand l'effectif projeté en 2006 est supérieur à celui recensé, le solde migratoire net (migrations plus l'effet de ces dernières sur le mouvement naturel) est négatif. Il « manque » des personnes par rapport à l'effectif attendu en l'absence de tout mouvement migratoire. Ceux qui ont quitté le territoire (les émigrants et leur descendance) sont plus nombreux que ceux qui sont arrivés (les immigrants et leur descendance).

- A l'inverse, quand l'effectif projeté est inférieur à celui auquel on s'attendait en l'absence de toute migration, l'écart traduit un solde migratoire net positif : les immigrants (et leur descendance) ont été plus nombreux que les émigrants (et leur descendance).

Le même exercice peut être renouvelé à partir des populations recensées en 1975, 1982, 1990 et 1999. On peut dès lors estimer la part respective des dynamiques migratoire et naturelle dans l'évolution des populations de l'arrondissement depuis 1975, 1982, etc.

Evolution de la mortalité et de la fécondité au sein de l'arrondissement de Béthune entre 1968 et 2006

Le préalable à la mise en œuvre de cette méthode est donc de reconstituer, à l'échelle locale, l'évolution de la fécondité et de la mortalité.

1) Pour la mortalité, on dispose de la série des risques de mortalité par âge et par année depuis 1800 à l'échelle nationale[18]. Il est donc possible de reconstituer des séries longitudinales pour toutes les

(18) Meslé F. et Vallin J., 2001, « Tables de mortalité françaises pour les XIXe et XXe siècles et projections pour le XXIe siècle », *Données statistiques*, INED. [http://www.ined.fr/cdrom_vallin_mesle/contenu.htm]

générations recensées à partir de 1968. La difficulté consiste en fait à passer de l'échelle nationale à l'échelle locale. Il existe en effet des variations géographiques non négligeables de l'espérance de vie à la naissance. C'est le cas en particulier du Pas-de-Calais qui présente un niveau de mortalité plus important que la moyenne nationale(19). Au sein même de ce département, des différences ne sont pas à exclure, comme l'examen des taux de mortalité selon la taille des communes de l'ancien bassin minier et du Béthunois et des collines de l'Artois l'a montré (cf. supra, pp. 71-73).

Une standardisation des taux de mortalité a permis de constater que la mortalité dans l'ancien bassin minier était effectivement plus importante que dans le Béthunois et les collines de l'Artois. Toutefois, les écarts sont faibles :

- L'indice standardisé de mortalité pour le Béthunois et les collines de l'Artois est le même que celui du département du Pas-de-Calais : une fois corrigés les effets de structure, les taux de mortalité de ces deux aires géographiques sont respectivement 1,27 et 1,28 fois plus élevés que celui de la France métropolitaine ; cela signifie qu'en moyenne, à chaque âge, les taux de mortalité sont 1,3 fois (ou 30 %) plus élevés dans le Béthunois et les collines de l'Artois qu'au niveau national.
- Celui calculé pour l'ancien bassin minier est pour sa part un peu (mais significativement) plus élevé que la moyenne départementale : 1,42 contre 1,28.

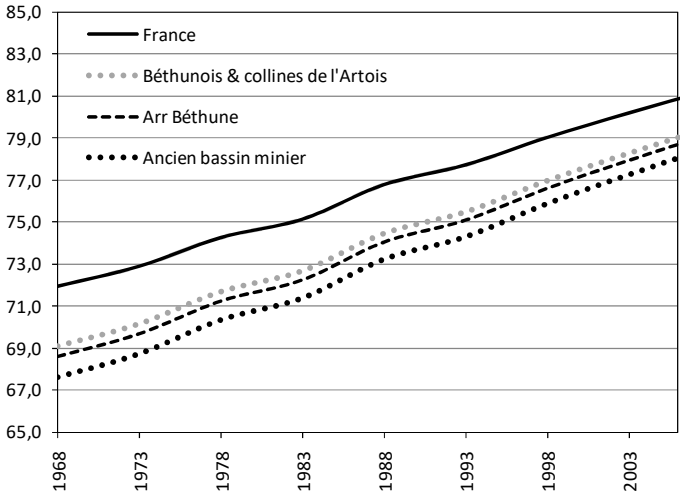
Dans la suite de ce travail, on a donc adopté deux séries de risques de mortalité, une pour chaque secteur : à chaque âge, les risques sont, par rapport à ceux de la France métropolitaine, supérieurs de 30 % dans le Béthunois et les collines de l'Artois et de 40 % dans l'ancien bassin minier. Ces écarts sont toutefois négligeables tant que les risques de mortalité sont faibles. Par exemple, à 60 ans, la probabilité de décéder en France est de 0,7 %, soit 7 décès entre 60 et 61 ans pour 1 000 personnes âgées de 60 ans. Dans l'ancien

(19) « La région [Nord-Pas-de-Calais] occupe ainsi la dernière place [nationale] en termes d'espérance de vie de sa population. » (Antonov-Zafirov P., 2010, « Bilan démographique 2009 », *Pages de Profils*, n° 72, p. 3). Et le Pas-de-Calais présentait en 2008 l'espérance de vie à la naissance des hommes et des femmes la plus faible de tous les départements de France métropolitaine (http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=99&ref_id=t_0502D).

bassin minier, cette probabilité serait donc majorée de 40 % et voisine de 1 %. En France, 99,3 % des personnes âgées de 60 ans seront donc encore en vie à 61 ans ; dans l'ancien bassin minier cette probabilité ne sera « que » de 99 %.

C'est pourquoi, en dépit d'une surmortalité non négligeable, l'espérance de vie estimée en 2010 pour le Béthunois et les collines de l'Artois est inférieure de « seulement » 2 % environ à la moyenne nationale (79 ans environ contre 81 ans), tandis que celle de l'ancien bassin minier (78 ans) est inférieure d'environ 4 % à l'espérance de vie des Français (figure 4.12). A titre indicatif, la différence entre l'espérance de vie nationale et celle du département en 2006 était de 3 %. Nos estimations sont donc cohérentes avec les résultats diffusés par l'INSEE à l'échelle du département.

Figure 4.12 : Estimation de l'évolution depuis 1968 de l'espérance de vie à la naissance des populations de l'ancien bassin minier et du Béthunois et des collines de l'Artois



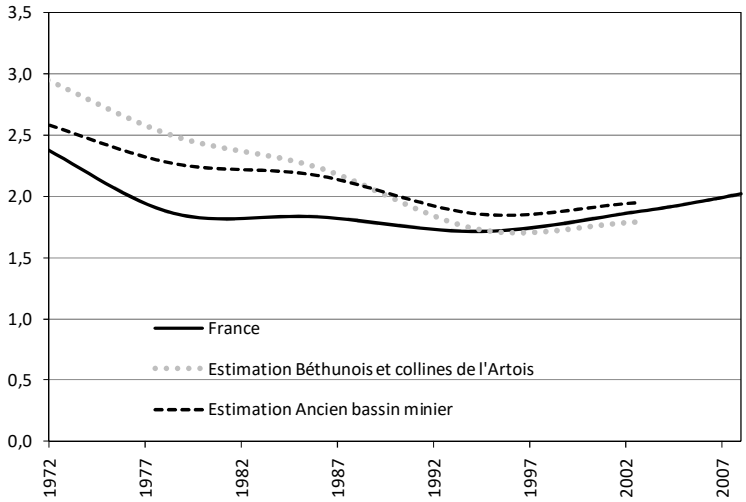
2) Pour les naissances, nous avons déterminé le taux global de fécondité, qui correspond au rapport entre les naissances annuelles et l'effectif de femmes âgées de 15-49 ans. Il s'agit du nombre moyen d'enfant que chaque femme de cette tranche d'âges a eu une

année donnée. La multiplication de cet indicateur par la durée de la période féconde (35 ans) permet d'évaluer avec une bonne précision l'indice synthétique de fécondité (nombre moyen d'enfants par femme au cours de l'ensemble de sa vie féconde).

L'INSEE recense le nombre de naissances domiciliées dans chaque commune au cours de chaque période intercensitaire. Cet effectif a été annualisé pour estimer le nombre annuel moyen de naissances dans chaque commune de l'arrondissement de Béthune. Puis, nous avons divisé ce résultat par l'effectif moyen de femmes âgées de 15-49 ans au cours de la période (moyenne des effectifs de femmes âgées de 15-49 ans aux deux recensements qui définissent la période étudiée). Par interpolation linéaire entre les différents indicateurs intercensitaires ainsi définis, nous avons pu estimer le taux global de fécondité pour chacun des bonds de projection.

Le calcul du taux global de fécondité et l'estimation de l'indice synthétique de fécondité s'appuient sur des données fiables à toutes les échelles géographiques. On est donc en mesure de produire des estimations robustes différenciées pour chacun des secteurs étudiés (figure 4.13).

Figure 4.13 : Estimation de l'évolution depuis 1968 de l'indice synthétique de fécondité (nombre moyen d'enfants par femme) des populations de l'ancien bassin minier et du Béthunois et des collines de l'Artois



On peut noter que la baisse de la fécondité a été plus lente dans l'arrondissement qu'au niveau national. Mais ce qui est à retenir, *a fortiori* dans le cadre d'un exercice prospectif, est la convergence de la fécondité, au sein de l'arrondissement, entre les deux secteurs, qui s'alignent en outre sur le niveau national. En matière de fécondité, les particularismes locaux ont tendance à s'estomper partout sur le territoire français. La légère différence qui subsiste au début des années 2000 est d'ailleurs négligeable. En effet, une différence de 0,15 enfant par femme (1,8 enfant par femme dans le Béthunois et les collines de l'Artois et 1,95 enfant par femme dans l'ancien bassin minier) se traduit chaque année par un écart de moins de 130 naissances environ pour une population de 30 000 femmes âgées de 15-49 ans, ce qui constitue précisément l'ordre de grandeur du nombre de femmes en âge de procréer dans l'ancien bassin minier et dans le Béthunois et les collines de l'Artois.

Effet conjugué des dynamiques intrinsèque et migratoire sur l'effectif des populations

En appliquant l'évolution réelle de la mortalité et de la fécondité aux populations recensées en 1968, 1975 … et 1999, on est en mesure de mettre en évidence leur dynamique démographique intrinsèque.

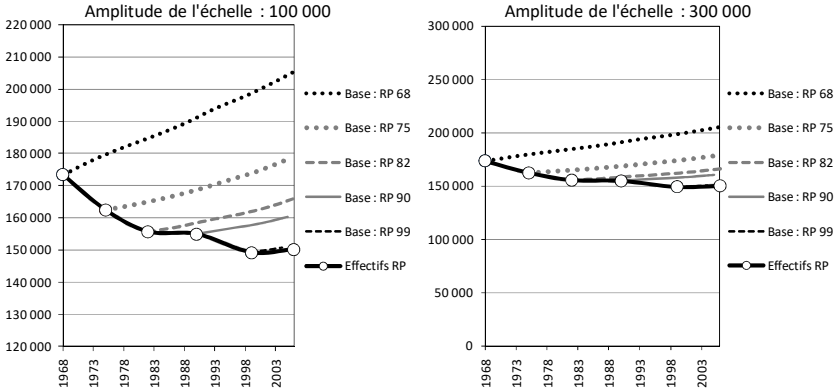
Le contexte général depuis quarante ans a été très favorable à une croissance de la population. En effet, les populations recensées en 1968 étaient jeunes, et les premières générations issues du baby-boom commençaient à faire des enfants. Bien que la fécondité ait baissé depuis 1968, le nombre d'enfants par femme est resté supérieur à 2 jusqu'à la fin des années quatre-vingt, et il est demeuré près de ce seuil de renouvellement des générations depuis. Par ailleurs, l'espérance de vie n'a cessé d'augmenter. Par conséquent, les populations, en l'absence de toute migration, devaient normalement croître depuis 1968.

Ancien bassin minier

Pour ces raisons et compte tenu des évolutions spécifiques à l'ancien bassin minier, si aucune migration n'avait eu lieu entre 1968 et 2006, la population de ce secteur aurait dû compter en 2006 environ 205 000 personnes, au lieu des 150 000 recensées ! Le déficit de population

cumulé en quarante ans expliqué par les effets directs et différés des migrations est donc de 55 000 personnes (figure 4.14).

Figure 4.14 : Dynamiques démographiques intrinsèque et réelle de la population de l'ancien bassin minier (présentation avec deux échelles d'effectifs différentes)



Note de lecture : Si la population avait été fermée à tout mouvement migratoire, son effectif aurait dû passer de près de 175 000 personnes en 1968 à plus de 200 000 personnes en 2006 (courbe avec des points noirs). Si l'on part de l'année 1975 (points gris), là encore la population aurait dû augmenter en l'absence de toute migration (de 160 000 à près de 180 000), et ce en dépit de la baisse de la fécondité. Etc.

A mesure que l'origine des rétroprojections se rapproche de 2006, le déficit cumulé baisse (figure 4.14). On peut rendre compte de ce phénomène par des arguments de deux types :

1) *Une explication méthodologique* : les effets différés des migrations (les naissances issues de migrants) ont moins de temps pour donner leur pleine mesure : quand un couple de jeunes adultes (25 ans environ) quitte la région au début des années soixante-dix, on enregistre 40 ans plus tard le départ de ces deux personnes (qui ont toutes les chances d'être encore en vie puisqu'elles ont alors 65 ans), auquel il faut ajouter le déficit de naissances (soit un peu plus de deux enfants) puis éventuellement le déficit de petits enfants (les enfants que leurs propres enfants auraient dû avoir s'ils étaient restés dans la région). Si l'on part de 1999, on enregistre essentiellement les effets directs des migrations et le déficit de naissances récentes lié aux départs des jeunes adultes.

2) Des facteurs conjoncturels :

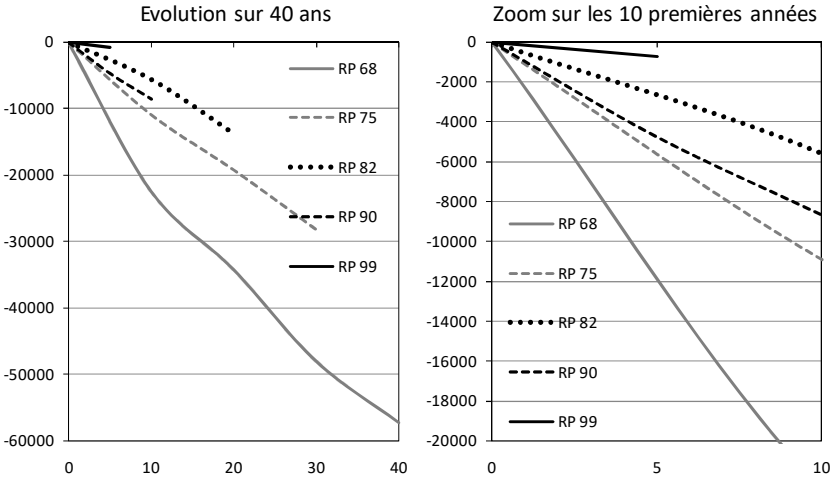
- depuis 1968, sous l'effet des migrations (départs de jeunes adultes), de la réduction de la fécondité et de l'augmentation de l'espérance de vie, la population a vieilli. De ce fait, le nombre potentiel de futurs parents susceptibles d'assurer le renouvellement naturel de la population diminue à mesure que l'on s'approche du terme de cette simulation (2006), ce qui limite le potentiel d'accroissement naturel de la population et donc les effets différés des migrations éventuelles.
- Enfin, comme on l'a vu à partir de l'approche descriptive, le déficit migratoire s'est réellement réduit.

Le bilan migratoire net est nettement négatif pour toutes les périodes mais il est somme toute assez modéré sur des intervalles de temps plus courts : - 15 000 en 25 ans (82/2006), - 10 000 depuis 1990 et un bilan migratoire net quasiment nul pour la dernière période intercensitaire (- 800 personnes cinq ans après le recensement de 1999). Un changement d'échelle de présentation des données permet aussi de relativiser la perception de l'ampleur de ces déficits (figure 4.14, graphique de droite).

Pour mieux prendre la mesure de la réduction du déficit migratoire, on peut comparer l'évolution de ce déficit cumulé en fonction du temps passé depuis l'année d'origine de la simulation : cinq ans après 1999, le déficit net cumulé est beaucoup moins important que ceux déterminés à partir des recensements précédents, sans parler de celui qui était déjà atteint cinq ans après le recensement de 1968 (figure 4.15, graphique de droite).

Cette évolution suggère, *a priori*, que ce secteur a trouvé un nouvel équilibre démographique avec une balance migratoire globalement proche de l'équilibre (même si elle est encore légèrement déficitaire). De ce fait, dans le cadre des projections de population, la dynamique naturelle intrinsèque de la dernière période intercensitaire apparaît aujourd'hui comme une base solide à partir de laquelle élaborer des scénarios conjoncturels ayant des effets sur les mouvements migratoires, et donc sur la variation totale de la population de l'ancien bassin minier.

Figure 4.15 : Solde migratoire net cumulé depuis la date origine de la simulation de la dynamique naturelle de la population de l'ancien bassin minier



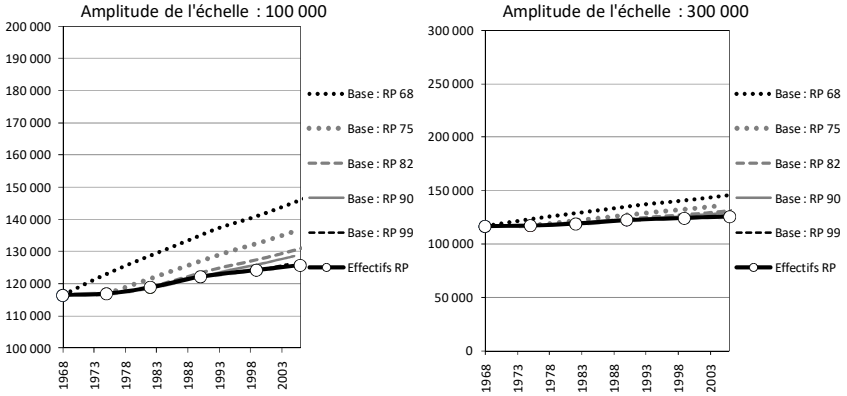
Note de lecture : Les courbes présentent l'évolution du déficit migratoire net depuis le recensement à partir duquel la simulation a été mise en œuvre. Par exemple, au bout de 40 ans, le déficit migratoire net cumulé depuis 1968 est d'environ 55 000 personnes (figure de gauche). Ce déficit cumulé était déjà supérieur à 20 000 personnes 10 ans après le recensement de 1968 (figure de droite).

Béthunois et collines de l'Artois

Le solde migratoire net a globalement été négatif dans le Béthunois et les collines de l'Artois. Mais l'amplitude du déficit migratoire est sans commune mesure avec celui qui a affecté la croissance de la population de l'ancien bassin minier. Les effets directs et différés des migrations n'ont en effet pas inversé la tendance générale attendue compte tenu de l'évolution de la mortalité et d'une fécondité importante dans le contexte français (bien qu'en diminution constante), à savoir la croissance de la population. Le déficit migratoire net a seulement réduit les effets de la dynamique démographique intrinsèque (figure 4.16). Si aucune migration n'avait perturbé la croissance naturelle de la population depuis 1968, le Béthunois et les collines de l'Artois devrait compter environ 145 000 personnes en 2006, soit 20 000 de plus que ce qui a été recensé (figure 4.16). On est loin du déficit calculé sur la même période pour l'ancien bassin minier (- 55 000). Le déficit migratoire net est donc

faible même lorsqu'il est calculé sur une période de 24 ans (- 5 000 personnes entre 1982 et 2006).

Figure 4.16 : Dynamiques démographiques intrinsèque et réelle de la population du Béthunois et des collines de l'Artois (présentation avec deux échelles d'effectifs différentes)

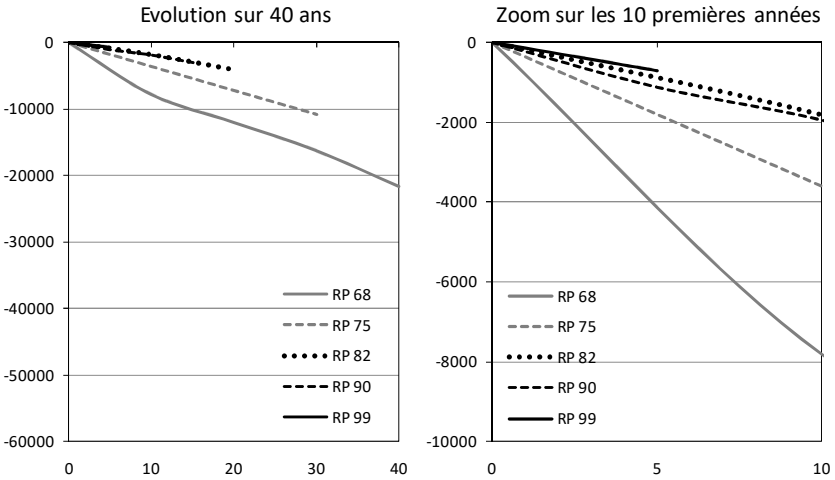


Note de lecture : cf. figure 4.14, p. 85.

La comparaison des soldes migratoires nets au bout de 5 ans ou 10 ans après l'origine de la rétroprojection montre bien que cette partie de l'arrondissement de Béthune a limité très tôt la « fuite » de ses habitants, qui caractérise seulement la période 1968-1974 (figure 4.17). Bien que déjà très faible depuis le début des années quatre-vingt, le solde migratoire net continue de se résorber. Cinq années après le recensement de 1999, il était d'environ – 700 personnes, soit à peine moins négatif que celui déterminé pour l'ancien bassin minier.

Dans ce secteur, la situation d'équilibre de la balance migratoire a été plus précoce que dans l'ancien bassin minier. Le Béthunois et les collines de l'Artois semble avoir trouvé, depuis maintenant un quart de siècle, son régime de « croisière démographique ». Dans l'optique des projections de population, l'adoption de la dynamique naturelle récente devrait là aussi constituer une base solide pour dégager les tendances lourdes à l'horizon 2020.

Figure 4.17 : Solde migratoire net cumulé depuis la date origine de la simulation de la dynamique naturelle de la population du Béthunois et des collines de l'Artois



Note de lecture : cf. figure 4.15, p. 87.

Synthèse de l'approche longitudinale à l'échelle de l'arrondissement

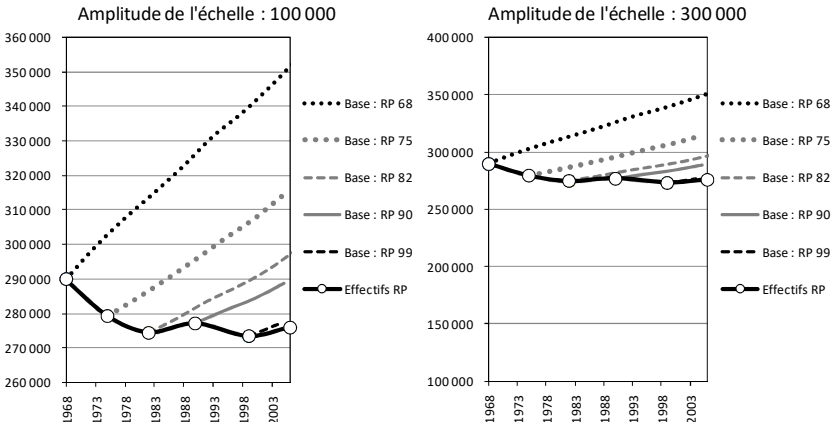
A l'échelle de l'arrondissement, le cumul du solde migratoire net de l'ancien bassin minier et du Béthunois et des collines de l'Artois conduit à un déficit migratoire net qui avoisine les 80 00 personnes en quarante ans (figure 4.18), qui est la conséquence d'un mouvement dominant de forte émigration pendant les années soixante-dix renforcé, à partir des années quatre-vingt, par les effets différés de ces nombreux départs. Mais dans chacun des secteurs de l'arrondissement, l'intensité de ce déficit migratoire devient de moins en moins importante à mesure que l'on se rapproche des années 2000, pour devenir presque négligeable entre 1999 et 2006 (figure 4.19).

La démographie de l'arrondissement s'est ajustée progressivement aux conditions d'accueil de la population, qui est fortement conditionnée à une telle échelle par les emplois offerts localement. Il y a donc eu une période d'ajustement entre population et emplois, qui s'est traduite par de nombreux départs. Ce que suggèrent ces graphiques ainsi que les

précédents, c'est une longue phase de transition afin de passer d'un équilibre démo-économique (celui des années soixante) à un autre qui semblait être atteint au début des années 2000 : le solde migratoire, presque nul dans la première moitié des années 2000 (figure 4.19), traduirait ainsi une nouvelle adéquation (certes imparfaite, comme en témoigne le taux de chômage) entre les ressources démographiques et le bassin de l'emploi. La période de transition pourrait être assimilée à une « crise » démographique consécutive, en partie, à l'arrêt de l'activité minière dans les années soixante-dix.

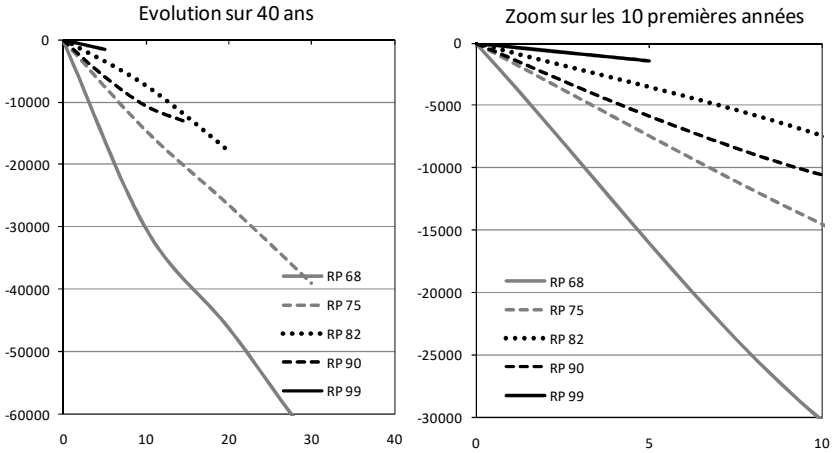
Ce rééquilibrage démo-économique a été plus rapide dans le Béthunois et les collines de l'Artois (le solde migratoire est quasiment équilibré depuis 25 ans – cf. figure 4.17) tandis qu'il est très récent pour l'ancien bassin minier (cf. figure 4.15). Il n'est pas étonnant que l'ancien bassin minier ait mis plus de temps à s'ajuster sur le plan démographique, les transformations économiques ayant été plus importantes dans ce secteur. Sur un plan plus général, ces ajustements démographiques soulignent par leur lenteur les conséquences que peut avoir sur le long terme l'arrêt brutal d'une activité économique centrale à l'échelle locale.

Figure 4.18 : Dynamiques démographiques intrinsèque et réelle de la population de l'arrondissement de Béthune (présentation avec deux échelles d'effectifs différentes)



Note de lecture : cf. figure 4.14, p. 85.

Figure 4.19 : Progression du solde migratoire net depuis la date origine de la simulation de la dynamique naturelle de l'arrondissement de Béthune



Note de lecture : cf. figure 4.15, p. 87.

Pour résumer

L'analyse prospective permet de bien mettre en évidence le poids respectif des dynamiques naturelle (intrinsèque) et migratoire dans l'évolution démographique d'une population.

Dans le cas présent, le mouvement migratoire a considérablement amputé le potentiel d'accroissement démographique que les deux secteurs de l'arrondissement possédaient au début des années soixante-dix.

Ce déficit migratoire, qui a inversé la croissance attendue dans l'ancien bassin minier et fortement limité l'augmentation de la population dans le Béthunois et les collines de l'Artois, a considérablement régressé depuis quarante ans. Il est très faible depuis le début des années quatre-vingt dans le Béthunois et les collines de l'Artois. C'est également le cas dans l'ancien bassin minier depuis le début des années 2000.

Comme nous l'avons évoqué précédemment, il y a une convergence démographique entre les deux secteurs après trente années caractérisées par des variations de population très différentes. Les mouvements

migratoires d'abord très distincts, puis très proches, ont assuré un rapprochement des effectifs et des structures par âge.

A quelques détails près (intensités de la fécondité et de la mortalité qui diffèrent un petit peu), on pourrait presque utiliser un modèle commun pour projeter les populations de ces deux secteurs à l'horizon 2020.

Toutefois, l'existence de certaines nuances entre les secteurs nécessitent de différencier les modèles de projections. C'est en particulier le cas sur le plan migratoire. Il existe entre ces deux secteurs de nombreuses mobilités résidentielles, qui ne sont pas tout à fait symétriques. Elles expliquent en partie les convergences démographiques récentes. Mais quelles pourraient être les conséquences de ces nuances sur la dynamique des populations de l'arrondissement de Béthune à plus long terme ? Pour répondre à cette interrogation, il importe donc d'examiner au préalable de manière détaillée les flux récents de départs *de* et d'arrivées *dans* l'arrondissement, à l'échelle des secteurs mais aussi des différents types de communes.

CHAPITRE 5

Migrants et interactions migratoires localisées

Les néo-résidents de l'arrondissement de Béthune

Définitions : migrants et migrations

L'INSEE définit comme néo-résident d'une commune toute personne recensée en 2006 dans une commune différente de celle dans laquelle elle résidait cinq ans auparavant, c'est-à-dire en 2001[(20)]. Ne sont donc pas considérés comme migrants intercommunaux :

- les enfants nés au cours de la période intercensitaire (soit entre 2001 et 2006). On peut toutefois estimer le nombre de jeunes enfants liés aux migrants ;
- les personnes âgées de 5 ans et plus en 2006 qui, après avoir changé de commune entre 2001 et 2006, ont fini par regagner avant le « recensement » de 2006 la commune dans laquelle ils résidaient en 2001. Par exemple, une personne âgée de 18 ans en 2001 qui habitait alors à Béthune, partie faire ses études en 2002 et 2003 à Lille et revenue s'installer à Béthune en 2004, n'est pas considérée comme migrante. Cette personne a pourtant connu deux migrations intercommunales (l'une de Béthune à Lille, l'autre de Lille à Béthune). De ce fait, le nombre

(20) Dans la suite de cet ouvrage, nous allons utiliser plusieurs formulations pour qualifier la période intercensitaire. Les cinq premières vagues du recensement rénové ont été conduites au cours des années 2004-2008. L'année médiane de collecte des informations est donc 2006. Le dernier recensement exhaustif ayant eu lieu en 1999, la période intercensitaire est donc celle allant du début de l'année 1999 au début de l'année 2006. Elle couvre donc les années 1999-2005.

Le fichier MIGCOM à partir duquel nous pouvons analyser de manière détaillée les flux migratoires couvre pour sa part les années 2001-2005. Pour simplifier la rédaction, on utilisera aussi pour qualifier cette période allant du 1er janvier 2001 au 1er janvier 2006 le terme de *période intercensitaire 2001-2006*. Entre ces deux dates, les migrations recensées ont donc lieu au cours des années 2001-2005. On parlera le plus souvent des *flux 2001-2005*.

de migrants sous-estime le nombre de migrations. Le recensement permet seulement (ce qui n'est déjà pas rien) d'établir un bilan migratoire entre deux dates distantes de cinq ans, qui s'appuie sur les communes de résidence à chacune des bornes de l'intervalle de temps considéré, sans tenir compte des étapes résidentielles intermédiaires (s'il y en a).

Nous allons donc appréhender dans ce chapitre les interactions migratoires de l'arrondissement et de ses différents types de communes avec, principalement, les territoires voisins, à partir des migrants, c'est-à-dire les personnes âgées de 5 ans et plus en 2006 qui résidaient dans une commune différente cinq ans auparavant.

A l'échelle de l'arrondissement, est ici considéré comme néo-résident toute personne y résidant en 2006 mais qui habitait ailleurs que dans l'arrondissement de Béthune (dans un autre arrondissement du département, dans un arrondissement du département du Nord, dans une autre région de France métropolitaine, dans un DOM ou un TOM, ou à l'étranger) en 2001.

Combien sont-ils ? D'où viennent-ils ?

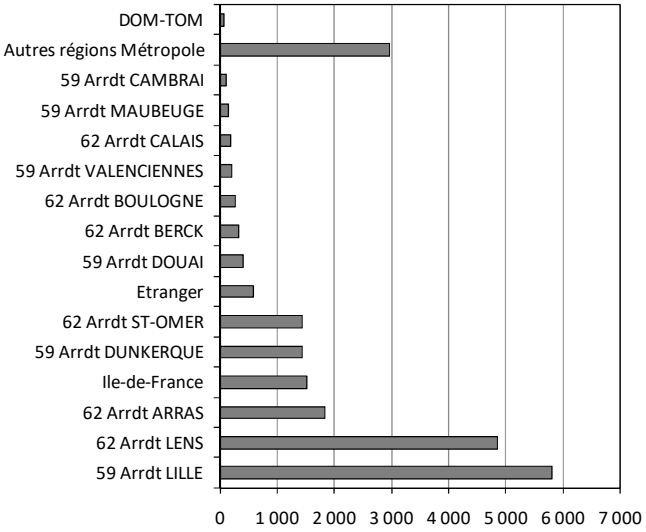
Parmi les 257 500 personnes âgées de 5 ans et plus recensées en 2006 dans l'arrondissement de Béthune, moins d'une sur dix (9 %, soit environ 22 500 personnes) n'y résidait pas cinq ans auparavant. La part des néo-résidents est donc faible en regard de celle des personnes « sédentaires » (présentes dans l'arrondissement depuis au moins 5 ans).

Près de la moitié de ces migrants viennent de l'arrondissement de Lille (26 %) ou de Lens (22 %). Plus généralement, la plupart des néo-résidents de l'arrondissement résidait déjà dans le Pas-de-Calais cinq ans auparavant (40 % des néo-résidents) ou dans le Nord (37 %). Les autres viennent essentiellement des autres régions de France métropolitaine (20 %, dont 7 % en provenance d'Ile-de-France), les personnes arrivant de l'étranger ne représentant que 3 % des nouveaux habitants de l'arrondissement (figure 5.1).

On a donc affaire dans la plupart des cas à des migrations de proximité. Ainsi, ce sont les arrondissements contigües à celui de Béthune qui « fournissent » le plus de nouveaux habitants : les arrondissements de Lille et Lens bien sûr, ceux d'Arras (8 %), Dunkerque et Saint-Omer (7 % chacun). L'apport des autres arrondissements de la région Nord-Pas-de-

Calais, qui ont en commun de n'avoir aucune « frontière » avec celui de Béthune, sont beaucoup plus faibles (1 % à 2 % pour chacun d'eux).

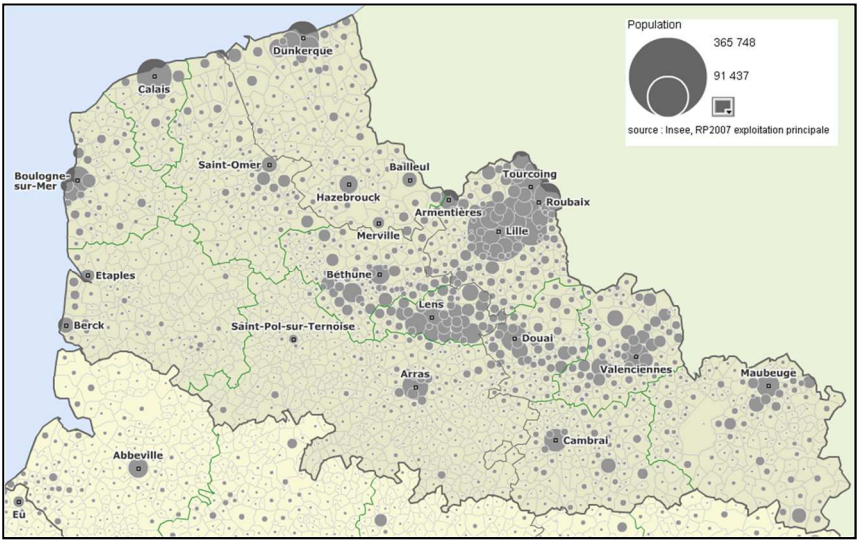
Figure 5.1 : Distribution des néo-résidents de l'arrondissement de Béthune (en 2006) selon leur lieu de résidence cinq ans auparavant



Un autre critère intervient dans ce classement : la concentration de population dans chacun des arrondissements (carte 5.1). Deux arrondissements se distinguent tout particulièrement : ceux de Lens et Lille, ce qui explique aussi le poids des migrants originaires de ces deux territoires. C'est plus précisément la conjugaison de la proximité géographique et des fortes concentrations de populations dans ces deux arrondissements qui explique que près de la moitié des nouveaux résidents de l'arrondissement de Béthune viennent des arrondissements de Lille et Lens.

On peut toutefois affirmer que le critère géographique est prépondérant. Ainsi, en dépit d'une concentration de population plus forte dans les arrondissements de Douai et Valenciennes que dans ceux d'Arras, Dunkerque et Saint-Omer, les migrants originaires des deux premiers arrondissements sont sept fois moins nombreux que ceux des trois derniers cités, plus proches de celui de Béthune.

Carte 5.1 : Distribution spatiale de la population du Nord-Pas-de-Calais



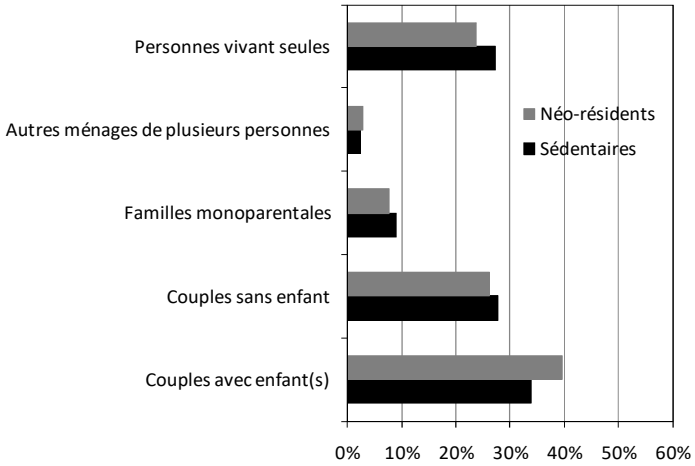
Source : http://www.statistiques-locales.insee.fr/carto/ESL_CT_cartethematique.asp?lang=FR&nivgeo=COM

Qui sont-ils ?

a) Composition des ménages

Les 22 500 nouveaux résidents de l'arrondissement se distribuent dans près de 10 000 ménages (9 900). Les couples avec enfant(s) constituent le type de nouveaux ménages le plus représenté (40 %). C'est plus que parmi la population déjà présente dans l'arrondissement cinq ans auparavant (figure 5.2). On trouve ensuite des couples sans enfant(s) (un peu plus d'un quart des ménages de néo-résidents) et des personnes seules (un peu moins d'un quart de ces « nouveaux » ménages). La population qui arrive dans l'arrondissement semble donc plus « familiale » que la population déjà présente depuis au moins cinq ans, parmi laquelle on compte proportionnellement plus de personnes seules et de couples sans enfant(s).

Figure 5.2 : Répartition (en %) des ménages selon leur composition en 2006 et la mobilité géographique de la personne de référence (présent ou non dans l'arrondissement cinq ans auparavant)



Note de lecture: Pour 100 ménages déjà présents dans l'arrondissement en 2001 (sédentaires), plus de 30 sont des couples avec enfant(s). Cette proportion est de 40 % parmi les ménages qui sont arrivés entre 2001 et 2006 dans l'arrondissement (néo-résidents).

Des différences non négligeables sont observées selon l'origine géographique des chefs de ménage (figure 5.3)[21]:

- les ménages en provenance de l'arrondissement de Lille sont dans plus d'un cas sur deux des couples avec enfant(s). Comme pour confirmer ce constat, les personnes seules sont proportionnellement beaucoup moins nombreuses que parmi l'ensemble des ménages de néo-résidents ;
- les familles sont également légèrement sur-représentées par rapport à la moyenne parmi les ménages dont la personne de référence est originaire d'Ile-de-France. Mais c'est aussi le cas, contrairement aux ménages en provenance de l'arrondissement de Lille, des personnes seules ;

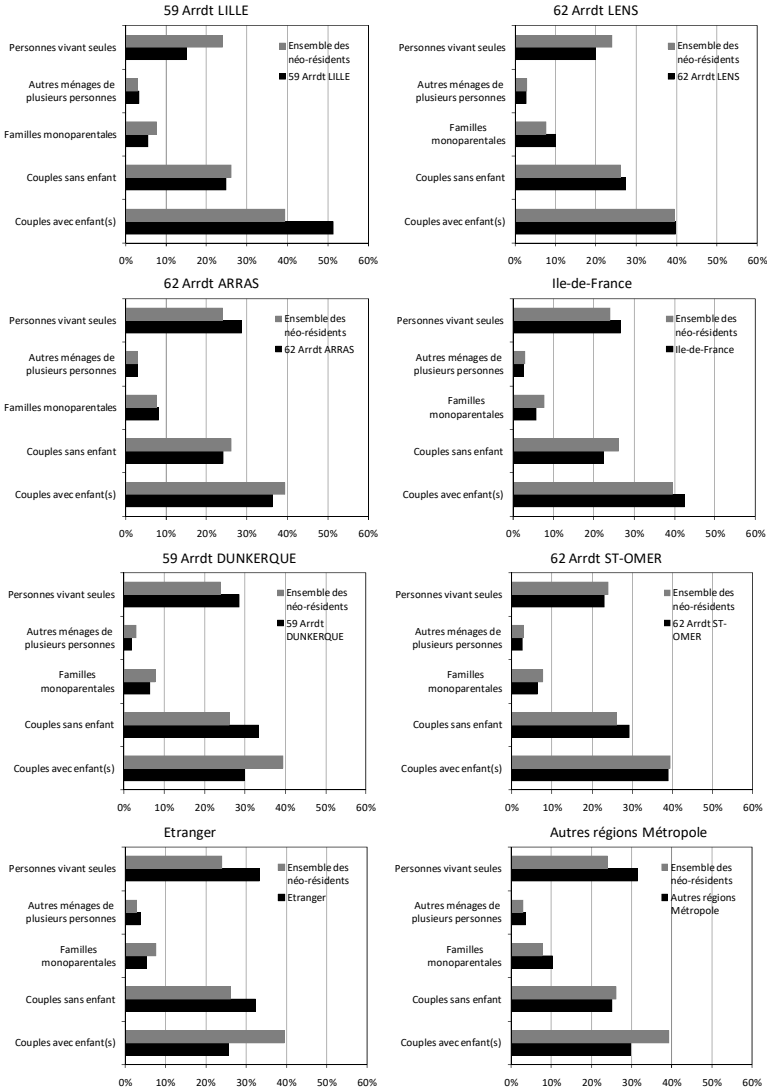
(21) Nous ne présentons les résultats que lorsque les migrants sont suffisamment nombreux pour faire l'objet d'une décomposition statistiquement significative. L'INSEE recommande en effet d'appréhender toute grandeur inférieure à 100 avec la plus grande prudence.

- les personnes seules sont sur-représentées parmi les ménages dont la personne de référence vient, d'une part, des arrondissements d'Arras et de Dunkerque et, d'autre part, des autres régions françaises et de l'étranger. Dans ces deux derniers cas, les personnes seules constituent même le type de ménage le plus fréquent ;
- dans les arrondissements de Lens et Saint-Omer, la répartition selon les différents types de ménages est conforme à celle de l'ensemble des migrants.

On peut synthétiser encore un peu plus l'information en distinguant trois ensembles de flux de nouveaux ménages :

- Les flux en provenance d'une part des arrondissements de Lille, Lens, Arras et Saint-Omer et, d'autre part, de la région Ile-de-France, où les couples avec enfant(s) constituent le type de ménage le plus important ;
- Les flux de ménages en provenance des autres régions de France métropolitaine et de l'étranger, où les personnes seules constituent le type de ménage le plus fréquent (environ un tiers de l'ensemble des ménages originaires de ces deux « territoires ») ;
- Le flux en provenance de l'arrondissement de Dunkerque au sein duquel les couples sans enfant sont, de peu devant les couples avec enfant(s) et les personnes seules, le type de ménage le plus important (un tiers des ménages environ).

Figure 5.3 : Répartition des ménages dont la personne de référence n'habitait pas dans l'arrondissement de Béthune en 2001 selon la composition et l'origine géographique

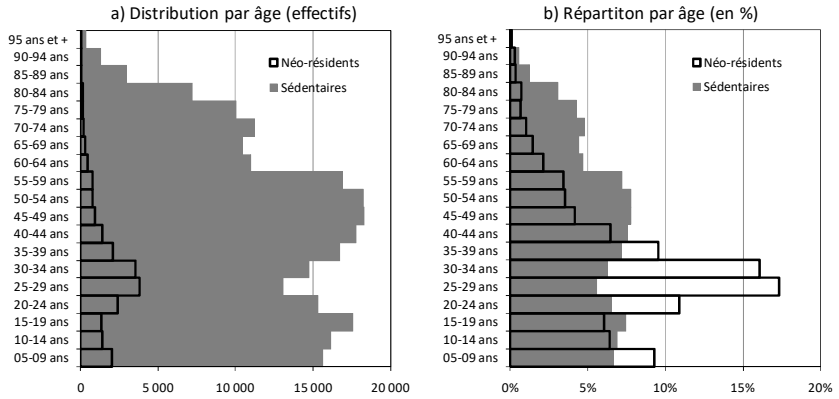


Note de lecture : Le sous-titre de chaque figure indique le lieu de résidence en 2001 de la personne de référence des ménages migrants. Par exemple (graphique en haut à gauche), plus de 50 % des ménages dont la personne de référence résidait en 2001 dans l'arrondissement de Lille (59 Arrdt LILLE) sont des couples avec enfant(s).

b) Structure par âge

La structure par âge des néo-résidents est liée au poids de chaque type de ménage. Les néo-résidents sont fortement concentrés autour des groupes d'âges 20-39 ans et 5-9 ans, qui représentent près des deux tiers (63 %) de cette sous-population, tandis qu'ils sont proportionnellement deux fois moins nombreux parmi les sédentaires (32 %) [figure 5.4]. Il s'agit donc d'une population jeune, vivant seule (c'est le cas des étudiants, nombreux parmi les 20-24 ans) ou bien en couple sans enfant (principalement parmi les 25-29 ans) ou avec de jeunes enfants âgés de moins de 10 ans (migrants âgés de 25 à 39 ans, accompagnés d'enfants de 5-9 ans).

Figure 5.4 : Distribution (effectifs) et répartition (en %) des néo-résidents et sédentaires selon le groupe d'âges en 2006

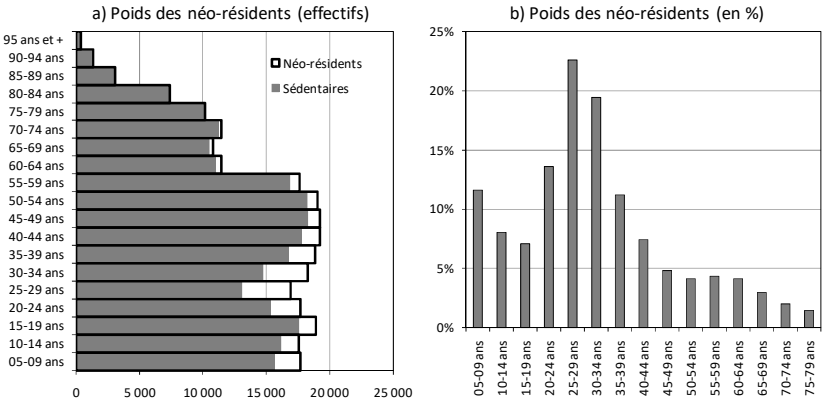


La part des néo-résidents au sein de la population totale est très inégale selon le groupe d'âges (figure 5.5). Ils représentent ainsi près du quart des effectifs de personnes âgées de 25-29 ans et près d'un cinquième du nombre de résidents de l'arrondissement âgés de 30-34 ans. La part des néo-résidents n'est pas négligeable non plus à 5-9 ans, 20-24 ans et 35-39 ans (entre 10 et 15 % de la population de l'arrondissement).

La structure par âge des migrants est assez homogène quel que soit leur lieu de résidence antérieur. Les néo-résidents originaires des arrondissements les plus proches de celui de Béthune présentent tous une distribution caractérisée par une sur-représentation des 20-34 ans et une proportion voisine de 10 % d'enfants âgés de 5-9 ans (figure 5.6).

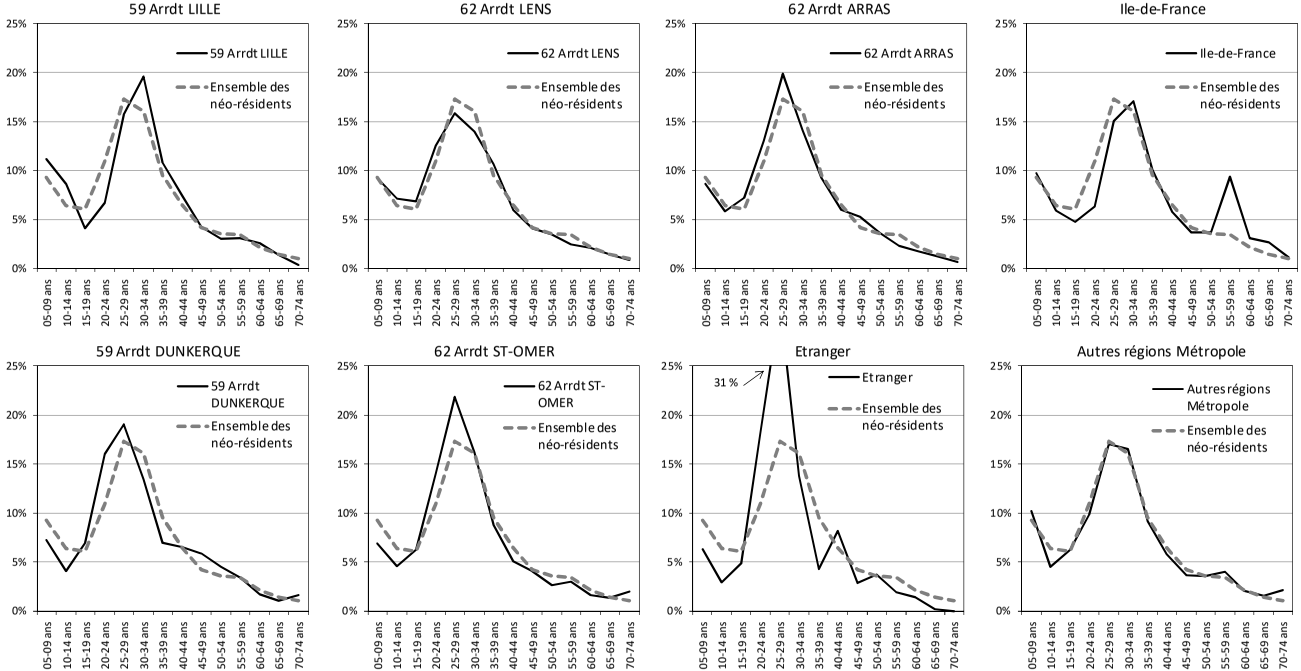
Seuls les néo-résidents en provenance d'Ile-de-France et de l'étranger s'écartent significativement de la structure par âge moyenne. Les ex-Franciliens sont en moyenne plus âgés que les autres néo-résidents : d'une part les personnes âgées de 10-29 ans sont sous-représentés et d'autre part les 55-59 ans (et à un degré moindre les 60-69 ans) sont proportionnellement plus nombreux. Il apparaît donc nettement un mouvement de retour résidentiel au moment de la retraite de personnes vraisemblablement originaires de la région, pour des raisons probablement familiales ou/et économiques, les logements dans l'arrondissement étant bien meilleur marché qu'en région parisienne. Les étrangers, quant à eux, se distinguent par une concentration importante (près du tiers des effectifs) au sein du groupe d'âges des 25-29 ans.

Figure 5.5 : Poids des néo-résidents au sein de la population de l'arrondissement



Note de lecture : sur le graphique (a), on a représenté le nombre de sédentaires (en gris) et de néo-résidents (en blanc) au sein de chaque groupe d'âges. Ainsi, on compte en 2006 environ 17 500 enfants âgés de 5-9 ans, dont un peu plus de 15 000 résidaient déjà dans l'arrondissement en 2001 (partie grise de l'histogramme), les autres (plus de 2 000) étant des néo-résidents (partie blanche de l'histogramme). Ces derniers représentent donc plus de 10 % de l'ensemble des 5-9 ans (graphique b).

Figure 5.6 : Distribution des néo-résidents selon l'âge et le lieu de résidence en 2001

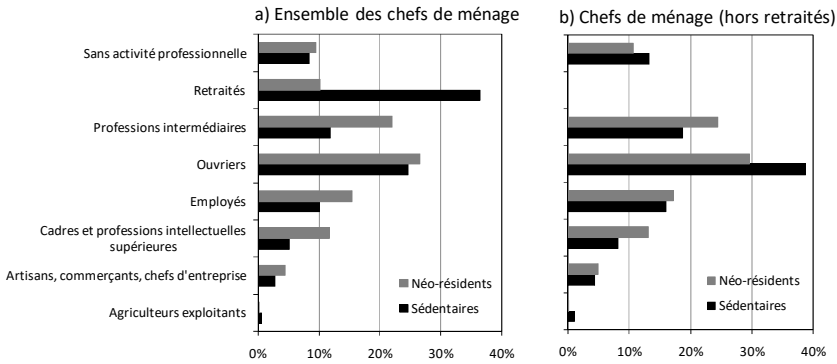


c) Professions et catégories sociales (PCS)

Les chefs de ménage néo-résidents diffèrent principalement des sédentaires par la part extrêmement faible des retraités, qui est liée à la structure par âge (jeune) des migrants. Ainsi, tandis que les retraités constituent plus du tiers des chefs de ménage qui résidaient déjà dans l'arrondissement en 2001, ils ne représentent qu'un néo-résident sur dix (figure 5.6, graphique *a)* à gauche).

Si l'on exclut les retraités du champ de la comparaison (figure 5.6, graphique *b) à* droite), il apparaît que les ouvriers sont chez les sédentaires comme chez les néo-résidents les plus nombreux. Toutefois, tandis que près de 40 % des chefs de ménage sédentaires appartiennent à cette catégorie socioprofessionnelle, ils ne sont que 30 % parmi les néo-résidents. En revanche, les néo-résidents sont proportionnellement plus nombreux que les sédentaires, d'une part à être cadres ou à exercer des professions intellectuelles supérieures (respectivement 13 % et 8 %) et, d'autre part, à occuper des emplois intermédiaires (respectivement 24 % et 19 %).

Figure 5.6 : Répartition des chefs de ménage néo-résidents selon la PCS



Globalement, parmi les non-retraités, l'ensemble ouvriers/employés représente 55 % des chefs de ménage sédentaires (47 % chez les néo-résidents) tandis que le groupe des cadres/professions intermédiaires en rassemble 27 % (38 % parmi les néo-résidents). Ces différences, bien que non négligeables, demeurent toutefois assez faibles.

Selon le lieu de résidence antérieur, les chefs de ménage néo-résidents présentent des profils socioprofessionnels très différents (figure 5.7) :

- Parmi les chefs de ménage qui résidaient à Lille, les cadres et professions intellectuelles supérieures sont un peu sur-représentés (17 % contre 13 % en moyenne), de même que les professions intermédiaires (27 % contre 24 % en moyenne). L'ensemble cadres/professions intermédiaires est donc plus nombreux, au sein de ce flux, que celui des ouvriers/employés (44 % contre 38 %), contrairement à ce qui est observé parmi l'ensemble des « nouveaux » chefs de ménage résidant dans l'arrondissement en 2006 ;

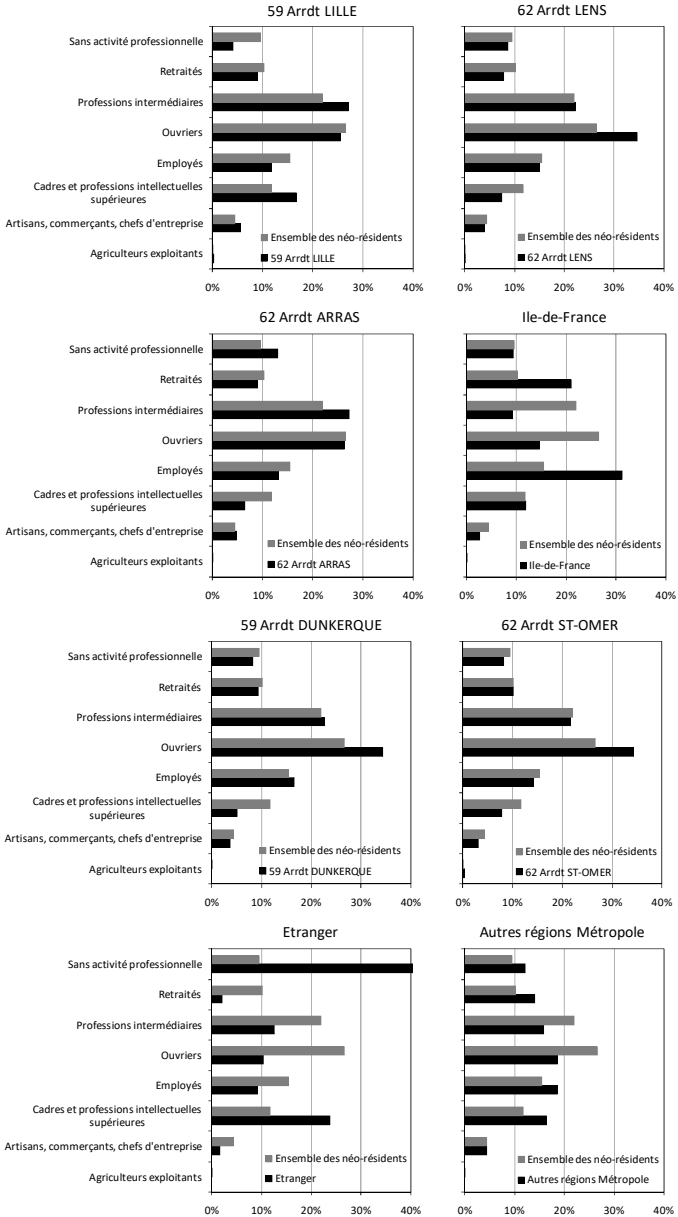
- Au contraire, les ouvriers constituent le groupe de plus représenté parmi les chefs de ménage néo-résidents en provenance des arrondissements de Lens, Dunkerque et Saint-Omer. Ils représentent plus du tiers de ces derniers. L'ensemble ouvriers/employés représentent plus de la moitié (un peu plus de 55 %) des chefs de ménage en provenance de ces trois arrondissements voisins de celui de Béthune ;

- Les chefs de ménage en provenance d'Ile-de-France se caractérisent par les parts importantes d'employés (31 %) et de retraités (21 %, soit deux fois plus que la moyenne pour les néo-résidents) ;

- C'est parmi les chefs de ménage en provenance de l'étranger que la proportion de cadres et professions intellectuelles supérieures est la plus importante (près du quart de ce flux de néo-résidents). Mais c'est aussi parmi eux que la part de personnes sans activité professionnelle est la plus élevée (40 %, soit quatre fois plus que la moyenne pour l'ensemble des chefs de ménage néo-résidents) ;

- Enfin, les chefs de ménage qui résidaient dans une autre région de France métropolitaine cinq ans auparavant se répartissent de manière assez équilibrée entre les différentes catégories socioprofessionnelles : les employés et les ouvriers représentent chacun 19 % de ce flux de néo-résidents, les cadres et les professions intermédiaires à peine moins (16 % chacun). Les autres sont pour la plupart des retraités (14 %) ou des personnes sans activité professionnelle.

Figure 5.7 : Répartition (en %) des chefs de ménage néo-résidents selon la PCS et le lieu de résidence en 2001



Caractéristiques des néo-résidents selon le secteur de résidence en 2006

Quand on descend à l'échelle de chaque secteur (le Béthunois et les collines de l'Artois ou l'ancien bassin minier), on ajoute un territoire « exogène » avec lequel existent des échanges migratoires : pour l'ancien bassin minier il s'agit du Béthunois et des collines de l'Artois et vice-versa. On augmente donc aussi à cette échelle le nombre de migrations et de migrants. En effet, le déménagement d'une commune d'un secteur de l'arrondissement de Béthune vers l'autre n'est pas considéré comme une migration résidentielle quand le territoire de référence est l'arrondissement de Béthune, puisque dans ce cas ces migrants intercommunaux résidaient cinq ans auparavant dans la même aire géographique de référence (en l'occurrence l'arrondissement de Béthune).

a) Flux et origine géographique des migrants selon le secteur de résidence en 2006

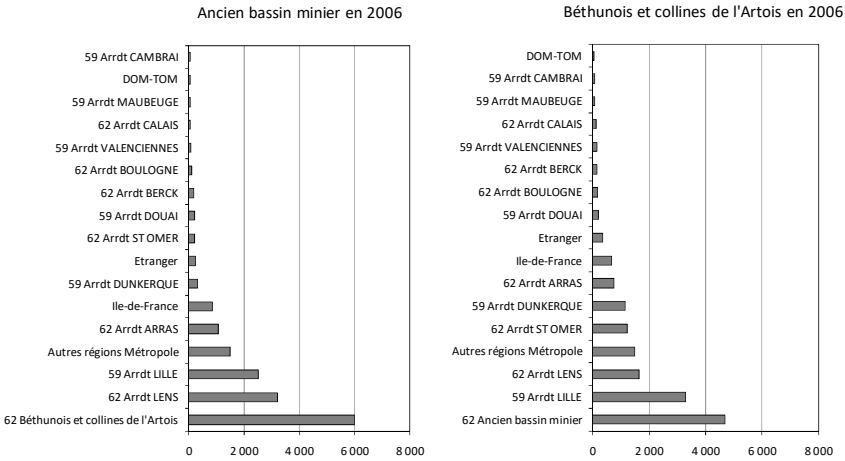
On compte en 2006 dans l'arrondissement de Béthune près de 258 000 habitants âgés de 5 ans et plus, dont 140 000 dans l'ancien bassin minier (54 %) et 118 000 dans le Béthunois et les collines de l'Artois (46 %). Dans chacun de ces secteurs, le nombre de néo-résidents est quasiment le même : environ 16 500, soit 12 % de la population de l'ancien bassin minier et 14 % de celle du Béthunois et des collines de l'Artois.

Chaque secteur de l'arrondissement est pour l'autre le principal vivier de néo-résidents (figure 5.8). Ainsi, plus du tiers (36 %) des nouveaux habitants de l'ancien bassin minier résidait dans le Béthunois et les collines de l'Artois en 2001, tandis que 29 % des néo-résidents du Béthunois et des collines de l'Artois viennent de l'ancien bassin minier.

Les migrations résidentielles sont bien, comme nous l'avons évoqué à propos de l'arrondissement, des mobilités de proximité. L'origine des néo-résidents qui viennent d'autres arrondissements le confirme encore un peu plus. Les néo-résidents en provenance de l'arrondissement de Lens, géographiquement plus proche de l'ancien bassin minier, sont plus nombreux dans ce dernier secteur que dans le Béthunois et les collines de l'Artois (respectivement 3 200 et 1 700, soit 19 % et 10 % du flux de

néo-résidents dans ces deux secteurs). Les néo-résidents en provenance de l'arrondissement de Lille sont au contraire plus nombreux à se diriger vers le Béthunois et les collines de l'Artois (3 300, soit 20 % du flux d'arrivants dans ce secteur) que vers l'ancien bassin minier (2 500, soit 15 % du flux d'arrivants dans ce secteur).

Figure 5.8 : Origine géographique des néo-résidents selon le secteur de résidence en 2006



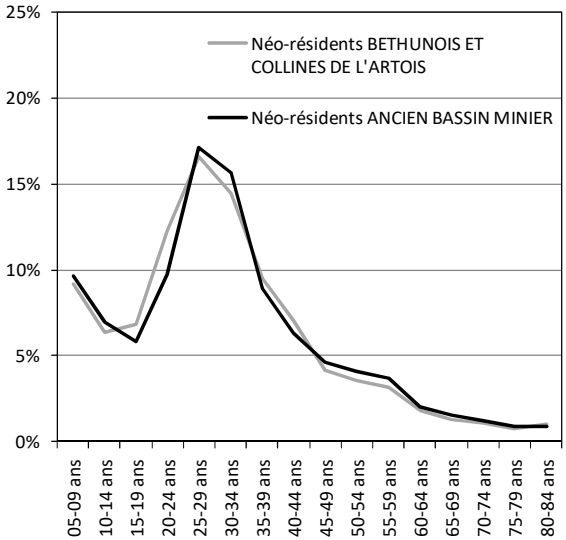
Les autres différences marquantes concernent les néo-résidents en provenance des arrondissements de Dunkerque et Saint-Omer, respectivement quatre et six fois plus nombreux environ dans le Béthunois et les collines de l'Artois que dans l'ancien bassin minier. On peut noter enfin que le nombre de personnes qui arrivent des autres régions de France est le même dans chaque secteur, comme si, vu de loin, aucune distinction n'était faite entre ces deux territoires de l'arrondissement.

b) Des caractéristiques d'âge comparables

La structure par âge des néo-résidents qui habitent en 2006 dans l'Ancien basin minier présente les mêmes caractéristiques que celle des personnes qui sont arrivées dans le Béthunois et les collines de l'Artois (figure 5.9). Dans les deux cas, près de 10 % de la population est composée d'enfants âgés de 5-9 ans, tandis que le mode se situe entre

25 et 30 ans. A partir ce groupe d'âges, les classes d'âges ont un poids de plus en plus faible au sein de chaque sous-population.

Figure 5.9 : Structure par âge des néo-résidents selon le secteur de résidence en 2006



Quelques petites différences peuvent toutefois être notées :

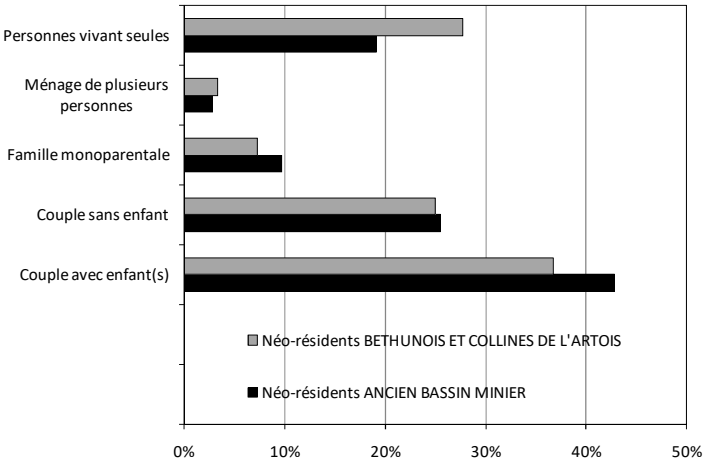
- On compte un plus de jeunes âgés de 15-24 ans parmi les nouveaux habitants du Béthunois et des collines de l'Artois. On verra que la commune de Béthune, qui dispose d'un centre universitaire, pèse considérablement dans cette sur-représentation relative des 15-24 ans ;
- En revanche, il y a plus de 25-34 ans parmi les néo-résidents de l'ancien bassin minier, ce qui se traduit aussi par une légère sur-représentation des enfants de moins de 10 ans. Dans ce même secteur, on trouve également plus de personnes âgées de 45-59 ans parmi les néo-résidents.

Ces différences font écho aux types de ménages qui arrivent dans chacun de ces secteurs.

c) *Plus de personnes seules parmi les nouveaux habitants du Béthunois et des collines de l'Artois*

Les couples avec enfant(s) représentent plus de 40 % des ménages qui se sont installés dans l'ancien bassin minier entre 2001 et 2006 ; ils ne sont « que » 37 % parmi les ménages de néo-résidents demeurant dans le Béthunois et les collines de l'Artois (figure 5.10). Cet écart fait écho à la part plus importante des 25-34 ans (et des 5-9 ans) parmi les néo-résidents de l'ancien bassin minier. On compte aussi parmi ces derniers un peu plus de familles monoparentales que parmi les néo-résidents du Béthunois et des collines de l'Artois (respectivement 10 % et 7 %).

Figure 5.10 : Composition des ménages de néo-résidents selon le secteur de résidence en 2006

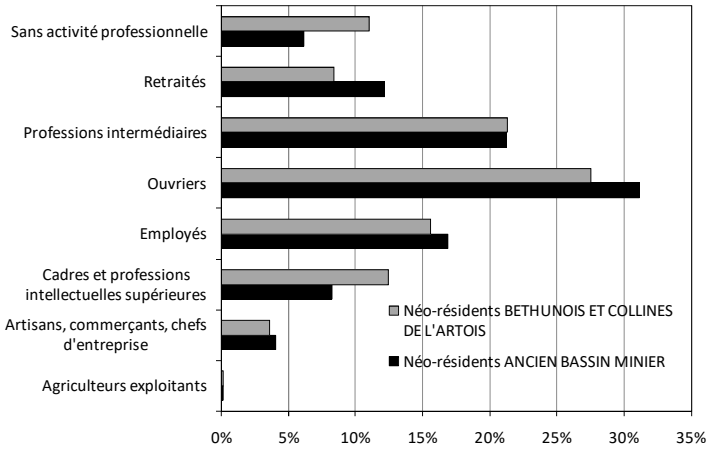


A l'opposé, les personnes vivant seules sont beaucoup plus nombreuses parmi les nouveaux habitants du Béthunois et des collines de l'Artois (28 % contre 19 % parmi celles qui ont migré vers l'ancien bassin minier). Ces personnes sont, pour un grand nombre, sans activité professionnelle : ce sont des étudiants, nombreux en particulier à Béthune (cf. infra, pp. 119-122).

d) Un peu plus de cadres parmi les migrants qui optent pour le Béthunois et les collines de l'Artois

La composition de chacun des flux de nouveaux résidents dans les secteurs de l'ancien bassin minier et du Béthunois et des collines de l'Artois ne révèle pas de véritable « sélection » sociale parmi les migrants (figure 5.11).

Figure 5.11 : PCS des chefs de ménage qui sont arrivés entre 2001 et 2006 dans chacun des secteurs de l'arrondissement de Béthune



On peut toutefois relever que l'on compte un peu plus de « cadres et professions intellectuelles supérieures » parmi les chefs de ménage qui sont venus résider dans le Béthunois et les collines de l'Artois que parmi ceux qui se sont tournés vers l'ancien bassin minier (12 % contre 8 %). On compte aussi moins d'ouvriers (28 % contre 31 %), d'employés (16 % contre 17 %) mais aussi de retraités (8 % et 12 %) parmi les chefs de ménage nouvellement installés dans le Béthunois et les collines de l'Artois. Mais la différence la plus nette concerne les personnes sans activité professionnelle, deux fois plus nombreuses parmi les chefs de ménage qui sont arrivés dans le Béthunois et les collines de l'Artois au cours de la période 2001-2006 (11 % contre 6 % parmi ceux qui ont migré vers l'ancien bassin minier).

Quand on compare le poids de chaque catégorie socioprofessionnelle au sein de ces deux groupes de néo-résidents, on ne met pas en évidence de

différences très importantes. Toutefois, pris dans leur globalité, on peut considérer que le Béthunois et les collines de l'Artois attire une population socialement plus aisée (ou potentiellement plus aisée) que celle qui émigre vers l'ancien bassin minier. D'un côté on compte en effet plus de cadres et de professions intellectuelles supérieures et d'étudiants (qui correspondent aux personnes seules, sans activité professionnelle et âgées de 15-24 ans), de l'autre plus d'ouvriers, d'employés et de retraités dont les revenus ont toutes les chances d'être modestes(22).

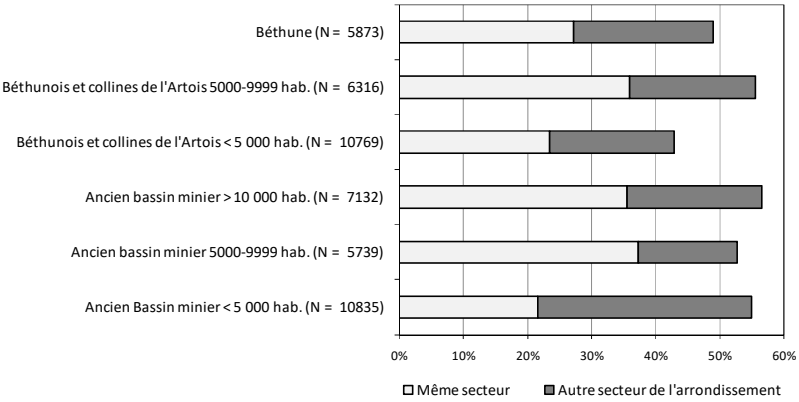
Caractéristiques des néo-résidents selon la taille des communes de résidence en 2006

A cette échelle, les mouvements résidentiels à l'intérieur d'un même secteur entre communes de taille différente (moins de 5 000 habitants, 5 000-9 999 habitants, au moins 10 000 habitants) sont considérés comme des migrations. Ces déplacements de très grande proximité constituent d'ailleurs, dans de nombreux cas, une partie importante (si ce n'est la plus importante) des flux de nouveaux résidents du point de vue de chaque ensemble de communes de taille comparable (figure 5.12).

Dans l'ancien bassin minier, plus de 20 % des 10 800 personnes âgées de 5 ans et plus qui sont venues s'installer au cours des années 2001-2006 dans les communes de moins de 5 000 habitants résidaient auparavant dans l'une des communes de plus de 5 000 habitants de ce même secteur. Le poids des migrations de très grande proximité peut atteindre 40 %. C'est le cas des communes de 5 000-9 999 habitants et de plus de 10 000 habitants dont respectivement 37 % et 36 % des néo-résidents viennent d'un autre type de communes du même secteur. Le même constat, à quelques nuances près, peut être établi pour les communes du Béthunois et des collines de l'Artois.

(22) L. Davezies indique ainsi que « la Seine-Saint-Denis, le Nord et le Pas-de-Calais ne retiennent que peu de retraités et seulement les moins aisés d'entre eux. » On peut donc également émettre l'hypothèse selon laquelle les retraités qui s'installent dans l'arrondissement ne font pas partie des plus aisés, loin de là. [L. Davezies, *La République et ses territoires*, La République des idées – Le Seuil, 2008, p. 31].

Figure 5.12 : Poids respectifs (en %) pour chaque type de communes de chaque secteur des néo-résidents en provenance du même secteur de résidence et de l'autre secteur de l'arrondissement de Béthune parmi l'ensemble des flux de néo-résidents



Note de lecture : La barre claire indique la proportion de néo-résidents en provenance d'un autre type de communes du même secteur de résidence. La barre plus foncée indique la proportion de néo-résidents en provenance des communes de l'autre secteur. Par exemple, parmi les 5 873 personnes âgées de 5 ans et plus recensées en 2006 à Béthune et qui n'y résidaient pas en 2001, 27 % viennent des autres communes du Béthunois et des collines de l'Artois, tandis que 22 % viennent de l'ancien bassin minier. Au total, 49 % des néo-résidents de cette ville habitaient déjà l'arrondissement en 2001.

Si l'on ajoute à ces flux internes à chaque secteur les arrivées en provenance du secteur voisin, les migrations internes à l'arrondissement représentent plus de la moitié des flux d'arrivées dans chaque ensemble de communes de l'ancien bassin minier et dans le groupe de communes de 5 000-9 999 habitants du Béthunois et des collines de l'Artois. Seules Béthune (49 %) et les communes de moins de 5 000 habitants du Béthunois et des collines de l'Artois (43 %) présentent des proportions de néo-résidents en provenance du reste de l'arrondissement en deçà du seuil de 50 %. Dans le cas des petites communes, cela n'est pas lié à une moindre attractivité résidentielle, au contraire. Le « rayonnement » local est plus étendu, ce que souligne d'ailleurs l'importance des flux en provenance de l'arrondissement de Lille (cf. infra). Au contraire, en ce qui concerne Béthune, c'est peut être une moindre attractivité locale qui limite la part des personnes en provenance du reste de l'arrondissement parmi les néo-résidents.

a) Origine géographique détaillée des néo-résidents selon le type de communes de résidence en 2006

D'un type de communes à l'autre, l'importance des flux en provenance des « territoires »[23] voisins diffère assez nettement (figure 5.13). Tout d'abord, à taille de commune comparable, les communes du Béthunois et des collines de l'Artois ont un « rayonnement » géographique plus important. Il existe ainsi 15 « territoires » différents dont sont originaires au moins 100[24] nouveaux résidents des communes de moins de 5 000 habitants du Béthunois et des collines de l'Artois (12 pour celles de l'ancien bassin minier). On dénombre également 12 flux d'arrivées supérieurs à 100 personnes dans les communes de 5 000-9 999 habitants de ce secteur (11 dans l'ancien bassin minier) et 13 à Béthune (11 pour les communes de plus de 10 000 habitants de l'ancien bassin minier).

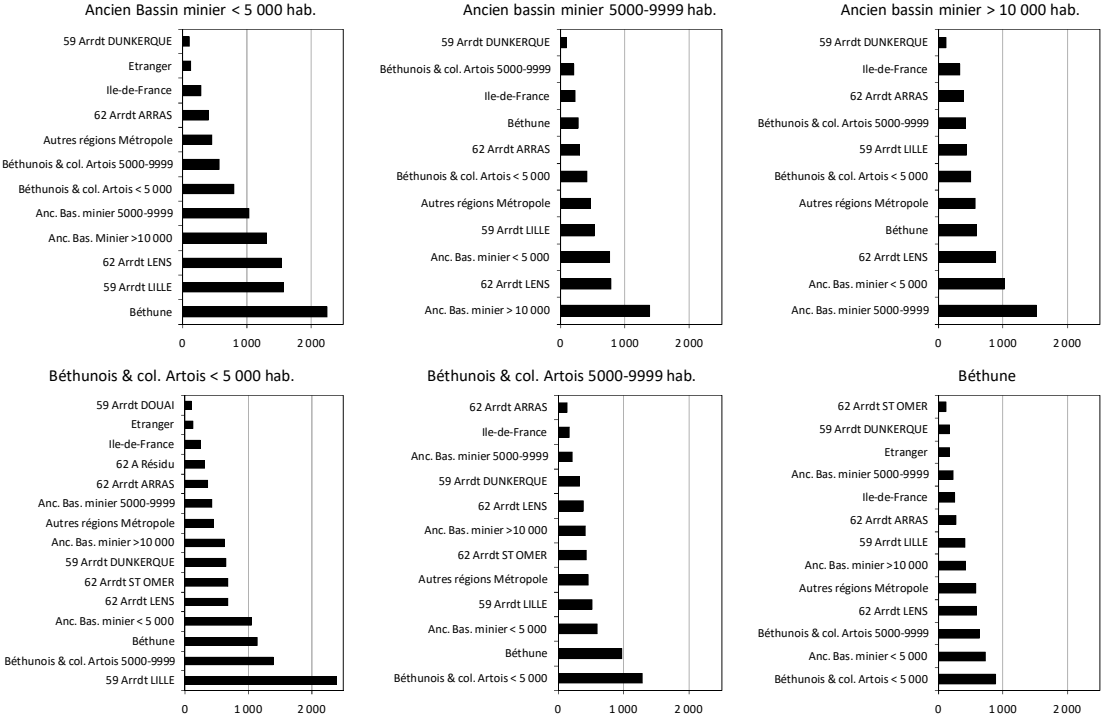
Dans le détail, voici, pour chacun de ces six types de communes, les principales origines géographiques des néo-résidents :

- *Ancien bassin minier, communes de moins de 5 000 habitants*. La ville de Béthune est le principal « pourvoyeur » de néo-résidents dans les communes de moins de 5 000 habitants de l'ancien bassin minier (21 %). C'est une fois et demi l'effectif des flux en provenance des arrondissements de Lille et de Lens (14 % chacun). Le reste des néo-résidents provient essentiellement des autres types de communes de ce secteur (22 %) ou du Béthunois et des collines de l'Artois (12 %). Au total, 84 % des néo-résidents de ce type de communes viennent de territoires très proches ; 7 % seulement résidaient dans une autre région de France métropolitaine (dont 3 % en Ile-de-France) et les arrivées en provenance de l'étranger sont négligeables ;

(23) Le terme « territoire » est mis entre guillemets car il ne s'agit pas toujours d'aires continues. Par exemple, les communes de plus de 10 000 habitants de l'ancien bassin minier forment un ensemble d'espaces communaux discontinus, que l'on qualifie ici par commodité de « territoire ».

(24) Nous n'avons retenu que les flux supérieurs ou égaux à 100 afin de nous conformer à la recommandation de l'INSEE d'appréhender les grandeurs inférieures à 100 avec la plus grande prudence (les chiffres sont affectés d'une marge d'erreur telle qu'elle les rend très incertains).

Figure 5.13 : Origine géographique des néo-résidents selon la taille des communes et le secteur de résidence en 2006



- *Ancien bassin minier, communes de 5 000-9 999 habitants*. L'origine des principaux flux de migrants dans les communes de 5 000-9 999 habitants de l'ancien bassin minier présente quelques différences notables avec celles des néo-résidents des communes plus petites. Tout d'abord, ceux en provenance de Béthune sont peu nombreux (5 %). Les trois communes de plus de 10 000 habitants de l'ancien bassin minier sont les principaux « pourvoyeurs » de néo-résidents (24 %), devant l'arrondissement de Lens (14 %) et les petites communes de ce secteur (13 %). Les migrants en provenance d'autres régions françaises représentent 12 % des nouveaux résidents de ce type de communes. Le poids des anciens habitants de l'arrondissement de Lille parmi les néo-résidents, bien que moins élevé que dans les communes de moins de 5 000 habitants de l'ancien bassin minier, demeure l'un des plus importants (le 4ème avec 9 % des néo-résidents) ;

- *Ancien bassin minier, communes de plus de 10 000 habitants*. Plus du tiers (35 %) des néo-résidents viennent des communes plus petites de l'ancien bassin minier. L'arrondissement de Lens est le troisième vivier de nouveaux résidents pour ces communes (12 %). Les autres nouveaux résidents âgés de 5 ans et plus viennent ensuite principalement du Béthunois et des collines de l'Artois (21 %), des arrondissements de Lille et d'Arras (respectivement 6 % et 5 %) et des autres régions métropolitaines (13 % dont 5 % en provenance d'Ile-de-France) ;

- *Béthunois et collines de l'Artois, communes de moins de 5 000 habitants*. Les personnes qui résidaient dans l'arrondissement de Lille en 2001 constituent le flux de néo-résidents le plus important (22 %). Toutefois, l'ensemble des personnes en provenance des autres types de communes de ce secteur représente près du quart (24 %, dont 11 % sont originaires de Béthune) des nouveaux habitants des communes de moins de 5 000 habitants du Béthunois et des collines de l'Artois. Les arrivées en provenance des communes de moins de 5 000 habitants de l'ancien bassin minier constituent le 4ème flux le plus important (10 %), devant les flux de migrants originaires des arrondissements voisins de Lens, Saint-Omer et Dunkerque (6 % chacun). Les migrants « extrarégionaux », comme pour les petites communes de l'ancien bassin minier, sont peu nombreux (7 %) ;

- *Béthunois et collines de l'Artois, communes de 5 000-9 999 habitants*. Ces communes accueillent surtout des migrants originaires des autres communes du Béthunois et des collines de l'Artois (36 % au total, dont 16 % en provenance de la seule ville de Béthune). Près de 20 % des néo-résidents viennent du secteur voisin. La contribution de l'ancien bassin minier au flux de nouveaux habitants (19 %) est légèrement inférieure au cumul des arrivées en provenance des arrondissements de Lille (8 %), Saint-Omer (7 %) et Lens (6 %). Enfin, 10 % des néo-résidents viennent des autres régions de France métropolitaine ;

- *Béthune*. Le rayonnement de cette ville est là encore avant tout local : Les trois principaux flux d'arrivées proviennent des villes de moins de 5 000 habitants du Béthunois et des collines de l'Artois (15 %) et de l'ancien bassin minier (12 %) ainsi que des villes de 5 000-9 999 habitants du Béthunois et des collines de l'Artois (11 %). Toutefois, c'est aussi dans cette commune que la part de personnes originaires des autres régions de France métropolitaine est la plus importante (15 % dont 4 % de Franciliens). Enfin, la part d'anciens habitants de l'arrondissement de Lille est « seulement » de 7 %.

Pour synthétiser, on peut dégager les principaux traits suivants :

- Les migrants en provenance de Lille constituent le principal flux de migrants dans les toutes petites communes du Béthunois et des collines de l'Artois et le deuxième dans celles de l'ancien bassin minier. L'apport des anciens résidents Lillois diminue à mesure que la taille des communes augmente, quel que soit le secteur ;

- Béthune contribue assez fortement à la plupart des flux de néo-résidents de chacun des types de communes de l'arrondissement. Il n'y a guère que dans les communes de 5 000-9 999 habitants de l'ancien bassin minier que les anciens Béthunois sont peu nombreux ;

- Les migrants en provenance de Lens sont très nombreux dans toutes les communes de l'ancien bassin minier. Dans le Béthunois et les collines de l'Artois, ils se concentrent essentiellement à Béthune et, à un degré moindre, dans les communes de moins de 5 000 habitants ;

- Les migrants en provenance des autres régions de France métropolitaine sont peu nombreux à résider dans les petites communes. On les trouve essentiellement dans les communes de plus de 5 000 habitants ;
- Globalement, dans l'ancien bassin minier, pour chaque type de communes, les principaux flux de néo-résidents proviennent des autres types de communes du même secteur. Il y a donc beaucoup de circulations internes au sein du secteur, qui se compensent partiellement à l'échelle de chaque catégorie de communes (cf. infra, p. 142 et suivantes, la partie consacrée aux échanges migratoires). Le Béthunois et les collines de l'Artois est pour sa part un peu plus « ouvert » aux flux externes au secteur et à l'arrondissement.

b) Caractéristiques d'âge

Les personnes âgées de 25-29 ans constituent avec 16 % des effectifs la classe d'âges la plus importante parmi les personnes qui sont arrivées dans l'un ou l'autre des différents types de communes de l'arrondissement de Béthune entre 2001 et 2006 (cf. p. 120, figure 5.14, courbe en pointillés gris[25]). A cette échelle (le type de communes), les 30-34 ans (15 %), les 20-24 ans (11 %) et les enfants de 5-9 ans (10 %) sont les autres groupes d'âges les plus représentés parmi les néo-résidents. Au total, ces quatre classes d'âges concentrent plus de la moitié des personnes qui sont venues habiter l'un de ces types de communes de l'arrondissement.

Certains flux se distinguent de cette structure par âge moyenne :

- Dans les communes de moins de 5 000 habitants de l'ancien bassin minier, les 30-34 ans sont les plus nombreux (17 %), juste devant les 25-29 ans. Les jeunes âgés de 20-24 ans sont légèrement sous-représentés, tandis qu'on note un tout petit peu plus de personnes âgées de 55-59 ans. Ces nuances par rapport au profil moyen suggèrent une population avant tout « familiale » ;

(25) Sur ce graphique et les suivants (figures 5.14 à 5.16, pp. 120-122), la population de référence correspond à l'ensemble des personnes qui sont arrivées entre 2001 et 2006 dans les différents types de communes de l'arrondissement. Il s'agit donc du profil moyen des néo-résidents, indépendamment de leur lieu de résidence en 2006.

- Ce constat d'une population « familiale » est encore plus net pour les petites communes du Béthunois et des collines de l'Artois, puisque 19 % des néo-résidents sont âgés de 30-34 ans. Cette translation de la valeur modale est accentuée par le poids relativement important des 35-39 ans (12 %) qui demeurent toutefois moins nombreux que les 25-29 ans (16 %). A contrario, on compte moins de jeunes âgés de 15-24 ans, mais plus d'enfants de moins de 10 ans qu'en moyenne ;
- A l'opposé de ces flux qui portent la marque d'une présence importante de jeunes parents et de leurs enfants, la ville de Béthune accueille une population particulièrement jeune : un néo-résident sur cinq est âgé de 20-24 ans. On dénombre également une proportion plus élevée qu'en moyenne de jeunes âgés de 15-19 ans et de 25-29 ans. Au total, près de la moitié (47 %) des nouveaux Béthunois est âgée de 15-29 ans. Cela se traduit par une sous-représentation des enfants de 5-14 ans qui est corrélée à celle des 30-44 ans ;
- Les trois autres types de communes présentent en revanche une répartition par âge assez proche de celle de l'ensemble des néo-résidents. On peut seulement noter que le poids des 25-29 ans est un peu plus accentué parmi les nouveaux habitants des communes de 5 000-9 999 habitants de l'ancien bassin minier, tandis que les communes de plus de 10 000 habitants de ce même secteur et celles de 5 000-9 999 habitants du Béthunois et des collines de l'Artois comptent un peu plus de 20-24 ans mais moins de 30-34 ans qu'en moyenne.

c) Composition des ménages

En moyenne, tous secteurs et tailles de communes réunis, les couples avec enfant(s) représentent le principal type de ménage (40 %) parmi les migrants. Les couples sans enfant et les personnes seules constituent chacun près d'un quart des ménages de néo-résidents (cf. p. 121, figure 5.15, en gris sur les graphiques. Cette structure type est la structure de référence). La composition des ménages qui sont venus s'installer dans les communes de 5 000-9 999 habitants ou dans celles de plus de 10 000 habitants de l'ancien bassin minier est proche de ce schéma général.

En revanche, les néo-résidents des communes de moins de 5 000 habitants s'écartent nettement de cette structure moyenne. On compte en effet parmi eux une proportion très forte de couples avec enfant(s) : ce type de ménage représente près de la moitié (48 %) de ceux qui se sont installés entre 2001 et 2006 dans les petites communes de l'ancien bassin minier et plus de la moitié (52 %) des ménages qui sont arrivés au cours de la même période dans celles du Béthunois et des collines de l'Artois. Dans ces communes, les trois quarts environ des ménages sont des couples avec ou sans enfant(s). Cela explique la part importante de 25-34 ans et d'enfants de moins de 10 ans.

A l'opposé, les ménages qui sont arrivés à Béthune sont principalement des personnes seules. Ces dernières représentent ainsi 44 % des nouveaux ménages. Cette caractéristique fait écho au poids important des 20-24 ans (et à un degré moindre des 15-19 ans) parmi les néo-résidents de cette commune. Il s'agit donc d'étudiants ou de très jeunes actifs. Enfin, autre résultat notable dans cette commune (qui découle du précédent) : moins d'un nouveau ménage sur cinq (19 %) est composé d'un couple avec enfant(s).

d) Professions et catégories sociales

Quel que soit leur lieu de résidence en 2006, la répartition des chefs de ménage néo-résidents selon la PCS présente une grande homogénéité. Dans tous les cas, les ouvriers sont la catégorie la plus représentée devant les professions intermédiaires et les employés (cf. p. 122, figure 5.16). Des nuances peuvent toutefois être mentionnées. C'est le cas en particulier à Béthune où, au sein du flux des chefs de ménage néo-résidents, les ouvriers sont à peine plus nombreux que les « professions intermédiaires », les employés et les personnes sans activité professionnelle (respectivement 22 %, 20 %, 17 % et 17 %). Autre nuance : on trouve en proportion plus de cadres parmi ceux qui sont venus résider dans les petites communes du Béthunois et des collines de l'Artois (14 % contre 9 % en moyenne), tandis que cette catégorie est sous-représentée parmi les chefs de ménage qui ont migré vers les communes de plus de 5 000 habitants de l'ancien bassin minier (5 %). C'est aussi dans ce type de communes que les ouvriers sont les plus nombreux parmi les migrants (38 %).

Figure 5.14 : Structure par âge des néo-résidents pour chaque type de communes et secteur de résidence en 2006

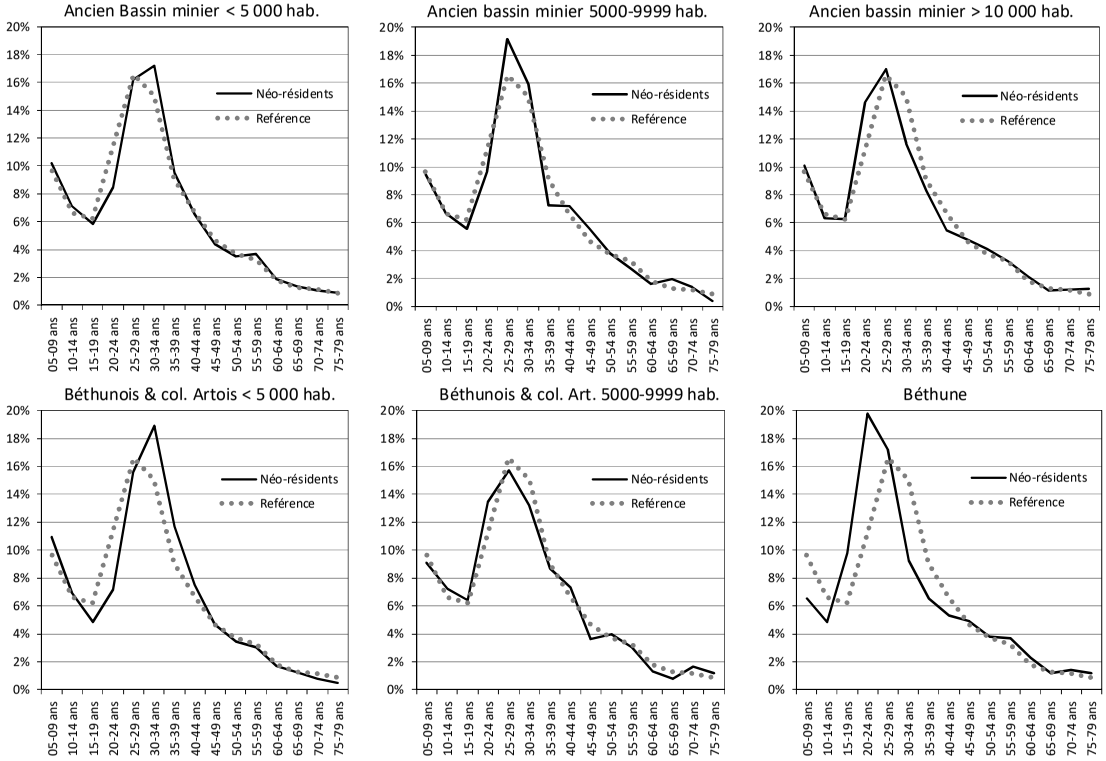


Figure 5.15 : Composition des ménages de néo-résidents pour chaque type de communes et secteur de résidence en 2006

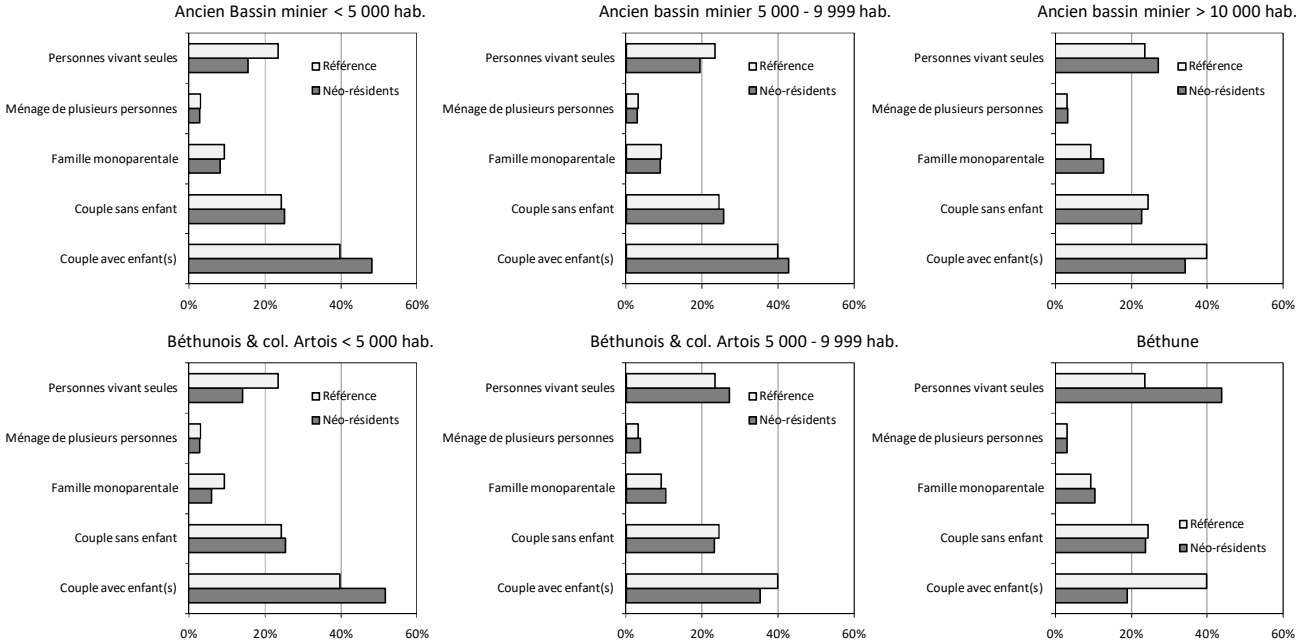
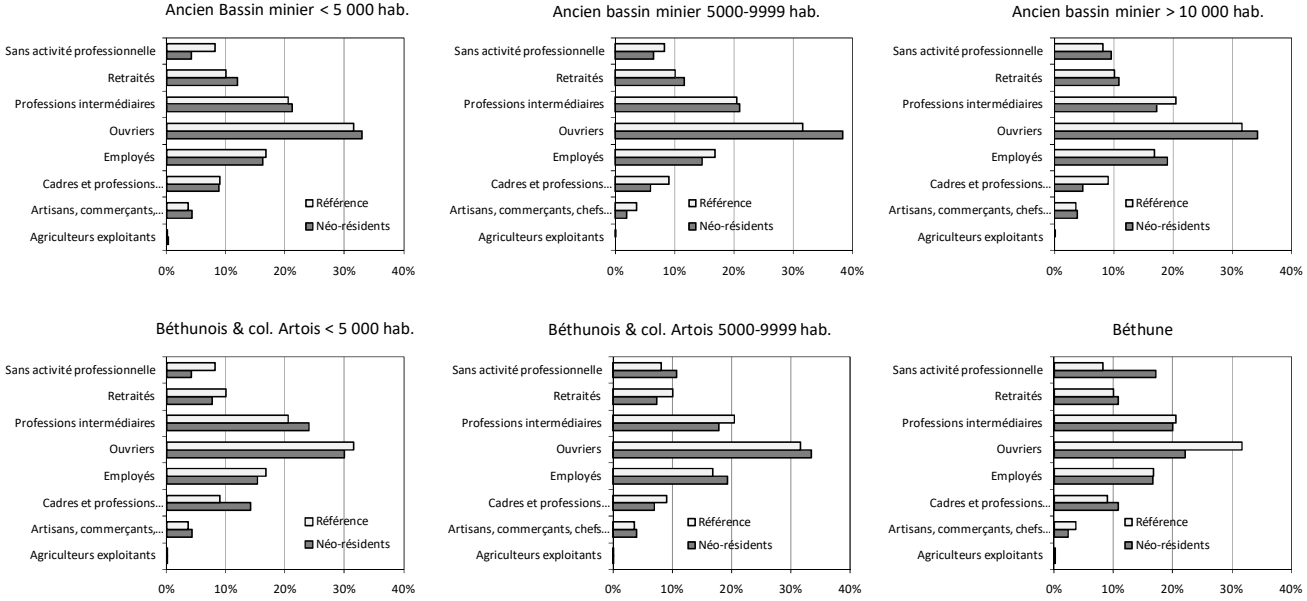


Figure 5.16 : Répartition des chefs de ménage néo-résidents selon la PCS pour chaque type de communes et secteur de résidence en 2006



Synthèse des caractéristiques des nouveaux habitants de l'arrondissement

En 2006, moins de 10 % de la population de l'arrondissement de Béthune n'y résidaient pas cinq ans auparavant. Ces nouveaux habitants ne viennent, pour la plupart, pas de très loin : plus des trois quarts résidaient en 2001 dans la région Nord-Pas-de-Calais, dont 26 % dans l'arrondissement de Lille et 22 % dans l'arrondissement de Lens. Un néo-résident sur cinq seulement vient d'une autre région de France métropolitaine. Le rayon d'attractivité de l'arrondissement est donc réduit.

Les néo-résidents composent une population relativement jeune, dans laquelle les 25-34 ans, souvent accompagnés d'enfants de moins de 10 ans, constituent le sous-groupe le plus représenté. Il s'agit donc d'une population souvent familiale, mais pas exclusivement : 4 nouveaux ménages sur dix sont des couples avec enfant(s). Le reste des ménages se partage essentiellement entre des couples sans enfant (un quart des ménages) et des personnes seules (plus de un ménage sur cinq). Ce schéma connait des variations plus ou moins accentuées selon l'origine des migrants et le lieu de destination (sur-représentation des familles dans les communes de moins de 5 000 habitants et des personnes seules à Béthune par exemple).

Les caractéristiques socioprofessionnelles des chefs de ménage qui sont arrivés dans l'arrondissement au cours de la période 2001-2006 sont assez proches de celles des personnes qu'ils ont rejointes. Certes, on compte très peu de retraités contrairement à la population sédentaire de l'arrondissement. Mais parmi les chefs de ménage actifs, la répartition selon la PCS est proche de celle de la population à laquelle ils s'agrègent : les ouvriers sont les plus nombreux, devant les professions intermédiaires et les employés. Là encore, des nuances peuvent être notées : par exemple, davantage de cadres se dirigent vers les petites communes du Béthunois et des collines de l'Artois que partout ailleurs.

D'une manière générale, le poids des arrondissements voisins dans le flux des néo-résidents est corrélé à la proximité géographique avec l'arrondissement de Béthune. Ce constat est également vrai au sein même de l'arrondissement. Ainsi, les échanges démographiques entre l'ancien bassin minier et le Béthunois et les collines de l'Artois sont

importants. Chaque secteur est pour l'autre le principal « pourvoyeur » de nouveaux habitants : plus du tiers des nouveaux habitants de l'ancien bassin minier viennent du secteur voisin, tandis que 30 % des néo-résidents du Béthunois et des collines de l'Artois résidaient en 2001 dans l'ancien bassin minier. Globalement, comme nous le détaillons dans la partie suivante, ces échanges profitent davantage à ce dernier secteur.

Au sein de chaque secteur, cette mobilité réduite sur le plan géographique apparaît encore plus nettement : bien souvent, le principal apport migratoire de chaque type de communes est assuré par les arrivées en provenance des autres communes du même secteur.

Cette échelle d'analyse suggère également qu'il est nécessaire d'appréhender les mouvements, non plus du seul point de vue des arrivées dans un territoire, mais d'un point de vue plus global, celui des échanges migratoires (arrivées + départs) entre territoires.

Les échanges migratoires localisés

Au cours des années 2001-2005, plus de 22 500 personnes âgées en 2006 de 5 ans et plus sont venues habiter dans l'arrondissement de Béthune. Dans le même temps, plus de 23 500 le quittaient[26]. Le flux total de migrants sur la période est donc de 46 000 personnes. Le solde migratoire est lui de – 1 000 personnes. Ce déficit est faible en regard du nombre de personnes qui ont participé, par leur mobilité résidentielle (soit en partant, soit en arrivant) au renouvellement de la population de l'arrondissement. Le rapport entre le solde migratoire et la somme des échanges est de - 2 %, ce qui correspond à une *efficacité migratoire* faible : cela signifie que les échanges de population n'ont pas conduit à créer une variation importante de l'effectif de la population. Ainsi, pour 100 départs de l'arrondissement, on a observé 96 arrivées.

Ce bilan est le produit d'échanges migratoires avec de nombreux territoires. Trois séries de questions se posent :

(26) A partir du recensement rénové, on peut estimer le nombre de personnes qui ont quitté un territoire donné au cours des cinq dernières années, à l'exception des flux en direction de l'étranger. Les départs sont donc sous-estimés, et le solde migratoire, qui correspond à la différence entre les entrées et les sorties, légèrement sur-estimé. Rappelons enfin que le champ des mesures des migrations est limité à la population âgée de 5 ans et plus en 2006.

- Avec quels territoires les échanges sont-ils les plus importants ? Quel est le « rayonnement » de l'arrondissement sur le plan démographique ? Les échanges sont-ils seulement locaux ou dépassent-ils les frontières de la région ?
- Entre l'arrondissement et les territoires avec lesquels existent des échanges démographiques, à qui profitent ces derniers sur le plan quantitatif ? Quels sont les principaux territoires auprès desquels l'arrondissement de Béthune exerce la plus grande « attractivité » ?
- Ces échanges migratoires entre territoires sont-ils symétriques sur le plan qualitatif ? En d'autres termes, les caractéristiques des « arrivants » sont-elles comparables à celles des « partants » ? Tous ces échanges contribuent-ils à modifier la population de l'arrondissement ou ne font-ils que renforcer ses principaux traits ?

Ces interrogations peuvent être déclinées aux différentes échelles géographiques définies dans le cadre de ce travail : les deux secteurs de l'arrondissement et, au sein de chaque secteur, les différents types de communes distinguées selon leur taille.

Bilan pour l'arrondissement de Béthune

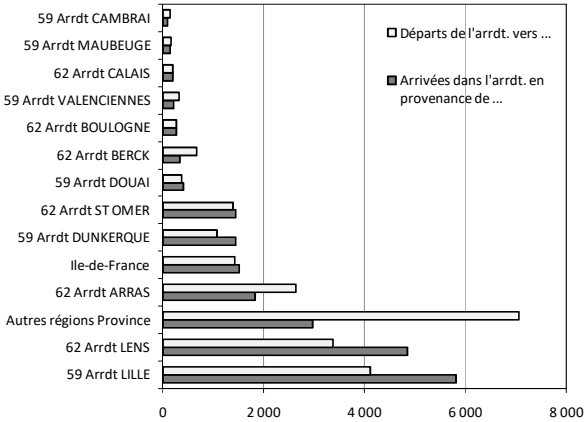
a) Un bilan migratoire positif au niveau local

Le déficit migratoire de l'arrondissement de Béthune est en fait la conséquence de nombreux départs vers les autres régions de France métropolitaine, qui ne sont pas complètement compensés par les échanges locaux. Entre 2001 et 2006, près de 3 000 personnes en provenance des autres régions de province sont venues habiter dans l'arrondissement de Béthune. Mais dans le même temps, 7 000 ont effectué le chemin inverse (figure 5.17), soit un solde migratoire de – 4 000 personnes (figure 5.18).

Les échanges avec les autres régions de province (arrivées + départs) sont nombreux (environ 10 000) [figure 5.18]. Ils représentent près du quart de l'ensemble des échanges migratoires qui contribuent au renouvellement de la population. Toutefois, ils sont à peine plus nombreux que les seuls échanges avec l'arrondissement de Lille. Le nombre de migrants échangés avec l'arrondissement de Lens (plus de 8 000) relativise également les liens avec les autres régions

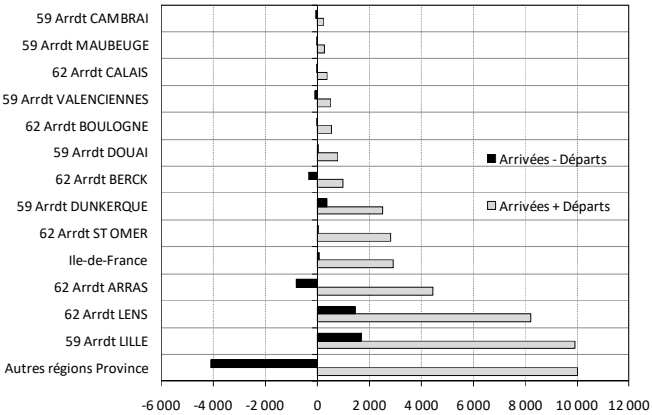
métropolitaines de province. Le « rayonnement » migratoire de l'arrondissement de Béthune est donc avant tout local.

Figure 5.17 : Flux migratoires entre l'arrondissement de Béthune et …



Note de lecture : Pour chaque aire géographique avec laquelle l'arrondissement de Béthune a des échanges démographiques, on a superposé les arrivées dans l'arrondissement en provenance de cette aire (en gris foncé) et les départs vers cette dernière depuis l'arrondissement (en gris clair).

Figure 5.18 : Intensité des échanges migratoires et solde migratoire entre l'arrondissement de Béthune et …



Note de lecture : La barre gris clair indique le nombre d'échanges migratoires (arrivées **+** départs) entre l'arrondissement de Béthune et l'aire géographique considérée. La barre noire indique le solde migratoire (arrivées **–** départs) avec ce dernier du point de vue de l'arrondissement de Béthune.

Ce qui distingue toutefois les échanges avec les autres régions métropolitaines de province de ceux avec les territoires voisins, c'est l'importance des départs par rapport aux arrivées (40 arrivants pour 100 partants). Au contraire, localement, les soldes migratoires sont le plus souvent positifs. Ainsi :

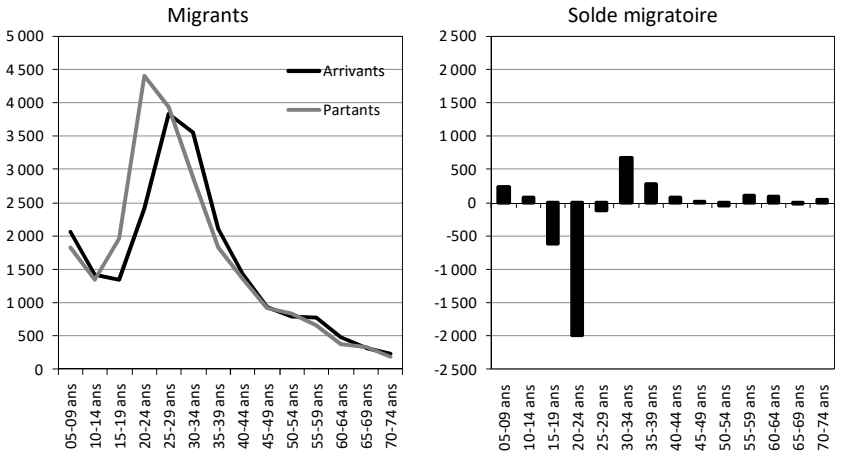
- 4 100 personnes ont quitté l'arrondissement pour celui de Lille entre 2001 et 2006. Mais dans le même temps, 5 800 personnes ont fait le chemin inverse, pour un solde migratoire avec l'arrondissement de Lille très nettement positif (+ 1 700).
- Le solde migratoire avec l'arrondissement de Lens est lui aussi positif et très proche de celui avec l'arrondissement de Lille (+ 1 500). Mais ce gain de population est obtenu avec un nombre d'échanges migratoires plus faibles : on compte en effet 4 900 arrivées dans l'arrondissement de Béthune pour 3 400 départs vers l'arrondissement de Lens, soit 8 300 mouvements résidentiels entre ces deux territoires.
- Parmi les territoires voisins avec lesquels l'arrondissement de Béthune entretient le plus de liens démographiques, l'arrondissement d'Arras est finalement le seul avec lequel le solde migratoire est négatif : au cours de la période 2001-2005, l'arrondissement de Béthune a accueilli 1 800 personnes en provenance de cet arrondissement, tandis que 2 600 ont fait le chemin inverse, soit un bilan de – 800 personnes pour 4 400 mouvements résidentiels entre ces deux arrondissements.
- Enfin, on peut noter que le solde migratoire avec l'Ile-de-France est équilibré. Il est même très légèrement positif (1 500 arrivées de personnes âgées de 5 ans et plus pour 1 400 départs).

b) Des échanges inégaux selon l'âge

Les personnes qui arrivent dans l'arrondissement de Béthune comme celles qui en partent sont relativement jeunes. Les groupes d'âges les plus représentés sont les 20-34 ans, qui concentrent 44 % des arrivants et 48 % des partants. Toutefois, parmi ceux qui sont partis de l'arrondissement de Béthune, plus du tiers (35 %) est âgé de 20-29 ans, tandis qu'un tiers de ceux qui sont arrivés est âgé de 25-34 ans.

En valeurs absolues, les partants sont plus nombreux que les arrivants entre 15 et 30 ans, et plus particulièrement entre 15 et 25 ans. Le déficit migratoire est assez important pour les 15-19 ans (- 600 environ). Il est élevé pour les 20-24 ans : on observe 4 500 départs de l'arrondissement pour 2 500 arrivées seulement (figure 5.19, graphique de gauche), soit un solde migratoire négatif de – 2 000 personnes (figure 5.19, graphique de droite). Pour tous les autres groupes d'âges, le solde migratoire est positif, mais faiblement, hormis pour les 30-34 ans (+ 700) et, à un degré moindre, les 35-39 ans (+ 300). De façon corrélée, les arrivées d'enfants de 5-9 ans sont plus nombreuses que les départs (+ 200).

Figure 5.19 : Distribution des migrants selon l'âge et solde migratoire par âge pour l'arrondissement de Béthune



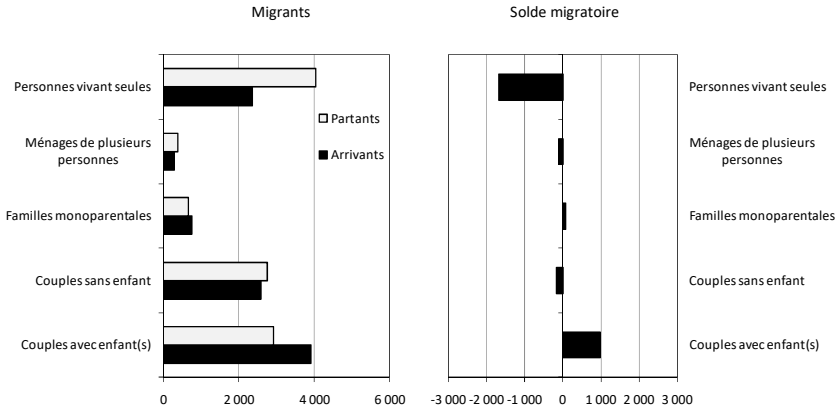
Note de lecture : Le graphique de gauche compare, pour chacun des groupes d'âges, les effectifs d'arrivants (en noir) et de partants (en gris). Le graphique de droite indique la différence entre les effectifs d'arrivants et de partants pour chaque tranche d'âges.

Les échanges migratoires tendent donc à accentuer le vieillissement de la population, puisque la population qui arrive est légèrement plus âgée que celle qui s'en va. Il ne s'agit cependant que d'un mouvement sans véritable conséquence à court terme, car seul 10 % de la population est renouvelé par le jeu des migrations.

c) *Des familles arrivent, des personnes seules quittent l'arrondissement*

La composition des ménages migrants fait écho à ces caractéristiques d'âge (figure 5.20). Les couples avec enfant(s) sont bien plus nombreux parmi les ménages qui sont venus s'installer dans l'arrondissement de Béthune que parmi ceux qui l'ont quitté (respectivement 3 900 et 2 900). Il s'agit même du type de ménage le plus représenté parmi les « arrivants » (40 %, contre 27 % des ménages « partants »).

Figure 5.20 : Bilan migratoire selon le type de ménage



Note de lecture : Le graphique de gauche compare, pour chaque type de ménage, le nombre de ceux qui ont quitté l'arrondissement (en gris) à l'effectif de ménages qui sont au contraire arrivés (en noir). Le solde migratoire pour chaque type de ménage est indiqué sur le graphique de droite.

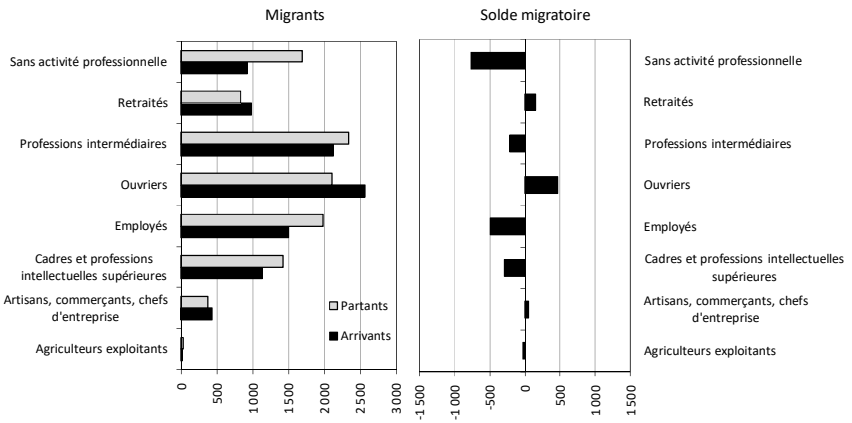
Les « partants », qui sont un peu plus jeunes comme on l'a vu précédemment, sont le plus souvent des personnes qui vivent seules. Ces dernières représentent plus du tiers (37 %) des ménages qui ont quitté l'arrondissement entre 2001 et 2006, et un quart à peine des ménages qui sont arrivés dans le même temps. Ces mouvements asymétriques semblent donc accentuer la dimension familiale de la population de l'arrondissement : celle-ci a perdu en cinq ans 1 700 personnes vivant seules en 2006, tandis qu'elle a gagné 1 000 couples avec enfant(s). On va voir que ce constat doit être relativisé.

d) Un « renforcement » de la présence ouvrière

Les flux d'entrants et de sortants de l'arrondissement tendent à renforcer le poids des ouvriers dans l'arrondissement. En effet, on compte parmi les partants 500 chefs de ménage ouvriers de moins que parmi les entrants (respectivement 2 100 et 2 600). Il s'agit de la seule catégorie socioprofessionnelle à qui « profite » véritablement les échanges migratoires (figure 5.21). Certes, plus de retraités sont arrivés que partis, mais le solde reste assez faible (+ 150).

A l'opposé, les déficits dans les autres catégories sont globalement plus marqués : c'est le cas pour les cadres (300 chefs de ménage en moins), les employés (- 500) et surtout les personnes sans activité professionnelle (- 800).

Figure 5.21 : Distribution des chefs de ménage qui ont migré et solde migratoire selon la profession et la catégorie sociale (PCS)



Note de lecture : même principe de lecture que pour la figure 5.20.

Globalement, pour l'arrondissement de Béthune, les échanges migratoires conduisent, à :

- un gain de ménages dont la personne de référence est ouvrier ;
- un déficit de ménages dont la personne de référence est cadre, employé ou sans activité professionnelle ;
- un bilan à peu près équilibré pour les retraités, les professions intermédiaires, les artisans, commerçants et chefs d'entreprise.

La mobilité des agriculteurs exploitants est trop faible pour que se dégage un solde migratoire non nul pour cette catégorie.

Le déficit important de personnes sans activité professionnelle doit être rapproché de celui des jeunes et des personnes seules (cf. supra). Ces trois caractéristiques sont liées ; il s'agit globalement du même groupe d'individus : des étudiants ou des jeunes en recherche d'emploi. De ce fait, le départ de ces derniers a nécessairement amputé de sa dimension familiale un certain nombre de ménages résidant encore dans l'arrondissement. L'arrivée de nombreux couples avec enfant(s) vient donc en partie compenser le départ de ces jeunes et finalement renouveler plus que renforcer la dimension familiale de la population de l'arrondissement.

Bilan migratoire à l'échelle des secteurs de l'arrondissement

A cette échelle géographique, les mobilités entre l'ancien bassin minier et le Béthunois et les collines de l'Artois sont considérées comme des migrations. Ces échanges internes à l'arrondissement sont très nombreux.

a) Bilan migratoire « géo-localisé » pour l'ancien bassin minier

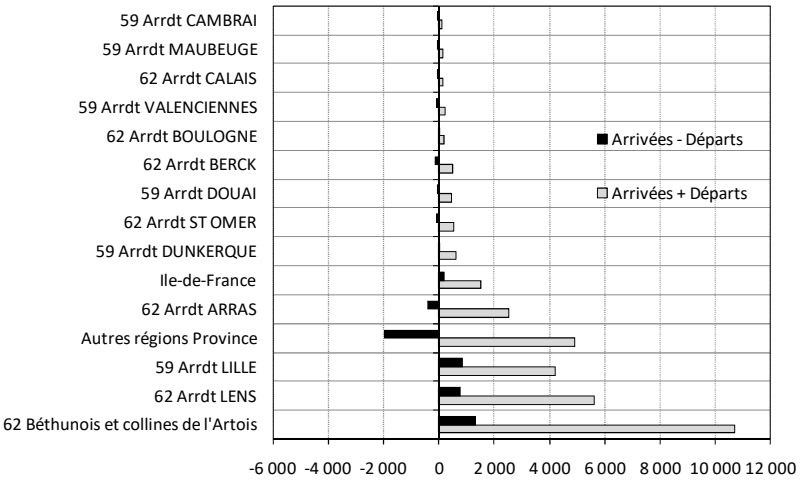
Entre 2001 et 2006, environ 10 700 personnes âgées de 5 ans et plus en 2006 ont changé de secteur de résidence tout en restant dans l'arrondissement de Béthune (figure 5.22). Ces échanges internes ont profité à l'ancien bassin minier, qui a accueilli 6 000 personnes en provenance du secteur voisin tandis que 4 700 faisaient le chemin inverse (figure 5.23), soit un solde migratoire interne à l'arrondissement de + 1 300 personnes pour l'ancien bassin minier (figure 5.22).

Les échanges avec le Béthunois et les collines de l'Artois sont de très loin les plus nombreux. Ils sont quasiment deux fois plus nombreux que ceux avec l'arrondissement de Lens (5 600 migrants) ; ils représentent 2,5 fois le nombre de mobilités résidentielles avec l'arrondissement de Lille (4 200) et 2,2 fois l'effectif des échanges avec les autres régions françaises (4 900, hors Ile-de-France).

Les échanges les plus intenses avec les territoires voisins (Béthunois et collines de l'Artois, arrondissements de Lens et de Lille) conduisent à des gains de population modérés par rapport aux volumes des migrants. Ainsi, le bénéfice démographique avec, d'une part, le Béthunois et les collines de l'Artois et, d'autre part, l'arrondissement de Lens, correspond respectivement à 12 % et 14 % du nombre total des mouvements. L'efficacité des échanges est plus importante avec l'arrondissement de Lille (20 %, correspondant à un solde migratoire d'environ + 800 personnes pour un nombre total de migrants voisin de 4 000) ; elle est de – 40 % avec les autres régions métropolitaines de province(27).

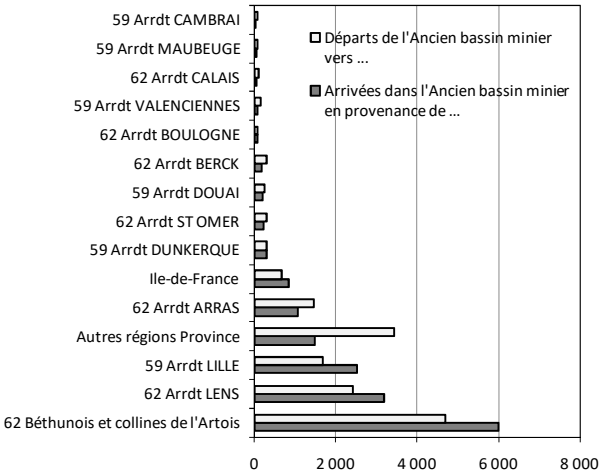
On peut exprimer autrement l'asymétrie des migrations entre territoires en rapportant le nombre d'arrivées au nombre de sorties. Ainsi, pour 100 départs vers l'arrondissement de Lille, l'ancien bassin minier enregistre 150 arrivées depuis ce territoire. Ce ratio est de 132 avec l'arrondissement de Lens et de 128 avec le Béthunois et les collines de l'Artois. En revanche, l'ancien bassin minier n'enregistre que 43 arrivées pour 100 départs vers les autres régions métropolitaines de province.

Figure 5.22 : Intensité des échanges migratoires et solde migratoire entre l'ancien bassin minier et …



(27) Rappelons que plus l'efficacité migratoire s'écarte de la valeur 0 % (cas où les entrées sont strictement identiques aux sorties), plus les mouvements migratoires profitent à un territoire au détriment de l'autre. Un flux unidirectionnel correspond à une efficacité de 100 % (ou – 100 %).

Figure 5.23 : Flux migratoires entre l'ancien bassin minier et …



b) Bilan migratoire « géo-localisé » du Béthunois et des collines de l'Artois

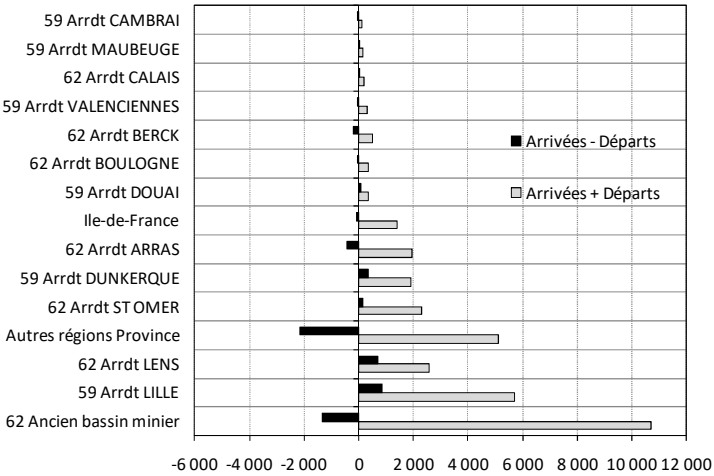
En dehors de l'ancien bassin minier, c'est également avec les arrondissements de Lille et Lens, ainsi qu'avec les autres régions métropolitaines de province que les échanges migratoires sont les plus nombreux pour le Béthunois et les collines de l'Artois (figure 5.24).

Le nombre total des échanges entre le Béthunois et les collines de l'Artois et le reste des régions métropolitaines de province est quasiment le même que celui entre ces dernières et l'ancien bassin minier (respectivement 5 100 et 4 900). En revanche, les flux avec l'arrondissement de Lens sont deux fois moins nombreux que le nombre de migrants entre cet arrondissement et l'ancien bassin minier (2 600 contre 5 600). En contrepartie, les flux avec l'arrondissement de Lille sont plus importants (5 700 contre 4 200 entre cet arrondissement et l'ancien bassin minier).

A l'instar de l'ancien bassin minier, le Béthunois et les collines de l'Artois présente également un bilan migratoire globalement positif avec les arrondissements voisins. Ainsi, il gagne 700 personnes (comme l'ancien bassin minier) dans ses échanges avec l'arrondissement de Lens, 900 avec l'arrondissement de Lille (+ 800 pour le secteur voisin) et en

perd 2 100 avec les autres régions métropolitaines de province (- 1 900 pour l'ancien bassin minier). Un constat comparable peut être fait avec l'arrondissement d'Arras. Les deux secteurs présentent un même déficit avec ce dernier (- 400), mais avec un volume d'échanges un peu différent toutefois : 1 900 mouvements (arrivées + départs) entre l'arrondissement d'Arras et le Béthunois et les collines de l'Artois, 2 500 avec l'ancien bassin minier.

Figure 5.24 : Intensité des échanges migratoires et solde migratoire entre le Béthunois & les collines de l'Artois et …

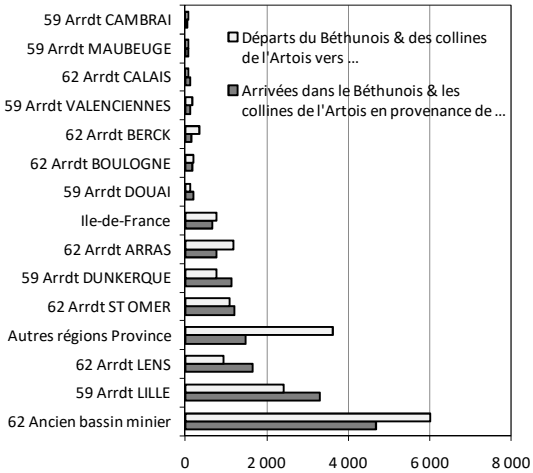


Le Béthunois et les collines de l'Artois a également des échanges assez importants avec les arrondissements de Dunkerque et Saint-Omer (respectivement 1 900 et 2 300 migrants), soit trois et quatre fois plus qu'entre ces territoires et l'ancien bassin minier. Mais au final, la « plus-value » migratoire est faible : + 500 personnes au total pour le Béthunois et les collines de l'Artois (- 100 pour l'ancien bassin minier).

Hormis avec le secteur voisin de l'ancien bassin minier, le Béthunois et les collines de l'Artois est donc plus attractif, dans ses échanges migratoires locaux, que les territoires voisins. Ainsi, on compte 175 arrivées en provenance de l'arrondissement de Lens pour 100 départs dans ce dernier. Avec l'arrondissement de Dunkerque, ce ratio est proche de 150 ; il est de 136 avec l'arrondissement de Lille et de 113 avec celui de Saint-Omer. En revanche, passé les frontières de la région,

c'est l'inverse, puisque l'on compte 41 arrivées en provenance des autres régions métropolitaines de province pour 100 départs (figure 5.25).

Figure 5.25 : Flux migratoires entre le Béthunois & les collines de l'Artois et …



c) Des bilans migratoires sociodémographiques différents d'un secteur à l'autre

Parmi les ménages qui ont quitté l'ancien bassin minier entre 2001 et 2006, on compte presque autant de couples avec enfant(s) (32 %) que de personnes seules (31 %) ou de couples sans enfant (26 %). Ces trois types de ménages sont également les plus nombreux à quitter le Béthunois et les collines de l'Artois. Toutefois, on note parmi ces derniers une proportion un peu plus importante de personnes seules (35 %) que de couples avec enfant(s) (30 %) ou sans enfant (24 %).

Mais ce qui distingue surtout ces deux secteurs, c'est le solde migratoire selon le type de ménage (figures 5.26 et 5.27).

Figure 5.26 : Flux migratoires selon le type de ménage et le secteur de l'arrondissement

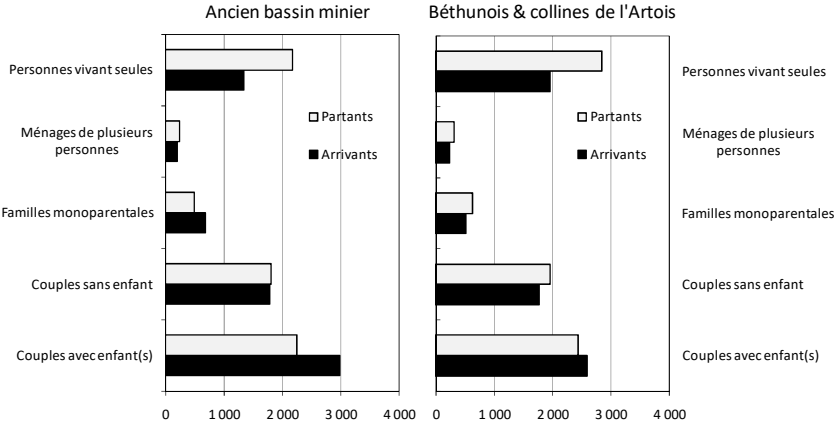
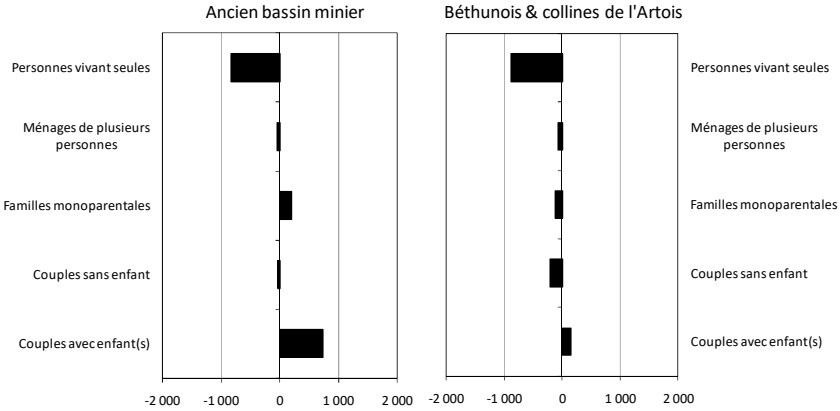


Figure 5.27 : Solde migratoire selon le type de ménage et le secteur de l'arrondissement



- Pour le Béthunois et les collines de l'Artois, le nombre de couples avec enfant(s) qui sont arrivés entre 2001 et 2006 est à peine plus élevé que celui des « partants ». La situation inverse est observée pour les couples sans enfant (un peu plus de départs que d'arrivées). En revanche, on observe un déficit de personnes seules assez important (900 ménages de ce type de moins en cinq ans, soit ici 69 arrivées pour 100 départs de personnes seules).

- Pour l'ancien bassin minier, le bilan migratoire est également négatif pour les personnes seules (61 arrivées pour 100 départs) et les couples sans enfant, dans des proportions semblables à celles du secteur voisin. En revanche, les arrivées de couples avec enfant(s) sont bien plus nombreuses que les départs, ce qui conduit à un solde migratoire très positif pour cette catégorie de ménage (+ 700 en cinq ans, soit ici 133 arrivées pour 100 départs de nouvelles familles).

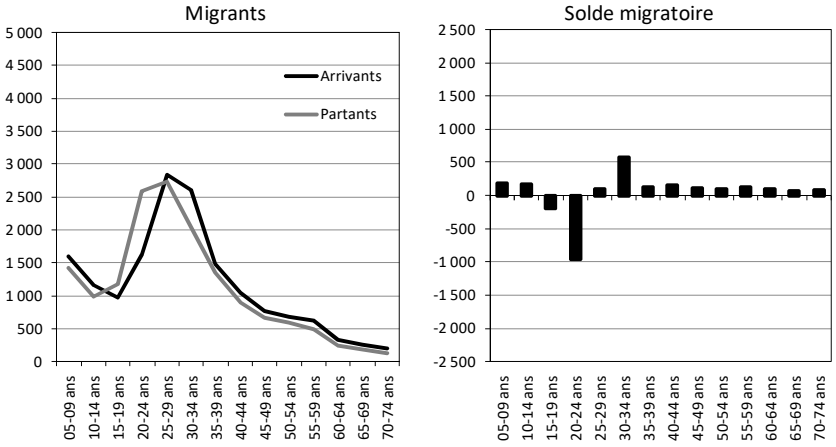
Dans l'ancien bassin minier, le déficit de ménages d'une personne (- 800 environ) est donc compensé par le gain de couples avec enfant(s). Sur le plan démographique, cela explique le solde migratoire positif dans ce secteur. Ce n'est pas le cas dans le Béthunois et les collines de l'Artois où le déficit de personnes seules n'est pas compensé par le gain de ménages composés de plusieurs personnes.

Les caractéristiques des ménages qui sont arrivés ou partis ont bien sûr un effet sur la composition par âge des migrants et sur les soldes migratoires pour chacun des groupes d'âges. D'une manière générale, les migrants, partants comme entrants, sont nombreux à avoir 20-34 ans : ce groupe d'âges rassemble près de la moitié des migrants.

- Dans l'ancien bassin minier, les groupes d'âges les plus représentés parmi les sortants sont les 20-24 ans et les 25-29 ans, tandis que les arrivants se concentrent davantage parmi les 25-29 ans et les 30-34 ans (figure 5.28, cf. graphique de gauche). Le fait que les couples avec enfant(s) soient bien plus nombreux parmi les ménages qui sont arrivés dans l'ancien bassin minier que ceux qui en partent (et l'inverse pour les personnes seules) explique que les nouveaux habitants soient un peu plus vieux que ceux qui partent. C'est aussi la raison pour laquelle les jeunes enfants sont également plus nombreux parmi les arrivants que parmi les partants. Les deux structures par âge sont toutefois assez proches l'une de l'autre. Elles sont toutes les deux centrées sur les 25-29 ans, mais légèrement « décalées » l'une par rapport à l'autre, du côté des 20-24 ans pour les sortants et du côté des 30-34 ans pour les entrants. De ce fait, le solde migratoire est nettement négatif à 20-24 ans (- 1 000 personnes) et presque aussi nettement positif à 30-34 ans (+ 600 environ). Tous les autres groupes d'âges présentent chacun

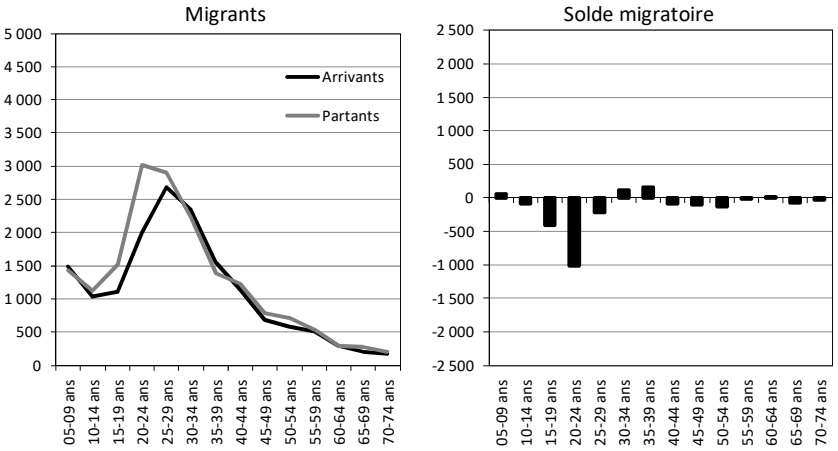
un bilan migratoire assez équilibré, mais qui est à chaque fois légèrement positif (figure 5.28, cf. graphique de droite).

Figure 5.28 : Structure par âge des migrants et solde migratoire par âge pour l'ancien bassin minier



- Dans le Béthunois et les collines de l'Artois, les 15-29 ans sont très nettement sur-représentés parmi les partants, en particulier les 20-24 ans qui constituent le groupe le plus nombreux (figure 5.29, cf. graphique de gauche). Au-delà de 30 ans, le nombre de partants est quasiment le même que celui des arrivants dans le secteur. A partir de 30-34 ans, le solde migratoire oscille faiblement autour de 0, ce qui traduit le quasi-équilibre des flux migratoires pour tous les types de ménages à l'exception des personnes seules. Précisément, le déficit en ménages d'une personne correspond à des départs de jeunes qui ont été nettement plus nombreux que les arrivées, ce qui se concrétise par un déficit migratoire important pour les 15-19 ans (- 400), les 20-24 ans (- 1 000) et à un degré moindre les 25-29 ans (- 200) [figure 5.29, cf. graphique de droite].

Figure 5.29 : Structure par âge des migrants et solde migratoire par âge pour le Béthunois et les collines de l'Artois



La comparaison de la structure par âge des personnes qui ont quitté ce secteur (mais aussi l'ancien bassin minier) à celle de ceux qui sont arrivés permet aussi de revenir sur le bilan migratoire selon le type de ménage. En effet, la part des 20-24 ans et des 25-29 ans est très importante parmi ceux qui ont quitté le territoire. Ces personnes avaient 5 ans de moins en 2001, soit respectivement 15-19 ans et 20-24 ans. Un grand nombre d'entre eux résidait alors probablement chez leurs parents, dont une partie a pu rester dans le secteur. Ces migrations de personnes seules traduisent donc dans bien des cas des départs de chez les parents, et non des départs de personnes qui étaient déjà seules cinq ans plus tôt.

Cette déduction est confortée par le nombre de personnes sans activité professionnelle bien plus élevé parmi les partants que parmi les arrivants, quel que soit le secteur de l'arrondissement (figures 5.30 et 5.31) : le déficit migratoire est de – 300 personnes dans l'Ancien basin minier et de – 400 dans le Béthunois et les collines de l'Artois. Il peut donc s'agir d'étudiants ou de personnes en recherche d'emploi, ce qui couvre les situations les plus courantes chez les jeunes de moins de 25 ans.

Figure 5.30 : Flux des chefs de ménage migrants selon la PCS et solde migratoire selon la PCS pour l'ancien bassin minier

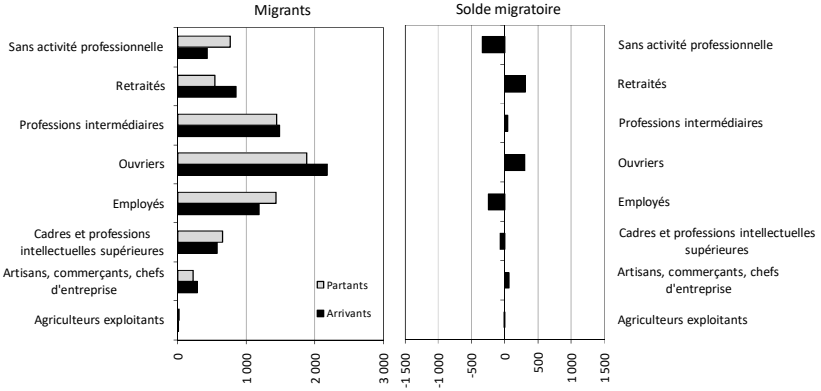
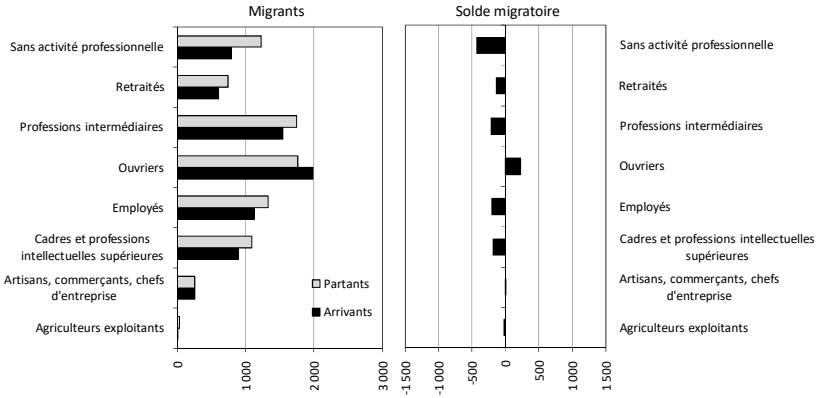


Figure 5.31 : Flux des chefs de ménage migrants selon la PCS et solde migratoire selon la PCS pour le Béthunois et les collines de l'Artois



- Dans le Béthunois et les collines de l'Artois, toutes les PCS sont déficitaires au terme des échanges migratoires entre 2001 et 2006, à l'exception des ouvriers qui sont plus nombreux à venir résider dans ce secteur qu'à le quitter (figure 5.31, cf. graphique de gauche). Le solde migratoire pour cette catégorie n'est toutefois que de + 200 (figure 5.31, cf. graphique de droite).

- Dans l'ancien bassin minier, les arrivées de chefs de ménage ouvriers ont également été plus nombreuses que les départs. Mais

c'est aussi le cas des retraités. Ces deux groupes gagnent chacun 300 chefs de ménage par le jeu des migrations. Dans ce secteur, le solde migratoire est également très légèrement positif pour les chefs de ménage artisans, commerçants, chefs d'entreprise ou qui exercent des professions intermédiaires. Seuls trois groupes sont donc déficitaires sur le plan migratoire : les personnes sans activité professionnelle, les employés (- 250) et les cadres et professions intellectuelles supérieures (entre 50 et 100 chefs de ménage en moins).

d) Synthèse des échanges migratoires à l'échelle des secteurs

L'ancien bassin minier se révèle particulièrement attractif au niveau local puisque ses échanges démographiques avec les territoires voisins, y compris l'autre secteur de l'arrondissement, sont positifs. Seul l'arrondissement d'Arras parvient à « capter » davantage d'anciens habitants de l'ancien bassin minier qu'il n'en laisse « échapper » en sens inverse. Un bilan comparable peut être fait pour le Béthunois et les collines de l'Artois.

Dans l'ancien bassin minier, les arrivées de couples avec enfant(s) ont été plus nombreuses que les départs. Sur le plan de l'âge, ce solde migratoire positif se concrétise par un gain de personnes âgées de 30-34 ans et, dans une moindre mesure, d'enfants âgés de 5-9 ans. Globalement, dans ce secteur, hormis les 15-24 ans, dont le solde migratoire est déficitaire (il fait écho à celui des personnes seules), les migrations ont profité (faiblement toutefois) à tous les groupes d'âges.

Dans le Béthunois et les collines de l'Artois, aucun type de ménage ne présente un bilan migratoire positif. Seuls les couples avec enfant(s) parviennent à préserver un équilibre entre arrivées et départs, ce qui se traduit par un solde migratoire légèrement positif pour les 30-39 ans. Tous les autres types de ménages sont déficitaires, en particulier les personnes seules. De ce fait, tous les autres groupes d'âges présentent un solde migratoire négatif sur la période. Il est toutefois très proche de l'équilibre entre les sorties et les entrées, sauf pour les 15-24 ans où les arrivées sont nettement moins nombreuses que les départs (moins de 70 arrivées pour 100 départs pour les 20-24 ans par exemple).

Enfin, dans les deux secteurs, les migrations ont tendance à renforcer le poids des ouvriers. Il s'agit par exemple de la seule catégorie socioprofessionnelle qui présente un bilan migratoire positif dans le Béthunois et les collines de l'Artois. Dans l'ancien bassin minier, le gain d'ouvriers par le jeu des migrations est accompagné par un apport de retraités qui sont à la fois moins nombreux à quitter ce secteur que le Béthunois et les collines de l'Artois et aussi plus nombreux à s'y installer.

Diversité des échanges migratoires selon la taille des communes

a) Géo-localisation des échanges migratoires

A cette échelle, les déplacements résidentiels au sein d'un même secteur d'un type de communes à l'autre sont considérés comme des migrations. Et ces mouvements sont bien souvent ceux qui participent le plus à la dynamique migratoire de ces entités internes à l'arrondissement. Deux séries de graphiques montrent l'importance de ces flux internes :

- La figure 5.32 (cf. ci-contre, p. 143) présente, pour chaque type de communes, les arrivées en provenance de différents territoires ainsi que les départs vers ces mêmes territoires. Ils sont classés selon l'importance des arrivées (en gris). Les départs (en blanc cerclé de noir) sont superposés, ce qui permet de voir, pour chaque aire géographique avec laquelle les flux d'entrées ou de sorties atteignent au moins 100 personnes, si les échanges profitent ou non, sur le plan démographique, au type de communes considéré.
- La figure 5.33 (cf. p. 144) complète cette information en présentant le solde migratoire (arrivées – sorties, en noir sur chacun des graphiques) pour chacune des aires avec lesquelles les flux d'entrées ou de sorties sont de taille significative (au moins 100 comme mentionné ci-dessus), mais aussi la somme des échanges (arrivées + sorties) afin d'identifier avec quels territoires les flux de personnes sont les plus importants.

Figure 5.32 : Flux migratoires géo-localisés entre 2001 et 2006 selon la taille des communes et le secteur de résidence en 2001 ou en 2006

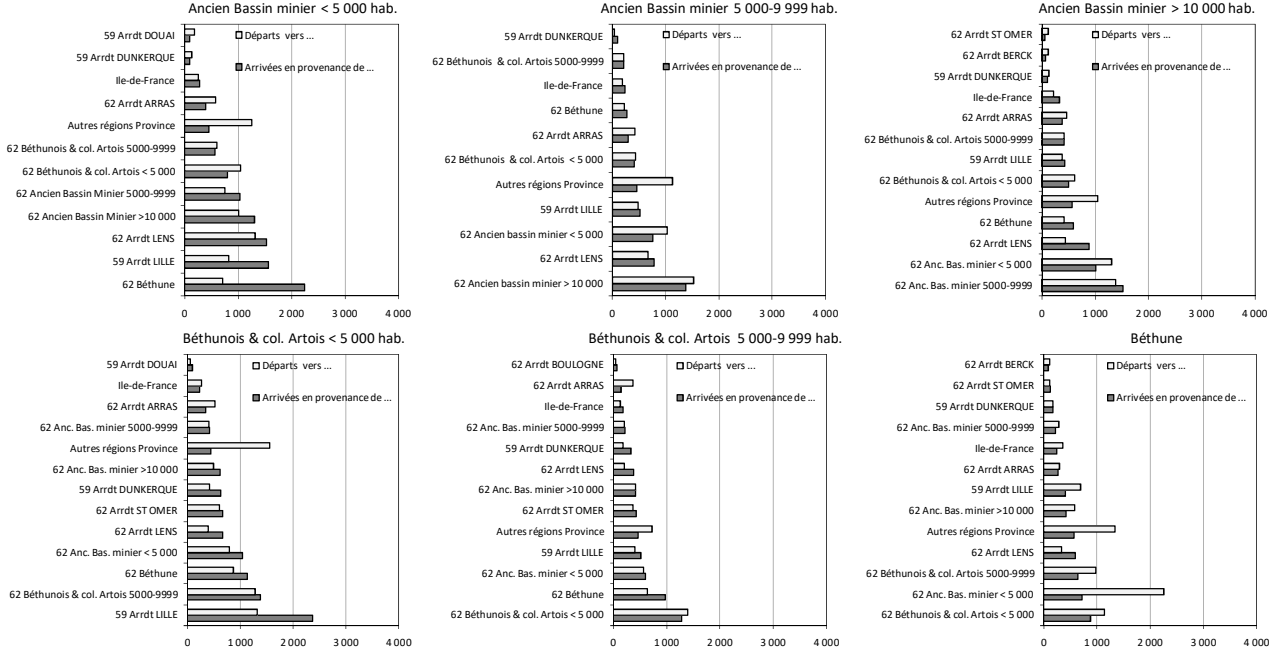
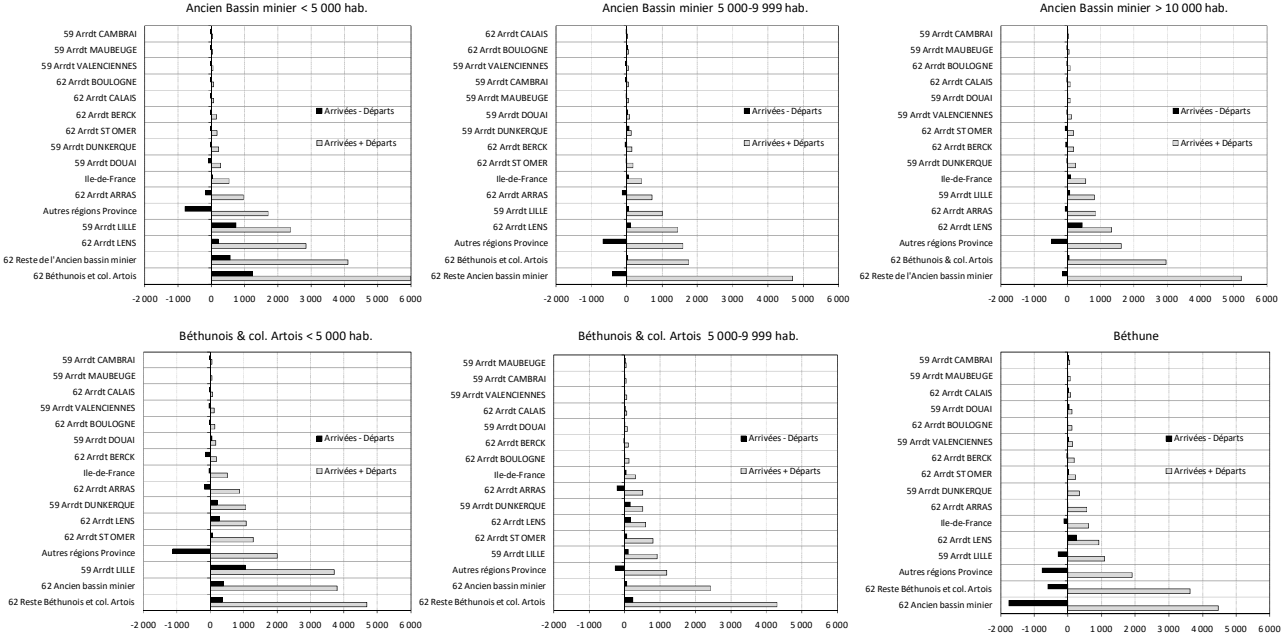


Figure 5.33 : Somme des flux (arrivées + départs) et solde migratoire géo-localisé pour la période 2001-2005 selon la taille des communes et le secteur de l'arrondissement de Béthune



L'analyse de tous ces flux révèle en particulier l'importance de la commune de Béthune et de l'Arrondissement de Lille dans la dynamique migratoire des plus petites communes de l'arrondissement. On peut également noter que la plus grande partie des échanges migratoires locaux, quel que soit le type de communes considéré, se fait, d'une part avec les autres communes de l'arrondissement et, d'autre part, avec les arrondissements de Lille, Lens et Arras. Seules les communes de moins de 5 000 habitants du Béthunois et des collines de l'Artois ont également des échanges migratoires notables avec d'autres arrondissements, ceux de Dunkerque et Saint-Omer.

Revue de détail :

- *Communes de moins de 5 000 habitants de l'ancien bassin minier*. Les principaux échanges migratoires ont lieu avec les communes du Béthunois et des collines de l'Artois (6 000 migrants au total), puis avec les communes de plus de 5 000 habitants du même secteur (4 000 migrants). Dans les deux cas, les arrivées sont plus nombreuses que les départs. Le solde migratoire est de + 1 200 avec les communes du secteur voisin, et de + 600 avec celles de l'ancien bassin minier.

  Le gain de population avec les communes du Béthunois et des collines de l'Artois est en fait exclusivement assuré par les échanges avec la commune de Béthune, qui est en fait le principal « pourvoyeur » de nouveaux habitants pour ce type de communes. Ainsi, on compte plus de 300 arrivées en provenance de Béthune pour 100 départs dans cette commune, tandis que ce ratio arrivées pour 100 départs est de 94 avec les communes de 5 000-9 999 habitants du Béthunois et des collines de l'Artois (soit une situation équilibrée) et de 76 avec celles de moins de 5 000 habitants (soit un déficit significatif). Au final, le solde migratoire avec Béthune est de + 1 500 personnes et de – 300 avec les autres communes du Béthunois et des collines de l'Artois.

  Au sein de l'ancien bassin minier, les soldes migratoires sont positifs avec les deux autres types de communes : on compte plus ou moins 130 arrivées pour 100 départs avec les communes de 5 000-9 999 habitants et de plus de 10 000 habitants.

Le solde migratoire est également positif avec les arrondissements de Lens (+ 200) et Lille (+ 700). En revanche, il est nettement négatif avec les autres régions de province de France métropolitaine (- 800).

Après Béthune, c'est avec l'arrondissement de Lille que le ratio « arrivées pour 100 départs » est le plus élevé (190). Il est plus mesuré avec celui de Lens et traduit une situation de quasi-équilibre migratoire (116). Enfin, au-delà des limites régionales, on dénombre moins de 40 arrivées en provenance des autres régions de province pour 100 départs vers ces dernières.

- *Communes de moins de 5 000 habitants du Béthunois et des collines de l'Artois*. Localement, il n'y a guère qu'avec l'arrondissement d'Arras que le solde migratoire est (un peu) négatif. Le plus souvent, ces communes ont donc attiré chez elles davantage de personnes qu'elles n'en ont vu partir dans les territoires voisins. C'est tout particulièrement le cas avec l'arrondissement de Lille (180 arrivées pour 100 départs). Dans ses échanges avec cet arrondissement, les communes de moins de 5 000 habitants du Béthunois et des collines de l'Artois gagnent plus de 1 000 personnes, ce qui permet de compenser les nombreux départs vers les autres régions de province (30 arrivées seulement pour 100 départs et un déficit de – 1 100 personnes). Les flux d'arrivées en provenance de l'arrondissement de Lille sont donc très importants pour la dynamique migratoire de ce type de communes : le gain de population par le jeu des migrations avec cet arrondissement est en effet supérieur à ceux obtenus avec les autres communes de l'arrondissement de Béthune (+ 750 au total), en dépit d'échanges (arrivées + départs) moins nombreux avec l'arrondissement de Lille.

- *Communes de 5 000-9 999 habitants de l'ancien bassin minier*. Les échanges migratoires sont moins nombreux que pour les communes plus petites. Ils sont aussi plus concentrés sur le plan géographique. C'est en effet avec les autres communes de l'ancien bassin minier qu'ils sont les plus fréquents, en particulier avec celles de plus de 10 000 habitants. Mais le bilan migratoire est négatif puisqu'on dénombre un peu moins d'arrivées que de départs (le solde migratoire est de – 400).

  Les flux avec les communes du secteur voisin, ainsi qu'avec les arrondissements de Lens et de Lille sont deux à quatre fois moins importants. En revanche, avec ces territoires, on dénombre

quasiment autant d'arrivées que de départs. Enfin, là encore, c'est avec la province que les échanges sont les plus déséquilibrés parmi les flux importants : 40 arrivées pour 100 départs, pour un déficit migratoire approchant 700 personnes.

- *Communes de 5 000-9 999 habitants du Béthunois et des collines de l'Artois*. Globalement, la structure des échanges migratoires de ces communes est proche de celle des communes de même taille du secteur voisin. C'est en effet avec les autres communes du Béthunois et des collines de l'Artois que les échanges sont les plus nombreux, en particulier avec les plus petites d'entre elles (moins de 5 000 habitants). Le solde migratoire avec le reste du secteur est très légèrement positif. D'une manière générale, les échanges avec les territoires voisins, et même avec le reste de la France, sont très équilibrés. En moyenne, on compte ainsi moins de 110 entrées pour 100 départs.

- *Communes de plus de 10 000 habitants de l'ancien bassin minier.* Localement, l'essentiel des échanges se concentre avec les autres communes de l'ancien bassin minier, celles du secteur voisin et les arrondissements de Lens, Arras et Lille. Les flux sont assez équilibrés, les entrées étant bien souvent à peu près aussi nombreuses que les sorties sauf avec l'arrondissement de Lens où l'on dénombre deux fois plus d'entrées que de sorties. Mais dans ce cas, la somme des échanges n'étant pas très importante (1 300 personnes au total), le bénéfice migratoire est modéré (+ 450). Il compense toutefois le déficit migratoire avec les autres régions de province (- 500, ce qui correspond ici à 50 entrées pour 100 sorties).

- *Béthune.* Cette ville présente un déficit migratoire avec tous les territoires voisins et plus éloignés, sauf celui de Lens. Les départs sont particulièrement nombreux vers les plus petites communes de l'arrondissement, en particulier celles situées dans l'ancien bassin minier. Le nombre de migrations entre Béthune et l'arrondissement de Lille est voisin de celui avec l'arrondissement de Lens (respectivement 1 100 et 900). Mais ces flux se traduisent par un déficit migratoire avec le premier (- 300) et, au contraire, un gain avec le second (+ 250). Avec le reste de la province, les échanges sont très déséquilibrés : on note deux fois moins d'arrivées que de départs (40 pour 100), ce qui conduit à un déficit de migrants voisin de – 800 personnes.

b) Des flux migratoires inégaux selon le type de ménage

L'analyse des flux de ménages permet de distinguer trois catégories de communes : celles de moins de 5 000 habitants, Béthune et les autres. Ces trois catégories de communes semblent répondre à des motifs de mobilité résidentielle différents.

- Entre 2001 et 2006, les arrivées de couples avec enfant(s) dans les petites communes de moins de 5 000 habitants sont plus nombreuses que les départs. Le constat inverse caractérise la mobilité des personnes seules (figure 5.34). Les soldes migratoires sont toutefois, en valeurs absolues, plus importants pour celles situées dans le Béthunois et les collines de l'Artois (figure 5.35) : + 1 000 couples avec enfant(s) (+ 700 dans l'ancien bassin minier), - 1 000 personnes seules (- 500 dans le secteur voisin).
- A l'opposé, Béthune a perdu en cinq ans 800 couples avec enfant(s) et 200 couples sans enfant[28]. Dans le même temps, les personnes seules présentent un solde migratoire positif (à peine + 100 toutefois).
- Les autres types de commune présentent des bilans migratoires équilibrés pour la plupart des ménages. Dans les communes de 5 000-9 999 habitants de l'ancien bassin minier, seul un léger déficit de personnes seules (- 300) est à noter. Dans ce secteur, les communes de plus de 10 000 habitants présentent un gain de familles monoparentales du même ordre de grandeur (+ 150). Enfin, dans les communes de 5 000-9 999 habitants du Béthunois et des collines de l'Artois, le solde migratoire est positif pour tous les types de ménages, mais à chaque fois très faiblement (de + 25 à + 100 selon les cas).

(28) Ce déficit est important. S'agit-il d'un déficit réel ou est-ce la traduction statistique de la séparation de la commune de Verquigneul, qui est effective depuis le 1er janvier 2008 ? Les données qui figurent dans le fichier MIGCOM ont été collectées au cours des années 2004 à 2008. Sur les quatre premières années de collecte, Verquigneul faisait toujours partie de Béthune. De ce fait, les mouvements migratoires étaient rattachés à cette dernière commune. Les statistiques traduisent bien dans ce cas un déficit réel. Idem dans le cas où, entre la collecte et la diffusion de ce fichier, l'INSEE aurait actualisé *a posteriori* la commune de résidence antérieure. Dans ce cas, en effet, les mouvements migratoires sont affectés, pour la période 2001-2006, aux communes dans leur délimitation de l'année de diffusion du fichier, soit 2009. Nous penchons donc pour l'hypothèse d'un déficit migratoire réellement important.

Figure 5.34 : Mobilité des différents types de ménages entre 2001 et 2006 selon la taille de la commune et le secteur de résidence en 2001 ou en 2006

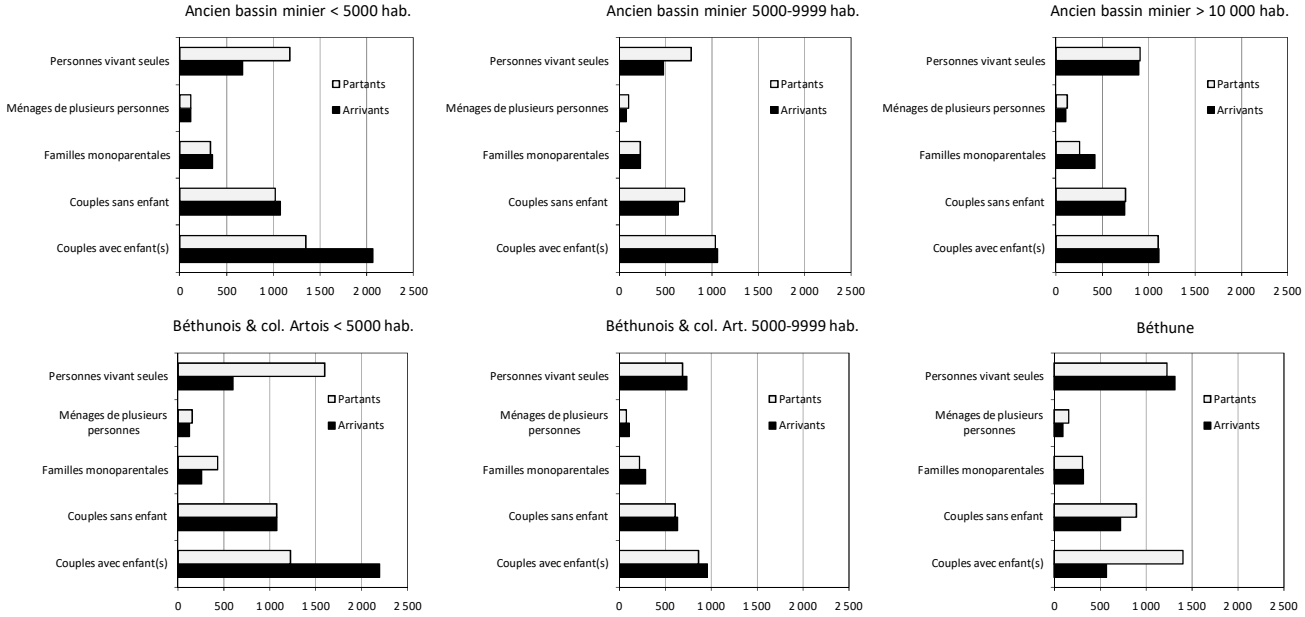
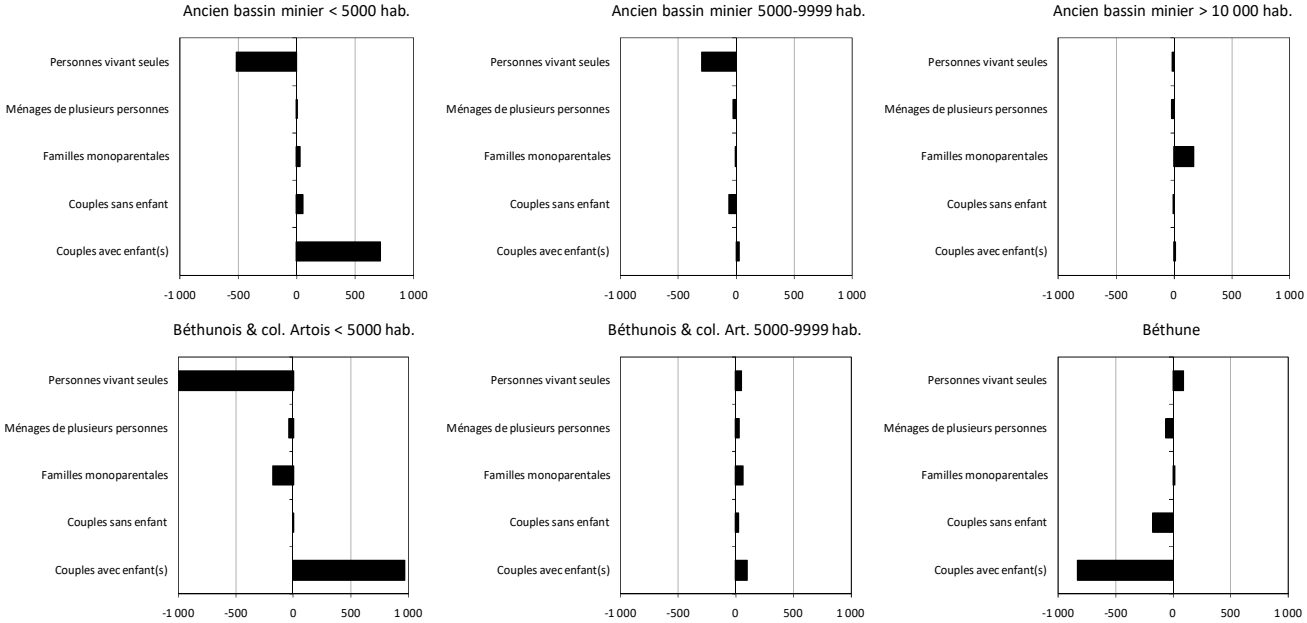


Figure 5.35 : Solde migratoire selon le type de ménage pour chaque catégorie de commune définie par la taille et le secteur de l'arrondissement de Béthune



c) Soldes migratoires selon l'âge

Les caractéristiques des ménages migrants ont bien sûr un effet sur la structure par âge des personnes qui ont migré. De ce fait, on distingue à nouveau les communes de moins de 5 000 habitants et Béthune de toutes les autres.

- Dans les petites communes, les arrivants sont en moyenne plus âgés que les partants. Ainsi, les deux classes d'âges les plus représentées sont les 20-24 ans et les 25-29 ans chez les partants, et les 25-29 ans et 30-34 ans parmi les arrivants (figure 5.36). Parmi les 15-24 ans, on compte plus de partants que d'arrivants. Pour tous les autres groupes d'âges, la situation inverse est observée.

  Le solde migratoire est donc négatif pour les 20-24 ans (- 500 dans l'ancien bassin minier ; - 1 000 dans le Béthunois et les collines de l'Artois). Il l'est aussi pour les 15-19 ans (figure 5.37). En revanche, tous les autres groupes d'âges présentent un bilan migratoire positif, en particulier les 30-34 ans (+ 700 dans l'ancien bassin minier ; + 1 000 dans le Béthunois et les collines de l'Artois) et à un degré moindre les 35-39 ans. De manière corrélée, le solde migratoire des enfants âgés de moins de 10 ans (et même des 10-14 ans dans l'ancien bassin minier) est lui aussi nettement positif (+ 350 dans l'ancien bassin minier ; + 450 dans le Béthunois et les collines de l'Artois).

- A Béthune, c'est l'inverse : les arrivants (nombreux à avoir 20-29 ans) sont plus jeunes que ceux qui partent (les groupes d'âges 25-29 ans et 30-34 ans sont ceux qui comptent le plus de personnes). Mais les départs sont tellement importants que les nombreuses arrivées de personnes âgées de 20-24 ans dans cette commune compensent tout juste les départs à ces mêmes âges (le solde migratoire est également nul à 15-19 ans). A tous les autres âges, les soldes migratoires sont négatifs, et même très nettement à 25-29 ans (- 400) et 30-34 ans (- 850). Le déficit est environ de – 300 à 35-44 ans, ce qui est aussi l'ordre de grandeur du solde migratoire des enfants de moins de 15 ans.

En dépit de caractéristiques d'âge voisines, on peut distinguer les migrants en 2006 résidant dans les autres communes de

l'arrondissement de Béthune, ou qui y résidaient en 2001, en deux sous-groupes.

- La structure par âge des arrivants est la même que celle des partants dans les communes où les soldes migratoires sont équilibrés pour tous les types de ménages (communes de 5 000-9 999 habitants du Béthunois et des collines de l'Artois et de plus de 10 000 habitants de l'ancien bassin minier). Le solde migratoire oscille donc faiblement d'un groupe d'âges à l'autre autour de la valeur d'équilibre (0).

- Enfin, dans les communes de 5 000-9 999 habitants de l'ancien bassin minier, le déficit migratoire modéré de personnes seules se traduit tout de même par un solde nettement négatif pour les 20-24 ans (- 600). Pour ces communes, bien que le nombre d'arrivées de couples avec enfant(s) soit supérieur à celui des départs, on observe un déficit migratoire parmi les enfants, notamment les moins de 10 ans. Les familles qui seraient arrivées auraient-elles moins d'enfant(s) que celles qui sont parties ?

Figure 5.36 : Structure par âge des migrants selon la taille des communes et le secteur de résidence en 2001 ou en 2006

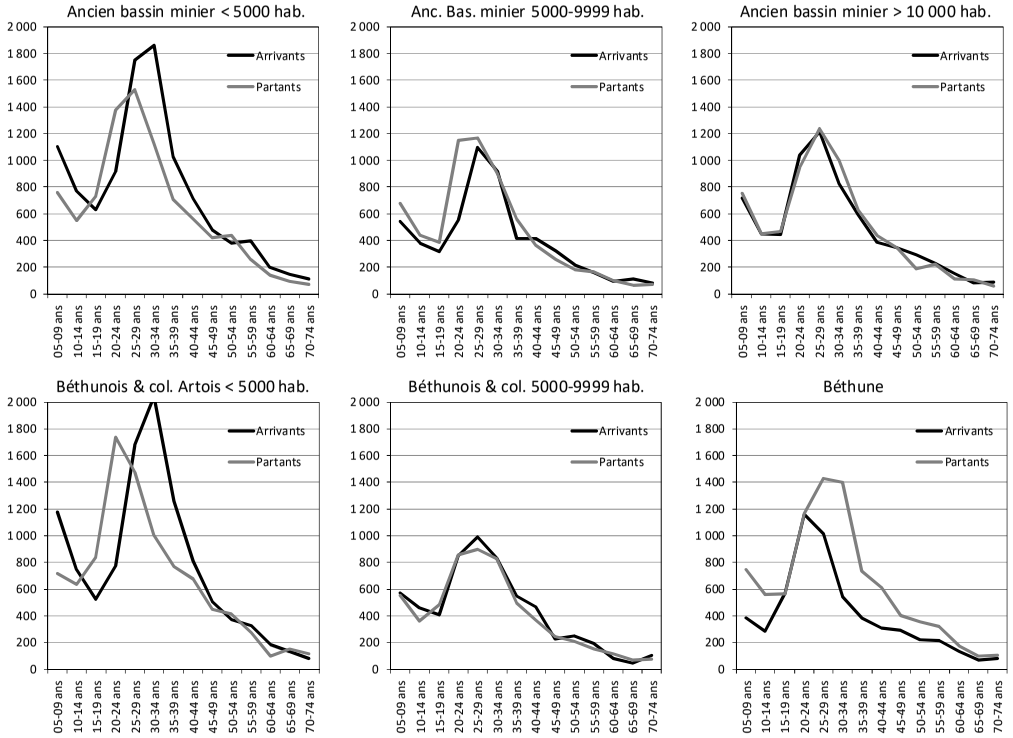
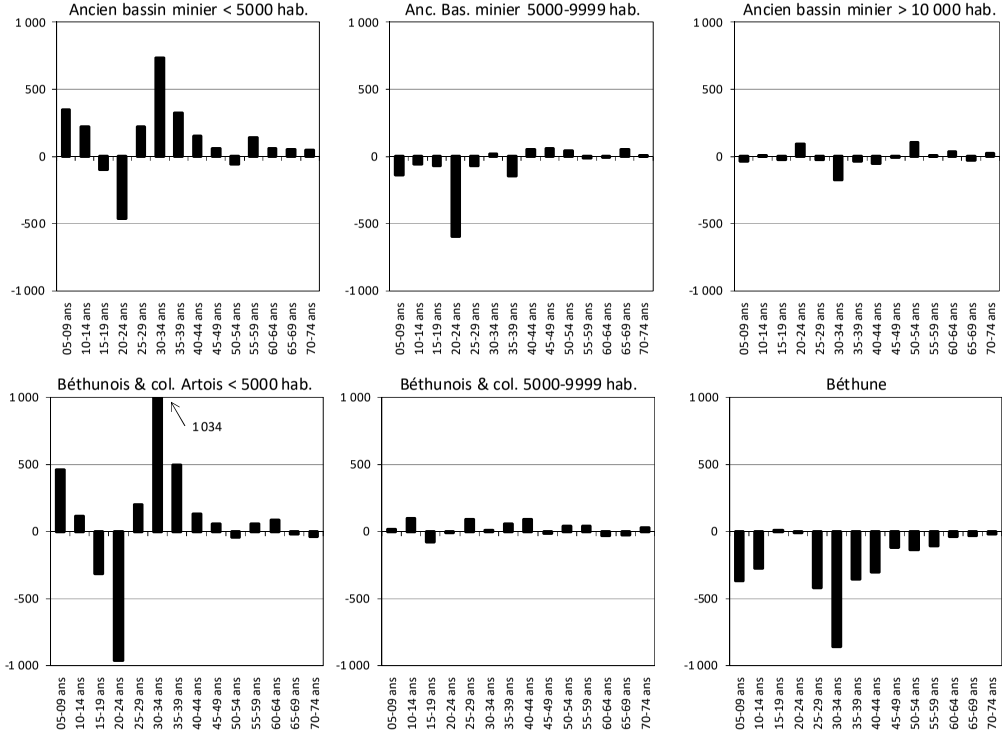


Figure 5.37 : Solde migratoire par groupe d'âges selon la taille de la commune et le secteur de l'arrondissement de Béthune



d) Le renouvellement socioprofessionnel des communes

Dans tous les types de communes sauf à Béthune, la présence ouvrière sort renforcée des nombreux échanges migratoires. Les variations sont de faible amplitude pour cette catégorie sociale d'un type de communes à l'autre. La distribution des migrants ne se fait pas non plus de manière totalement aléatoire au sein de l'arrondissement, certaines communes parvenant mieux que d'autres à « capter » certaines catégories sociales. Néanmoins, à l'exception de Béthune qui présente vraiment un profil atypique, la distribution des différentes professions et catégories sociales sur le territoire demeure assez homogène.

- Dans les communes de moins de 5 000 habitants de l'ancien bassin minier, la structure selon la PCS des chefs de ménage qui sont partis au cours des années 2001-2005 est quasiment la même que celle de ceux qui sont arrivés. Toutefois, parmi les partants, les retraités sont légèrement sous-représentés tandis qu'à l'opposé les personnes sans activité professionnelle (essentiellement des jeunes partis étudier ailleurs ou en recherche d'emploi) sont, elles, sur-représentées (figure 5.38).

  De ce fait, le solde migratoire des premiers est légèrement positif (+ 200 environ) et celui des seconds négatif (- 200). Du fait d'un nombre global d'arrivées plus important que celui des départs, les ouvriers présentent un solde migratoire positif (+ 200). Les autres catégories présentent des bilans migratoires relativement équilibrés. La tendance est donc à un léger renforcement de la présence ouvrière dans ces communes, qui pourrait être accentué si les retraités étaient eux-mêmes d'anciens ouvriers. Les données dont nous disposons ne permettent pas de l'affirmer.

- Dans les petites communes du Béthunois et des collines de l'Artois, on note également un déficit migratoire de personnes sans activité professionnelle. Mais celui-ci est plus accentué (- 500) que dans le secteur voisin. Rappelons que ces communes comptent une part de cadres plus importante que dans les petites communes de l'ancien bassin minier. Or, la poursuite d'études supérieures est plus fréquente parmi les enfants des classes sociales les plus aisées, ce qui pourrait expliquer des départs plus nombreux des jeunes originaires de cette partie de l'arrondissement. Socialement, ce

déficit n'est donc vraisemblablement pas « négatif ». Les ouvriers qui arrivent sont également plus nombreux que ceux qui partent (1 250 contre 1 000). Mais c'est aussi le cas des cadres, dont le solde migratoire est significativement positif (+ 150). Les échanges migratoires ne renforcent pas, en revanche, la présence des retraités dans ce type de communes.

- Dans les communes de 5 000-9 999 habitants de l'ancien bassin minier, on peut noter que toutes les catégories sont déficitaires au terme des échanges migratoires de la période 2001-2005, sauf les retraités. Mais l'amplitude des soldes migratoires est relativement faible puisqu'elle est comprise entre – 200 (pour les employés) et + 100 (pour les retraités).

- Dans le Béthunois et les collines de l'Artois, les communes de 5 000-9 999 habitants présentent un solde migratoire presque parfaitement nul pour toutes les catégories socioprofessionnelles, sauf, là encore, pour les ouvriers (+ 250) et les employés (+ 100).

- Ce constat est à peine différent pour les communes de plus de 10 000 habitants de l'ancien bassin minier. Les soldes migratoires pour les différentes catégories de chefs de ménage sont ainsi tous compris entre – 50 (cadres et professions intellectuelles supérieures) et + 100 (ouvriers).

- Ce remarquable équilibre social entre ceux qui sont arrivés et ceux qui sont partis contraste avec le déséquilibre observé dans presque toutes les PCS à Béthune. Seuls les artisans, commerçants, chefs d'entreprise, les retraités (- 60) d'une part, et les personnes sans activité professionnelle (+ 60) d'autre part présentent des soldes migratoires modérés. Les effectifs des autres catégories ont tous diminué : les déficits sont compris entre – 200 et – 300 personnes.

Figure 5.38 : Profession et catégorie sociale (PCS) des chefs de ménage migrants selon la taille des communes et le secteur de résidence en 2001 ou en 2006

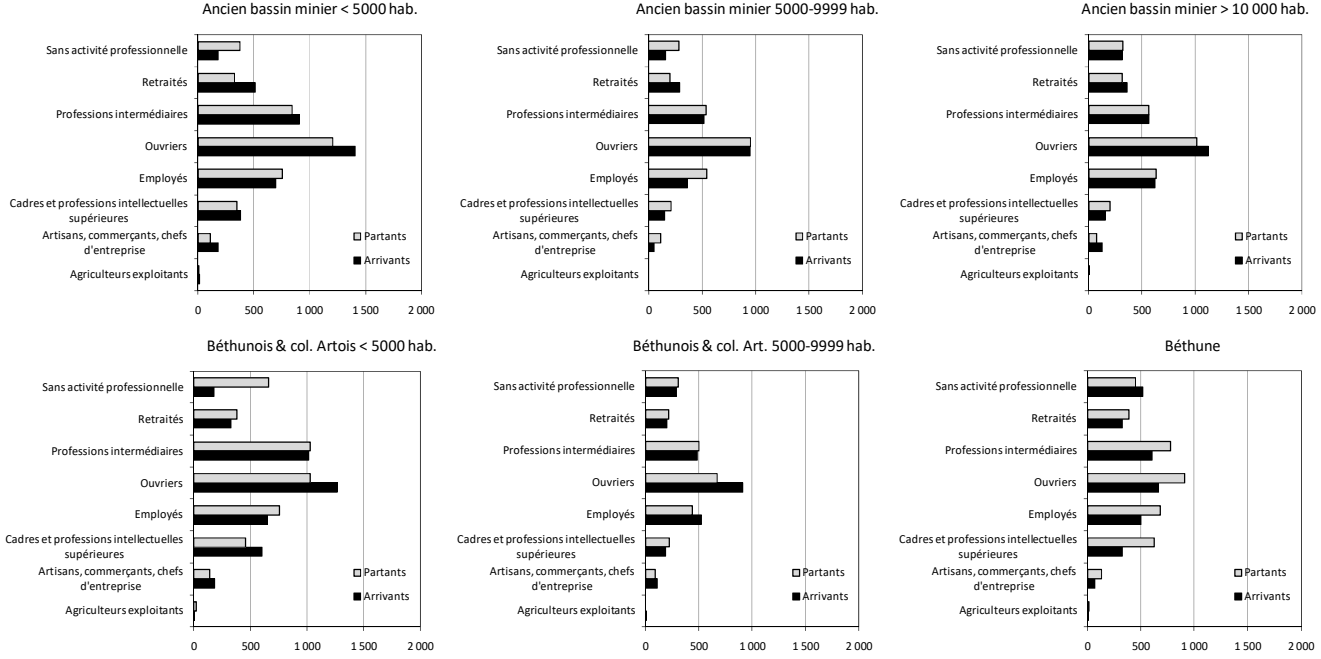
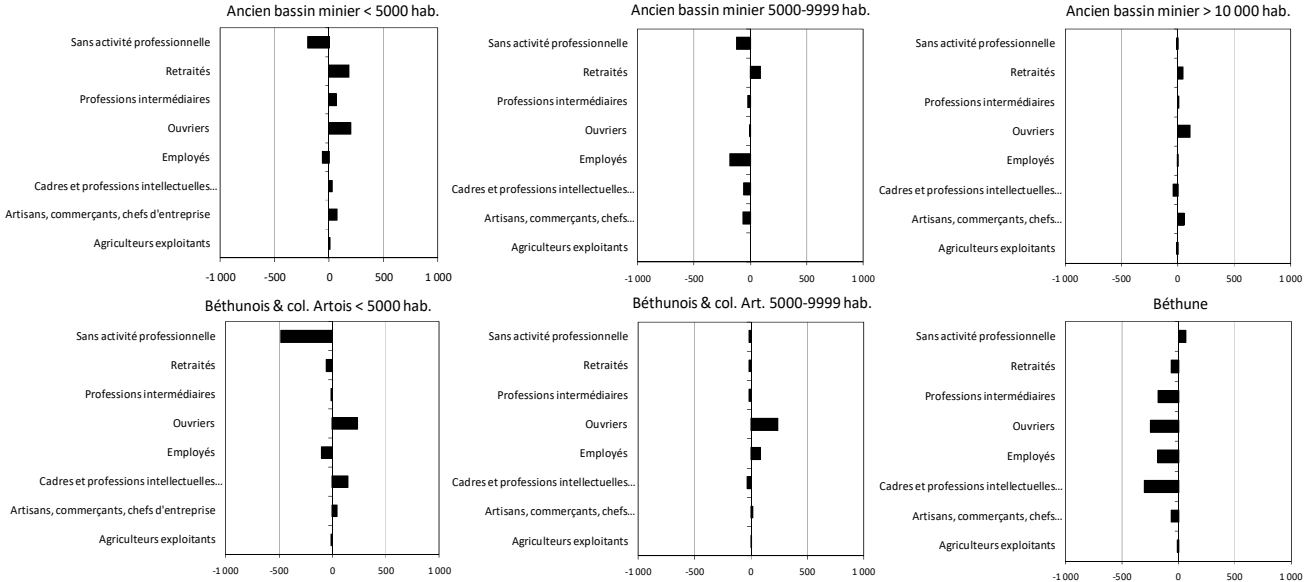


Figure 5.39 : Soldes migratoires selon la PCS des chefs de ménage pour chaque type de commune (taille et secteur de l'arrondissement)



Pour résumer

Entre 2001 et 2006, 22 500 personnes sont arrivées dans l'arrondissement, tandis que 1 000 de plus le quittaient. Les néo-résidents représentent moins de 10 % de la population de l'arrondissement en 2006. Le renouvellement de cette dernière par le jeu des migrations est donc relativement faible et pèse peu sur ses évolutions démographiques. Mais à mesure que l'échelle géographique est fine, cette proportion de néo-résidents augmente. Ainsi, ils représentent respectivement 12 % et 14 % des nouveaux habitants de l'ancien bassin minier et du Béthunois et des collines de l'Artois. Au sein de chacun de ces secteurs, le poids des néo-résidents est encore plus élevé :

- Dans l'ancien bassin minier, ils représentent 20 % de la population des communes de moins de 5 000 habitants, 13 % de celles de 5 000-9 999 habitants et 16 % de celles de plus de 10 000 habitants ;
- Dans le Béthunois et les collines de l'Artois, ces proportions sont respectivement de 18 %, 20 % et 24 %. Ainsi, à Béthune par exemple, près d'un quart de la population « recensée » en 2006 n'y résidait pas cinq ans auparavant.

Le poids croissant des néo-résidents à mesure que l'échelle géographique de référence diminue souligne le rôle important que jouent les migrations internes à l'arrondissement dans la dynamique démographique de ses différentes parties.

Ainsi, c'est la commune de Béthune qui contribue le plus au solde migratoire positif des communes de moins de 5 000 habitants de l'ancien bassin minier. Pour ces dernières, les échanges pourtant positifs (plus d'arrivées *en provenance de* que de départs *vers*) avec les arrondissements de Lille et Lens se concrétisent par des gains démographiques moindres. De Béthune sont également arrivés de nombreux nouveaux habitants dans les communes de petite taille du Béthunois et des collines de l'Artois. Mais pour ces dernières, c'est dans l'arrondissement de Lille et dans les communes de 5 000-9 999 habitants du même secteur de l'arrondissement de Béthune qu'elles « recrutent » le plus de néo-résidents.

La commune de Béthune est caractérisée par des soldes migratoires négatifs avec tous les autres ensembles de communes de l'arrondissement. L'« hémorragie » démographique qu'a connue cette commune au cours des années 2001-2005 doit donc être relativisée dans la mesure où un grand nombre de ceux qui ont quitté cette ville sont partis habiter dans les communes voisines, dont la plupart font partie de son agglomération.

Les dynamiques migratoires des différents types de communes de l'arrondissement sont donc très liées entre elles.

Toutefois, à toutes les échelles, d'autres échanges, externes à l'arrondissement, pèsent également sur la dynamique migratoire de l'arrondissement. Localement, les flux avec les arrondissements de Lens et, surtout, de Lille, ont un effet très positif sur le solde migratoire. Globalement, on peut d'ailleurs indiquer que pour les différents types de communes de l'arrondissement de Béthune (à l'exception de la commune de Béthune), les arrivées en provenance des territoires voisins de la région Nord-Pas-de-Calais sont plus nombreuses que les départs vers ces mêmes territoires. Seul l'arrondissement d'Arras présente, vis-à-vis de l'arrondissement de Béthune, un meilleur bilan migratoire.

Avec les autres régions métropolitaines de province, les échanges migratoires se soldent par un bilan migratoire nettement négatif. En schématisant, on pourrait écrire que les échanges migratoires locaux permettent de compenser ceux avec les autres régions de province. Dans ce contexte, les flux en provenance de Lille jouent un rôle considérable dans l'équilibre migratoire de l'arrondissement et de certains types de communes en particulier (celles de moins de 5 000 habitants). L'examen de l'incidence de la variation des arrivées depuis l'arrondissement de Lille sur les perspectives démographiques à l'horizon 2020 s'impose donc (cf. chapitre 7, pp. 223-253).

Globalement, dans les petites communes, les arrivées de couples avec enfant(s) sont plus nombreuses que les départs. Au contraire, les personnes seules présentent un solde migratoire négatif. Ces dernières sont bien souvent des jeunes âgés de 15-24 ans qui ont quitté le domicile familial au moment de l'insertion professionnelle ou de la poursuite des études. Les familles qui arrivent, composées d'adultes âgés de 25-34 ans et d'enfants de moins de 10 ans (les soldes

migratoires sont très positifs à ces âges) permettent donc de préserver, en quelque sorte, la dimension familiale de ce type de communes.

Les soldes migratoires à Béthune sont presque symétriques à ceux de ces petites communes : celui des 20-24 ans est légèrement positif, l'arrivée de jeunes compensant les départs de ceux arrivés quelques années plus tôt ; et le déficit migratoire est particulièrement élevé entre 25 et 40 ans avec un pic pour les 30-34 ans.

Les communes de taille intermédiaire échappent un peu à ce « tumulte » migratoire, les arrivées compensant presque parfaitement les départs à chaque âge, ce qui est cohérent avec les flux équilibrés de ménages. Seules les communes de 5 000-9 999 habitants de l'ancien bassin minier présentent un solde migratoire significativement négatif pour une tranche d'âges (les 20-24 ans, qui correspondent à un surplus de départs de personnes seules sans activité professionnelle).

Enfin, ces mouvements ont tendance à renforcer la présence ouvrière dans chacun des types de communes, à l'exception de Béthune. Dans les petites communes de l'ancien bassin minier, les arrivées de retraités sont également plus nombreuses que les départs. C'est aussi le cas pour les cadres et professions intellectuelles supérieures dans les communes de moins de 5 000 habitants du Béthunois et des collines de l'Artois.

Sur le plan sociodémographique, les gains ou déficits d'individus dans chaque catégorie (âge, type de ménage, PCS) ne sont toutefois pas suffisamment marqués pour bouleverser la physionomie des communes de l'arrondissement, au moins dans leur globalité. Il n'est pas exclu que localement certaines communes changent un peu de visage sous l'effet de migrations très sélectives de sous-groupes différents des populations auxquelles ils s'agrègent. Les échanges migratoires semblent donc conforter, au moins pour le moment, les caractéristiques sociodémographiques de l'arrondissement et de chacune de ses entités. C'est par exemple le cas quand on compare les soldes migratoires de cadres au sein des communes de moins de 5 000 habitants : il est plus important dans celles du Béthunois et des collines de l'Artois que dans l'ancien bassin minier, ce qui est conforme au fait que les cadres sont en proportion déjà plus nombreux dans les petites communes du Béthunois et des collines de l'Artois que dans celles du secteur voisin.

CHAPITRE 6

Perspectives démographiques à l'horizon 2020

Les projections démographiques ne sont pas destinées à prévoir l'effectif à plus ou moins long terme d'une population. On se trompe en effet le plus souvent, tant les facteurs intervenant dans son évolution sont nombreux. Cet exercice est pourtant utile : il renseigne sur les mouvements actuels et leur intensité, en révélant les conséquences qu'ils pourraient avoir d'ici à quelques années. En montrant les effets à moyen terme de la fécondité actuelle ou/et des évolutions attendues de mortalité ou/et du poids de certains mouvements migratoires sur la dynamique de la population, il est possible de mieux faire comprendre les mécanismes d'évolution démographique et de saisir l'inertie qui caractérise toute évolution de population, même à des échelons locaux, où les facteurs ponctuels et d'intensité variable d'une année à l'autre (c'est le cas des migrations résidentielles) sont pourtant le plus en mesure d'affecter les tendances démographiques les plus « lourdes ».

Hypothèses « naturelles » et scenarios migratoires

Pour estimer la population à l'horizon 2020 à partir des informations réelles issues du recensement rénové de 2006, il faut :

1) la faire vieillir et donc la soumettre tout au long de la période de projection à des risques de mortalité incertains ;

2) la renouveler à sa base et de façon « naturelle » en estimant le nombre annuel de naissances. Pour cela, il faut appliquer à la population en âge de procréer, tout au long de la période de projection, des taux de fécondité incertains ;

3) dans le cas où les mouvements migratoires sont pris en compte, la renouveler par le jeu des migrations, dont l'intensité est là encore incertaine pour toute la durée de la période de projection.

Hypothèses sur la mortalité

La mortalité est l'évènement démographique sur lequel pèsent le moins d'incertitudes pour les prochaines années. En effet, son évolution est marquée par une forte inertie qui n'est affectée que par des phénomènes conjoncturels de grande ampleur (les guerres par exemple). Les estimations faites par l'INED pour les prochaines années à l'échelle nationale[29], qui prolongent les tendances passées, peuvent donc être considérées comme robustes.

La déclinaison de ces projections à l'échelle de l'arrondissement, et au sein de l'arrondissement au niveau de chaque secteur, est plus incertaine. Nous avons considéré que la surmortalité mesurée au cours de la période 1999-2006 (cf. chapitre 3, pp. 80-82) dans chaque secteur par rapport à la moyenne nationale demeurerait constante au cours de la prochaine décade. Les hypothèses retenues sont donc les suivantes au niveau local :

- une mortalité dans le Béthunois et les collines de l'Artois 1,3 fois plus importante qu'au niveau national ;
- une surmortalité encore plus nette dans l'ancien bassin minier (1,4 fois la moyenne nationale).

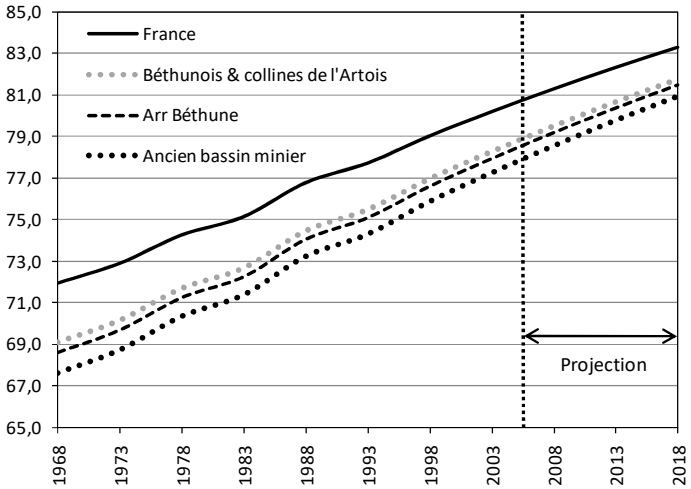
Avec ces hypothèses, l'espérance de vie (tous sexes confondus) devrait atteindre 81 ans dans l'ancien bassin minier et dépasser ce seuil dans le Béthunois et les collines de l'Artois en 2020 (figure 6.1).

Au sein de chaque secteur, nous avons considéré que les niveaux de mortalité étaient homogènes, quelle que soit la taille de la commune. Le niveau de la mortalité varie de manière significative selon la catégorie sociale. Cette hypothèse suppose donc que les communes sont proches les unes des autres au sein d'un même secteur sur le plan sociodémographique. S'il y a bien des différences, elles ne sont toutefois pas suffisamment marquées pour invalider ce postulat. De plus, dans le cadre d'un tel travail prospectif, proposer des estimations différenciées des niveaux de mortalité apporterait une précision illusoire, les variations étant tout de même assez faibles. Il faudrait en effet

(29) Meslé F. et Vallin J., 2001, « Tables de mortalité françaises pour les XIXe et XXe siècles et projections pour le XXIe siècle », *Données statistiques*, INED. [http://www.ined.fr/cdrom_vallin_mesle/contenu.htm]

déterminer des risques relatifs de surmortalité pour des entités démographiques très petites, les différences pouvant aussi bien révéler des écarts réels que des imprécisions liées aux mesures effectuées sur des petits effectifs. Un tel travail pourrait néanmoins être engagé mais il dépasse de beaucoup les objectifs de cette étude.

Figure 6.1 : Estimation de l'espérance de vie à la naissance à l'horizon 2020 au sein de l'arrondissement de Béthune



Hypothèses sur la fécondité

La fécondité est un phénomène démographique qui a connu ces dernières années beaucoup de variations. L'indice synthétique de fécondité, qui agrège les taux de fécondité par âge une année donnée, a présenté des évolutions très irrégulières. Celles-ci s'expliquent en partie par le mode de calcul qui prend en compte, à un même moment, l'intensité de la fécondité à différents âges qui correspondent à autant de générations différentes de femmes. Or, le rythme de constitution de la descendance a évolué d'une génération à l'autre au cours du temps. Par exemple, les femmes qui ont eu leurs enfants jeunes auront des taux de fécondité très faibles à partir de trente ans. Au contraire, pour celles qui retardent leur première maternité, les taux seront plus forts après 30 ans. C'est l'une des raisons qui explique la baisse très nette de l'indice synthétique de fécondité jusqu'au milieu des années quatre-vingt-dix.

Les femmes ont retardé, pour plusieurs raisons, le moment de la première maternité : prolongation des études, part plus importante de femmes actives, recul de l'âge de mise en couple, etc.. Cela a entraîné une baisse des taux de fécondité aux jeunes âges.

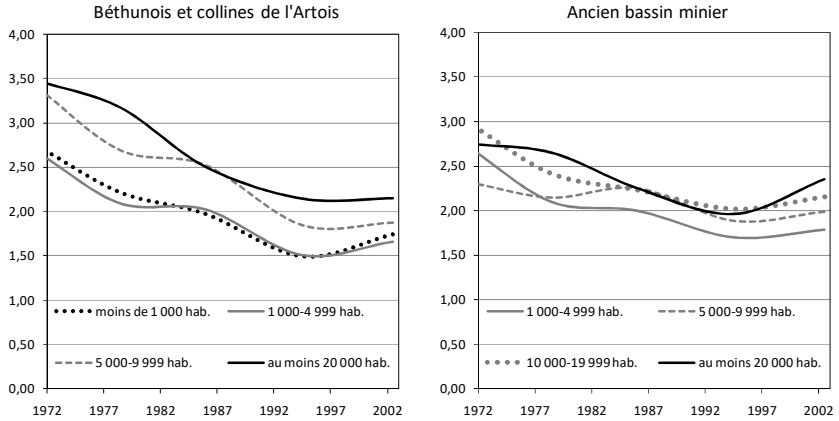
Dans les années soixante-dix et quatre-vingt, ces taux de plus en plus faibles aux jeunes âges ont été agrégés chaque année aux taux de fécondité relativement faibles, eux aussi, au-delà de trente ans, qui correspondaient à l'intensité de fécondité des femmes plus âgées, appartenant aux générations antérieures, qui avaient eu leurs enfants relativement jeunes. Ce mécanisme de vieillissement du calendrier de la fécondité a accentué de manière artificielle la baisse de l'indice synthétique de fécondité. Cet indicateur a ainsi atteint des valeurs particulièrement faibles dans certains cas (par exemple autour de 1,5 enfant par femme dans les communes de moins de 5 000 habitants du Béthunois et des collines de l'Artois). Une fois que le calendrier de la fécondité a commencé à se stabiliser (au milieu des années quatre-vingt-dix), cet indicateur a commencé à agréger des taux de fécondité de femmes de générations différentes mais dont le calendrier de fécondité était assez proche : dans le calcul sont ainsi intervenues les naissances différées des premières générations de femmes à avoir retardé la naissance de leurs enfants. En fait, la remontée des taux de fécondité autour de 2 enfants par femme est une illusion : en réalité, au sein des générations de femmes, le taux n'est globalement jamais descendu (au moins à ce jour) en dessous des 1,9 enfants par femme.

La fécondité est un phénomène dont l'intensité varie de manière importante selon les caractéristiques sociales et plus largement culturelles des individus. Toutefois, les différences tendent à s'estomper, tant au niveau mondial, qu'au niveau national. Petit à petit, les particularismes locaux s'atténuent. On se dirige vraisemblablement vers l'adoption d'un modèle standard. Pour le moment, en France, celui-ci est proche de deux enfants/femme.

Les évolutions au sein de l'arrondissement sont un bon exemple de ce mouvement d'ensemble. Au début des années soixante-dix, les écarts entre secteurs sont relativement importants : selon la taille des communes, le nombre d'enfants par femme varie de 2,5 à 3,5 dans le Béthunois et les collines de l'Artois, tandis qu'il est compris entre 2,2 et 3,0 dans l'ancien bassin minier. Au début des années 2000, la fécondité

des différentes sous-populations se situent toutes autour de deux enfants par femmes, avec une dispersion des valeurs plus fortes dans le Béthunois et les collines de l'Artois que dans l'ancien bassin minier (figure 6.2).

Figure 6.2 : Evolution de l'indice synthétique de fécondité (estimation) selon le secteur et la taille de la commune



a) Les communes de moins de 5 000 habitants constituent, comme pour le mouvement migratoire (cf. chapitre 4, pp. 66-68), un ensemble démographique homogène. En trente ans, et au même rythme, en marquant les mêmes inflexions au cours des années quatre-vingt, le nombre moyen d'enfants par femme est passé de 2,5 à 1,7-1,8 en trente ans. Le taux remonte depuis quelques années pour les raisons « méthodologiques » évoquées précédemment mais aussi en raison de l'arrivée dans ces communes de jeunes ménages. Toutefois, si c'est dans ces communes que la fécondité est la plus faible, c'est parce que ces jeunes ménages correspondent à des familles déjà largement constituées : c'est la présence d'enfants, jeunes, au sein de ces ménages qui conduit ces derniers à migrer vers les petites communes. La fécondité de ces couples une fois dans ces communes est résiduelle mais néanmoins suffisante pour contribuer au rebond de l'indice synthétique de fécondité.

b) A l'opposé, c'est dans les grandes communes, celles de plus de 20 000 habitants (Béthune et à un degré moindre Bruay-la-Buissière)

que la fécondité est la plus forte. Comme on l'a vu, c'est dans ces communes que la population de jeunes adultes est la plus importante (cf. chapitre 3, pp. 50-53), celle qui contribue précisément le plus à la fécondité.

Schématiquement, on peut dire que les enfants naissent dans les grandes communes et grandissent dans les plus petites. C'est pourquoi on observe ces niveaux de fécondité différents entre petites et grandes communes. Ce sont les enfants qui expliquent la migration des parents des communes les plus grosses vers les plus petites.

La fécondité à Béthune était particulièrement élevée au début des années soixante-dix (3,5 enfants par femme). Elle est dorénavant légèrement supérieure à deux enfants par femme, ce qui semble, au moins pour le moment, constituer la nouvelle valeur de référence. A Bruay-la-Buissière, la baisse a été de moindre amplitude : on est passé entre le début des années soixante-dix et la fin des années quatre-vingt-dix, de 2,7 enfants par femme environ à un peu moins de 2 enfants par femme. On note toutefois une forte augmentation de la fécondité au début des années 2000 (2,3 enfants par femme). Cette hausse, pour laquelle nous n'avons pas d'explication, paraît toutefois très conjoncturelle. La fécondité de l'ensemble des communes de plus de 10 000 habitants de l'ancien bassin minier (Auchel, Nœux-les-Mines et Bruay-la-Buissière) est plus significative. Ces communes, dont on a montré les points communs du point de vue de leur composition par âge et de leur dynamique migratoire (cf. notamment les chapitres 3 pp. 53-54 et 4 pp. 67-68), ont vu leur indice synthétique de fécondité passer de 2,9 à 2,2 enfants par femme.

c) Enfin, la fécondité dans les communes de 5 000 à 10 000 habitants se situe entre ces deux extrêmes.

Dans le Béthunois et les collines de l'Artois, l'indice synthétique de fécondité de la population de ce type de communes est passé de près de 3,5 enfants par femme en 1970 à 1,9 environ en 2000. Ces communes présentent donc dorénavant une fécondité très proche de celle des plus petites communes tandis qu'elle était au contraire voisine de celle de Béthune trente ans plus tôt. Les mouvements migratoires en direction des petites communes de moins de 5 000

habitants ont progressivement rapproché leur composition sociodémographique de celles comptant de 5 000 à 10 000 personnes, tandis qu'à l'opposé Béthune se spécialisait progressivement (puis plus fortement au cours des années quatre-vingt-dix) sur le plan démographique avec une concentration forte de jeunes adultes. C'est ce qui explique cette évolution originale de la fécondité des communes de 5 000 à 10 000 habitants dans le contexte local.

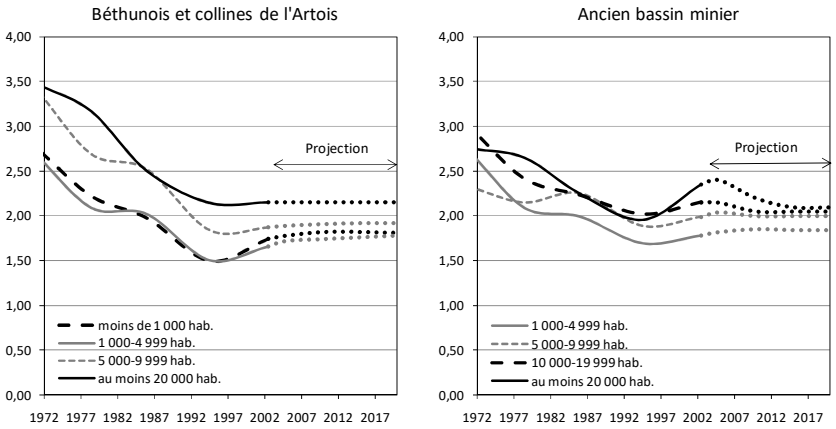
Dans l'ancien bassin minier, la fécondité des populations des communes de 5 000 à 10 000 habitants se situe aussi entre celles des communes de moins de 5 000 habitants et de plus de 10 000 habitants.

Au-delà des variations différentes d'un type de communes à l'autre et des évolutions très récentes, le mouvement global qui se dégage dans chaque secteur est celui d'une convergence des comportements en matière de fécondité, qui se concrétise par l'émergence d'un modèle qui tend à se diffuser quel que soit l'échelon géographique considéré en France (2 enfants par femme). A l'horizon 2020, nous avons donc considéré cette valeur comme le niveau de référence autour duquel se situeront les niveaux de fécondité des différents types de communes. Compte tenu des mouvements migratoires très différenciés entre ces derniers, il est vraisemblable que des différences continueront d'exister, les populations présentes dans ces communes étant à des moments différents de leur vie féconde (figure 6.3).

Nous avons donc opté pour un scénario dans lequel :

- dans le Béthunois et les collines de l'Artois, la fécondité à Béthune resterait la plus élevée (autour de 2,1 enfants par femme), tandis que celles des communes de moins de 10 000 habitants convergeraient fortement autour de 1,8-1,9 enfant par femme ;
- dans l'ancien bassin minier, la fécondité de toutes les communes tendrait vers 2 enfants par femme, à l'exception de celle des communes de moins de 5 000 habitants, qui resterait en très léger retrait (1,8 enfants par femme).

Figure 6.3 : Estimation (courbes en pointillés) de la fécondité (nombre d'enfants par femme) à l'horizon 2020 selon le secteur géographique et la taille des communes



Au début des années 2000, l'indice synthétique de fécondité était en moyenne de 1,98 enfant par femme dans l'ancien bassin minier et de 1,81 dans le Béthunois et les collines de l'Artois. Conformément à l'hypothèse de convergence des comportements en matière de fécondité qui se dégage de l'observation des tendances passées et plus récentes au niveau national, les indices synthétiques de fécondité de ces deux secteurs seraient encore plus près l'un de l'autre en 2020 (respectivement 1,93 et 1,88 enfant par femme selon nos estimations).

Hypothèses sur le solde migratoire

L'autre grande inconnue en matière de projection concerne l'évolution des flux migratoires qui ont, à l'échelle locale plus qu'à l'échelle nationale, un effet considérable dans la dynamique des populations. Cette incertitude est d'autant plus difficile à réduire que l'intensité des flux d'arrivées et de départs peut, comme nous l'avons vu pour les différentes populations de l'arrondissement de Béthune (cf. chapitre 4), varier de manière importante jusqu'à changer le sens des soldes migratoires d'une période intercensitaire à l'autre. Plutôt que de multiplier les scénarios, nous préférons discuter des évolutions démographiques possibles à partir de l'analyse de deux cas de figure hypothétiques.

a) Scénario 1 : solde migratoire nul à tous les âges

Ce scénario teste les effets de l'évolution des populations de l'agglomération en l'absence de migration ou dans le cas (ce qui revient au même) d'un ***solde migratoire nul à tous les âges***. Ce scénario est clairement improbable. Pourquoi dans ce cas le tester ? Il s'agit ici de mettre en évidence le potentiel intrinsèque d'accroissement démographique des populations de l'arrondissement, en d'autres termes, les ressources démographiques inscrites dans leur structure par âge.

Par exemple, une population qui compterait dans ses rangs de nombreux jeunes présente des perspectives de croissance démographique importantes : les jeunes sont en effet ceux qui pourront avoir des enfants dans les années futures et ainsi contribuer à une natalité importante, tout en réduisant les pertes en raison de la mortalité, puisque les risques de décéder sont faibles avant 60 ans. Au contraire, une population dans laquelle les adultes âgés de plus de 40 ans sont sur-représentés a un potentiel démographique moindre (il y aura moins de naissances et plus de décès que dans une population plus jeune).

Ce scénario va permettre, d'une part de dégager les tendances démographiques lourdes à l'horizon 2020 et, d'autre part, de répondre à une interrogation fondamentale pour cet exercice : quels seraient les effectifs et les compositions par âge des populations de l'arrondissement si rien ne se passait sur le plan migratoire ? C'est précisément par rapport aux résultats d'une telle projection que pourra être apprécié le poids des migrations dans les évolutions futures possibles.

b) Scénario 2 : poursuite des tendances récentes (2001-2006)

Le second scénario consiste à évaluer les effets à l'horizon 2020 de mouvements migratoires identiques à ceux de la dernière période intercensitaire (2001-2006) sur la dynamique naturelle (ou intrinsèque). Concrètement, la prise en compte des migrations se fait de la manière suivante : on applique par exemple aux 15-19 ans présents l'année *t* la probabilité de survivre au cours des cinq années suivantes afin d'estimer le nombre attendu, en l'absence de migrations, de personnes âgées de

20-24 ans en *t+5*. On tient compte des tendances migratoires récentes en ajoutant à cet effectif attendu le solde migratoire (positif ou négatif) à 20-24 ans. L'ensemble permet d'estimer le nombre de personnes âgées de 20-24 ans en *t+5* compte tenu des hypothèses concernant l'évolution de la mortalité et des flux migratoires par âge.

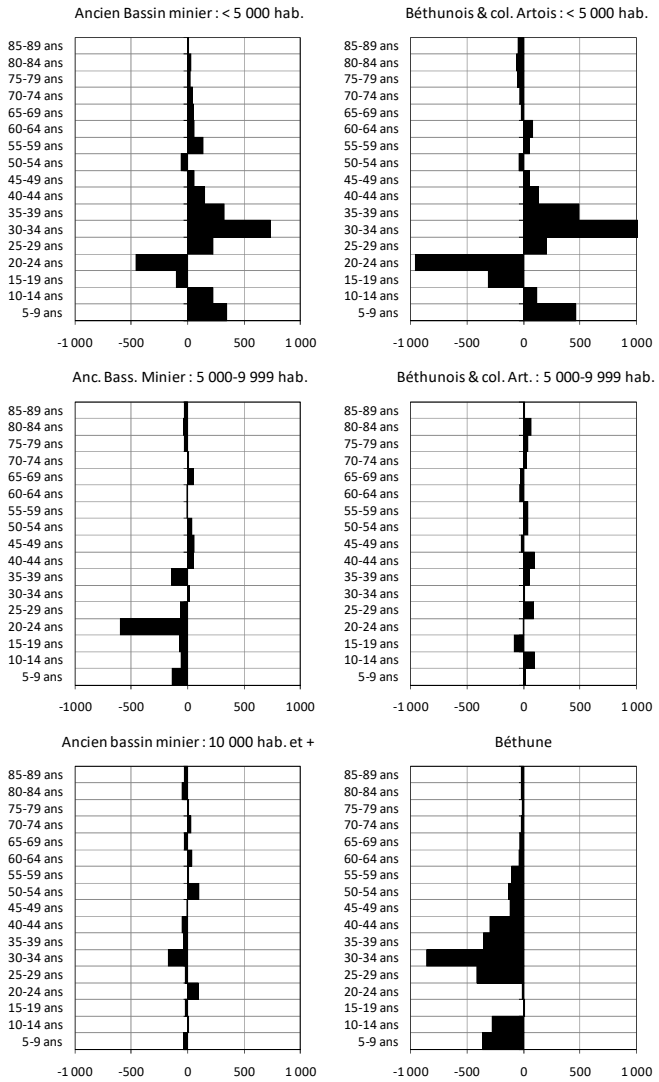
Cette projection répond donc à l'interrogation suivante : quels seraient les effectifs et les compositions par âge des populations de l'arrondissement de Béthune si la dynamique migratoire récente se prolongeait au cours des prochaines années ? Cette dynamique migratoire a été longuement abordée dans les chapitres 4 et 5. Nous présentons dans les figures 6.4 les soldes migratoires par groupe d'âges pour les différentes sous-populations de l'arrondissement, utilisés dans le cadre de cette projection :

- *dans les communes de moins de 5 000 habitants*, quel que soit le secteur, plusieurs centaines d'enfants de moins de 15 ans et d'adultes (leurs parents) âgés de 25 à 45 ans vont être ajoutés tous les cinq ans à l'effectif attendu en l'absence de migrations. En revanche, il faudra enlever de cet ensemble de communes près d'un millier de jeunes âgés de 20-24 ans dans le Béthunois et les collines de l'Artois, et près de 500 dans l'ancien bassin minier : ce déficit correspond au mouvement dominant de départs de ces communes entre 15-19 ans et 20-24 ans. Pour les autres groupes d'âges, l'effet des migrations est négligeable ;

- *dans les communes de 5 000 à 10 000 habitants*, les soldes migratoires sont à tous les âges plus faibles que dans les communes plus petites. Toutefois, dans l'ancien bassin minier, plus de 500 jeunes âgés de 20-24 ans seront retirés tous les cinq ans de l'effectif attendu en l'absence de migrations ;

- enfin, *dans les communes de plus de 10 000 habitants de l'ancien bassin minier*, le solde migratoire est globalement très faible à tous les âges. Ce n'est pas le cas à *Béthune* où, à l'exception des 15-24 ans pour lesquels le solde migratoire est nul, un mouvement dominant de départs est observé à quasiment tous les autres âges. Entre 2001 et 2006, cette ville a ainsi perdu près de 900 personnes âgées de 30-34 ans. Le solde migratoire est également très négatif pour les 25-29 ans et les 35-44 ans. Même s'il est réduit à partir de 50 ans, il n'en demeure pas moins négatif.

Figures 6.4 : Soldes migratoires par groupe d'âges en fin de bond quinquennal



Note de lecture : pour chaque groupe d'âges, chaque barre indique le solde migratoire au terme d'une période de cinq ans. Il indique l'effectif qu'il faut ajouter (quand le solde migratoire est positif) ou retrancher (quand le solde migratoire est négatif) à l'effectif de ce groupe d'âges attendu en l'absence de migrations à l'issue de chaque bond de projection de cinq ans (de 2006 à 2011, de 2011 à 2016, puis de 2016 à 2021).

L'effectif des populations à l'horizon 2020

Variations à l'échelle de l'arrondissement et des secteurs

Compte tenu des hypothèses relatives aux évolutions de la mortalité et de la fécondité locales, la population de l'arrondissement de Béthune devrait continuer de croître d'ici à 2020. La composition par âge de cette dernière est en effet favorable à un accroissement démographique. Toutefois, ce dernier est de faible amplitude : en l'absence de toute migration, la population de l'arrondissement devrait compter plus de 282 000 personnes en 2021, 6 400 habitants de plus qu'en 2006. Cela représente un solde annuel moyen de + 420 personnes environ. Cette hausse s'inscrirait alors dans la continuité des évolutions observées entre 1999 et 2006.

Mais si l'on intègre les migrations dans cette simulation, cette croissance est atténuée. En 2021, la population serait toujours plus nombreuse qu'en 2006, mais l'écart serait moindre : + 3 000 personnes en 15 ans, soit un effectif au terme du bond de projection de 279 000 habitants (figure 6.5, graphique de droite). L'effet net des migrations (migrants, descendance et mortalité des migrants) est donc estimé à – 3 500 personnes en 15 ans si les flux migratoires à chaque âge sont chaque année les mêmes d'ici à 2020 que ceux observés entre 2001 et 2006.

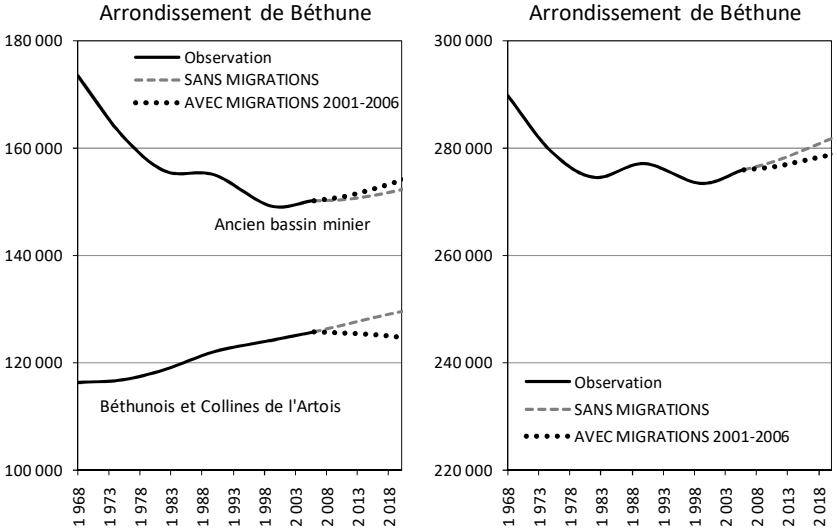
Dans l'ancien bassin minier, les migrations accentueraient la croissance « naturelle » (faible) attendue de la population : en 2021, on compterait dans ce secteur 152 500 personnes sans migrations, mais 2 000 de plus (soit 154 400) avec la reproduction de la dynamique migratoire 2001-2006 (figure 6.5, graphique de gauche). Dans ce dernier cas, la population compterait environ 4 000 personnes de plus qu'en 2006.

Dans le Béthunois et les collines de l'Artois, la prise en compte des migrations inverserait la dynamique démographique positive de ce territoire depuis maintenant la fin des années soixante. L'effectif de la population de ce secteur atteindrait sans migrations presque 130 000 personnes en 2021 (soit environ 4 000 de plus qu'en 2006) mais ne serait plus que de 124 500 si le solde migratoire récent (2001-2005) se maintenait d'ici à 2020 (figure 6.5, graphique de gauche). Cette baisse serait exclusivement assurée par la diminution des effectifs à Béthune,

qui a surtout profité aux petites communes de l'ancien bassin minier au cours de la période 2001-2006.

Ce dernier résultat souligne bien, d'une part, l'impact des migrations sur la dynamique locale et, d'autre part, le poids des interactions migratoires résidentielles entre les différentes communes de l'arrondissement sur la (re)distribution spatiale de la population de l'arrondissement, les départs de Béthune affectant dans ce cas la croissance du Béthunois et des collines de l'Artois et profitant au contraire au secteur voisin de l'ancien bassin minier.

Figure 6.5 : Perspectives sans et avec migrations à l'horizon 2020 des populations de l'arrondissement selon le secteur



Variations au sein des secteurs selon la taille des communes

a) Béthunois et collines de l'Artois[30]

- La dynamique intrinsèque des *communes de moins de 5 000 habitants* est potentiellement positive pour les quinze prochaines années, ce qui devrait assurer une croissance (modérée cependant,

(30) Cf. p. 178, figure 6.6, graphique de gauche.

+ 1 600 en quinze ans) de l'effectif de l'ensemble des communes de ce type à l'horizon 2021. Si ces dernières continuent à l'avenir d'accueillir des jeunes ménages avec enfant(s) au rythme des années 2001-2006, l'effectif de la population des communes de moins de 5 000 habitants pourrait atteindre près de 71 000 personnes (contre 65 300 en 2006), et ce en dépit des départs nombreux des jeunes adultes entre 15-19 ans et 20-24 ans.

- La dynamique naturelle des *communes de 5 000-9 999 habitants* devrait assurer une très légère croissance de l'effectif à l'horizon 2021 (moins de 1 000 personnes en 15 ans). Celle-ci pourrait être renforcée si les flux migratoires récents se poursuivaient, en particulier l'apport des anciens habitants de Béthune. Dans ce cas, cet ensemble de communes pourrait compter plus de 36 000 habitants en 2021, soit 2 000 de plus qu'en 2006. En revanche, si les arrivées en provenance de Béthune devaient diminuer, ce type de communes ne devrait compter que sur sa dynamique naturelle pour assurer sa croissance démographique.

- Compte tenu de la présence de nombreux jeunes adultes âgés de 20-24 ans, le potentiel d'accroissement démographique naturel de *Béthune* est important, puisque ce sont ces jeunes qui auront des enfants dans les quinze prochaines années. C'est ce qui explique (en grande partie) qu'en l'absence de migrations, la ville pourrait compter plus de 28 000 habitants en 2021, soit près de 2 000 de plus qu'en 2006. En revanche, si les mouvements migratoires observés dernièrement devaient se renouveler, on devrait au contraire assister à une diminution importante de la taille de la population, qui pourrait ne plus compter que 17 700 habitants en 2021. Béthune a profité dans les années quatre-vingt-dix de la croissance des effectifs des élèves du supérieur, qui ont contribué à « gonfler » la population de cette commune. Depuis, les flux d'arrivées se sont stabilisés et il est probable (comme c'est le cas dans l'ensemble des villes qui accueillent des formations de l'enseignement supérieur), qu'ils n'augmenteront pas ces prochaines années[31]. Depuis le début des années 2000, ces arrivées liées aux études sont strictement compensées par des départs. Plus

(31) Cf. Kersuzan C., Caillot M., Bergouignan C., 2010, « Portrait démographique des grandes aires urbaines de France », *Cahiers de démographie locale 2009*, pp. 9-69.

inquiétant est le mouvement dominant d'émigrations des 25-44 ans, en particulier des couples avec enfant(s), qui pour beaucoup sont partis s'installer dans des communes voisines plus petites. A l'échelle de l'agglomération et de l'arrondissement, ces départs sont sans conséquence sur la variation des effectifs. Mais Béthune est de son côté lourdement pénalisé. Si la dynamique migratoire récente devait se maintenir, la ville-centre de l'arrondissement pourrait perdre près de 9 000 habitants en 15 ans. On peut toutefois penser que les flux de départs récents étaient particulièrement importants. La décroissance démographique annoncée à l'horizon 2020 pourrait donc être moins élevée que celle à laquelle parvient cette projection. Dans ce cas, cela aurait aussi un effet sur les perspectives des ensembles démographiques voisins, en particulier les communes de 5 000-9 999 habitants du Béthunois et des collines de l'Artois et, surtout, celles de moins de 5 000 habitants de l'ancien bassin minier.

b) Ancien bassin minier(32)

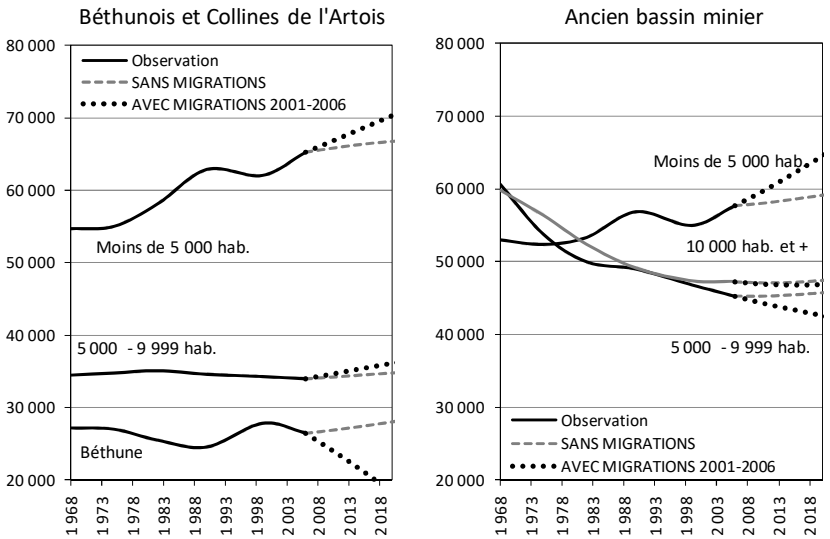
- Comme pour les communes de moins de 5 000 habitants du Béthunois et des collines de l'Artois, et pour les mêmes raisons, la prise en compte des tendances migratoires récentes augmenterait la croissance démographique des *petites communes de l'ancien bassin minier* d'ici à 2021, surtout si les flux en provenance de Béthune se maintenaient : l'effectif total de toutes ces petites communes atteindrait 65 000 personnes avec l'apport des migrations, tandis qu'il ne serait « que » de 59 000 personnes sans cet apport. Toutefois, comme il est peu probable que les flux en provenance de Béthune soient aussi importants ces prochaines années, la croissance démographique ne devrait pas être aussi importante que ne le laissent présager les tendances migratoires récentes.
- La prise en compte des migrations a l'effet inverse pour les *communes de 5 000-9 999 habitants*. Le mouvement dominant de départs enregistré au cours de la première moitié des années 2000, en particulier des jeunes au moment de la poursuite des études ou de l'insertion professionnelle, qui n'a pas été compensé

(32) Cf. p. 178, figure 6.6, graphique de droite.

contrairement aux communes de moins de 5 000 habitants par l'arrivée de nombreux ménages avec enfant(s), inverserait la dynamique naturelle positive. Avec un solde migratoire nul à chaque âge, l'effectif de la population de ces communes resterait en 2021 inférieur à 46 000 habitants (mais gagnerait 600 habitants par rapport à 2006), tandis qu'il serait voisin de 42 500 (- 2 800 en quinze ans) avec la prise en compte de la tendance récente du mouvement migratoire.

- Dans les *communes de plus de 10 000 habitants*, au cours de la dernière période intercensitaire, les soldes migratoires étaient à chaque âge très faibles et se compensaient à peu près une fois agrégés. De ce fait, les perspectives démographiques à l'horizon 2020 sont quasiment les mêmes que l'on prenne ou non en compte les tendances migratoires récentes. Il n'y a donc dans ce cas qu'une seule hypothèse, celle d'une population quasiment exclusivement soumise à sa dynamique naturelle, qui devrait être en mesure d'assurer une stabilité de l'effectif de la population à l'horizon 2020.

Figure 6.6 : Perspectives sans et avec migrations à l'horizon 2020 des populations de l'arrondissement selon le secteur et la taille des communes



Pour résumer, les tendances démographiques qui se dégagent à l'horizon 2020 sont les suivantes :

- poursuite de la croissance démographique des communes de moins de 5 000 habitants ;
- hausse modérée (voire faible) de l'effectif des communes de 5000-9 999 habitants du Béthunois et des collines de l'Artois ;
- baisse probable de l'effectif des communes de 5 000-9 999 habitants de l'ancien bassin minier ;
- l'effectif de la population des communes de plus de 10 000 habitants de l'ancien bassin minier devrait être très proche, en 2021, de celui de l'année 2006 ;
- le nombre de Béthunois devrait continuer de diminuer dans les prochaines années.

La composition par âge des populations de l'arrondissement à l'horizon 2020

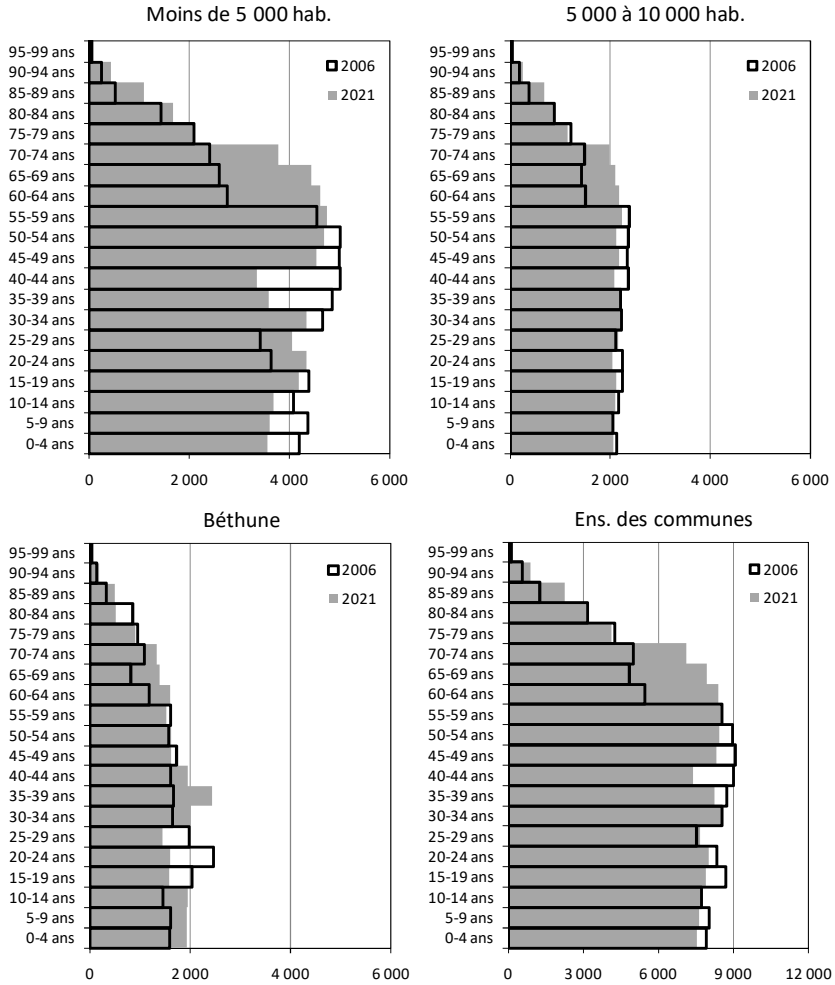
Compte tenu de l'évolution de la mortalité (réduction des risques de mortalité à tous les âges, en particulier après 60 ans) et de la composition par âge en 2006, il faut s'attendre à un vieillissement de la population, d'une manière générale assez marqué, mais nuancé selon les types de communes.

Béthunois et collines de l'Artois

a) Projections sans migrations

En 2021, la composition par âge des populations du Béthunois et des collines de l'Artois se caractériserait, par rapport à la situation observée en 2006, par un nombre beaucoup plus important de personnes âgées de 60 ans et plus. A l'échelle du secteur, on devrait compter environ 9 000 personnes âgées d'au moins 60 ans de plus qu'en 2006. Ce gain se concentrerait quasiment exclusivement aux âges situés entre 60 et 75 ans (+ 8 000). L'effectif de personnes âgées de 75 ans et plus devrait en effet peu augmenter (+ 1 000). Cette tendance se retrouve au sein de ce secteur, quelle que soit la taille des communes (figure 6.7).

Figure 6.7 : Projections en 2021 des structures par âge des populations du Béthunois et des collines de l'Artois avec un solde migratoire nul



En revanche, la variation des effectifs avant 60 ans présente des différences selon le type de communes.

- En l'absence de migrations, les communes de moins de 5 000 habitants verraient leur effectif de personnes âgées de 30-54 ans considérablement amoindri, ce qui entraînerait également une chute du nombre d'enfants âgés de moins de 15 ans. Il y aurait en

particulier une diminution assez importante du nombre d'enfants âgés de moins de 10 ans (- 1 400 entre 2006 et 2021). Cette projection souligne à quel point la composition par âge de ces communes dépend considérablement des mouvements dominants d'arrivées de couples avec enfant(s).

- Dans les communes de taille plus importante (5 000-9 999 habitants), la dynamique démographique naturelle devrait assurer une quasi-stabilité des effectifs à chaque âge entre 0 et 60 ans.
- Enfin à Béthune, avec un solde migratoire nul, la natalité augmenterait en raison de la présence importante de jeunes adultes en âge de procréer, correspondant aux étudiants et jeunes actifs présents en 2006 qui vieilliraient et deviendraient parents sur place. On devrait donc compter beaucoup plus de jeunes âgés de moins de 15 ans qu'en 2006 (+ 1 200 dont 700 âgés de moins de 10 ans). Cette croissance naturelle compenserait dans ce cas le non renouvellement de la population âgée de 20-24 ans, dont une part provient d'un important mouvement d'arrivées dans cette commune à la fin des études secondaires.

b) Projections avec migrations

La prise en compte des tendances migratoires récentes n'aurait aucune incidence sur la croissance des effectifs de personnes âgées. En effet, les effectifs estimés de personnes âgées de 60 ans et plus sont quasiment les mêmes avec et sans prise en compte des migrations, sauf à Béthune (cf. figure 6.8, p. 184). En revanche, la prolongation des tendances migratoires récentes (2001-2006) entraîne des différences parfois considérables en deçà de cet âge :

- Dans les communes de moins de 5 000 habitants, le vieillissement de la composition par âge serait atténué par le poids important des adultes âgés de 35-54 ans et des enfants de 0-19 ans, qui sont la conséquence directe des flux permanents d'arrivées de couples avec enfant(s). Sans cet apport, les groupes d'âges les plus représentés seraient les 55-59, 60-64 et 65-69 ans. L'autre effet notable de la prise en compte des migrations serait la réduction du poids des 20-34 ans.

- Dans les communes de 5 000 à 10 000 habitants, les migrations n'auraient aucun effet sur la structure par âge.

- A Béthune, l'incidence qu'aurait la poursuite des flux migratoires récents à l'horizon 2020 serait spectaculaire. On compterait ainsi moins de personnes âgées de 40-44 ans que de 80-44 ans ! La réduction du nombre d'adultes âgés de 30-44 ans (- 60 % ; en 2020, ils ne seraient plus que 2 000 contre 6 400 avec un flux migratoire nul) entraînerait également une diminution considérable du nombre d'enfants : il y aurait à l'horizon 2020 3 400 enfants de moins de 15 ans, tandis qu'on en compterait 5 900 si le solde migratoire demeurait nul tout au long de la période 2006-2020.

Enfin, notons qu'en dépit des effets importants des migrations sur la dynamique démographique de Béthune et des communes de moins de 5 000 habitants, l'évolution de la structure par âge au niveau de l'ensemble du Béthunois et des collines de l'Artois serait finalement peu perturbée par la prise en compte des migrations. Certes, si les soldes migratoires de la dernière période intercensitaire se prolongeaient, on compterait en 2021 un peu moins d'adultes âgés de 20-34 ans.

Ce que souligne en creux cette comparaison générale des structures par âge attendues en 2021 selon les scénarios migratoires adoptés, c'est un relatif équilibre des migrations à cette échelle (ensemble du secteur). En effet, ces dernières années, une partie des départs de Béthune a été « captée » par les autres communes du secteur. Si cette situation devait se prolonger, le déficit migratoire de Béthune serait donc en partie absorbé au niveau du Béthunois et des collines de l'Artois.

Si l'on compare ces projections avec migrations aux populations dénombrées en 2006, on peut faire le bilan suivant (cf. figure 6.9, p. 185) :

- Dans les communes de moins de 5 000 habitants, la prise en compte des migrations permettrait à cette population de conserver, en dessous de 60 ans, une structure globalement comparable à celle de 2006 en dépit de quelques variations possibles (par exemple un peu moins de 20-29 ans ; cf. figure 6.9, graphique en haut à gauche).

- La prise en compte des migrations (tendance récente 2001-2006) n'affecterait quasiment pas à l'horizon 2020 l'effectif et la

distribution selon l'âge de la population âgée de moins de 60 ans des communes de 5 000–9 999 habitants. En 2021, la population serait la même que celle recensée en 2006 à laquelle il faudrait ajouter près de 2 000 personnes âgées de 60-74 ans (figure 6.9, graphique en haut à droite).

- A Béthune, la poursuite des tendances migratoires récentes serait catastrophique pour la ville sur le plan démographique, avec une perte importante, par rapport à l'année 2006, d'adultes âgées de 20-59 ans, soit la population active, et de leurs enfants âgés de moins de 20 ans. Au-delà du caractère prospectif de cet exercice de projections, ces dernières mettent en évidence le rôle considérable de Béthune dans le développement démographique des communes avoisinantes. Il y a un jeu de vases communicants entre la commune-centre de l'arrondissement et une partie du Béthunois et des collines de l'Artois. Certes, tous ceux qui partent de Béthune ne vont pas dans les plus petites communes du secteur et vice versa. Mais il est incontestable que tout développement de l'offre immobilière dans les communes de moins de 5 000 habitants fragilisera la dynamique démographique de Béthune. Ce constat vaut aussi, et même davantage pour l'ancien bassin minier, puisque c'est vers les petites communes de l'ancien bassin minier que les anciens Béthunois migrent le plus souvent.

Au niveau du secteur du Béthunois et des collines de l'Artois (compte tenu de ce jeu d'hypothèses), l'effectif de quasiment tous les groupes d'âges avant 60 ans devrait diminuer d'ici à 2020. Ce déficit d'habitants serait compensé par la croissance du nombre de personnes âgées de 60-74 ans. Le vieillissement de la population de ce secteur est donc assuré par un double mouvement qui rend cette perspective inéluctable :

- une diminution du nombre de personnes âgées de moins de 60 ans (vieillissement par le « bas » de la pyramide des âges) ;
- une augmentation des effectifs de personnes âgées de 60 ans et plus (vieillissement par le « haut » de la pyramide).

Figure 6.8 : Projections en 2021 des structures par âge des populations du Béthunois et des collines de l'Artois AVEC (SM=2001-2006) et SANS migrations (SM=0)

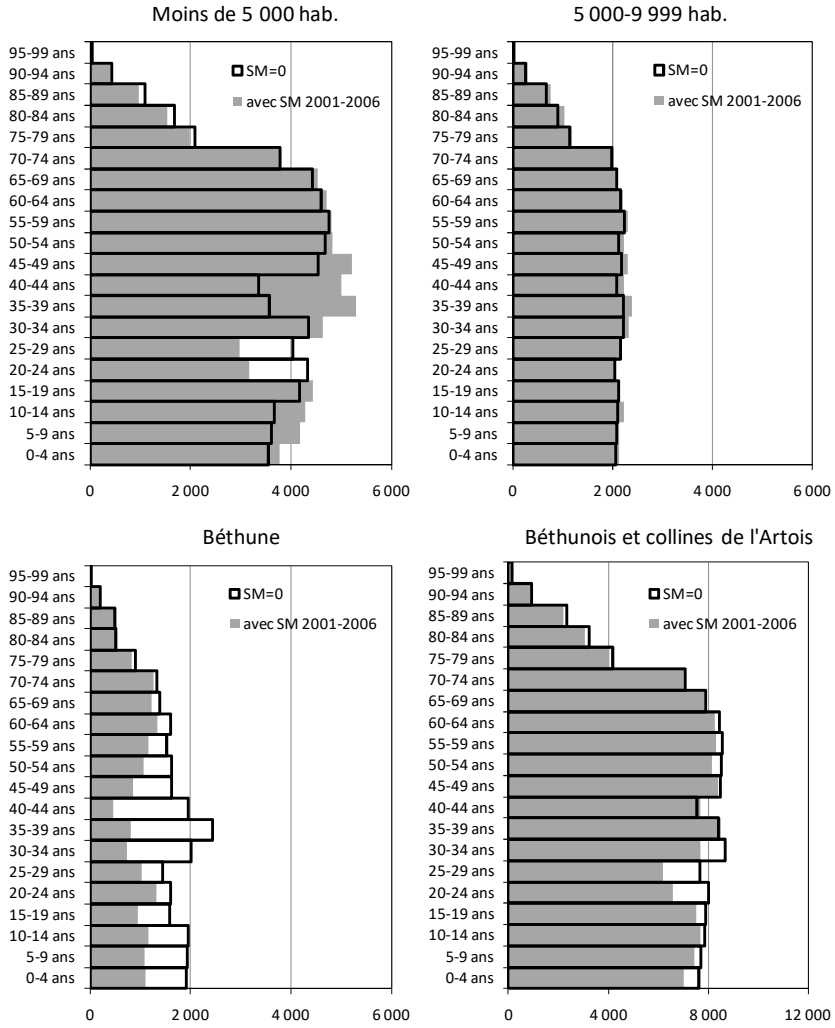
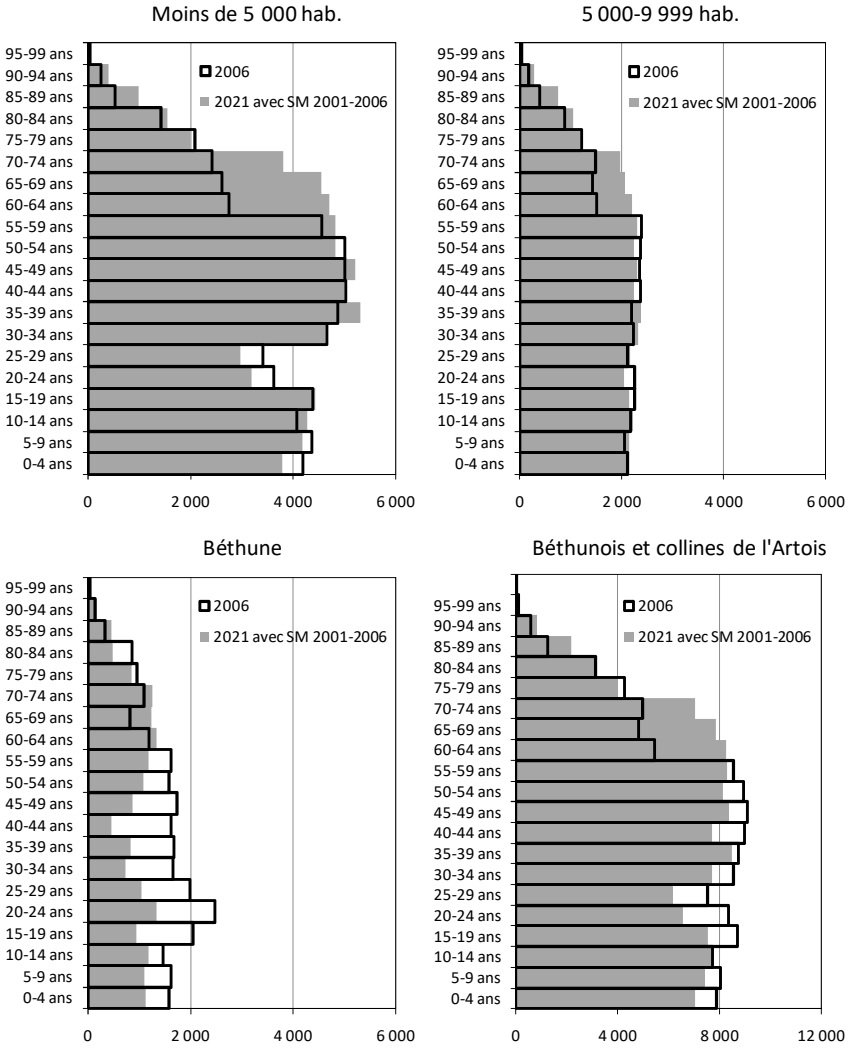


Figure 6.9 : Comparaison des structures par âge des populations du Béthunois et des collines de l'Artois projetées en 2021 AVEC migrations (SM 2001-2006) à celles recensées en 2006



Ancien bassin minier

a) Projections sans migrations

Là encore, quelle que soit la taille de la commune, les prochaines années vont être marquées par un vieillissement de la population caractérisé par une augmentation du nombre de personnes âgées de 60-74 ans (figure 6.10).

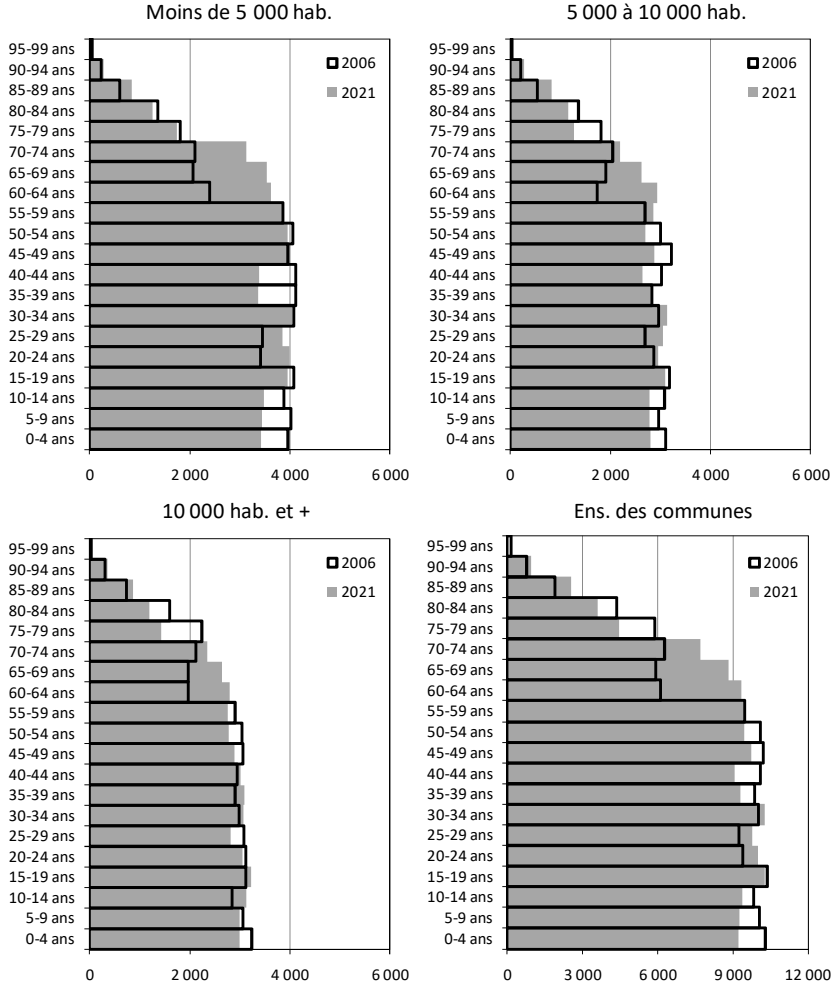
Ce vieillissement va toutefois être atténué par une diminution du nombre de personnes âgées de 75 ans et plus (sauf dans les communes de moins de 5 000 habitants) :

- En l'absence de migrations, les communes de moins de 5 000 habitants perdraient un nombre important d'adultes âgés de 35-44 ans (- 1 500 d'ici à 2021) et d'enfants âgés de moins de 15 ans (- 1 500 entre 2006 et 2021). On compterait en revanche plus de jeunes âgés de 20-29 ans qui correspondent aux enfants âgés de 5-14 ans présents en 2006 dans ces communes et qui y resteraient au moment de la poursuite des études ou/et de l'insertion professionnelle (ce qui parait peu probable) [figure 6.10, graphique en haut à gauche].
- La population des communes de 5 000-9 999 habitants présenterait une structure par âge en 2021 voisine de celle de 2006 en-deçà de 60 ans (figure 6.10, graphique en haut à droite). Il y aurait toutefois un peu moins de jeunes âgés de 0-14 ans (- 800 au total), situation corrélée au déficit attendu d'adultes âgés de 40-54 ans (- 1 000 en 2021 par rapport à 2006).
- Ce constat est encore plus vrai pour les communes de plus de 10 000 habitants (figure 6.10, graphique en bas à gauche). On doit s'attendre, en cas de solde migratoire nul (ce qui était quasiment la situation observée au cours de la dernière période intercensitaire), à une structure par âge quasiment identique en-deçà de 60 ans, et caractérisée à son sommet par une croissance du nombre de personnes âgées de 60-74 ans et une baisse de l'effectif des 75 ans et plus.

Au niveau du secteur, en l'absence de mouvements migratoires externes, le nombre de familles diminueraient (baisse conjointe des moins de 15 ans et des 35-54 ans). Ce déficit serait largement compensé par

l'augmentation attendue du nombre de personnes âgées de 60-74 ans (figure 6.10, graphique en bas à droite).

Figure 6.10 : Projections en 2021 des structures par âge des populations de l'ancien bassin minier avec un solde migratoire nul à chaque âge



b) Projections avec migrations

- Dans les communes de moins de 5 000 habitants, par rapport à l'hypothèse de référence (solde migratoire nul à chaque âge), la reconduction à l'horizon 2021 de la dynamique migratoire récente permettrait d'augmenter le nombre attendu d'enfants âgés de moins de 20 ans (16 300 contre 14 300 sans migrations) et d'adultes de 30-49 ans (18 200 contre 14 800 sans migrations), qui correspondent, réunis, au profil des ménages qui s'installeraient au cours des prochaines années dans ce type de communes. En revanche, le nombre de jeunes âgés de 20-29 ans serait moins important (7 200 contre 7 900 sans migrations) en raison des départs successifs à la fin des études secondaires (cf. p. 190, figure 6.11, graphique en haut à gauche).
- Dans les communes de 5 000-9 999 habitants, la reconduction de la dynamique migratoire récente entrainerait une baisse importante de l'effectif des adultes âgés de 20-39 ans à l'horizon 2021 (9 700 contre 12 000 sans migrations) [figure 6.11, graphique en haut à droite].
- Dans les communes de plus de 10 000 habitants, les soldes migratoires récents (2001-2006) étant très faibles pour tous les groupes d'âges, leur maintien à l'horizon 2020 serait sans effet sur la dynamique naturelle. Les simulations avec et sans migrations parviennent donc à des résultats comparables (figure 6.11, graphique en bas à gauche).

Au niveau du secteur (figure 6.11, graphique en bas à droite), par rapport à une dynamique strictement naturelle, la prolongation des mouvements migratoires récents se traduirait essentiellement par un excédent d'enfants âgés de 5-14 ans et d'adultes de 35-44 ans (leurs parents) et un déficit de jeunes adultes (20-29 ans).

Par rapport à la situation observée en 2006 (cf. p. 191, figure 6.12), la conjugaison de la dynamique naturelle et de la reconduction des soldes migratoires par âge observés lors de la période 2001-2006 assurerait en quinze ans une croissance de la population de + 4 200 personnes. Celle-ci serait exclusivement assurée par l'augmentation importante des personnes âgées de 60-74 ans (+ 8 200), qui compenserait la diminution

des effectifs des 0-9 ans, des 20-29 ans et des 75-84 ans (figure 6.12, graphique en bas à droite).

- Dans les communes de plus de 10 000 habitants, l'augmentation du nombre de personnes âgées de 60-74 ans compenserait la baisse des effectifs de 40-54 ans et de 75-84 ans. Il s'agit ici d'effets de générations (figure 6.12, graphique en bas à gauche) :
    - Ceux qui auront 60-74 ans en 2020 appartiennent aux générations nombreuses d'après guerre (1945-1959). Elles vont remplacer les générations 1931-1945 (celles qui ont 60-74 ans en 2006) qui comportent les cohortes « creuses » nées pendant la seconde guerre mondiale.
    - Les 40-54 ans en 2020 sont nés dans les années 1965-1979. Ils appartiennent à des cohortes moins nombreuses que celles des personnes nées au cours des années 1951-1965 (les 40-54 ans en 2006), ce qui explique le déficit à venir inévitable.
    - Le mécanisme est le même pour les 75-84 ans. Ceux qui auront cet âge en 2020 sont nés en partie pendant la seconde guerre mondiale. Ils appartiennent aux générations 1935-44, moins nombreuses que celles qui ont cet âge en 2006 et qui sont nées entre les deux guerres (générations 1921-30).
- La projection de la structure par âge de la population des communes de moins de 5 000 habitants accentuerait la spécialisation démographique de ces dernières. En effet, la succession d'arrivées de familles puis de départs des jeunes au moment de la fin des études secondaires creuserait le déficit relatif de jeunes âgés de 20-29 ans et accentuerait au contraire la sur-représentation d'adultes âgés de 30-49 ans. Le vieillissement (sans leurs enfants, partis) des adultes arrivés dans ces communes dans les années soixante-dix et quatre-vingt, issus des générations nombreuses du boom des naissances d'après guerre, explique que l'on s'attende à une augmentation considérable par rapport à 2006 de l'effectif de personnes âgées de 60-74 ans (figure 6.12, graphique en haut à gauche).
- Le maintien des flux migratoires récents pénaliserait davantage les communes de 5 000-9 999 habitants sur le plan démographique. A

l'exception des 55-74 ans, les effectifs de tous les groupes d'âges diminueraient par rapport à ceux de l'année 2006 (figure 6.12, graphique en haut à droite).

Figure 6.11 : Projections en 2021 des structures par âge des populations de l'ancien bassin minier AVEC (SM=2001-2006) et SANS migrations (SM=0)

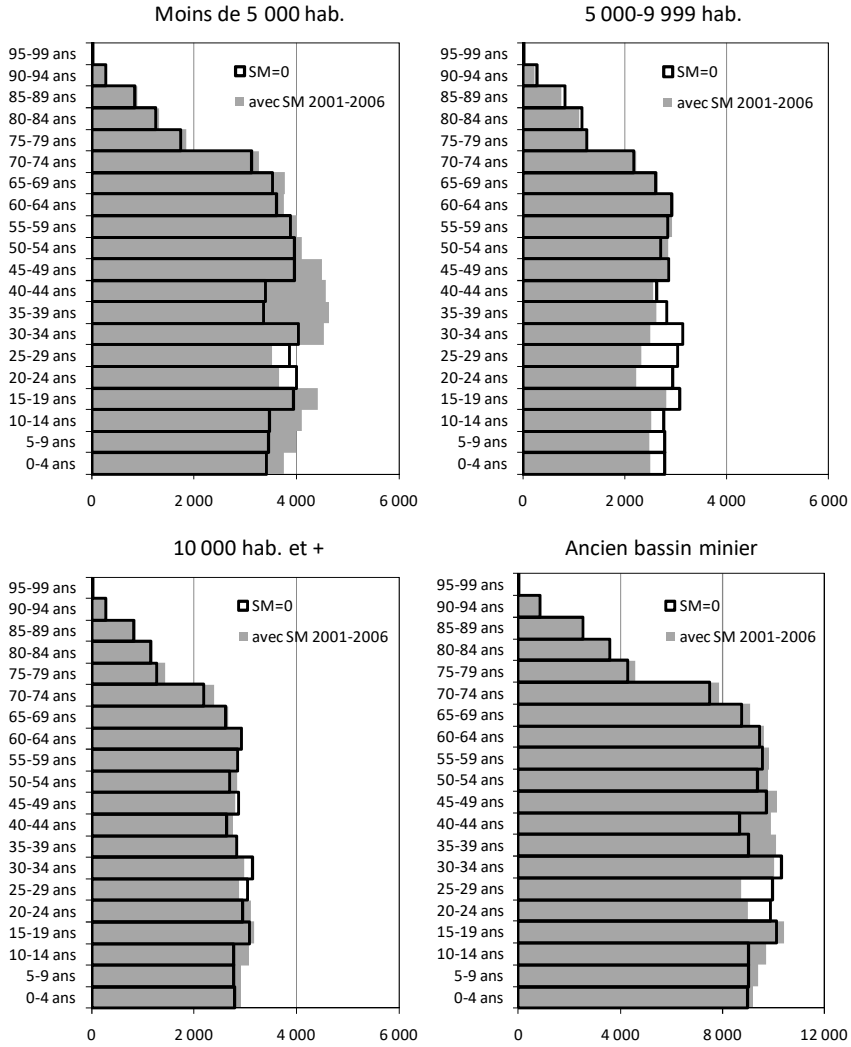
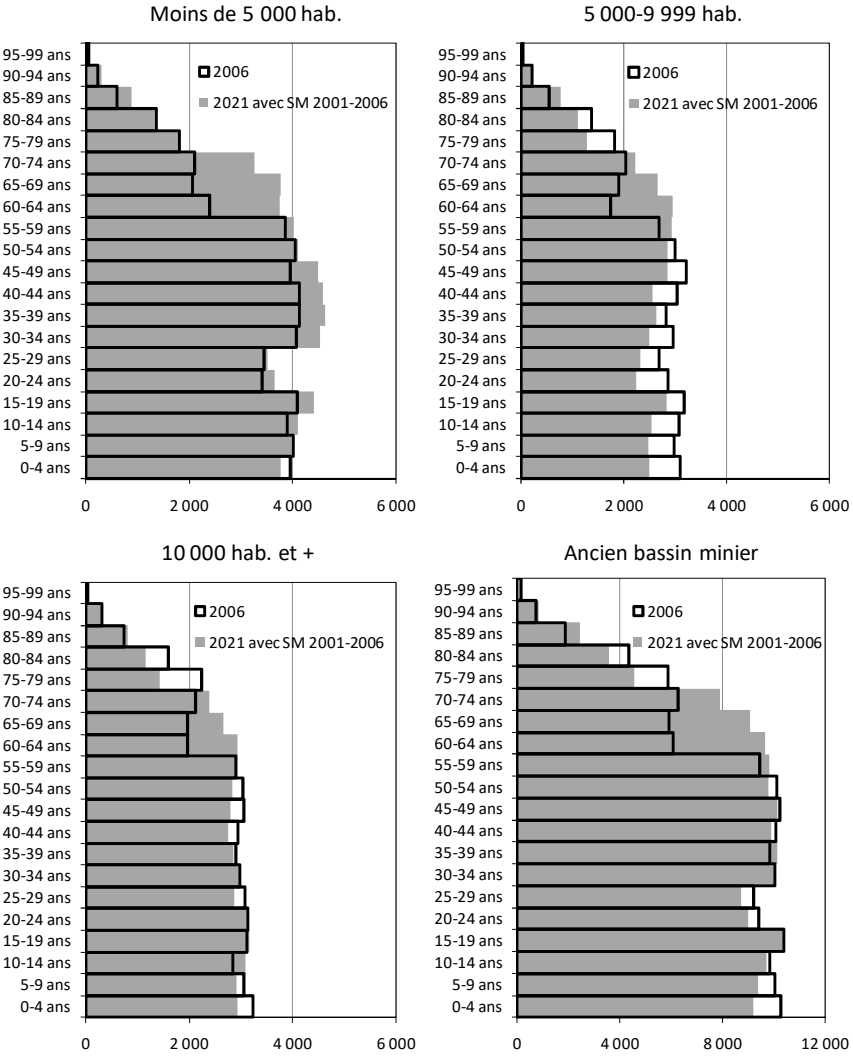


Figure 6.12 : Comparaison des structures par âge des populations de l'ancien bassin minier projetées en 2021 AVEC migrations (SM 2001-2006) à celles recensées en 2006



Ensemble de l'arrondissement de Béthune

A l'échelle de chaque secteur, la prise en compte ou non des mouvements migratoires au sein de chaque type de communes modifie la partie basse des structures par âges (figure 6.13). Dans tous les cas, le nombre et la part de personnes âgées de 50 ans et plus ne sont guère affectés par les différents scénarios migratoires. Ce n'est pas le cas en-dessous de 50 ans :

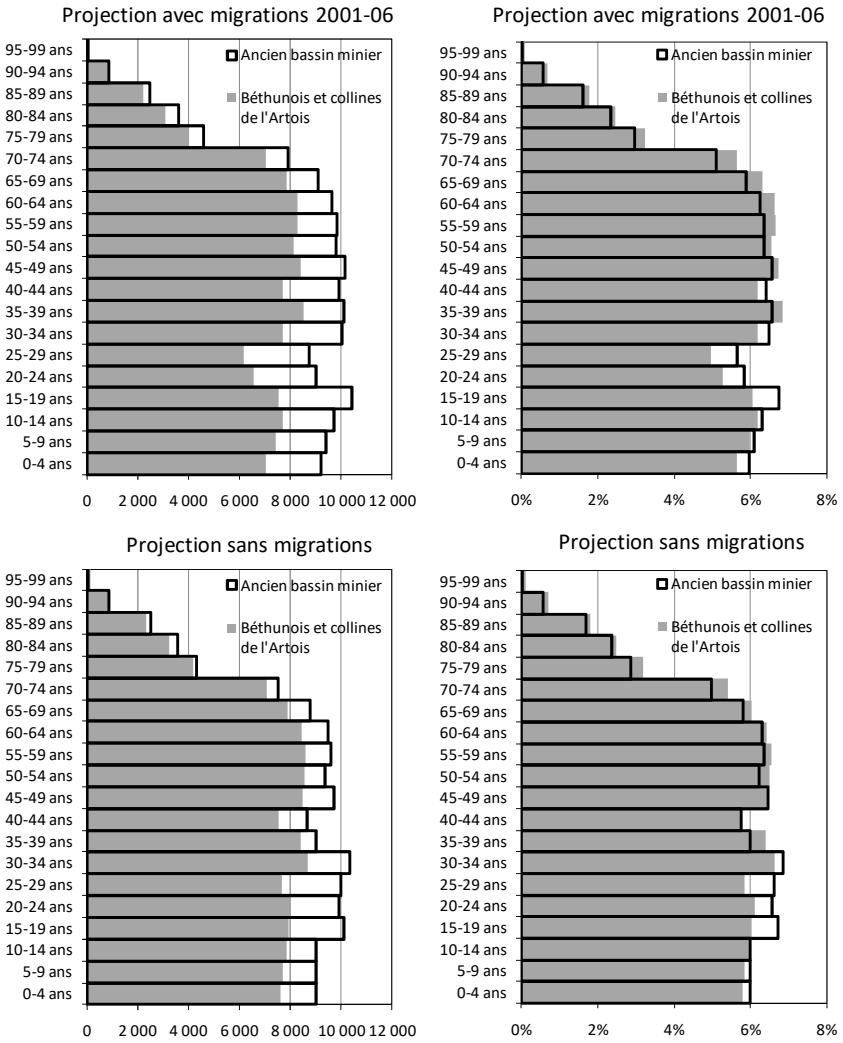
- Dans les deux secteurs, la prise en compte des tendances migratoires récentes conduirait à un déficit de jeunes adultes âgés de 20-29 ans à l'horizon 2020 par rapport aux effectifs de 15-19 ans et de 30-34 ans. Ce déficit serait plus marqué dans le Béthunois et les collines de l'Artois, en dépit de la présence de Béthune dans ce secteur, qui capte pourtant une partie de ces jeunes.

  Avec cette hypothèse, la structure par âge serait remarquablement équilibrée entre 30 et 60 ans, chaque groupe d'âges concentrant un nombre à peu près équivalent de personnes.

- Au contraire, avec un solde migratoire nul au cours des années 2006-2020, on compterait en 2020 presque autant de personnes âgées de 15-19, 20-24, 25-29 ou 30-34 ans. Cette fois, le déficit se déplacerait au niveau des 35-44 ans (surtout dans l'ancien bassin minier), qui correspond au vieillissement des personnes âgées de 20-29 ans en 2006, qui étaient précisément moins nombreuses en raison d'un mouvement dominant de départs à ces âges. Toutefois, ce déficit relatif serait réduit et altèrerait peu le phénomène de « rectangularisation » de la structure par âge qui est la conséquence, d'une part, de la stabilité de la fécondité et, d'autre part, du recul de l'âge moyen au décès.

Il faut également noter qu'aucun de ces deux scénarios n'affecte le mouvement de convergence des structures par âge de ces deux secteurs observé depuis 1968 (cf. chapitre 3).

Figure 6.13 : Projections en 2021 des structures par âge (en effectif à gauche, en % à droite) des populations de l'ancien bassin minier et du Béthunois et des collines de l'Artois AVEC (graphiques en haut) et SANS (graphiques en bas) migrations

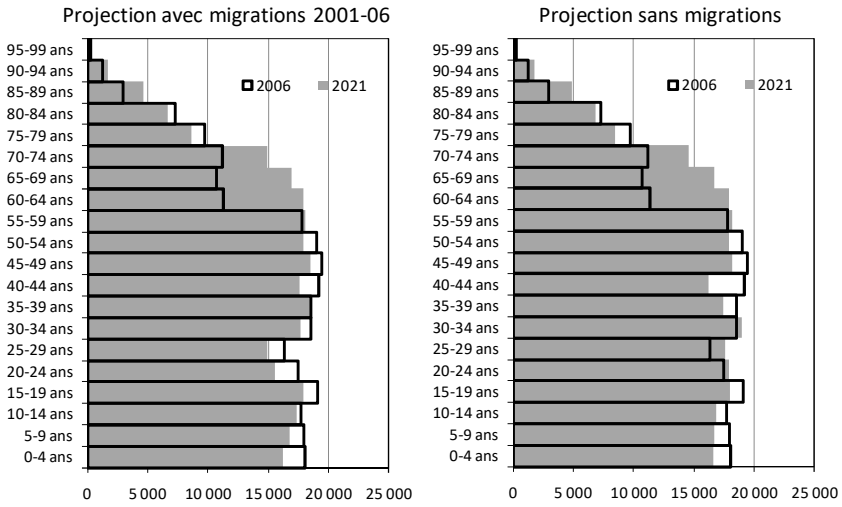


A l'échelle de l'arrondissement (figure 6.14), quel que soit le scénario proposé, ce qui apparaît nettement est la croissance importante du

nombre de personnes âgées de 60-74 ans (+ 16 000 avec ou sans migrations).

Du point de vue de la structure par âge, les deux scénarios envisagés conduisent à deux différences notables. Par rapport aux effectifs estimés en 2020 dans le cadre d'un renouvellement naturel de la population (sans migrations), la prolongation des migrations récentes conduit à un effectif de 35-49 ans plus important (+ 2 900) mais à un nombre de 20-34 ans beaucoup moins élevé (- 6 400). Les écarts (tous de faible amplitude) notés aux autres âges se compensent. La différence entre les effectifs totaux estimés avec et sans migrations correspond donc au solde de population de ces deux groupes d'âges (les 20-34 ans et les 35-49 ans), soit environ 3 500 personnes. La poursuite de la dynamique migratoire actuelle tendrait donc à accélérer le processus de vieillissement de la population de l'arrondissement de Béthune, le mouvement dominant de départs de 20-34 ans étant très partiellement compensé, sur le plan numérique, par un mouvement dominant d'arrivées de personnes plus âgées (35-44 ans).

Figure 6.14 : Evolution attendue en 2021 de la structure par âge de la population de l'arrondissement de Béthune par rapport à 2006, AVEC et SANS migrations



Evolution du nombre de ménages à l'horizon 2020

A partir des projections par groupe d'âges, il est possible d'estimer le nombre de ménages en 2020. On réalise pour cela une *projection dérivée*, qui consiste à appliquer aux effectifs par groupe d'âges projetés en 2020 la proportion de chefs de ménage observée, dans chaque groupe d'âges, en 2006.

Les ménages en 2006(33)

D'un secteur géographique à l'autre, la part des chefs de ménage au sein de chaque groupe d'âges diffère très peu. Le schéma est le suivant : la part des chefs de ménage augmente de 15-19 ans (moins de 5 % sauf à Béthune où elle atteint 15 %) jusqu'à 35-39 ans (autour de 50 %), se maintient à un niveau assez constant jusqu'à 60-64 ans environ (de 50 % à 55 % le plus souvent), avant d'augmenter à nouveau à partir de 65-69 ans (figures 6.15 et 6.16).

En dessous de 15 ans, toutes les personnes sont des enfants d'un chef de ménage. Pour les 15-19 ans, la plupart ont encore ce statut. Une minorité accède au statut de chef de ménage (moins de 5 % dans la plupart des cas) sauf à Béthune où ce taux atteint 15 % : il s'agit vraisemblablement d'étudiants qui occupent seuls un logement individuel. Tant que la part des chefs de ménage est inférieure à 50 %, la population se décompose en chefs de ménage, conjoints et enfants d'un chef de ménage. Il faut globalement attendre 30-34 ans pour que ce taux atteigne 50 %, soit le moment où la population se partage quasi exclusivement en deux catégories : les chefs de ménage et les conjoints. La proportion de chefs de ménage augmente ensuite en raison de deux évènements :

- les ruptures d'union (cause principale jusqu'à 55-59 ans) qui transforment des conjoints de ménage en chefs de ménage. La part de chefs de ménages passe ainsi de 50 % à 55 % environ ;
- puis les décès (cause principale à partir de 60-64 ans environ) qui diminuent le nombre de conjoints ou font d'un conjoint un chef de ménage à la mort de ce dernier, et augmentent dans les

(33) Pour une analyse détaillée des évolutions du nombre et de la taille des ménages entre 1968 et 2006, cf. chapitre 2.

deux cas le poids des chefs de ménage dans la population. Au-delà de 80 ans, bien qu'une partie des personnes partent en institutions, ce qui diminue le nombre de ménages et donc la part des chefs de ménage dans la population, celle-ci dépasse souvent les 70 %.

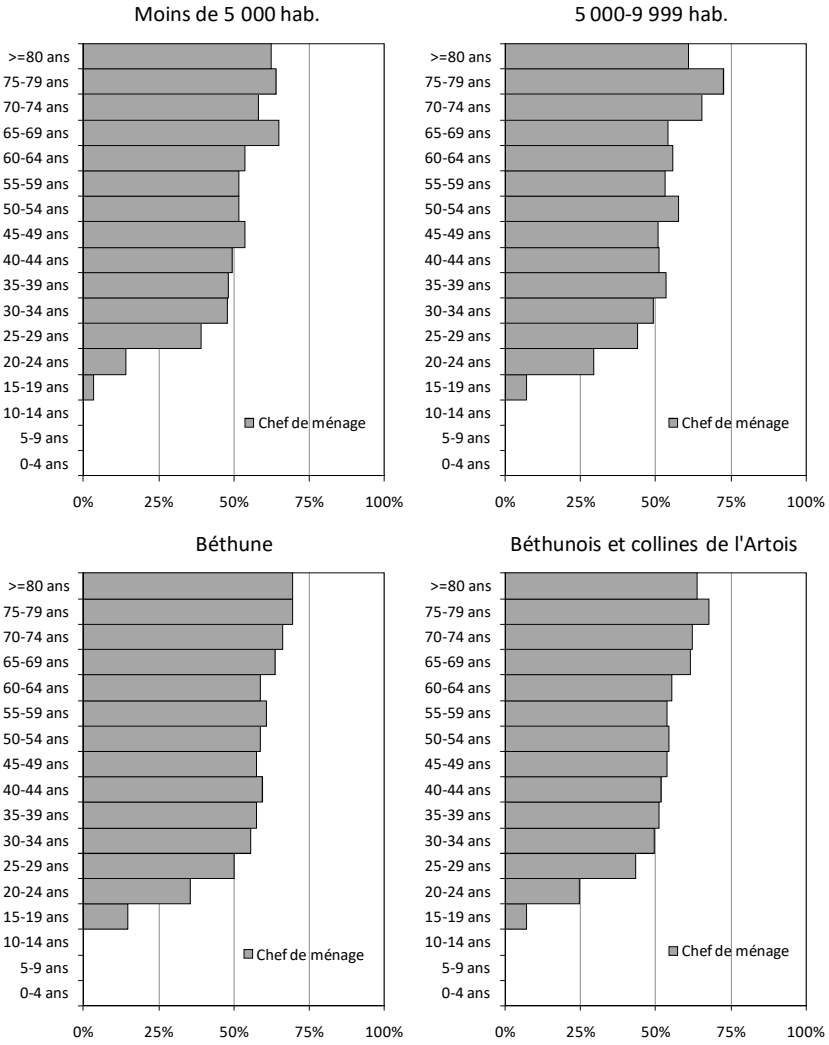
On peut souligner entre les deux secteurs quelques petites nuances :

- dans le Béthunois et les collines de l'Artois, la part de chefs de ménage est la plus importante à 75-79 ans, tandis que c'est parmi les personnes âgées de 80 ans et plus qu'elle est la plus élevée dans l'ancien bassin minier ;
- à l'opposé, les jeunes âgés de 15-19 ans chefs de ménages sont extrêmement rares dans ce dernier secteur (moins de 2 % dans tous les cas), quelle que soit la taille de la commune, tandis que dans le Béthunois et les collines de l'Artois elle peut atteindre 7 % dans les communes de 5 000-9 999 habitants et 15 % à Béthune comme nous l'avons déjà mentionné.

Quelques petites différences apparaissent aussi selon la taille de la commune :

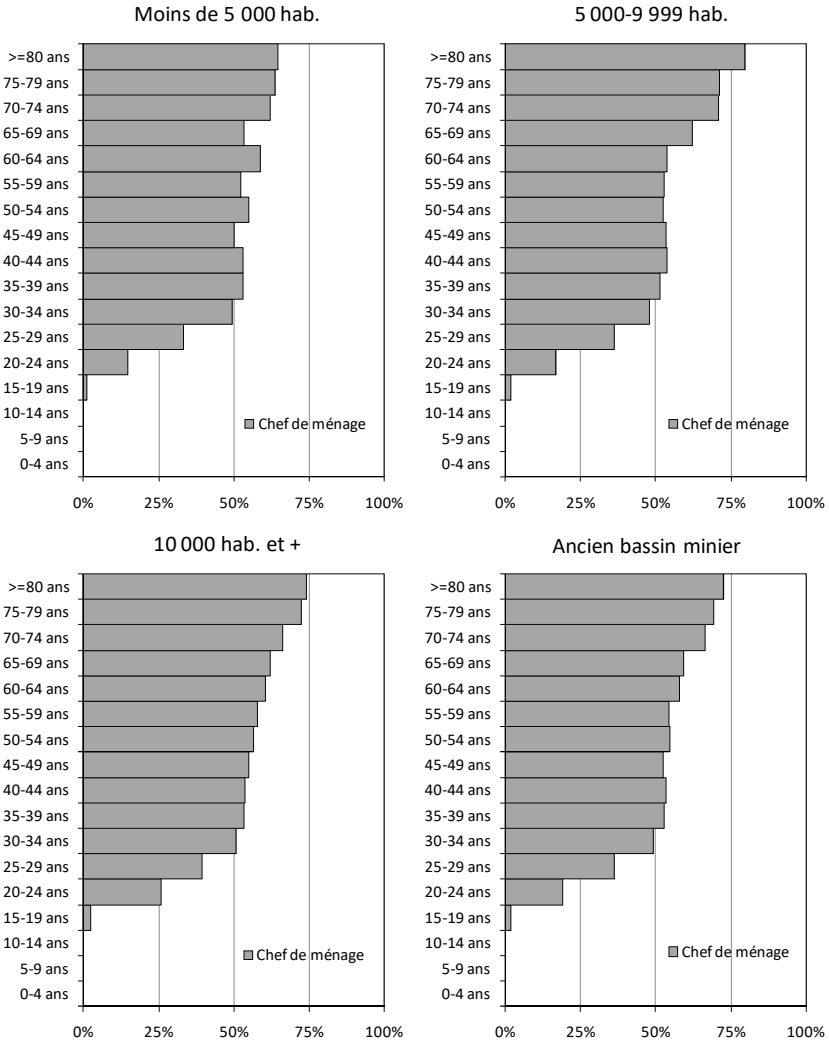
- là encore, Béthune se distingue par des proportions de chefs de ménage entre 30 et 50 ans bien supérieures à celles des autres types de communes. A Béthune, elles sont comprises entre 55 % et 60 % tandis qu'elles varient de 50 % à 55 % dans tous les autres types de communes, quel que soit le secteur. La proportion de ménages composés de une personne est plus élevée dans la commune-centre de l'arrondissement, tandis que les familles sont plus représentées dans les communes plus petites (la composition des ménages est un facteur déterminant des migrations résidentielles au sein de l'arrondissement) ;
- enfin, dans les communes de moins de 10 000 habitants, la proportion de chefs de ménage est inférieure à 50 % jusque parmi les 30-34 ans, ce qui n'est pas le cas dans les communes plus importantes. Il s'agit de la traduction statistique de la dimension familiale de la population de ces petites communes.

Figure 6.15 : Proportion de chefs de ménage selon le groupe d'âges au sein des populations du Béthunois et des collines de l'Artois



Note de lecture : Les données diffusées par l'INSEE en 2009 ne précisent pas le détail des âges au-delà de 80 ans pour la variable « lien au chef de ménage ».

Figure 6.16 : Proportion de chefs de ménage selon le groupe d'âges au sein des populations de l'ancien bassin minier



Estimation du nombre de ménages en 2020

En multipliant ces différentes proportions de chefs de ménage par les effectifs estimés pour l'année 2021, on peut proposer une projection du nombre de ménages. Cela suppose de considérer que ces proportions

vont rester constantes au cours des prochaines années. Cette stabilité nécessite de considérer :

- pour les jeunes, que l'accès à l'indépendance résidentielle se fera dans les mêmes conditions qu'actuellement. Il faudrait donc que l'âge moyen de fin d'études se stabilise (ce qui est le cas depuis quelques années) et que l'âge moyen au départ de chez les parents ne varie plus (ce qui est probable, sauf si la situation sur le marché de l'emploi se durcissait et limitait par conséquent les possibilités économiques d'accéder à un logement). Les récentes statistiques vont dans ce sens puisqu'elles montrent que la proportion de personnes en couples parmi les moins de trente ans s'est stabilisée entre 1999 et 2006(34) ;

- pour les adultes, que les taux de mise en couple et les taux de rupture d'union se stabilisent. Les statistiques de mise en couple montrent que les modalités de cette dernière changent (moins de mariages, plus de PACS)(35) ; mais bien qu'ils aient baissé entre 1999 et 2006, les taux de personnes en couple aux différents âges entre 30 et 60 ans tendent à se stabiliser(36). On peut faire le même constat pour l'intensité des divorces(37) ;

- que la mortalité va se stabiliser et donc que la part d'unions rompues par veuvage va demeurer stable. Ce n'est pas le cas. Nous avons d'ailleurs nous-mêmes précédemment fait l'hypothèse que les risques de mortalité vont continuer de diminuer, et de ce fait faire reculer la part de personnes seules au-delà de 60 ans. Néanmoins, ce mouvement affecte de manière très lente la part de personnes vivant en couple aux âges élevés. Ainsi, entre 1999 et 2006, la part d'hommes âgés de 75 ans et plus vivant en couples est passée de 67 à 69 %, tandis que pour les femmes elle a progressé de 4 points (de 24 % à 28 %).

(34) Daguet F., Niel X., « Vivre en couple. La proportion de jeunes couples se stabilise », *INSEE Première*, n° 1281, février 2010.

(35) Pla A., Beaumel C., « 2 PACS pour 3 mariages. Bilan démographique 2009 », *INSEE Première*, n° 1276, janvier 2010.

(36) Déduction faîte à partir de Daguet F., Niel X., 2010, *op. cit*.

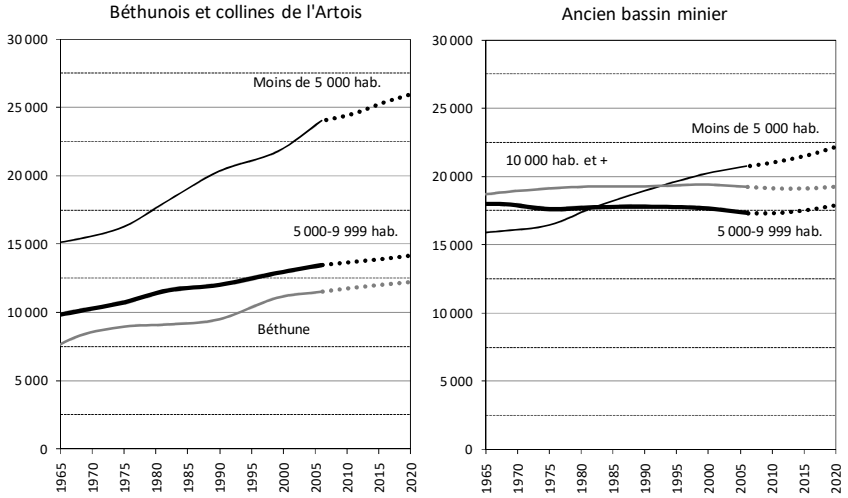
(37) Lemenier A., Timbart O., « Les divorces prononcés de 1996 à 2007 », *INFOSTAT JUSTICE*, n° 104, janvier 2009.

Compte tenu de ces observations, nos estimations du nombre de ménages à l'horizon 2020 surestimeront très probablement (mais de très peu, en tout cas sans conséquence sur l'ordre de grandeur de nos projections) le nombre de ménages dont la personne de référence est âgée de 75 ans et plus.

a) Projection du nombre de ménages sans migrations

Dans l'ancien bassin minier, en l'absence de mouvements migratoires à l'horizon 2020, le nombre de ménages continuerait de croître dans les communes de moins de 5 000 habitants. En 2021, il y aurait selon ce scénario environ 22 300 ménages, soit 1 500 de plus qu'en 2006. Dans les communes plus grosses, le nombre de ménages devrait peu évoluer et demeurer très proche des valeurs observées lors du recensement de 2006. On devrait compter 18 000 ménages dans les communes de 5 000-9 999 habitants (contre 17 300 en 2006) et 19 300 dans celles de plus de 10 000 personnes, soit quasiment le même effectif qu'en 2006 (figure 6.17, graphique de droite).

Figure 6.17 : Perspectives SANS migrations du nombre de ménages à l'horizon 2020 selon le secteur et la taille de la commune



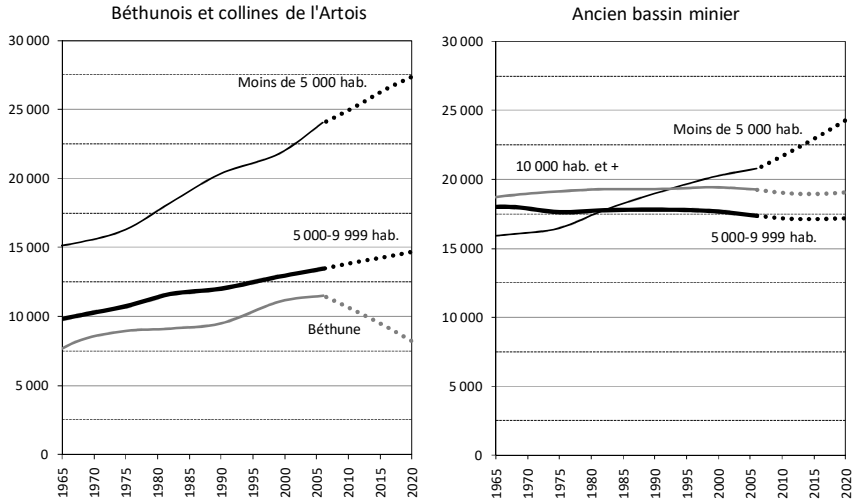
Dans le Béthunois et les collines de l'Artois, le nombre de ménages augmenterait en revanche dans tous les types de communes (figure 6.17,

graphique de gauche). Et ces évolutions s'inscriraient parfaitement dans la continuité de celles observées en moyenne depuis les années quatre-vingt-dix. Sans apport (ni déficit) migratoire, les communes de moins de 5 000 habitants compteraient en 2021 26 100 ménages (2 100 de plus qu'en 2006), celles de 5 000-9 999 habitants 700 de plus qu'en 2006 (14 200 contre 13 500). Enfin, à Béthune, il y aurait 12 300 ménages, soit 800 de plus qu'en 2006 (11 500).

b) Projection du nombre de ménages avec prolongation des tendances migratoires récentes

Si les mouvements migratoires observés lors de la dernière période intercensitaire se prolongeaient à l'horizon 2020, la croissance du nombre de ménages serait encore plus importante dans les communes de moins de 5 000 habitants (figure 6.18). Il y en aurait 27 600 dans celles du Béthunois et des collines de l'Artois (+ 3 600 par rapport à 2006) et 24 600 dans celles de l'ancien bassin minier (+ 3 800 par rapport à 2006). Le nombre de ménages augmenterait également dans les communes de 5 000-9 999 habitants du Béthunois et des collines de l'Artois (+1 300) pour approcher le seuil des 15 000 en 2020.

Figure 6.18 : Perspectives AVEC migrations du nombre de ménages à l'horizon 2020 selon le secteur et la taille de la commune



En revanche, la prise en compte des migrations aurait un effet moins positif sur la croissance du nombre de ménages des autres types de communes.

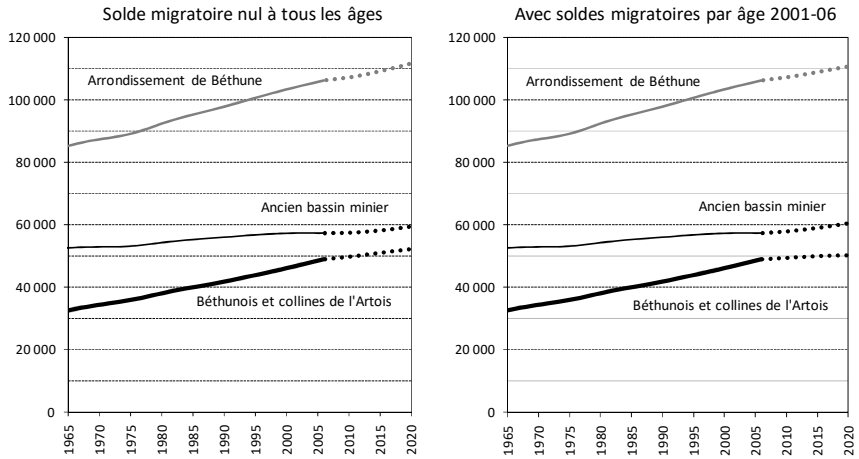
Dans l'ancien bassin minier, le nombre de ménages dans les communes, d'une part de 5 000-9 999 habitants et, d'autre part, de plus de 10 000 habitants, devrait demeurer stable.

En revanche, à Béthune, le prolongement des tendances migratoires récentes se traduirait par une baisse considérable du nombre de ménages, qui passerait dans ce cas de 11 500 en 2006 à 7 900 en 2021, soit 3 600 ménages de moins en quinze ans (30 % du stock 2006).

c) Bilan à l'échelle de l'arrondissement

Une partie des mouvements migratoires étant internes à l'arrondissement, et même internes à chacun des secteurs, la prise en compte ou non des mouvements migratoires a finalement moins d'importance sur les résultats de ces projections à cette échelle. En 2020, l'arrondissement devrait compter plus de 110 000 ménages, dont près de 60 000 dans l'ancien bassin minier et plus de 50 000 dans le Béthunois et les collines de l'Artois (figure 6.19).

Figure 6.19 : Perspectives AVEC et SANS migrations du nombre de ménages à l'horizon 2020 de l'arrondissement de Béthune



Le nombre de ménages, au niveau de chaque secteur ainsi qu'à l'échelle de l'arrondissement, devrait donc augmenter de manière non négligeable, quelle que soit l'hypothèse relative aux flux migratoires considérés :

- Sans migrations, l'arrondissement devrait compter 5 800 ménages de plus en 2021 par rapport à 2006. Cette augmentation serait plus forte dans le Béthunois et les collines de l'Artois (+ 3 600 en 15 ans) que dans l'ancien bassin minier (+ 2 200).

- Avec la prolongation du rythme migratoire des années 2001-2005, l'augmentation serait plus faible à l'échelle de l'arrondissement (+ 4 800). Elle le serait aussi dans le Béthunois et les collines de l'Artois (+ 1 300) ; en revanche, elle serait plus importante dans l'ancien bassin minier (+ 3 500), principalement en raison des flux en provenance de Béthune vers les communes de moins de 10 000 habitants de ce secteur.

d) Une augmentation attendue du nombre de ménages assurée par la croissance des effectifs de personnes âgées

Cette augmentation serait presque totalement assurée par la croissance des ménages dont la personne de référence est âgée de 60-74 ans. En effet, les proportions de chefs de ménage en 2006 sont les plus fortes à ces âges. Dans le même temps, nos projections ont souligné l'augmentation quasi-inéluctable et élevée de l'effectif de cette tranche d'âges. C'est donc la fraction de la population qui compte en proportion le plus de chefs de ménages qui devrait augmenter ces prochaines années. De ce fait, le nombre de ménages dont le chef appartient à ce groupe d'âges va considérablement augmenter, quels que soit la taille de la commune et le secteur considérés (cf. figures 6.20 à 6.23, pp. 205-206).

- Dans le Béthunois et les collines de l'Artois, en l'absence de migrations (figure 6.20), le nombre de ménages dont le chef est âgé de 60-74 ans devrait augmenter de manière importante dans tous les types de communes, et plus particulièrement dans celles de moins de 5 000 habitants (+ 3 000, soit une augmentation de 66 % en 15 ans). L'augmentation serait également importante dans les communes de 5 000-9 999 habitants (+ 1 000, soit + 40 % en 15 ans)

et à Béthune (+ 800, soit + 40 % également). A l'opposé, sauf à Béthune où le nombre de ménages dont le chef est âgé de 30-59 augmenterait (modérément, + 700 en 15 ans soit + 12 %), le nombre de ménages dont la personne de référence est âgée de 30-59 ans serait en baisse, et parfois même de manière importante comme dans les communes de moins de 5 000 habitants (- 1 900 ; – 13 % en 15 ans).

- Dans ce même secteur, quel que soit le type de communes, la croissance attendue avec la poursuite des flux migratoires de la période 2001-2005 du nombre de ménages dont la personne de référence est âgée de 60-74 ans est quasiment la même qu'en l'absence de migrations (figure 6.21). En revanche, le nombre de ménages dont le chef est âgé de 30-59 ans serait en 2020 très proche de celui de 2006 dans les communes de 5 000-9 999 habitants ; dans celles de moins de 5 000 personnes, le nombre de ménages de ce type augmenterait même (+ 300). Au contraire, Béthune perdrait la moitié des ménages dont la personne de référence est âgée de 15-29 ans (- 1 000 en 15 ans) et près de la moitié de ceux dont le chef est âgé de 30-59 ans (- 2 700).

- Dans l'ancien bassin minier, les mêmes observations (quasiment) peuvent être faites. En l'absence de migrations (figure 6.22), c'est dans les communes de moins de 5 000 habitants que l'on devrait assister à la croissance la plus forte du nombre de ménages dont la personne de référence est âgée de 60-74 ans (+ 2 100 en 15 ans, soit + 55 %). Les croissances attendues dans les communes de 5 000-9 999 habitants et de plus de 10 000 habitants seraient proches : respectivement + 1 200 (+ 33 % en 15 ans) et + 1 100 (+ 29 % entre 2006 et 2021). Le nombre de ménages dont la personne de référence est plus jeune (30-59 ans) devrait diminuer légèrement dans tous les types de communes (respectivement – 800, - 400 et – 100 dans les communes de moins de 5 000 habitants, de 5 000-9 999 habitants et de plus de 10 000 habitants).

- Dans ce secteur, la prise en compte des migrations n'affecterait pas l'ordre de grandeur des effectifs attendus en 2021 de ménages dont la personne de référence est âgée de 60-74 ans (figure 6.23). On en compterait toutefois un peu plus qu'avec l'hypothèse de solde migratoire nul (respectivement + 2 400, + 1 200 et + 1 200 dans les

communes de moins de 5 000 habitants, de 5 000-9 999 habitants et de plus de 10 000 habitants). En revanche, elles permettraient une augmentation du nombre de ménages dont le chef est âgé de 30-59 ans (+ 1 100 environ en 15 ans) dans les communes de moins de 5 000 habitants, mais accentueraient un peu la baisse de l'effectif de ce type de ménage dans les communes de plus de 5 000 habitants (- 700 dans les communes de 5 000-9 999 habitants, et – 400 dans celles de plus de 10 000 habitants).

Figure 6.20 : Projections SANS migrations du nombre de ménages en 2021 dans le Béthunois et les collines de l'Artois selon l'âge du chef de ménage et la taille de la commune de résidence

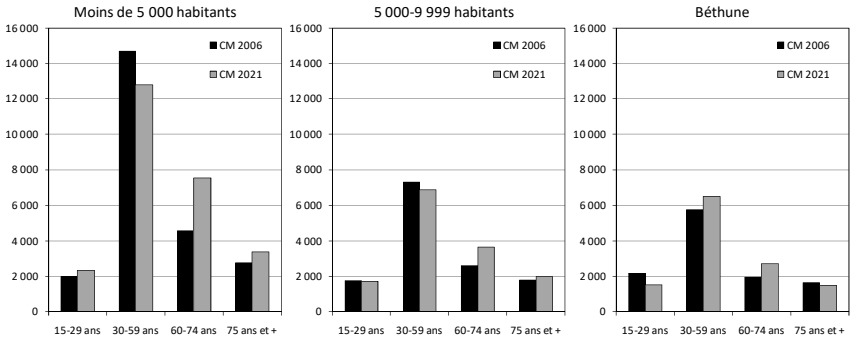


Figure 6.21 : Projections AVEC migrations (flux identiques à ceux des années 2001-06) du nombre de ménages en 2021 dans le Béthunois et les collines de l'Artois selon l'âge du chef de ménage et la taille de la commune de résidence

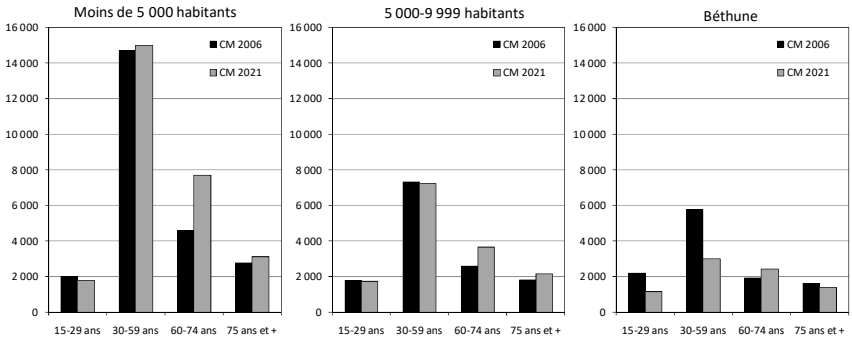


Figure 6.22 : Projections SANS migrations du nombre de ménages en 2021 dans l'ancien bassin minier selon l'âge du chef de ménage et la taille de la commune de résidence

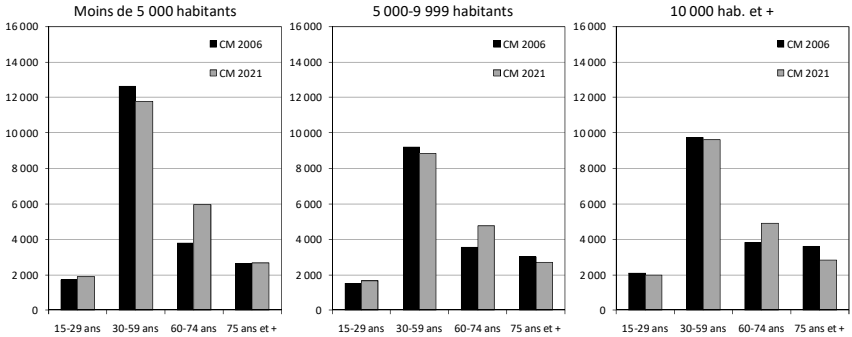
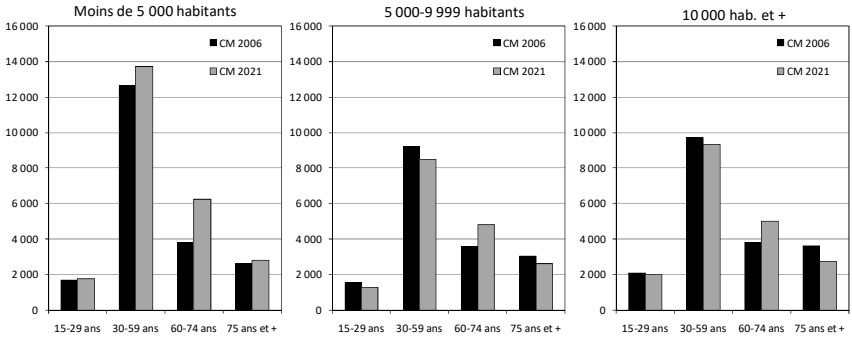


Figure 6.23 : Projections AVEC migrations (flux identiques à ceux des années 2001-06) du nombre de ménages en 2021 dans l'ancien bassin minier selon l'âge du chef de ménage et la taille de la commune de résidence



A une échelle géographique plus agrégée, le scénario migratoire adopté (solde nul à tous les âges ou bien poursuite de la tendance 2001-2005) est sans incidence notable sur l'évolution de la composition selon l'âge des ménages à l'horizon 2020 (figures 6.24 ci-contre et 6.25 p. 208).

- Dans le Béthunois et les collines de l'Artois, la croissance attendue du nombre de ménages en l'absence de migrations (+ 3 600 en 15 ans) est seulement assurée par celle des ménages dont le chef a au moins 60 ans (+ 5 500 dont + 4 800 de ménages dont la personne de référence est âgée de 60-74 ans), qui compense la diminution probable du nombre des autres ménages (figure 6.24, graphique de

gauche). Avec les migrations (figure 6.25, graphique de gauche), la croissance du nombre de ménages dont la personne est âgée de 60 ans et plus serait très proche (+ 5 100 en 15 ans). En revanche, le déficit serait plus important pour les ménages dont la personne de référence est plus jeune (- 3 800 contre – 1 900 sans migrations).

- Dans l'ancien bassin minier, là encore, la croissance attendue du nombre de ménages dont la personne de référence est âgée de 60-74 ans est le moteur quasi-exclusif de l'augmentation probable du nombre total de ménages à l'horizon 2020. Sans migrations (figure 6.24, graphique central), on compterait en 2021 4 400 ménages de ce type de plus qu'en 2006 et 4 900 de plus avec la poursuite de la tendance migratoire récente (figure 6.25, graphique central). Ces augmentations importantes contrastent avec la stagnation envisagée à l'horizon 2020 de l'effectif des ménages dont le chef a moins de 60 ans et plus encore avec la diminution du nombre de ménages dont la personne de référence est âgée de 75 ans et plus (- 1 000 environ, avec ou sans migrations).

- Finalement, à l'échelle de l'arrondissement, il y a toutes les chances de voir la population des ménages composés de personnes âgées de 60-74 ans augmenter de manière considérable entre 2006 et 2021 : + 9 200 sans migrations et + 9 500 avec migrations. Ce mouvement va compenser la diminution, à cette échelle, du nombre de tous les autres types de ménages, quel que soit le scénario migratoire adopté.

Figure 6.24 : Projections SANS migrations du nombre de ménages en 2021 dans l'Arrondissement de Béthune selon l'âge du chef de ménage

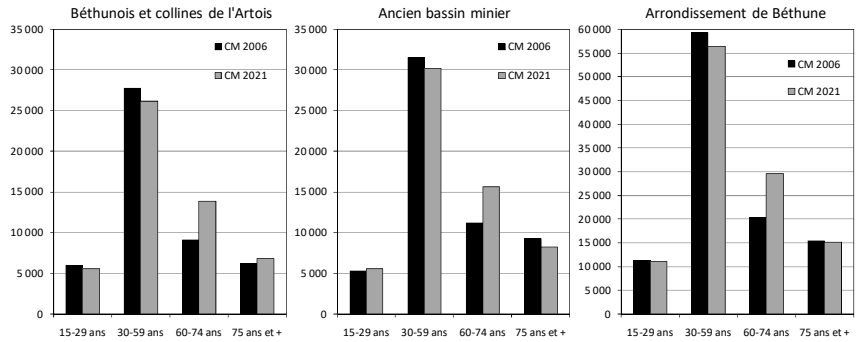
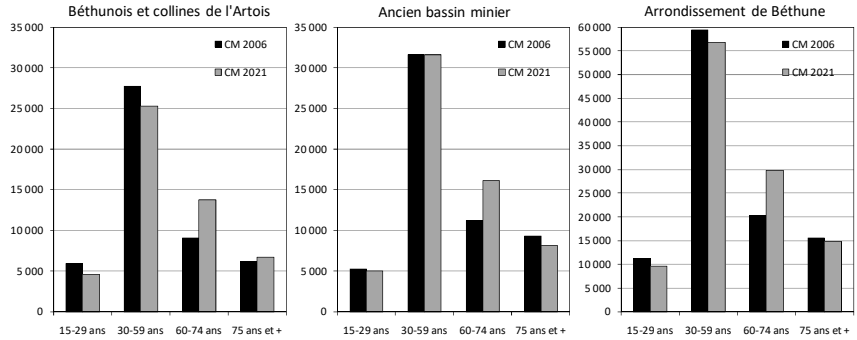


Figure 6.25 : Projections AVEC migrations (flux identiques à ceux des années 2001-06) du nombre de ménages en 2021 dans l'Arrondissement de Béthune selon l'âge du chef de ménage



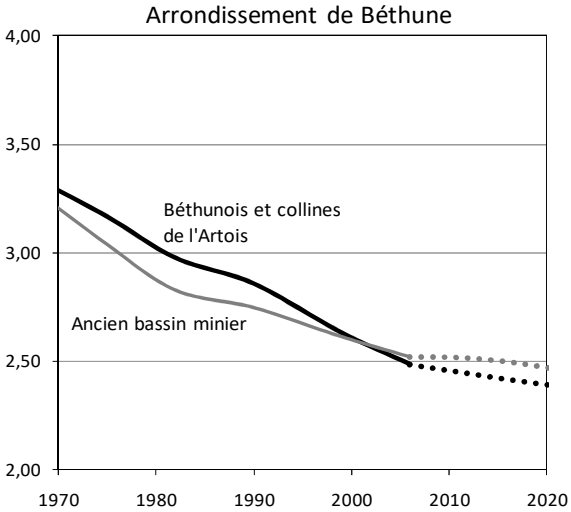
e) Conséquence : une poursuite (modérée) de la baisse de la taille moyenne des ménages

Entre 2006 et 2021, la population de l'arrondissement devrait augmenter de 6 400 personnes sans apport migratoire. Avec cette même hypothèse, le nombre de ménages augmenterait de 5 800. Avec la prise en compte de l'intensité des flux migratoires récents (2001-2005), la population de l'arrondissement compterait 2 900 habitants de plus et 4 800 ménages supplémentaires, soit dans ce cas beaucoup plus de nouveaux ménages que de nouveaux habitants !

Il n'y a là rien d'aberrant. Mais pour arriver à une telle situation, il faut nécessairement que les ménages qui participent à la croissance de l'effectif de ces derniers soient de plus petite taille que la moyenne. C'est précisément le cas ici. La proportion de chefs de ménages parmi les 60-74 ans peut atteindre 70 %, ce qui traduit une part importante de ménages composés d'une personne. Le vieillissement de la population va donc contribuer à augmenter le poids de ce type de ménage au sein de la population et entraîner la réduction de la taille moyenne des ménages. En 2006, dans le Béthunois et les collines de l'Artois, on comptait en moyenne 2,49 personnes par ménage ; il y en avait à peine plus dans l'ancien bassin minier (2,52). Ces valeurs étaient les plus basses jamais atteintes (au moins depuis 1968). La baisse devrait donc se poursuivre, mais on tend vers une situation d'équilibre (figure 6.26) avec des valeurs

voisines de 2,4 personnes par ménage dans le Béthunois et les collines de l'Artois (quel que soit le scénario adopté en ce qui concerne les migrations) et légèrement inférieures à 2,5 dans l'ancien bassin minier[38].

Figure 6.26 : Estimation de la taille moyenne des ménages à l'horizon 2020 selon le secteur



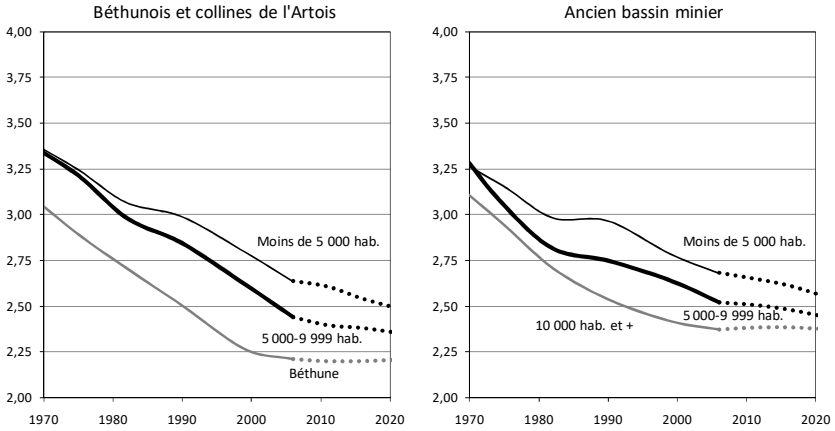
Note de lecture : la tendance graphique est identique quel que soit le scénario adopté en ce qui concerne les migrations.

Dans les deux secteurs, on observe entre 1968 et 2006 un mouvement de différenciation des tailles moyennes des ménages des communes de moins de 5 000 habitants et de 5 000-9 999 habitants (figure 6.27) : les petites communes ont réussi, grâce aux mouvements dominants d'arrivées de couples avec enfant(s), à mieux résister au vieillissement de la population par un renouvellement des ménages composés de 4 personnes ou plus. Cela a moins été le cas dans les communes comptant de 5 000 à 10 000 habitants, ce qui s'est traduit par une baisse plus rapide de la taille moyenne des ménages (des couples initialement avec enfant(s) qui vieillissent, dont les enfants quittent le domicile familial, et qui ne sont pas suffisamment remplacés par de nouvelles familles).

(38) Ces valeurs tiennent compte du fait qu'une partie de la population (4 % environ) ne réside pas au sein des ménages ordinaires.

Du point de vue de la composition des ménages, il y a une plus grande homogénéité entre les communes de l'ancien bassin minier, en dépit de quelques différences (figure 6.27, graphique de droite). Il semble qu'à long terme les tailles moyennes des ménages convergent vers une valeur commune voisine de 2,5 personnes par ménage (± 0,1 personne selon la taille des communes). On remarque aussi une nouvelle fois la proximité sur le plan démographique (en dépit d'une taille différente) entre les communes de 5 000-9 999 habitants et les plus grandes villes du secteur (Auchel, Nœux-les-Mines et Bruay-la-Buissière), ici exprimée au travers des tailles moyennes des ménages.

Figure 6.27 : Estimation de la taille moyenne des ménages à l'horizon 2020 selon le secteur et la taille de la commune de résidence



Note de lecture : la tendance graphique est identique quel que soit le scénario adopté en ce qui concerne les migrations.

Bilan et tableaux récapitulatifs

Une projection n'est pas une prédiction

Les projections de populations n'ont pas de caractère prédictif. Les estimations proposées à l'horizon 2020 ne peuvent donc être assimilées à des prévisions. En fait, leur intérêt est surtout de mieux faire comprendre les dynamiques auxquelles une population est soumise au moment où l'on engage cet exercice de projection, en la soumettant sur

une longue durée à certaines contraintes naturelles (mortalité, fécondité) et migratoires.

On peut faire une analogie avec la photographie. Les mesures intercensitaires peuvent être comparées à un gros plan. Si l'on photographie de cette façon une personne en train de gravir une montagne, un gros plan ne permet pas de situer l'individu sur la pente, et encore moins de saisir le dénivelé de cette dernière. A mesure que l'angle de prise de vue s'élargit, on est en mesure de mieux cerner le contexte dans lequel se situe la personne photographiée. On peut en particulier saisir la pente sur laquelle l'alpiniste s'est engagée, éventuellement avoir une meilleure idée du chemin parcouru et imaginer, sans certitude toutefois, les différents trajets qui se présentent à lui.

Nous avons opéré de la même manière :

- dans un premier temps en situant les résultats issus des cinq premières vagues de l'enquête annuelle de recensement correspondant en moyenne à l'année 2006 au sein d'une échelle de temps plus large (1968-2006 : le « chemin démographique parcouru ») ;
- puis dans un second temps en tentant de saisir la pente sur laquelle la population de l'arrondissement pourrait s'inscrire dorénavant (de 2006 à 2021 : le « chemin qui sera peut être parcouru dans les quinze ans à venir »).

Nous avons présenté deux scénarios se fondant 1) exclusivement sur certaines tendances possibles relatives aux facteurs démographiques naturels (mortalité, fécondité) et 2) sur une interaction entre cette dynamique naturelle possible et la pérennisation des mouvements migratoires observés au cours de la dernière période intercensitaire (2001-2006).

Pourquoi ces deux scénarios ?

1) Le mouvement naturel, même à l'échelle locale, détermine fortement les capacités d'accroissement démographique. En ne soumettant la population qu'aux probabilités de décéder et d'avoir des enfants, on mesure la capacité propre d'une population à assurer son propre renouvellement : sa dynamique (son dynamisme

démographique) intrinsèque permettrait-elle (il) à la population de croître ?

2) La dynamique migratoire récente s'est inscrite, comme nous l'avons montré dans le chapitre 4, dans le cadre de la définition apparente d'un nouvel équilibre migratoire (entendu au sens de modèle constant, ce qui ne signifie pas nécessairement un équilibre entre arrivées et départs). Pour saisir l'impact de cette situation nouvelle, rien de tel que de la prolonger sur une période plus importante. De cette manière, on est en mesure d'apprécier l'intensité réelle sur le plan démographique de mouvements dont les effets ne peuvent prendre toute leur mesure que sur la durée, comme nous l'avons également montré dans le cadre de l'analyse des effets à long terme des migrations nettes (les migrations plus leurs effets différés – cf. chapitre 4, pp. 84-91).

Grandes tendances à l'horizon 2020

Selon les deux scénarios migratoires envisagés et compte tenu d'une réduction tendancielle de la mortalité et d'une stabilité de la fécondité autour de 2 enfants par femme (plus ou moins selon le secteur ou le type de communes), les perspectives suivantes peuvent être proposées :

a) Les effectifs en 2021 (tableaux 6.1 et 6.2)

A l'échelle de l'arrondissement, la population devrait croître d'une manière modérée et approcher (et peut être même dépasser), en 2021, 280 000 habitants (contre 276 000 en 2006).

La population du Béthunois et des collines de l'Artois pourrait augmenter, mais de quelques milliers seulement (+ 4 200 sans migrations) et compter près de 130 000 habitants en 2021. En revanche, si la dynamique migratoire récente devait se prolonger, ce secteur pourrait perdre plus d'un millier d'habitants. Ce déficit serait exclusivement la conséquence de l'effondrement démographique de Béthune, qui profiterait un peu aux communes de 5 000-9 999 habitants de ce secteur, mais surtout aux petites communes du secteur voisin.

Le nombre d'habitants dans l'ancien bassin minier pourrait donc croître fortement d'ici à 2020 si les mouvements migratoires récents se maintenaient (+ 4 200), tandis que cette hausse serait deux fois moins

importante sans apport migratoire (+ 2 200). Par conséquent, l'effectif de ce secteur en 2021 pourrait se situer entre 152 500 et 154 400.

Du fait de la mobilité récemment observée des Béthunois vers les petites communes de l'ancien bassin minier, la poursuite du mouvement migratoire observé lors de la dernière période intercensitaire (2001-2006) a des effets inverses sur les perspectives démographiques de chacun de ces secteurs.

Dans le Béthunois et les collines de l'Artois, seules les communes de moins de 5 000 habitants semblent assurées de poursuivre leur croissance démographique à l'horizon 2021. L'augmentation serait modérée en l'absence de migrations (+ 1 600 en 15 ans) et plus marquée si la dynamique migratoire récente (très positive) se poursuivait (+ 5 300 habitants). Ses effets seraient également positifs sur la croissance des effectifs des communes de 5 000-9 999 habitants (+ 2 200 personnes en 15 ans, au lieu de + 900 sans migrations). En revanche, tandis que le potentiel d'accroissement démographique naturel de Béthune est positif (+ 1 700 habitants entre 2006 et 2021), la poursuite des mouvements récents serait catastrophique à moyen terme pour cette commune (- 8 800 habitants en 15 ans). Cette projection souligne bien l'importance du déficit migratoire actuel. Elle est toutefois peu probable, raison pour laquelle cette hypothèse conduit à des résultats optimistes pour les communes de 5 000-9 999 de ce secteur, mais aussi pour celles de moins de 5 000 habitants de l'ancien bassin minier.

Dans l'ancien bassin minier, trois tendances distinctes émergent. Les communes de moins de 5 000 habitants devraient poursuivre leur croissance démographique, plus ou moins fortement selon que la dynamique naturelle s'accompagne ou non d'une dynamique migratoire voisine des tendances récentes (+ 7 400 avec migrations contre + 1 500 habitants en 15 ans sans apport migratoire). L'effectif des populations résidant dans des communes de 5 000-9 999 habitants devrait diminuer, la dynamique naturelle équilibrée n'apparaissant pas en mesure de contrer une poursuite d'un mouvement dominant de départs de ces communes à l'horizon 2020 (- 2 800 personnes en 15 ans dans ce cas). Enfin, les trois villes de plus de 10 000 habitants (Auchel, Nœux-les-Mines et Bruay-la-Buissière) semblent composer un ensemble démographique caractérisé par une possible stabilité des effectifs à l'horizon 2020.

Tableau 6.1 : Estimation de l'effectif des populations de l'arrondissement de Béthune en 2021 avec ou sans dynamique migratoire

Aire géographique	RR 2006	Projections 2021	
		Solde migratoire nul	Solde migratoire 2001-2006
Arrondissement de Béthune	**275 984**	**282 400**	**278 900**
Ancien bassin minier	**150 211**	**152 500**	**154 400**
Moins de 5 000 hab.	*57 664*	*59 200*	65 000
5 000 - 9 999 hab.	*45 282*	*45 800*	42 500
10 000 hab. et +	*47 266*	*47 500*	46 900
Béthunois et collines de l'Artois	**125 773**	**129 900**	**124 500**
Moins de 5 000 hab.	*65 286*	*66 900*	70 600
5 000 - 9 999 hab.	*34 015*	*34 900*	36 200
Béthune	*26 472*	*28 100*	17 700

Note de lecture : les cellules surlignées en gris correspondent aux projections les plus « optimistes ». La population correspond à la population des ménages + la population hors ménages ordinaires.

Tableau 6.2 : Estimation de l'écart arrondi entre les effectifs des populations estimées en 2021 selon le scénario adopté et l'effectif recensé en 2006

Aire géographique	RR 2006	Projections 2021. Ecart par rapport à 2006	
		Solde migratoire nul	Solde migratoire 2001-2006
Arrondissement de Béthune	**275 984**	**6 400**	**2 900**
Ancien bassin minier	**150 211**	**2 200**	**4 200**
Moins de 5 000 hab.	*57 664*	*1 500*	*7 400*
5 000 - 9 999 hab.	*45 282*	*500*	*-2 800*
10 000 hab. et +	*47 266*	*200*	*-400*
Béthunois et collines de l'Artois	**125 773**	**4 200**	**-1 300**
Moins de 5 000 hab.	*65 286*	*1 600*	*5 300*
5 000 - 9 999 hab.	*34 015*	*900*	*2 200*
Béthune	*26 472*	*1 700*	*-8 800*

Note de lecture : les cellules surlignées en gris correspondent aux projections qui conduiraient à une baisse de l'effectif de la population.

b) Les ménages en 2021 (tableaux 6.3 et 6.4)

A l'échelle de l'arrondissement, le nombre de ménages devrait continuer d'augmenter pour dépasser, largement, le seuil des 110 000 en 2021. On en comptait un peu plus de 106 000 en 2006.

Dans l'ancien bassin minier, il devrait y avoir de 2 200 à 3 500 ménages supplémentaires en 2021. Dans le Béthunois et les collines de l'Artois, la croissance attendue du nombre de ménages devrait être comparable (de + 1 300 à + 3 600 en 15 ans). Du fait, au cours des dernières années, de l'importance et de l'asymétrie des migrations entre ces deux secteurs, la poursuite de la dynamique récente aurait un effet positif sur l'augmentation du nombre de ménages dans l'ancien bassin minier, tandis qu'elle réduirait au contraire sa croissance dans le Béthunois et les collines de l'Artois.

Dans le Béthunois et les collines de l'Artois, le nombre de ménages dans les communes de moins de 10 000 habitants devrait augmenter : nettement dans celles de moins de 5 000 habitants (de + 2 100 sans migrations à + 3 600 avec le prolongement des flux migratoires récents), plus faiblement dans celles de 5 000-9 999 habitants (de + 700 à + 1 300 selon le scénario migratoire). Le nombre de ménages pourrait aussi augmenter à Béthune, mais à la seule condition que le solde migratoire soit au moins nul au cours de la période 2006-2020 (+ 800 dans ce cas). En revanche, si la dynamique migratoire récente se confirmait (ce qui est largement improbable), Béthune pourrait perdre jusqu'à 3 600 ménages.

Dans l'ancien bassin minier, le nombre de ménages devrait rester stable dans les trois communes de plus de 10 000 habitants. Celles de moins de 5 000 habitants devraient dans le même temps continuer de voir le nombre de ménages augmenter, plus fortement en cas de poursuite de la dynamique migratoire récente (+ 3 800 ménages en 15 ans contre + 1 500 sans migrations). Sans la persistance (très hypothétique, nous insistons sur ce point) d'un flux important d'arrivées en provenance de Béthune, cette croissance devrait donc rester modérée. Enfin, le bilan est plus contrasté dans les communes intermédiaires (5 000-9 999 habitants) : avec un flux migratoire comparable à celui des années 2001-2005, le nombre de ménages serait légèrement négatif (- 1 000 en 15 ans) tandis que le solde serait positif en l'absence de migrations (+ 700).

Tableau 6.3 : Estimation du nombre de ménages dans l'arrondissement de Béthune en 2021 selon le scénario (avec ou sans dynamique migratoire)

Aire géographique	RR 2006	Projections 2021	
		Solde migratoire nul	Solde migratoire 2001-2006
Arrondissement de Béthune	**106 324**	**112 200**	**111 200**
Ancien bassin minier	**57 353**	**59 600**	**60 900**
Moins de 5 000 hab.	*20 766*	*22 300*	*24 600*
5 000 - 9 999 hab.	*17 332*	*18 000*	*17 200*
10 000 hab. et +	*19 255*	*19 300*	*19 100*
Béthunois et collines de l'Artois	**48 970**	**52 600**	**50 300**
Moins de 5 000 hab.	*24 012*	*26 100*	*27 600*
5 000 - 9 999 hab.	*13 457*	*14 200*	*14 800*
Béthune	*11 501*	*12 300*	*7 900*

Note de lecture : les chiffres sur fond gris correspondent aux projections les plus « optimistes ».

Tableau 6.4 : Estimation de l'écart entre les nombres estimés de ménages en 2021 selon le scénario adopté et l'effectif recensé en 2006

Aire géographique	RR 2006	Projections 2021. Ecart par rapport à 2006	
		Solde migratoire nul	Solde migratoire 2001-2006
Arrondissement de Béthune	**106 324**	**5 800**	**4 800**
Ancien bassin minier	**57 353**	**2 200**	**3 500**
Moins de 5 000 hab.	*20 766*	*1 500*	*3 800*
5 000 - 9 999 hab.	*17 332*	*700*	*-100*
10 000 hab. et +	*19 255*	*0*	*-200*
Béthunois et collines de l'Artois	**48 970**	**3 600**	**1 300**
Moins de 5 000 hab.	*24 012*	*2 100*	*3 600*
5 000 - 9 999 hab.	*13 457*	*700*	*1 300*
Béthune	*11 501*	*800*	*-3 600*

Note de lecture : les chiffres sur fond gris correspondent aux projections qui conduiraient à une baisse de l'effectif de la population.

c) La structure par âge en 2021 (tableaux 5 et 6)

L'augmentation du nombre d'habitants de l'arrondissement de Béthune doit beaucoup à la croissance des effectifs de personnes âgées de 60-74 ans. Celle-ci expliquerait aussi l'augmentation du nombre de ménages et contribuerait enfin à la poursuite de la baisse de la taille moyenne des ménages (ceux dont la personne de référence est âgée de 60-74 ans sont de petite taille).

Au niveau de l'arrondissement (tableau 6.5), on devrait compter en 2021, quel que soit le scénario migratoire, au moins 15 500 personnes âgées de 60-74 ans de plus qu'en 2006. Cette augmentation compenserait la diminution attendue des effectifs dans tous les autres groupes d'âges, et notamment celui des personnes âgées de 30-59 ans (de – 4 100 à - 5 800 personnes selon le scénario).

Tableau 6.5 : Estimation de la variation des effectifs entre 2006 et 2021 selon le groupe d'âges et le scénario migratoire à l'échelle de l'arrondissement de Béthune

Groupe d'âges	RR 2006	Projections 2021	
		Solde migratoire nul	Solde migratoire 2001-2006
0-14 ans	53 785	-3 000	-3 300
15-29 ans	53 560	-100	-5 100
30-59 ans	112 618	-5 800	-4 100
60-74 ans	33 567	15 600	16 100
75 ans et +	22 454	-300	-700
Total	275 984	6 400	2 900

Dans le Béthunois et les collines de l'Artois (tableau 6.6), l'augmentation importante des 60-74 ans (environ + 8 000 personnes quel que soit le scénario) serait renforcée par une légère croissance de l'effectif de personnes âgées de plus de 75 ans (+ 1 000 environ). Les perspectives démographiques seraient négatives pour tous les autres groupes d'âges, en particulier les 30-59 ans (- 3 300 à – 4 200 personnes selon les scénarios) et, à un degré moindre, les 15-29 ans (- 1 100 à – 4 300).

Dans l'ancien bassin minier (tableau 6.6), les 60-74 ans verraient leur effectif augmenter, selon les scénarios, de + 7 400 à + 8 200 en 15 ans.

Cette augmentation compenserait (tout juste dans le cas où l'intensité des flux migratoires 2001-2005 devait se prolonger) les déficits annoncés dans les autres groupes d'âges (sauf pour les 15-29 ans dans l'hypothèse improbable d'un solde migratoire nul à tous les âges).

Au sein du Béthunois et des collines de l'Artois, le nombre de personnes âgées de 60-74 ans devrait augmenter dans tous les types de communes. On note également que la prise en compte ou non des migrations a peu d'effet sur l'ordre de grandeur des augmentations attendues pour ce groupe d'âges. C'est également vrai pour les 75 ans et plus. Les mouvements migratoires sont en effet de faible ampleur à partir de 60 ans. En revanche, pour les autres tranches d'âges, les migrations ont un effet sur les variations possibles des effectifs. Ainsi, sans migrations, on observerait un déficit important de personnes âgées de 30-59 ans *dans les communes de moins de 5 000 habitants*, alors que l'effectif varierait peu avec les migrations. Le constat est le même, mais atténué, pour les 0-14 ans. Au contraire, à *Béthune*, la prise en compte des migrations conduirait à une baisse considérable de l'effectif des 30-59 ans à l'horizon 2020, tandis que le solde serait positif avec un solde migratoire nul sur toute la durée de projection. *Dans les communes de 5 000-9 999 habitants*, les déficits de population, déjà peu importants si le solde migratoire demeurait nul, seraient encore moins marqués si les flux migratoires récents se poursuivaient d'ici à 2021.

Au sein de l'ancien bassin minier, l'effectif des 60-74 ans serait également en augmentation dans tous les types de communes. L'ordre de grandeur de ces variations dépendrait peu de la dynamique migratoire à venir. *Dans les communes de moins de 5 000 habitants*, la prise en compte des migrations assurerait un gain de population pour tous les autres groupes d'âges, à l'exception des moins de 15 ans (leur effectif serait stable). En revanche, sans apport migratoire, on compterait par rapport à 2006 environ 1 500 enfants de moins de 15 ans et 1 600 adultes âgés de 30-54 ans de moins qu'en 2006. *Dans les communes de 5 000-9 999 habitants*, il faut s'attendre à une diminution de l'effectif de tous les groupes d'âges, surtout si les flux migratoires récents devaient se maintenir à l'horizon 2020. Enfin, *dans les communes de plus de 10 000 habitants*, les pertes les plus importantes devraient concerner les personnes âgées de plus de 75 ans (- 1 000 environ en 15 ans). Pour les autres groupes d'âges, les déficits devraient être faibles.

Tableau 6.6 : Estimation de la variation des effectifs entre 2006 et 2021 selon le groupe d'âges, le secteur, la taille de la commune et le scénario migratoire

Béthunois et collines de l'Artois

Groupe d'âges	RR 2006	Projections 2021	
		SM=0	SM 2001-2006
0-14	23 635	-700	-1 500
15-29	24 554	-1 100	-4 300
30-59	52 881	-3 300	-4 200
60-74	15 273	8 200	7 900
75 et +	9 430	1 100	800
Total	125 773	4 200	-1 300

Moins de 5 000 hab.

Groupe d'âges	RR 2006	Projections 2021	
		SM=0	SM 2001-2006
0-14	12 624	-1 800	-400
15-29	11 431	1 100	-800
30-59	29 103	-3 800	700
60-74	7 769	5 100	5 200
75 et +	4 359	1 000	600
Total	65 286	1 600	5 300

5 000-9 999 hab.

Groupe d'âges	RR 2006	Projections 2021	
		SM=0	SM 2001-2006
0-14	6 345	-100	200
15-29	6 622	-300	-200
30-59	13 898	-800	-100
60-74	4 419	1 800	1 700
75 et +	2 730	300	600
Total	34 015	900	2 200

Béthune

Groupe d'âges	RR 2006	Projections 2021	
		SM=0	SM 2001-2006
0-14	4 666	1 200	-1 300
15-29	6 501	-1 900	-3 200
30-59	9 880	1 300	-4 700
60-74	3 085	1 300	800
75 et +	2 341	-200	-400
Total	26 472	1 700	-8 800

Ancien bassin minier

Groupe d'âges	RR 2006	Projections 2021	
		SM=0	SM 2001-2006
0-14	30 150	-2 300	-1 800
15-29	29 006	1 000	-800
30-59	59 737	-2 500	100
60-74	18 294	7 400	8 200
75 et +	13 025	-1 400	-1 500
Total	150 211	2 200	4 200

Moins de 5 000 hab.

Groupe d'âges	RR 2006	Projections 2021	
		SM=0	SM 2001-2006
0-14	11 859	-1 500	-100
15-29	10 956	800	600
30-59	24 208	-1 600	2 300
60-74	6 556	3 700	4 200
75 et +	4 085	100	300
Total	57 664	1 500	7 300

5 000-9 999 hab.

Groupe d'âges	RR 2006	Projections 2021	
		SM=0	SM 2001-2006
0-14	9 147	-800	-1 600
15-29	8 734	400	-1 300
30-59	17 712	-700	-1 400
60-74	5 690	2 000	2 100
75 et +	3 999	-400	-600
Total	45 282	500	-2 800

10 000 hab. et +

Groupe d'âges	RR 2006	Projections 2021	
		SM=0	SM 2001-2006
0-14	9 144	0	-200
15-29	9 316	-200	-100
30-59	17 817	-200	-700
60-74	6 047	1 700	1 800
75 et +	4 941	-1 100	-1 200
Total	47 266	200	-400

Pour résumer

En 2020, la population de l'arrondissement devrait approcher les 280 000 habitants. Cette augmentation serait exclusivement assurée par la croissance importante (au moins 15 000 personnes) de l'effectif des 60-74 ans. Cette augmentation de la taille de la population s'accompagnerait d'une croissance quasiment égale du nombre de ménages. En résumé, pour une personne de plus en 2020, on devrait également compter un ménage de plus !

La population de chaque secteur devrait également croître. Il est en effet peu probable que le flux dominant de départs de la ville de Béthune soit aussi important à l'horizon 2020 qu'au cours des années 2001-2005. De ce fait, il y a peu de chances pour que l'effectif de la population du Béthunois et des collines de l'Artois diminue au cours des prochaines années. Compte tenu des flux entre Béthune et les communes voisines de l'ancien bassin minier (en particulier celles de moins de 5 000 habitants), la croissance démographique de ce secteur ne pourra donc pas être aussi élevée que ce qu'envisage le scénario qui s'appuie sur le prolongement des mouvements migratoires récents.

Dans le Béthunois et les collines de l'Artois ainsi que dans l'ancien bassin minier, cette augmentation de l'effectif de la population devrait s'accompagner d'une hausse très proche du nombre de ménages, en raison du vieillissement important de la population et du poids croissant des personnes âgées de plus de 60 ans dans la population de chacun des secteurs de l'arrondissement.

A l'échelle de l'arrondissement, la prise en compte des migrations aurait peu d'effet sur les tendances générales, compte tenu de l'interaction migratoire entre les différents espaces résidentiels qui le composent. En revanche, la prolongation de la dynamique migratoire récente propre à chaque type de communes a un effet considérable sur le sens de leur évolution démographique possible à l'horizon 2020 (sauf pour les communes de plus de 10 000 habitants de l'ancien bassin minier) :

1) Dans les villes de moins de 5 000 habitants, la poursuite des migrations récentes accentuerait fortement, à l'horizon 2020, l'augmentation de la population de l'ensemble des communes de ce type.

2) Elle affecterait le potentiel d'accroissement naturel des communes de 5 000-9 999 habitants de l'ancien bassin minier, et renforcerait au contraire la dynamique naturelle potentielle de celles du Béthunois et des collines de l'Artois, qui ont profité dans une certaine mesure des départs de la ville de Béthune.

3) Enfin, elle conduirait à une diminution importante de l'effectif de la population de la ville-centre de l'arrondissement, Béthune, tandis qu'il pourrait demeurer stable en l'absence de mouvements migratoires.

En somme, au niveau de l'arrondissement, on peut s'attendre à une augmentation mesurée de l'effectif de la population. Cette hausse sera concentrée essentiellement dans les petites communes de moins de 5 000 habitants et s'accompagnera d'un vieillissement de la population, puisque la croissance des effectifs de personnes âgées de 60-74 ans dans tous les types de communes sera suffisamment élevée pour compenser la baisse du nombre de personnes de presque tous les autres groupes d'âges. A l'horizon 2020, un quart de la population de l'arrondissement devrait être âgée de 60 ans et plus (contre une sur cinq en 2006). C'est à ce niveau que va se situer la principale évolution démographique de l'arrondissement.

CHAPITRE 7

Et si les migrants en provenance de l'arrondissement de Lille devenaient moins nombreux ? Perspectives à l'horizon 2020

Pour chacune des sous-populations de l'arrondissement, les résultats auxquels parviennent les deux scénarios proposés précédemment ne permettent pas de déterminer des plages de variation démographique au sein desquelles ont est assuré que se situera l'évolution réelle. En d'autres termes, les effectifs projetés à l'horizon 2020 avec et sans migrations ne constituent pas les valeurs hautes et basses (ou l'inverse) que pourraient atteindre le nombre d'habitants de chacune des populations de l'arrondissement de Béthune.

Le scénario fondé sur un solde migratoire nul à tous les âges est improbable. Il présente seulement l'intérêt de souligner le potentiel intrinsèque d'accroissement démographique (la réserve de croissance inscrite dans la structure par âge) des populations de l'arrondissement. De son côté, la poursuite des soldes migratoires récents est plus vraisemblable, mais très hypothétique tout de même. Ce scénario est intéressant pour révéler l'ampleur des mouvements récents, qui apparaît mal lorsque ces derniers sont saisis sur une période de temps réduite.

On a vu que les mouvements internes à l'arrondissement étaient ceux qui avaient le plus d'effets sur la dynamique de chacune des sous-populations définies dans ce travail. Nous avons notamment évoqué les interactions entre Béthune et les communes de moins de 5 000 habitants, en particulier celles de l'ancien bassin minier.

Dans ce dernier chapitre, nous souhaitons souligner l'influence que pourrait avoir la réduction d'un des nombreux flux de migrants externes à l'arrondissement sur les perspectives démographiques de ce dernier. A partir de quel moment la variation d'un flux d'arrivées renverse-t-elle les tendances démographiques lourdes à l'horizon 2020, et dans quelle

mesure ? Nous avons retenu le flux en provenance de l'arrondissement de Lille comme exemple pour deux raisons :

- Tout d'abord, comme nous l'avons souligné dans le chapitre 5, il s'agit du flux d'arrivées « externes » dans l'arrondissement le plus important. Ainsi, au terme de la période 2001-2006, les communes de l'ancien bassin minier ont accueilli 2 500 migrants originaires de l'arrondissement de Lille âgés d'au moins 5 ans en 2006, tandis qu'on en dénombre 3 300 au sein des communes du Béthunois et des collines de l'Artois ;
- Ensuite, cette simulation rencontre une réalité puisque Lille et son agglomération tentent actuellement de limiter le phénomène de fuite d'une partie de leur population.

Les caractéristiques des migrants originaires de Lille

En 2006, plus de 8 000 habitants de l'arrondissement de Béthune âgés d'au moins 5 ans résidaient cinq ans auparavant dans le département du Nord. Plus de 7 sur 10 (environ 5 800) habitaient plus précisément l'arrondissement de Lille. Ces migrants en provenance de l'arrondissement de Lille sont plus nombreux à demeurer en 2006 dans le Béthunois et les collines de l'Artois que dans l'ancien bassin minier (respectivement 3 300 et 2 500), mais la part qu'ils représentent parmi les migrants originaires du Nord est plus élevée dans l'ancien bassin minier : près de 8 migrants sur 10 en provenance du Nord viennent plus précisément de l'arrondissement de Lille, tandis que cette proportion est de 2 sur 3 dans le Béthunois et les collines de l'Artois (cf. figure 7.1, p. 226).

Peu de migrants en provenance de la ville-centre de Lille

On peut décomposer le flux de migrants originaires de l'arrondissement de Lille en isolant ceux qui viennent de la ville-centre, des communes de la « banlieue sud »[39] et du reste de l'arrondissement. Les néo-habitants de l'arrondissement de Béthune sont peu nombreux à venir de Lille et

(39) La « banlieue sud » comprend les communes de : Englos, Faches-Thumesnil, Hallènes-les-Haubourdin, Haubourdin, Loos, Ronchin, Séquedin et Wattignies. Cet ensemble a été défini en concertation avec l'AULAB afin de tester le poids du cœur de l'arrondissement dans les flux de migrants à destination de l'arrondissement de Béthune.

encore moins des communes de la « banlieue sud » : ils représentent respectivement 22 % et 10 % des migrants originaires de l'arrondissement de Lille. Ces proportions peuvent varier selon le type de communes de résidence en 2006 (cf. figure 7.2, p. 226). La part des Lillois est ainsi plus élevée parmi les migrants originaires de l'arrondissement de Lille qui résident en 2006 dans les communes de plus de 10 000 habitants (près d'un tiers, quel que soit le secteur de résidence). Et c'est dans les plus petites communes que ces proportions sont les plus faibles, comme si les anciens habitants de la capitale régionale privilégiaient un autre centre urbain, certes de bien plus petite taille, quand ils partent de Lille. Même en agrégeant les anciens habitants des communes de la « banlieue sud », la part des migrants en provenance du « cœur » de l'arrondissement de Lille demeure dans tous les cas nettement inférieure à la moitié.

Ces migrants originaires de la ville-centre de Lille représentent un peu plus de 1 200 personnes âgées de 5 ans et plus. Les communes de 5 000-9 999 habitants se partagent, comme celles de plus de 10 000 habitants, une grosse centaine de migrants dans chaque secteur. Les communes de moins de 5 000 habitants de l'ancien bassin minier accueillent au total plus de 300 anciens Lillois et celles, plus nombreuses, du Béthunois et des collines de l'Artois, un peu plus de 400. Ce n'est certes pas négligeable, mais le poids des anciens Lillois dans la dynamique migratoire est faible. Pour que les mesures prises par l'agglomération lilloise en faveur d'une meilleure fidélisation résidentielle de ses habitants aient un effet sur la dynamique migratoire de l'arrondissement de Béthune, il faut donc qu'elles portent sur l'ensemble des habitants de l'arrondissement de Lille. C'est seulement à cette échelle et, comme on va le voir, dans la mesure où la capacité de « rétention » démographique devient notable, que la prise en compte d'une réduction des flux en provenance de cette aire géographique peut avoir des conséquences significatives sur la croissance démographique de l'arrondissement de Béthune.

Figure 7.1 : Poids des migrants originaires de l'arrondissement de Lille parmi ceux qui résidaient dans le Nord en 2001 selon le secteur et le type de communes de résidence en 2006

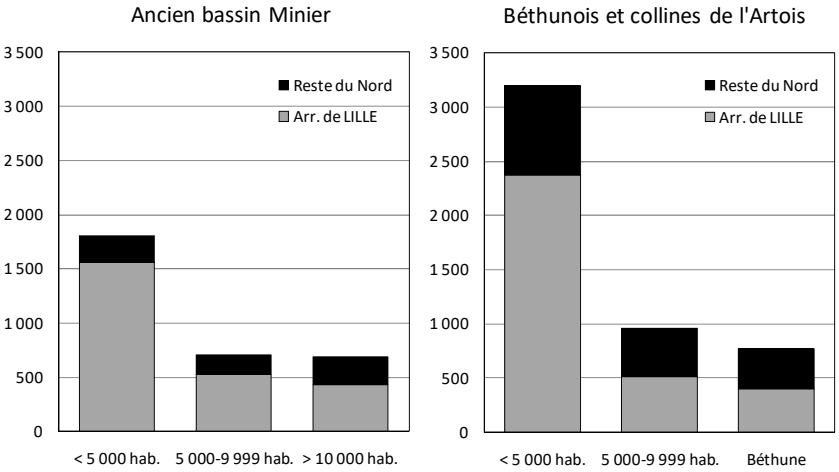
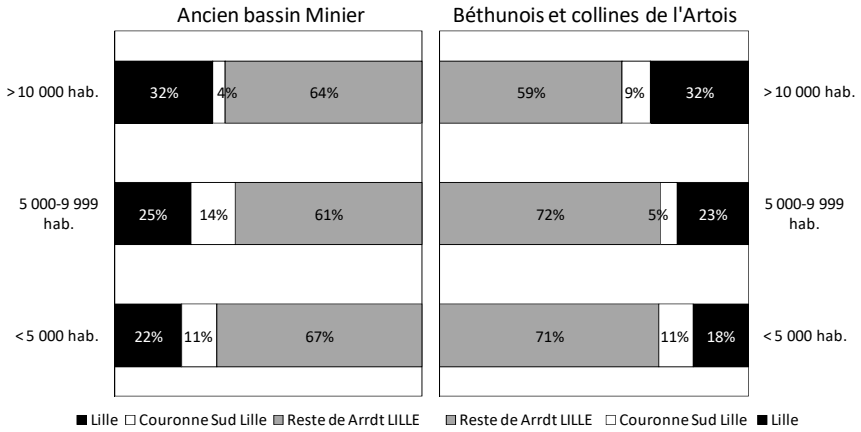


Figure 7.2 : Répartition (en %), au sein de chaque secteur et type de communes de résidence en 2006, des migrants en provenance de l'arrondissement de Lille selon l'origine géographique détaillée

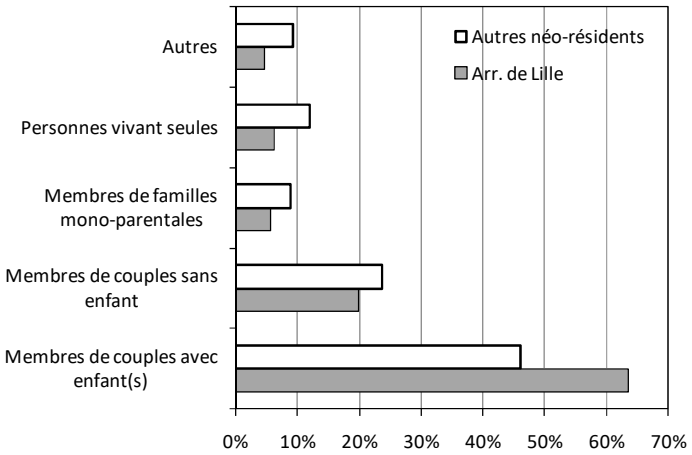


Note de lecture : 22 % des migrants originaires de l'arrondissement de Lille qui résidaient en 2006 dans des communes de moins de 5 000 habitants de l'ancien bassin minier viennent plus précisément de Lille.

Une population d'anciens « Lillois »[40] majoritairement « familiale »

Les migrants originaires de l'arrondissement de Lille se distinguent des autres néo-résidents. Plus de 60 % d'entre eux appartiennent à des familles composées d'un couple avec enfant(s), tandis que cette proportion est inférieure à 50 % pour les autres nouveaux habitants de l'arrondissement de Béthune. On compte en revanche parmi ces derniers davantage de membres de couples sans enfant et de personnes seules (figure 7.3).

Figure 7.3 : Répartition (en %) des migrants originaires de l'arrondissement de Lille selon le type de ménage auquel ils appartiennent



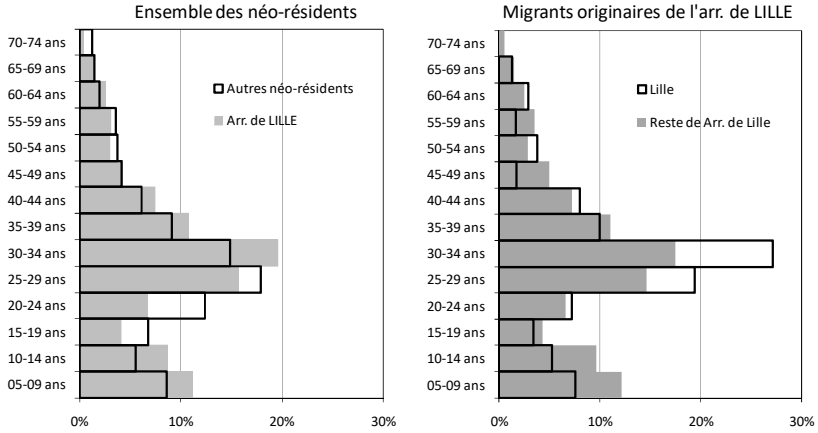
Note de lecture : Parmi les 5 800 migrants âgés de 5 ans et plus en 2006 originaires de l'arrondissement de Lille, 20 % résident au sein d'un ménage composé de deux adultes sans enfant. Cette proportion est proche de 25 % parmi les autres nouveaux habitants de l'arrondissement de Béthune.

La part importante d'anciens habitants de l'arrondissement de Lille vivant au sein de familles composées de deux adultes et d'enfants se concrétise par une sur-représentation des personnes âgées de 30-44 ans (les parents) et de 5-14 ans (les enfants) : ces deux groupes d'âges regroupent près de 60 % des migrants originaires de l'arrondissement de Lille (figure 7.4, graphique de gauche). C'est beaucoup plus que pour les

(40) Par « Lillois », on entend ici les habitants de l'arrondissement de Lille.

autres néo-résidents (44 %), qui eux se concentrent sur la tranche d'âges des 20-34 ans (45 % des effectifs).

Figure 7.4 : Structure par âge (en %) des migrants originaires de l'arrondissement de Lille

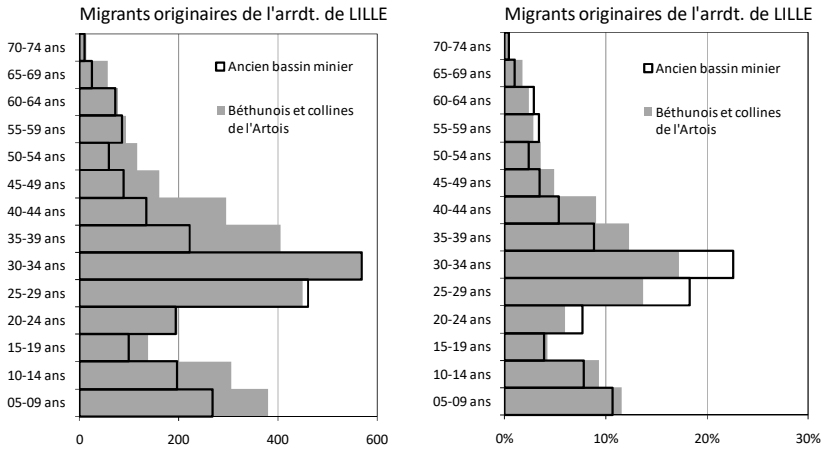


Au sein de l'ensemble composé des migrants originaires de l'arrondissement de Lille, les structures par âge diffèrent nettement selon que les migrants résidaient ou non dans la ville-centre (figure 7.4, graphique de droite). Ainsi, les anciens habitants de Lille sont fortement concentrés dans les tranches d'âges 25-29 ans et 30-34 ans (47 % des effectifs dans ces seuls groupes d'âges). Il s'agit (notamment pour les 25-29 ans parmi lesquels on trouve de nombreux anciens étudiants âgés de 20-24 ans en 2001) de personnes seules et de couples sans enfant mais aussi (en particulier pour les 25-29 ans) de couples avec de très jeunes enfants. En effet, si la part des enfants de moins de 15 ans est peu importante parmi les anciens résidents de la ville-centre de l'arrondissement, une proportion équivalente à celle des autres migrants originaires de l'arrondissement de Lille est pourtant membre d'un couple avec enfants. Cela est dû au fait que ces derniers sont âgés de moins de 5 ans et ne figurent pas parmi la population de migrants telle qu'elle est définie par l'INSEE[41].

(41) Les enfants nés au cours de la période intercensitaire ne sont pas considérés du point de vue statistique comme migrants en 2006, puisqu'ils n'avaient pas de lieu de résidence cinq ans auparavant. Ils ne sont donc pas inclus dans le fichier MIGCOM. En revanche, ils sont recensés et sont pris en compte dans la typologie des ménages. Ainsi, un adulte figurant dans

Cette précision méthodologique n'est pas sans importance car elle permet aussi de comprendre les différences de structure par âge des migrants originaires de l'arrondissement de Lille selon le secteur de résidence en 2006 (figure 7.5), alors que la composition des ménages migrants en provenance de l'arrondissement de Lille est quasiment la même quel que soit le secteur de résidence en 2006 (cf. figure 7.6, p. 230).

Figure 7.5 : Structure par âge des migrants originaires de l'arrondissement de Lille selon le secteur de résidence en 2006 (en effectif et en %)



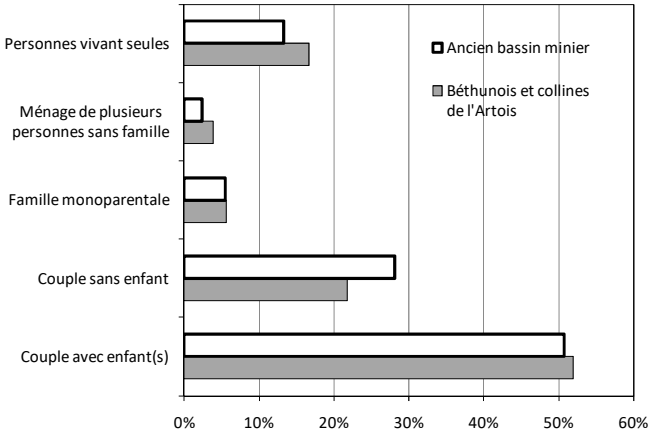
Note de lecture : Ces deux graphiques présentent les mêmes données de deux manières différentes. Sur le graphique de gauche figurent les effectifs par groupe d'âges quinquennaux. Par exemple, il y a 200 enfants âgés de 10-14 ans parmi les migrants originaires de l'arrondissement de Lille résidant en 2006 dans les communes de l'ancien bassin minier. Ils correspondent à 7 % environ de cette population. Cette information figure sur le graphique de droite qui représente le poids de chaque groupe d'âges, pour 100 personnes, au sein de chacune des sous-populations étudiées.

Globalement, les migrations en provenance de l'arrondissement de Lille pour celui de Béthune sont majoritairement de type familial. Quel que soit le secteur, le poids des familles est le même (un ménage sur deux ; cf. figure 7.6). On compte un peu plus de ménages de deux adultes sans enfant dans l'ancien bassin minier (28 % contre 22 %), tandis que dans le

le fichier MIGCOM, rattaché à un ménage composé de deux adultes avec enfant(s), peut n'avoir aucun enfant de plus de 5 ans mais deux âgés de 0-4 ans.

Béthunois et les collines de l'Artois, les personnes seules sont proportionnellement plus nombreuses (17 % contre 13 %).

Figure 7.6 : Types de ménages originaires de l'arrondissement de Lille selon le secteur de résidence en 2006



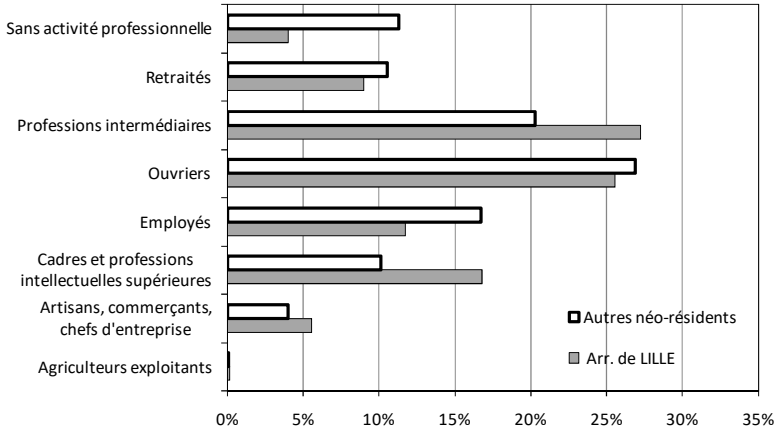
Sur le plan de la composition par âge, en schématisant, on pourrait écrire que la population migrante originaire de l'arrondissement de Lille qui se dirige vers les communes du Béthunois et des collines de l'Artois est la même que celle qui réside en 2006 dans l'ancien bassin minier, à laquelle il faudrait ajouter encore plus de familles composées d'adultes âgés de 35-54 ans et de leurs enfants âgés de 5 à 20 ans (figure 7.5, graphique de gauche). On peut approfondir cette première analyse par le graphique de droite (figure 7.5) qui montre bien la forte sur-représentation des 25-34 ans parmi les migrants qui résident en 2006 dans l'ancien bassin minier. C'est parmi ces derniers que l'on compte la plupart des adultes en couple sans enfant. Mais cette même tranche d'âges compte aussi des couples avec des enfants de moins de cinq ans. La population qui arrive dans l'ancien bassin minier est donc plus jeune en moyenne, mais elle compte la même part de familles (couples avec enfant(s)). Ces couples plus jeunes commencent seulement à avoir des enfants, ce qui explique la part moins grande des 5-14 ans parmi les migrants résidant dans l'ancien bassin minier. Au contraire, ceux qui habitent dans le Béthunois et les collines de l'Artois étant plus âgés en moyenne, leurs enfants sont plus grands et figurent, comme toute personne ayant au moins 5 ans en 2006, parmi la population ayant

changé de résidence au cours des cinq dernières années. Enfin, on peut émettre l'hypothèse selon laquelle les migrants qui se dirigent vers le Béthunois et les collines de l'Artois le font (probablement) davantage une fois tous les enfants nés (d'où des adultes plus âgés et des enfants âgés de plus de 5 ans), tandis qu'une part des mouvements en direction de l'ancien bassin minier répond à un besoin résidentiel anticipé (la migration est dans ce cas stimulée par des projets de constitution ou d'agrandissement de la famille). L'analyse de la stratification sociale semble apporter du crédit à cette hypothèse.

Stratification sociale des migrants

Les ouvriers et les professions intermédiaires sont les catégories socioprofessionnelles les plus représentées parmi les personnes qui se sont installées dans l'arrondissement de Béthune entre 2001 et 2006 (figure 7.7).

Figure 7.7 : Répartition des chefs de ménage migrants qui résidaient dans l'arrondissement de Lille en 2001 selon leur PCS en 2006

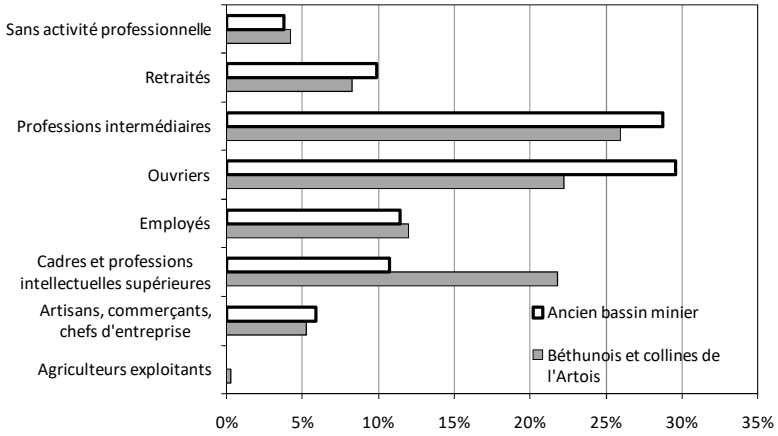


Qu'ils viennent plus précisément de l'arrondissement de Lille, du reste de la région ou de la France, ce schéma est respecté. Toutefois, ces deux sous-populations présentent quelques particularités. Ainsi, on compte en proportion près de deux fois plus de cadres et professions intellectuelles supérieures parmi les chefs de ménage originaires de l'arrondissement de Lille que parmi ceux en provenance des autres territoires (respectivement 17 % et 10 %). On compte également parmi les

chefs de ménage originaires de l'arrondissement de Lille plus de professions intermédiaires (27 % contre 20 %). Au total, dans 44 % des cas (contre 37 % pour les autres néo-résidents), la personne de référence des ménages originaires de l'arrondissement de Lille appartient aux classes « moyenne supérieure » ou « supérieure », tandis que parmi les autres néo-résidents une proportion identique (44 % contre 37 % pour ceux originaires de l'arrondissement de Lille) est ouvrier ou employé. C'est également parmi ces derniers que l'on compte la part la plus importante de chefs de ménage sans activité professionnelle (11 %, contre 4 % parmi les chefs de ménage originaires de l'arrondissement de Lille).

La composition sociale des chefs de ménage migrants originaires de l'arrondissement de Lille diffère aussi nettement selon le secteur de résidence en 2006 (figure 7.8).

Figure 7.8 : Répartition des chefs de ménage migrants qui résidaient dans l'arrondissement de Lille en 2001 selon leur PCS en 2006 et le secteur de résidence en 2006



Ainsi, en proportion, les communes du Béthunois et des collines de l'Artois ont accueilli deux fois plus de cadres et professions intellectuelles supérieures que celles de l'ancien bassin minier (respectivement 22 % et 11 %). Les chefs de ménage appartenant à cette catégorie sont même quasiment aussi nombreux que les ouvriers parmi les migrants originaires de l'arrondissement de Lille qui résident en

2006 dans le Béthunois et les collines de l'Artois (environ 22 %). En revanche, dans l'ancien bassin minier, parmi les migrants en provenance de l'arrondissement de Lille, les ouvriers sont trois fois plus nombreux que les cadres et professions intellectuelles supérieures (30 % contre 11 %).

Ces résultats, conjugués à ceux relatifs à la structure par âge, apportent quelques éléments d'information sur les motifs migratoires, qui sont à la fois familiaux et économiques. Il semblerait que les catégories les plus modestes anticipent leur migration en quittant l'arrondissement de Lille dès les premières naissances, voire même avant l'arrivée du premier enfant, tandis que les catégories bénéficiant de revenus plus importants sembleraient migrer vers l'arrondissement de Béthune une fois la famille constituée. Cette analyse demanderait toutefois à être précisée par l'exploitation de données plus adaptées que celles figurant dans le fichier MIGCOM.

Fécondité et migrations : estimation du nombre d'enfants de moins de cinq ans « liés » aux néo-résidents originaires de l'arrondissement de Lille

L'analyse des migrations d'un recensement à l'autre à partir du fichier MIGCOM ne prend pas en compte les naissances issues des migrants au cours de la période de cinq ans précédent le recensement de 2006. Le nombre d'enfants âgés de 0-4 ans liés aux migrants peut toutefois être estimé.

Le principe de cette estimation est simple : on applique aux femmes âgées de 15-49 ans faisant partie des migrants originaires de l'arrondissement de Lille, le taux de fécondité annuel moyen (ou taux global de fécondité : TGF[42]) estimé pour le type de communes dans lequel elles résident en 2006. Par exemple, on applique aux nouvelles habitantes des communes de moins de 5 000 habitants de l'ancien bassin minier, le TGF estimé pour la population féminine de ce type de communes.

(42) Le TGF correspond au nombre d'enfants qu'une femme a en moyenne chaque année au cours de sa vie féconde. Cet indicateur correspond *grosso modo* au 1/35e de sa descendance finale (soit le nombre moyen d'enfants à la fin de la vie féconde, qui est aussi le cumul des naissances au cours des 35 ans de la vie féconde des femmes).

Ce produit (nombre de femmes de 15-49 ans × TGF) permet d'estimer les naissances au cours d'une année. Pour évaluer le nombre d'enfants nés de ces femmes en cinq ans, il suffit de multiplier par cinq ce produit. Le nombre de naissances issues de femmes qui ont changé de communes au cours des cinq années précédent le recensement de 2006 (N_{mig}) est donc approché par la relation suivante :

$$N_{mig} = 5 \times F_{mig_15-49\ ans} \times TGF$$

Le nombre d'enfants âgés de 0-4 ans présents au recensement de 2006 liés à la population de néo-résidents ($Eff_{0\text{-}4\ ans_mig}$) est pour sa part obtenu en appliquant à l'estimation des naissances la probabilité d'être en vie entre la naissance et les âges révolus 0-4 ans[43], notée ($1\text{-}_{2,5}q_N$).

$$Eff_{0-4\ ans_mig} = N_{mig} \times (1-_{2,5}q_N)$$

La probabilité de survie entre la naissance et 0-4 ans est quasiment égale à 1, les risques de mortalité étant très faibles en France à ces âges là : ils sont inférieurs à 5 pour 1 000, c'est-à-dire que pour 5 000 naissances cumulées en 5 ans, on compterait 4 975 enfants recensés le 1/1/2006, soit une perte de 25 enfants. De ce fait, l'effectif d'enfants âgés de 0-4 ans le 1/1/2006 est quasiment égal à celui du cumul des naissances au cours des cinq années antérieures. Sur le plan statistique (et uniquement sur ce plan), *a fortiori* dans le cadre d'un exercice prospectif, l'écart est donc négligeable. Il l'est d'autant plus que les naissances sont le produit d'une estimation dont la précision est inférieure à la correction apportée par la prise en compte des risques de mortalité avant 5 ans. On peut donc assimiler ces deux grandeurs :

$$Eff_{0-4\ ans_mig} \cong N_{mig}$$

Bien que les écarts de fécondité soient faibles d'un type de communes à l'autre, nous les avons conservés (tableau 7.1) afin de continuer de prendre en compte la spécificité des différents types de communes, notamment sur le plan migratoire.

(43) Cela revient à déterminer la probabilité de survivre entre la naissance (0 an exact) et 2,5 ans exact, soit le centre de la classe d'âges « 0-4 ans révolus » : les enfants nés en 2005 devront encore être en vie le 1/1/2006, soit moins d'un an après leur naissance, mais ceux nés au cours de l'année 2001 auront dû survivre entre quatre et cinq ans (selon le jour de la naissance) pour être présents à cette date.

Tableau 7.1 : Estimation du nombre d'enfants âgés de 0-4 ans liés aux migrantes originaires de l'arrondissement de Lille âgées de 15-49 ans selon le type de communes de résidence en 2006

Secteur géo.	Taille de commune	ESTIMATIONS			
		TGF	ISF	Migrantes en provenance de l'Arr. de Lille âgées de 15-49 ans	Naissances issues des Migrantes en provenance de l'Arr. de Lille sur 5 ans
Béthunois et collines de l'Artois	< 5 000 hab.	0,050	1,8	782	196
	5 000-9 999 hab.	0,054	1,9	133	36
	Béthune	0,061	2,1	149	45
	Ensemble			1 064	277
Ancien bassin minier	< 5 000 hab.	0,053	1,9	516	137
	5 000-9 999 hab.	0,054	1,9	130	35
	10 000 hab. et +	0,058	2,0	219	64
	Ensemble			865	235
Arrondissement de Béthune				**1 929**	**512**

Note de lecture : tous les chiffres mentionnés dans ce tableau sont des estimations. La précision à l'unité est donc illusoire. Il ne faut retenir de ces données que leur ordre de grandeur.

Le terme ISF est une abréviation de « Indice synthétique de fécondité », qui est une mesure annuelle, transversale, du nombre moyen d'enfants par femme.

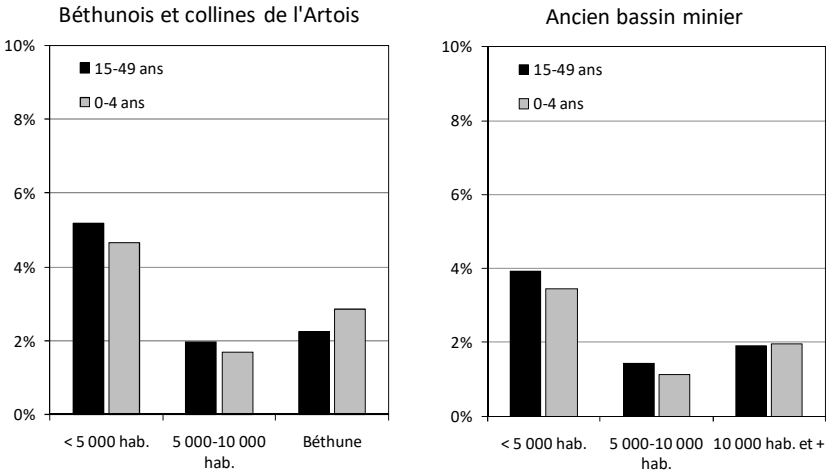
Sans surprise, la proportion des enfants de moins de 5 ans liés aux néo-résidents originaires de l'arrondissement de Lille parmi les 0-4 ans recensés dans l'arrondissement de Béthune est proche de celle des migrants âgés de 15-49 ans en provenance de l'arrondissement de Lille au sein de la population du même âge de l'arrondissement de Béthune (figure 7.9). La corrélation aurait encore été meilleure si l'on avait restreint le groupe des 15-49 ans aux 20-49 ans ou, mieux, aux 25-44 ans, qui correspondent aux âges où se concentre la plus grande part de la fécondité.

D'une manière générale, la part des enfants « issus » des migrants originaires de l'arrondissement de Lille parmi les 0-4 ans recensés dans chaque type de communes est le plus souvent inférieure à celle des néo-habitants en provenance de l'arrondissement de Lille âgés de 15-49 ans. Comme on l'a déjà évoqué, ce résultat est lié au poids considérable des

migrations pour motif familial, qui conduit un grand nombre d'adultes à déménager au moment de la constitution de la descendance. Si l'anticipation des naissances est un motif de départ, une partie des migrants adultes changent de commune alors qu'ils ont déjà un enfant, ce qui réduit le potentiel d'agrandissement des familles et limite donc (très faiblement toutefois) le poids des 0-4 ans « issus » de ces migrations.

Une analyse symétrique peut être faite pour Béthune, qui accueille une population plus jeune, qui commence sa vie de couple en ville, où naissent le ou les premiers enfants, ce qui accentue le poids des néo-résidents dans la natalité de la commune.

Figure 7.9 : Proportion des migrants originaires de l'arrondissement de Lille âgés de 15-49 ans au sein de la population du même âge recensée dans l'arrondissement de Béthune en 2006 et poids des 0-4 ans « issus » de ces migrants communaux parmi l'ensemble des 0-4 ans



Note de lecture : dans les communes de moins de 5 000 habitants du Béthunois et des collines de l'Artois, un peu plus de 5 % des 15-49 ans recensés en 2006 sont originaires de l'arrondissement de Lille (résultat issu d'une exploitation « directe » des données du recensement) ; cette proportion est légèrement inférieure à 5 % pour les 0-4 ans (résultat estimé à partir de la démarche expliquée précédemment (cf. pp. 233-234) et des effectifs totaux d'enfants de 0-4 ans recensés).

Enfin, retenons que pour 5 800 néo-résidents originaires de l'arrondissement de Lille âgés de 5 ans ou plus en 2006, on compte environ 500 enfants de moins de 5 ans. Au total, l'effet net des

migrations en provenance de l'arrondissement de Lille s'élève donc à 6 300 personnes. On peut aussi noter que pour une femme âgée de 15-49 ans qui résidait 5 ans auparavant dans l'arrondissement de Lille, on compte 0,25 enfant âgé de moins de 5 ans, soit un enfant de moins de cinq ans pour quatre femmes en âge de procréer.

Perspectives démographiques avec un apport réduit de migrants en provenance de l'arrondissement de Lille

L'agglomération de Lille ne parviendra pas à réduire de manière totale les migrations en direction de l'arrondissement de Béthune. Il n'est donc pas utile de tester ce scénario. On peut en revanche tenter de cerner le seuil à partir duquel la réduction de ces flux aurait un effet sur la dynamique démographique des différentes populations de l'arrondissement de Béthune(44).

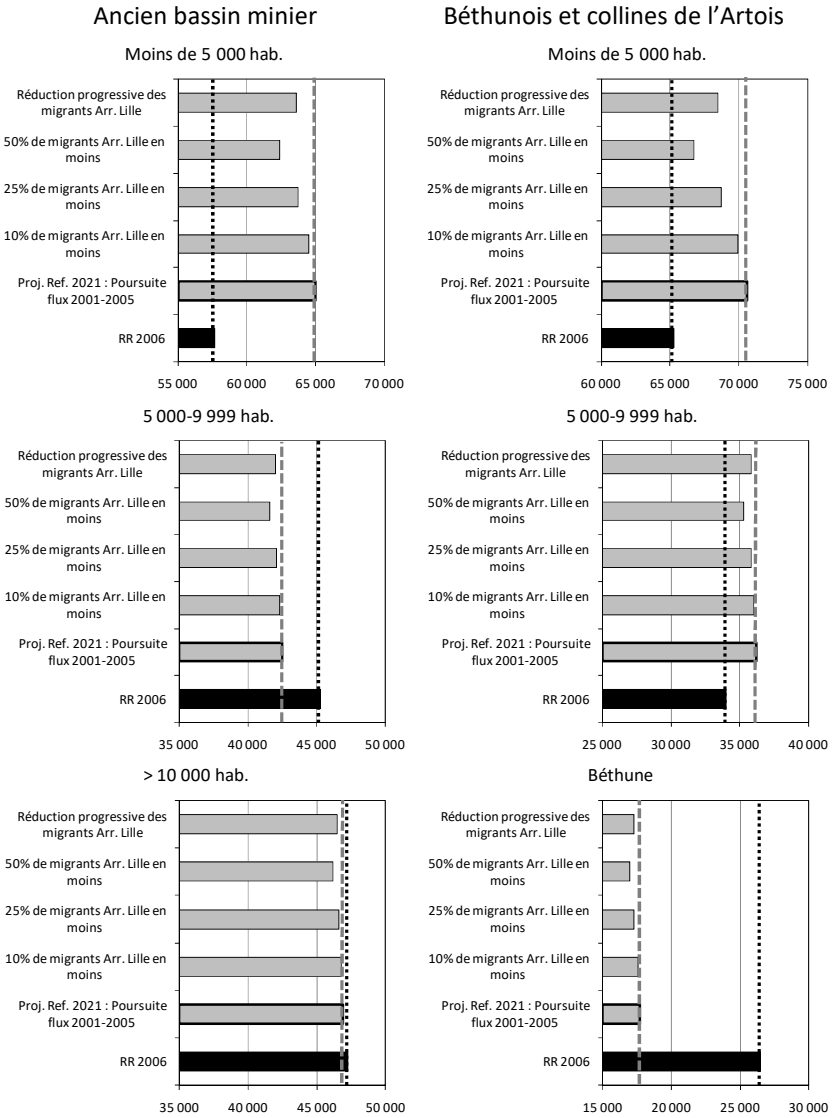
Les résultats de ces simulations à l'horizon 2020 ont été comparés, d'une part aux effectifs recensés en 2006 et, d'autre part, aux projections de populations fondées sur une hypothèse de prolongation des flux migratoires récents (2001-2005).

Conséquences sur les effectifs à l'horizon 2020

La réduction des flux de migrants en provenance de l'arrondissement de Lille se traduirait bien entendu par une diminution du solde migratoire et par conséquent par une croissance démographique moindre à l'horizon 2020. Toutefois, les effets d'une telle hypothèse varient selon la taille de la commune de résidence en 2006 (figure 7.10). Plus la taille des communes est petite, plus l'effet d'une meilleure rétention de la population de l'arrondissement de Lille au sein même de ce territoire sur la croissance démographique locale est important.

(44) Nous avons ainsi défini quatre scénarios : le premier fait l'hypothèse d'une réduction annuelle de 10 % des arrivées en provenance de l'arrondissement de Lille dès l'année 2006 ; les deuxième et troisième élèvent ce seuil respectivement à 25 % et 50 % ; enfin, le quatrième teste une réduction progressive de ce flux : - 10 % chaque année au cours de la période 2006-2010, - 25 % au cours des années 2011-2015 et – 50 % pour la période 2016-2020.

Figure 7.10 : Effets de la réduction du flux de migrants en provenance de l'arrondissement de Lille sur les projections AVEC migrations (flux 2001-2005) à l'horizon 2020



Note de lecture : Le trait en pointillés noirs rappelle l'effectif de la population en 2006. La projection de population à l'horizon 2020 (plus précisément en 2021) fondée sur la poursuite des flux migratoires récents (2001-2005) est indiquée par un trait en pointillés gris.

- *Dans les plus grandes villes de l'arrondissement de Béthune.* A l'horizon 2020, l'effectif global des communes de plus de 10 000 habitants de l'ancien bassin minier devrait rester à son niveau de 2006 si les flux migratoires récents se prolongeaient. Même si ces communes perdaient la moitié du flux d'arrivées en provenance de l'arrondissement de Lille, les projections n'en seraient guère affectées. L'analyse est la même pour Béthune dont la réduction de l'effectif (très exagérée avec l'hypothèse de prolongement des flux migratoires récents) serait peu affectée par une diminution du flux (très faible) d'arrivées en provenance de l'arrondissement de Lille.

- *Dans les villes comptant de 5 000 à 10 000 habitants.* C'est seulement à partir d'un seuil de réduction de 50 % du flux récent de migrants en provenance de l'arrondissement de Lille que les conséquences sur les perspectives à l'horizon 2020 commenceraient à devenir perceptibles. Elles resteraient toutefois modestes et n'accentueraient guère la variation attendue si le solde migratoire récent se maintenait au cours des années 2006-2020 : par rapport à ce scénario, il y aurait 900 habitants de moins en quinze ans dans l'ensemble des communes de 5 000-9 999 habitants de l'ancien bassin minier (- 130 en moyenne par commune) et 900 de moins également dans celles du Béthunois et des collines de l'Artois (- 225 en moyenne par commune). Par rapport aux effectifs recensés en 2006, la baisse attendue dans ce type de communes serait donc légèrement accentuée dans l'ancien bassin minier, tandis que dans le secteur voisin, le nombre d'habitants devrait tout de même augmenter.

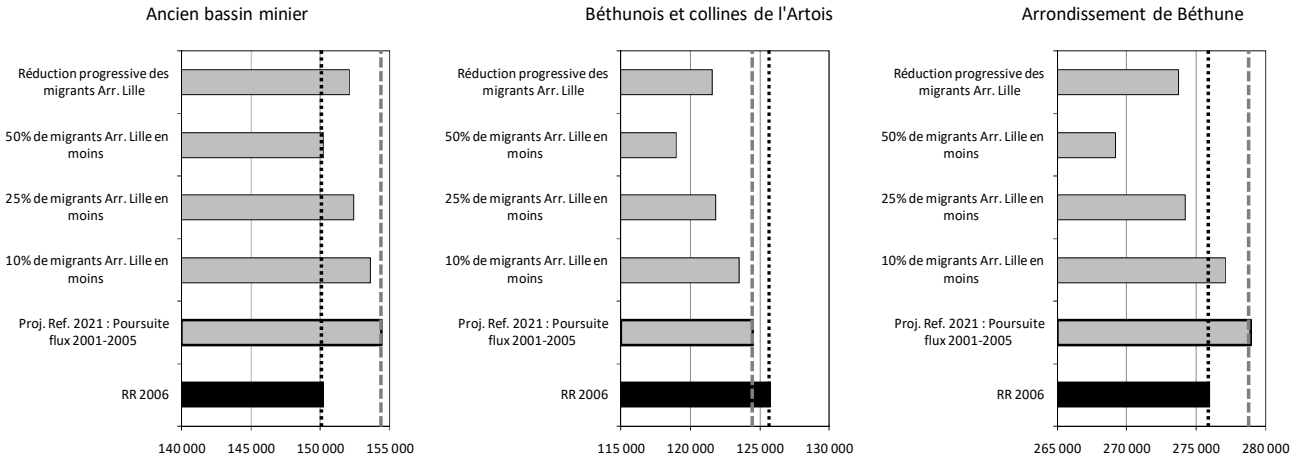
- *Dans les petites communes.* C'est là que se concentre l'essentiel du flux de migrants en provenance de l'arrondissement de Lille. Dans le Béthunois et les collines de l'Artois, la croissance attendue des communes de moins de 5 000 habitants serait nettement affectée dès le seuil de 25 % de migrants « Lillois » en moins (- 1 900 par rapport à la projection de référence). Dans l'ancien bassin minier, c'est également à partir de ce même seuil que le ralentissement démographique serait notable (- 1 300 personnes entre 2006 et 2021 par rapport à la projection de référence). Toutefois, dans tous les scénarios testés, y compris le plus défavorable (- 50 % du flux de migrants en provenance de l'arrondissement de Lille), le nombre

d'habitants devrait continuer d'augmenter par rapport à 2006 dans l'ensemble des petites communes de l'arrondissement.

- *A l'échelle de chaque secteur (figure 7.11).* Dans le Béthunois et les collines de l'Artois, la croissance démographique ne peut être assurée que si la diminution attendue du nombre d'habitants à Béthune peut être compensée par la croissance des effectifs dans les autres communes, en particulier celles de moins de 5 000 habitants. Or cette dernière dépend largement des flux d'arrivées en provenance de l'arrondissement de Lille. De ce fait, dès le seuil de 10 %, la réduction de ce flux, même si elle ne devait pas empêcher les communes de moins de 5 000 habitants de continuer d'augmenter, limiterait la capacité de ces dernières à compenser la baisse du nombre d'habitants à Béthune, entraînant par la même la décroissance des effectifs dans cette partie de l'arrondissement. C'est cette même hypothèse de prolongement des flux migratoires récents qui assurerait la croissance du nombre d'habitants de l'ancien bassin minier, même si les flux en provenance de l'arrondissement de Lille diminuaient. En effet, la dynamique démographique des petites communes de ce secteur a surtout été conditionnée, ces toutes dernières années, par les arrivées en provenance de Béthune. Il faudrait, dans le cadre de ce scénario, que le nombre d'arrivées en provenance de l'arrondissement de Lille soit réduit de moitié pour que l'effectif de l'ancien bassin minier n'augmente pas entre 2006 et 2020.

- *A l'échelle de l'arrondissement (figure 7.11).* La dynamique démographique potentiellement positive de l'arrondissement à l'horizon 2020 ne résisterait pas à une baisse du flux de migrants originaires de l'arrondissement de Lille de l'ordre de 20 %. Par rapport à la dynamique récente, il suffirait donc qu'un migrant potentiel originaire de l'arrondissement de Lille sur cinq ne déménage pas pour empêcher la poursuite de l'augmentation possible (mais modeste) jusqu'en 2020 de l'effectif de la population de l'arrondissement de Béthune. Cela souligne à quel point, au niveau local, la dynamique démographique est fragile : toute variation des flux migratoires « localisés », même modérée, peut peser sur son sens.

Figure 7.11 : Projections de l'effectif des populations de l'arrondissement de Béthune selon l'importance de la réduction du flux de migrants en provenance de l'arrondissement de Lille



Conséquences sur la structure par âge

Les migrations étant surtout le fait de personnes âgées de moins de 50 ans, les effets sur la composition par âge des populations de l'arrondissement de Béthune de la réduction des flux de migrants en provenance de l'arrondissement de Lille se concentreraient essentiellement sur cette tranche d'âges (0-49 ans), quel que soit le secteur de résidence considéré (figures 7.12 et 7.13). Le nombre attendu de personnes âgées de 50-74 ans varierait peu quels que soient les scénarios envisagés, tandis que l'effectif de résidents âgés de 75 ans et plus resterait au même niveau dans tous les cas simulés.

Figure 7.12 : Effets de la réduction du flux de migrants en provenance de l'arrondissement de Lille sur la variation possible de la structure par âge à l'horizon 2020 du Béthunois et des collines de l'Artois

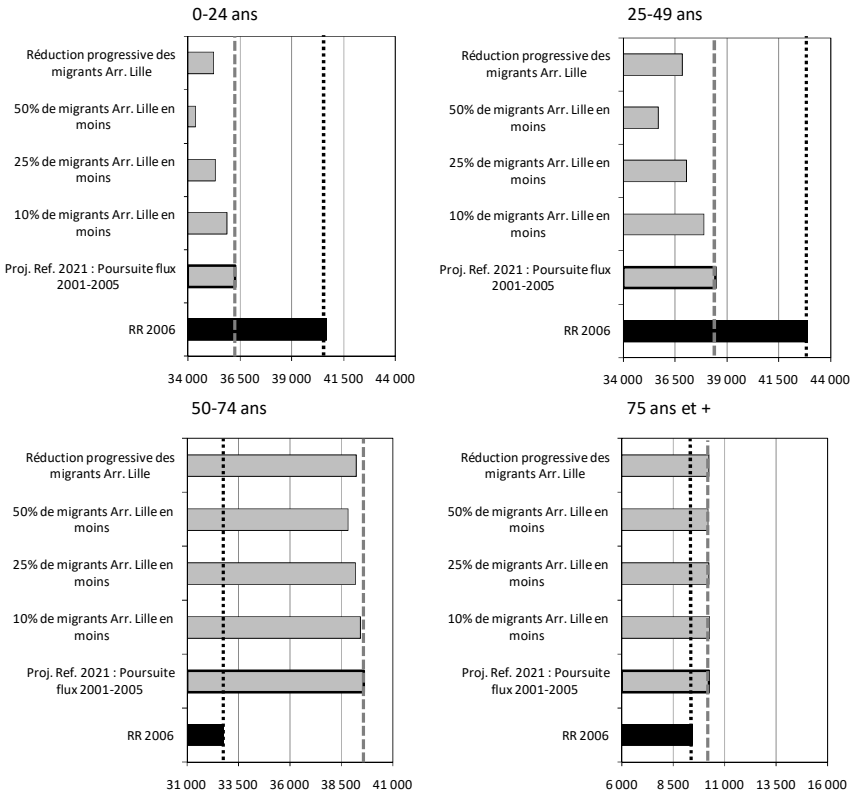
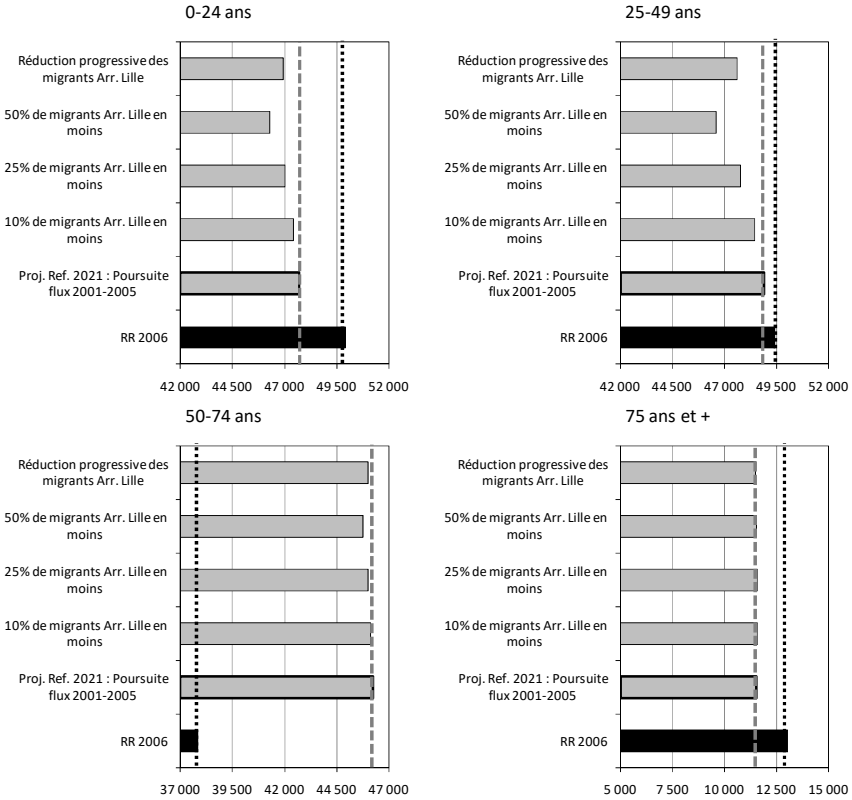


Figure 7.13 : Effets de la réduction du flux de migrants en provenance de l'arrondissement de Lille sur la variation possible de la structure par âge à l'horizon 2020 de l'ancien bassin minier



Ces variations du flux de migrants originaires de l'arrondissement de Lille accentueraient donc (très faiblement toutefois) le vieillissement attendu des populations de l'arrondissement de Béthune. Toutefois, compte tenu de l'ordre de grandeur des variations possibles du nombre de 0-24 ans et de 25-49 ans - faible par rapport à l'effectif de chacun de ces groupes d'âges - le poids de chacune de ces tranches d'âges ne varierait quasiment pas, quel que soit le scénario, par rapport aux projections de référence établies précédemment (cf. chapitre 6) dont les principales conclusions restent valables :

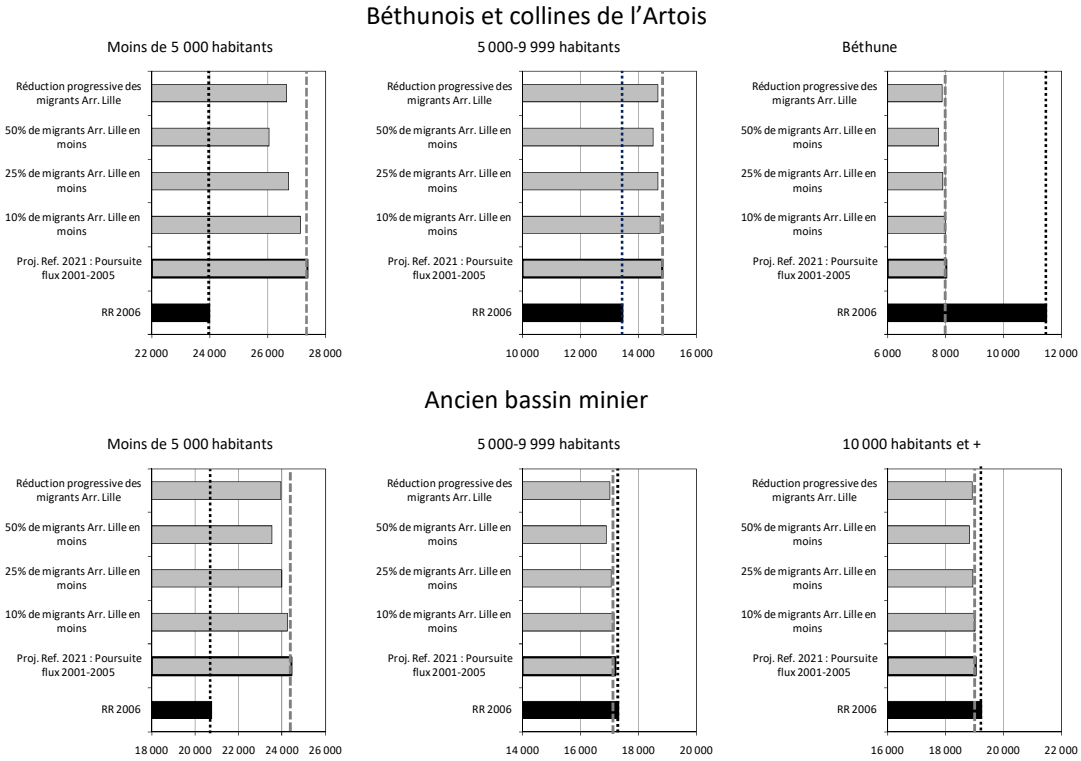
- baisse modérée de l'effectif des 0-24 ans, plus importante de celui des 25-49 ans (surtout dans le Béthunois et les collines de l'Artois). En 2020, chacun de ces groupes représenterait environ 30 % de la population de l'arrondissement (contre un tiers environ en 2006) ;
- augmentation considérable du nombre de personnes âgées de 50-74 ans, dont le poids au sein de la population de l'arrondissement pourrait dépasser 30 % (contre un quart environ en 2006) ;
- baisse du nombre de personnes très âgées (75 ans et plus) dans l'ancien bassin minier, en partie compensée par une légère augmentation de l'effectif de cette tranche d'âges dans le Béthunois et les collines de l'Artois. En 2020, cette tranche d'âges rassemblerait moins de 10 % de la population de l'arrondissement (plus précisément autour de 8 %, soit une proportion très proche de celle observée en 2006).

Conséquences sur le nombre de ménages

Les conséquences des variations possibles du flux de migrants originaires de Lille sur le nombre de ménages attendu à l'horizon 2020 sont liées à la composition des ménages de migrants. On a vu qu'il s'agissait en majorité de familles, en particulier dans les petites communes. Ces dernières, qui accueillent le plus grand nombre de migrants, sont précisément celles qui « souffriraient » le plus d'une baisse des flux migratoires en provenance de l'arrondissement de Lille (figure 7.14).

Ainsi, dans les communes de moins de 5 000 habitants du Béthunois et des collines de l'Artois, une réduction de 25 % de ce flux entraînerait une baisse de 900 ménages environ par rapport à l'effectif qui pourrait être atteint en cas de poursuite de l'ensemble des flux migratoires annuels de la dernière période intercensitaire (2001-2006). En moyenne, cela signifie que chaque commune compterait environ 14 ménages de moins par rapport au scénario prospectif de référence. Dans le cas d'une réduction de ce flux migratoire de moitié (50 %), le déficit atteindrait – 1 600 ménages, soit, par rapport au scénario prospectif de référence, en moyenne 25 ménages en moins par commune de moins de 5 000 habitants.

Figure 7.14 : Nombre de ménages attendu en 2021 dans les différents types de communes de l'arrondissement de Béthune selon le seuil de réduction du flux de migrants en provenance de l'Arrondissement de Lille



Dans l'ancien bassin minier, le nombre de ménages serait inférieur de 600 au seuil de 25 % (soit – 27 ménages par commune en moyenne) et de 1 100 au seuil de 50 % (soit 50 de ménages en moins en moyenne dans chaque commune de moins de 5 000 habitants de ce secteur) par rapport aux effectifs attendus en adoptant le scénario migratoire fondé sur la poursuite de l'ensemble des flux migratoires observés au cours des années 2001-2005.

Mais dans les deux cas, ces variations n'inverseraient pas la tendance à l'augmentation du nombre de ménages d'ici à 2020 dans les petites communes qui, dans l'ensemble, devraient en compter davantage qu'en 2006.

Dans les communes plus grosses, les effets sont beaucoup plus faibles. De ce fait, l'essentiel des variations du nombre de ménages qu'entrainerait une réduction des flux migratoires en provenance de l'arrondissement de Lille est concentré dans les très petites communes.

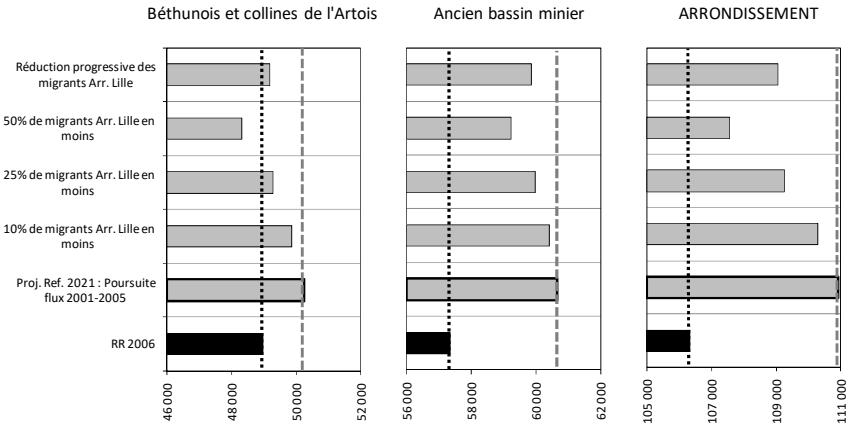
Au total, le Béthunois et les collines de l'Artois pourrait « perdre » 1 000 ménages à l'horizon 2020 (au seuil de 25 % ; 2 000 au seuil de 50 %) par rapport à l'estimation fondée sur une poursuite des flux migratoires annuels observés au cours des années 2001-2005, tandis que dans l'ancien bassin minier, ces « déficits » seraient respectivement de – 600 et de - 1 100 par rapport à l'estimation de référence (figure 7.15).

Dans le Béthunois et les collines de l'Artois, seule une réduction du flux de migrants en provenance de l'arrondissement de Lille de plus de 50 % conduirait à une diminution du nombre de ménages, à l'horizon 2020, par rapport à la situation observée en 2006. On peut donc dire qu'une meilleure rétention par l'arrondissement de Lille de ses habitants a peu de chance d'affecter la croissance attendue du nombre de ménages dans cette partie de l'arrondissement de Béthune. Dans l'ancien bassin minier, le jeu d'hypothèses testées n'affecterait pas le sens (positif) de la croissance attendue du nombre de ménages. Mais rappelons que cette dernière s'appuie largement sur l'hypothèse (très peu vraisemblable) d'une poursuite des mouvements de population importants de Béthune vers les petites communes de moins de 5 000 habitants de ce secteur.

Enfin, au niveau de l'arrondissement, la diminution du nombre de migrants originaires de l'arrondissement de Lille atténuerait la croissance probable du nombre de ménages à l'horizon 2020, mais sans

la remettre en cause. Celle-ci est en effet essentiellement liée au vieillissement de la population. Or, l'augmentation du nombre de personnes âgées à l'horizon 2020 n'est quasiment pas affectée par les mouvements migratoires.

Figure 7.15 : Variation du nombre de ménages selon l'importance de la réduction du flux d'arrivées de migrants en provenance de l'Arrondissement de Lille et le secteur de résidence en 2006



Pour résumer

En 2006, 8 100 personnes âgées de 5 ans et plus résidant dans l'arrondissement de Béthune habitaient cinq ans auparavant dans le département du Nord. Parmi elles, 5 800 viennent plus précisément de l'arrondissement de Lille. Ce flux migratoire profite surtout aux communes de moins de 5 000 habitants qui accueillent plus des deux tiers des migrants originaires de l'arrondissement de Lille. Ces communes proposent en effet une offre de maisons individuelles à des prix bien souvent plus abordables qu'au centre de l'agglomération lilloise, qui attire une population « familiale ».

De ce fait, plus de 60 % de cette population de migrants vit au sein d'une famille composée de deux adultes et de leurs enfants. Dans les communes de moins de 5 000 habitants, cette proportion atteint même 9 sur 10 dans l'ancien bassin minier et 3 sur 4 dans le Béthunois et les collines de l'Artois. Ce dernier secteur a la préférence des chefs de

ménage exerçant des fonctions de cadre ou ayant une profession intellectuelle supérieure : ils représentent plus de 2 chefs de ménage sur 10 dans ce secteur (soit autant que la part d'ouvriers), tandis qu'ils sont trois fois moins nombreux que les ouvriers dans l'ancien bassin minier (respectivement 11 % et 30 %).

La réduction de ce seul flux de migrants pourrait annuler la hausse tendancielle de l'effectif de la population de l'arrondissement de Béthune à l'horizon 2020 (sur la base d'une reproduction des flux annuels migratoires observés au cours des années 2001-20065) à partir d'un seuil un peu supérieur à 10 % et l'inverser de manière significative si d'ici à 2020 le flux de migrants en provenance de l'arrondissement de Lille était diminué d'environ 20 % (cf. la synthèse de ces simulations dans les tableaux 7.2 et 7.3).

Tableau 7.2 : Effets de la réduction des flux de migrants en provenance de l'arrondissement de Lille sur les projections de populations à l'horizon 2020

Secteur et taille des communes	RR 2006	sc. 1 Poursuite flux 2001-2005	sc.2 - 10% de migrants	sc.3 - 25% de migrants	sc.4 - 50% de migrants	sc.5(*) de - 10% à - 50% de migrants
Moins de 5 000 hab.	57 664	*65 000*	*64 500*	*63 700*	*62 400*	*63 600*
5 000-9 999 hab.	45 282	*42 500*	*42 300*	*42 100*	*41 600*	*42 000*
> 10 000 hab.	47 266	*46 900*	*46 800*	*46 600*	*46 200*	*46 500*
Ancien bassin minier	**150 211**	**154 400**	**153 600**	**152 400**	**150 200**	**152 100**
Moins de 5 000 hab.	65 286	*70 600*	*69 900*	*68 700*	*66 700*	*68 500*
5 000-9 999 hab.	34 015	*36 200*	*36 000*	*35 800*	*35 300*	*35 800*
Béthune	26 472	*17 700*	*17 600*	*17 300*	*17 000*	*17 300*
Béthunois et collines de l'Artois	**125 773**	**124 500**	**123 500**	**121 800**	**119 000**	**121 600**
Arrondissement de Béthune	**275 984**	**278 900**	**277 100**	**274 200**	**269 200**	**273 700**

(*) Scénario 5 : réduction des flux annuels de migrants (tendance des années 2001-2005) de 10 % entre 2006 et 2011, de 25 % entre 2011 et 2016 et de 50 % entre 2016 et 2021.

Tableau 7.3 : Effets de la réduction des flux de migrants en provenance de l'arrondissement de Lille sur les variations démographiques possibles par rapport à 2006

Secteur et taille des communes	RR 2006	sc. 1 Poursuite flux 2001-2005	sc.2 - 10% de migrants	sc.3 - 25% de migrants	sc.4 - 50% de migrants	sc.5(*) de - 10% à - 50% de migrants
Moins de 5 000 hab.	57 664	*7 400*	*6 900*	*6 100*	*4 800*	*6 000*
5 000-9 999 hab.	45 282	*-2 800*	*-3 000*	*-3 200*	*-3 700*	*-3 300*
> 10 000 hab.	47 266	*-400*	*-500*	*-700*	*-1 100*	*-800*
Ancien bassin minier	**150 211**	**4 200**	**3 400**	**2 200**	**0**	**1 900**
Moins de 5 000 hab.	65 286	*5 300*	*4 600*	*3 400*	*1 400*	*3 200*
5 000-9 999 hab.	34 015	*2 200*	*2 000*	*1 800*	*1 300*	*1 800*
Béthune	26 472	*-8 800*	*-8 900*	*-9 200*	*-9 500*	*-9 200*
Béthunois et collines de l'Artois	**125 773**	**-1 300**	**-2 300**	**-4 000**	**-6 800**	**-4 200**
Arrondissement de Béthune	**275 984**	**2 900(**)**	**1 100**	**-1 800**	**-6 800**	**-2 300**

(*) Scénario 5 : réduction des flux de migrants de 10 % entre 2006 et 2011, de 25 % entre 2011 et 2016 et de 50 % entre 2016 et 2021.

(**) Note de lecture : avec le scénario de référence, la population de l'arrondissement de Béthune devrait compter en 2021 2 900 habitants de plus qu'en 2006. Avec le scénario 3, elle devrait au contraire en compter 1 800 de moins.

D'un secteur à l'autre, la capacité de « résistance » démographique à la réduction du flux de migrants originaires de l'arrondissement de Lille varie. Elle dépend de la part des migrants originaires de l'arrondissement de Lille dans la dynamique migratoire locale. C'est la raison pour laquelle le Béthunois et les collines de l'Artois serait plus affecté que l'ancien bassin minier.

Récemment, ce dernier secteur a en effet surtout profité des arrivées en provenance de l'arrondissement de Lens et de la commune de Béthune. De ce fait, il faudrait une diminution de moitié du flux en provenance de l'arrondissement de Lille pour annuler la croissance démographique attendue dans ce secteur si les autres flux se maintenaient à leur niveau des années 2001-2005.

En revanche, les migrants en provenance de Lille représentent le principal flux d'arrivées pour le Béthunois et les collines de l'Artois. Ces dernières années, celui-ci a d'ailleurs permis de compenser les nombreux

départs de Béthune vers le secteur voisin. La réduction des arrivées en provenance de l'arrondissement de Lille accentuerait donc le déficit démographique inévitable si l'ensemble des flux migratoires récents devaient se maintenir.

La réduction partielle du seul flux de migrants en provenance de l'arrondissement de Lille pourrait donc assurer le renversement de la tendance démographique (plutôt positive) de l'arrondissement de Béthune. Cela souligne la fragilité des perspectives démographiques et, plus largement, la complexité des évolutions démographiques à court et moyen terme qui reposent, à l'échelle locale, sur de nombreuses interactions avec les territoires voisins. Et l'arrondissement de Lille n'est qu'un de ces territoires …

En revanche, toutes ces simulations ne devraient avoir aucun effet notable sur la composition par âge des populations de l'arrondissement de Béthune par rapport aux structures par âge attendues avec le scénario prospectif de référence (poursuite des flux migratoires annuels de la période 2001-2006). Toutefois, la réduction des flux de migrants en provenance de l'arrondissement de Lille accentuerait légèrement le vieillissement des populations locales, par la réduction du renouvellement de la population âgée de moins de 50 ans.

L'augmentation probablement importante des personnes âgées de 50-74 ans conduirait à une croissance forte du nombre de ménages. Ainsi, comme nous l'avons mentionné dans le chapitre précédent, avec la reconduction à l'horizon 2020 des flux migratoires annuels observés entre 2001 et 2006, l'augmentation attendue de l'effectif de la population de l'arrondissement (+ 2 900) serait inférieure à celle du nombre de ménages (+ 4 800), sans que cela soit incohérent. Ce résultat serait la conséquence de la baisse probable de la taille moyenne des ménages (de 2,6 à 2,5 personnes/ménage).

A l'échelle de l'arrondissement, même une diminution de moitié du flux de migrants originaires de l'arrondissement de Lille ne pourrait pas entrainer une baisse du nombre de ménages (cf. tableaux 7.4 et 7.5).

C'est également le cas au sein de l'ancien bassin minier, sous réserve que les flux migratoires récents se maintiennent entre 2006 et 2020. Dans le Béthunois et les collines de l'Artois, une réduction de ce flux de moitié

réussirait à annuler l'augmentation attendue du nombre de ménages (dans l'hypothèse d'une poursuite des flux migratoires récents).

Dans ce même contexte hypothétique, au sein de chaque secteur, le nombre de ménages devrait continuer de croître dans les communes de moins de 5 000 habitants, même si la moitié seulement des migrants originaires de l'arrondissement de Lille continuait de venir dans les communes de l'arrondissement de Béthune.

Il convient de s'arrêter un peu sur ces projections du nombre de ménages. En effet, si les mouvements migratoires récents devaient se prolonger (scénario prospectif de référence), les communes de moins de 5 000 habitants du Béthunois et des collines de l'Artois devraient accueillir 3 600 ménages supplémentaires en quinze ans, soit 57 en moyenne par commune de ce type dans ce secteur. La situation est identique dans l'ancien bassin minier où le nombre de ménages dans les petites communes devrait également augmenter, mais de manière encore plus intense : + 3 800 ménages à répartir entre 22 communes, soit plus de 170 en moyenne par commune en quinze ans !

Tableau 7.4 : Effets de la réduction des flux de migrants en provenance de l'arrondissement de Lille sur les projections de ménages à l'horizon 2020

Secteur et taille des communes	RR 2006	sc. 1 Poursuite flux 2001-2006	sc.2 - 10% de migrants	sc.3 - 25% de migrants	sc.4 - 50% de migrants	sc.5(*) de - 10% à - 50% de migrants
Moins de 5 000 hab.	20 766	*24 600*	*24 200*	*24 000*	*23 500*	*23 900*
5 000-9 999 hab.	17 332	*17 200*	*17 100*	*17 000*	*16 900*	*17 000*
> 10 000 hab.	19 255	*19 100*	*19 000*	*18 900*	*18 800*	*18 900*
Ancien bassin minier	**57 353**	**60 900**	**60 300**	**59 900**	**59 200**	**59 800**
Moins de 5 000 hab.	24 012	*27 600*	*27 100*	*26 700*	*26 000*	*26 600*
5 000-9 999 hab.	13 457	*14 800*	*14 800*	*14 700*	*14 500*	*14 700*
Béthune	11 501	*7 900*	*7 900*	*7 900*	*7 800*	*7 900*
Béthunois et collines de l'Artois	**48 970**	**50 300**	**49 800**	**49 300**	**48 300**	**49 200**
Arrondissement de Béthune	**106 324**	**111 200**	**110 100**	**109 200**	**107 500**	**109 000**

(*) Réduction des flux de migrants de 10 % entre 2006 et 2011, de 25 % entre 2011 et 2016 et de 50 % entre 2016 et 2021.

Tableau 7.5 : Effets de la réduction des flux de migrants en provenance de l'arrondissement de Lille sur les variations possibles du nombre de ménages par rapport à 2006

Secteur et taille des communes	RR 2006	sc. 1 Poursuite flux 2001-2006	sc.2 - 10% de migrants	sc.3 - 25% de migrants	sc.4 - 50% de migrants	sc.5(*) de - 10% à - 50% de migrants
Moins de 5 000 hab.	20 766	*3 800*	*3 400*	*3 200*	*2 700*	*3 100*
5 000-9 999 hab.	17 332	*-100*	*-200*	*-300*	*-400*	*-300*
> 10 000 hab.	19 255	*-200*	*-300*	*-400*	*-500*	*-400*
Ancien bassin minier	**57 353**	**3 500**	**2 900**	**2 500**	**1 800**	**2 400**
Moins de 5 000 hab.	24 012	*3 600*	*3 100*	*2 700*	*2 000*	*2 600*
5 000-9 999 hab.	13 457	*1 300*	*1 300*	*1 200*	*1 000*	*1 200*
Béthune	11 501	*-3 600*	*-3 600*	*-3 600*	*-3 700*	*-3 600*
Béthunois et collines de l'Artois	**48 970**	**1 300**	**800**	**300**	**-700**	**200**
Arrondissement de Béthune	**106 324**	**4 800(**)**	**3 700**	**2 800**	**1 100**	**2 600**

(*) Réduction des flux de migrants de 10 % entre 2006 et 2011, de 25 % entre 2011 et 2016 et de 50 % entre 2016 et 2021.

(**) Note de lecture : avec le scénario de référence, l'arrondissement de Béthune devrait compter en 2021 4 800 ménages de plus qu'en 2006. Avec le scénario 3, il devrait en compter 2 800 de plus.

Ces communes pourront-elles répondre à une telle demande de logements si elle devait se confirmer ? On peut en douter, ce qui suggère que des mécanismes d'équilibre entre offre foncière et mobilité résidentielle vont stimuler des changements dans l'intensité ou/et la géographie des flux migratoires au cours de ces prochaines années. Ce que suggère cette rapide déclinaison des résultats à l'échelle de chaque commune est une nécessaire redistribution de la population au sein de l'arrondissement entre petites, moyennes et plus grandes communes, même si les flux migratoires en provenance de l'arrondissement de Lille devaient diminuer, et surtout si le nombre d'habitants de l'arrondissement devait continuer de croître.

La confrontation entre les réserves foncières dont disposent ces communes pour le logement et ces projections permettrait de mieux évaluer le potentiel de redistribution spatiale des ménages :

- entre les différents types de communes à l'intérieur de chaque secteur ;
- et entre les secteurs de l'arrondissement.

La croissance démographique de l'arrondissement de Béthune dépend en effet beaucoup de la capacité d'accueil des petites communes. Jusqu'où peuvent aller ces dernières dans l'extension des zones de construction ?

Les plus grandes viles ont également un rôle à tenir, en particulier Béthune : quelle va être leur capacité à renouveler leur offre immobilière (rénovations, transformations, constructions neuves) afin de retenir puis d'attirer de nouvelles populations ?

Ces interrogations dépassent le cadre de la démographie de l'arrondissement et suggèrent une approche élargie à l'ensemble du département et de la région, en tout cas, au moins aux arrondissements voisins.

VUE D'ENSEMBLE

Des perspectives démographiques très inégales au sein de l'arrondissement

L'arrondissement en 2020 : un tout petit peu plus d'habitants, plus de ménages, et surtout, beaucoup plus de personnes âgées

L'arrondissement de Béthune a perdu 14 000 habitants en près de quarante ans, bien que son solde naturel (la différence entre les naissances et les décès) ait toujours été positif. C'est entre 1968 et 1975 que la baisse fut la plus forte (de 290 000 à 280 000 habitants). Son effectif le plus faible a été atteint à la fin des années quatre-vingt-dix (273 000 habitants). En 2006, on en comptait 276 000, soit une hausse de 3 000 habitants en sept ans. Dans le même temps, le nombre de ménages n'a cessé d'augmenter, passant de 87 000 en 1968 à 109 000 en 2006.

Tandis que le nombre d'habitants diminuait (-14 000 en près de quarante ans), le nombre de ménages a donc augmenté (+ 22 000). Ce paradoxe s'explique par le phénomène de décohabitation (les ruptures d'union qui multiplient les ménages tout en diminuant leur taille moyenne) et par le vieillissement de la population (les personnes âgées, de plus en plus nombreuses, résident le plus souvent au sein de ménages de petite taille). Les ménages sont ainsi devenus en moyenne plus petits en 2006 (2,5 personnes par ménage) qu'ils ne l'étaient quarante ans auparavant (3,3 personnes par ménage).

Conformément à ce qui a été observé à l'échelle nationale, la population de l'arrondissement a vieilli en raison de la baisse du nombre de jeunes âgés de moins de 25 ans et de l'augmentation de l'effectif de personnes âgées de 65 ans ou plus. Ainsi, en 1968, 44 % de la population de l'arrondissement avait moins de 25 ans. Ce n'est plus le cas que d'un tiers de la population : ils étaient 126 000 en 1968 contre 91 000 en 2006. A l'opposé, on dénombre 44 000 personnes âgées de 65 ans ou plus en 2006 (soit 16 % de la population) tandis qu'il y en avait 10 000

de moins en 1968 (ils représentaient alors 12 % de la population de l'arrondissement).

La diminution du nombre d'habitants, le vieillissement de la population et l'augmentation du nombre de ménages sont dans le cas présent interdépendants. Les mouvements naturels et migratoires sont également liés à ces phénomènes. La décroissance de l'effectif de la population de l'arrondissement de Béthune est largement expliquée par un mouvement dominant de départs, qui fut particulièrement élevé dans les années soixante-dix. A cette époque, l'arrondissement perdait par le jeu des migrations 11 personnes tous les 1 000 habitants, tandis qu'elle en gagnait seulement 6 par son renouvellement naturel. Progressivement, le solde naturel a diminué (il a été divisé par deux entre les années soixante-dix et le début des années 2000) et le déficit migratoire a été considérablement réduit : il est dix fois moins important au cours de la dernière période intercensitaire (1999-2006) que trente-cinq ans plus tôt. Ces variations expliquent que le taux d'accroissement de la population de l'arrondissement au cours des années 1999-2005 ait été (légèrement) positif (+ 0,15 %, soit 1,5 personne de plus chaque année pour 1 000 habitants).

Cette réduction du solde migratoire est en partie liée au vieillissement de la population, les personnes âgées étant moins souvent candidates au départ que les plus jeunes (qui partent en raison de la poursuite des études, de la recherche d'un d'emploi). Mais, récemment, un autre facteur a également eu un effet important. Les nombreux départs vers les autres régions de France métropolitaine (non compensés par des flux en sens inverse) ont été atténués par des échanges migratoires favorables avec les arrondissements de Lille et de Lens. Les arrivées en provenance de ces territoires voisins ont été au cours des années 2001-2005 plus nombreuses que les départs vers ces derniers (les soldes migratoires sont respectivement de + 1 700 et + 1 500).

Si ces tendances récentes se maintenaient, l'arrondissement de Béthune pourrait compter en 2020 3 000 habitants de plus qu'en 2006 : 279 000 personnes résideraient alors dans l'arrondissement. Le taux de croissance annuelle au cours des prochaines années serait alors de 0,08 % ; il serait un peu moins élevé que celui prévu par l'INSEE à l'échelle de la région ou du département (environ 0,1 %). Cette augmentation, relativement faible (un peu plus de 1 % en quatorze ans)

serait multipliée par deux si le solde migratoire était nul. Cette croissance des effectifs serait seulement assurée par celle des 60-74 ans, qui devraient être environ 16 000 de plus en 2020 par rapport à 2006. Plus du quart de la population serait alors âgée de 60 ans et plus, dont 19 % (près d'une personne sur cinq) aurait au moins 65 ans. Les autres groupes d'âges devraient tous compter moins d'individus qu'aujourd'hui. Ce vieillissement des effectifs se concrétiserait par l'augmentation du nombre de ménages (+ 6 000 environ avec un solde migratoire nul ; + 5 000 avec la poursuite des tendances migratoires récentes).

L'ancien bassin minier et le Béthunois et les collines de l'Artois : des dynamiques démographiques différentes depuis 1968, mais des perspectives convergentes et liées

Au sein de l'arrondissement de Béthune, les évolutions démographiques depuis 1968 ont été très différentes selon le secteur de résidence. Tandis que l'ancien bassin minier a perdu près de 24 000 habitants en quarante ans (de 173 500 en 1968 à 150 000 en 2006), le Béthunois et les collines de l'Artois en a gagné dans le même temps 10 000 (de 116 500 à 126 000). Pour 100 personnes en 1968, il n'y en a donc plus que 87 en 2006 dans l'ancien bassin minier tandis qu'on en compte 108 dans le Béthunois et les collines de l'Artois. La population de l'arrondissement est maintenant mieux répartie entre ces deux entités territoriales : 54 % réside dans l'ancien bassin minier en 2006 contre 60 % à la fin des années soixante.

Dans l'ancien bassin minier, le déficit démographique a été important dans les années soixante-dix : entre 1968 et 1982, cette partie de l'arrondissement a perdu plus de 17 000 habitants, alors que dans le territoire voisin, l'effectif demeurait stable. Au milieu des années soixante-dix, l'ancien bassin minier perdait chaque année environ 12 personnes pour 1 000 habitants (4 pour 1 000 dans le Béthunois et les collines de l'Artois). Ce sont surtout les jeunes adultes qui sont partis dans les années soixante-dix au moment de la fermeture des puits de mine. Ces départs ont :

- d'une part, accentué le poids des personnes âgées et donc augmenté la proportion de décès dans la population ;

- d'autre part, réduit le nombre de naissances et fait baisser la natalité.

De ce fait, le solde naturel a diminué (il était inférieur à 4 pour 1 000 au milieu des années soixante-dix, soit la moitié de celui du secteur voisin) et sa capacité à compenser l'importance du solde migratoire a été limitée. Les conséquences de ce mouvement dominant et important de départs dans les années soixante-dix a encore des traces aujourd'hui. En effet, les jeunes adultes qui sont partis il y a trente ans ont aussi « emporté » avec eux, en quelque sorte, les enfants qu'ils auraient pu avoir dans l'arrondissement. Ce déficit différé de naissances, conjugué à la baisse de la fécondité observée partout en France, se traduit en 2006 par un nombre de jeunes âgés de moins de 20 ans beaucoup moins important que celui de la fin des années soixante : pour trois personnes âgées de moins de 20 ans en 1968, on en compte plus que deux en 2006 (- 33 %). En quarante ans, ce territoire a donc perdu 23 000 jeunes. Dans le Béthunois et les collines de l'Artois, cette même tranche d'âges a diminué d'un quart (- 25 %), ce qui correspond à une perte de 10 000 jeunes.

La baisse du nombre de moins de 20 ans et l'augmentation de celui de plus de 60 ans entre 1968 et 2006 (+ 5 000 dans le Béthunois et les collines de l'Artois, soit + 34 % en quarante ans ; + 6 000 dans l'ancien bassin minier, soit + 29 % sur la période) se sont concrétisées par un vieillissement de la population, à l'instar de ce qui est observé en France. En 1968, un habitant sur deux avait moins de 30,7 ans dans le Béthunois et les collines de l'Artois. En 2006, la moitié est âgée de plus de 38,5 ans. Dans l'ancien bassin minier, l'âge médian est passé pour sa part de 32,2 ans à 38 ans.

Ce vieillissement de la population, conjugué au phénomène de décohabitation, s'est traduit dans chacun de ces secteurs par une augmentation du nombre de ménages : en 2006, on en compte 59 500 dans l'ancien bassin minier (contre 53 000 en 1968) et 49 500 dans le Béthunois et les collines de l'Artois (contre 34 000 en 1968). Alors qu'il y avait en 1968 dans l'ancien bassin minier 19 000 ménages de plus que dans le Béthunois et les collines de l'Artois, cette différence n'est plus que de 10 000 en 2006, ce qui s'inscrit bien dans le cadre du rééquilibrage démographique entre les deux secteurs au sein de l'arrondissement.

La dernière période intercensitaire marque aussi une convergence des dynamiques démographiques de ces deux territoires. Alors qu'entre 1968 et 1999 la croissance des effectifs dans le Béthunois et les collines de l'Artois s'opposait à la diminution du nombre d'habitants de l'ancien bassin minier, les deux territoires ont présenté un bilan positif au cours de la dernière période intercensitaire. L'ancien bassin minier a ainsi réussi à réduire quasi-totalement son déficit migratoire. Les soldes naturel et migratoire pour 1 000 habitants de ces deux territoires sont maintenant quasiment identiques, ce qui contraste avec les écarts observés quarante ans plus tôt :

- le taux de solde naturel annuel moyen est passé entre 1968 et 2006 de 7,8 ‰ à 3,3 ‰ dans le Béthunois et les collines de l'Artois, et de 4,7 ‰ à 1,8 ‰ dans l'ancien bassin minier. L'écart a été réduit de moitié, de 3,1 points à 1,5 point ;
- le déficit migratoire important du début des années soixante-dix (- 14 ‰ dans l'ancien bassin minier ; -7,2 ‰ dans le Béthunois et les collines de l'Artois) a été presque totalement résorbé en quarante ans (respectivement – 0,8 ‰ et – 1,5 ‰ en 2006). L'écart entre ces deux secteurs est donc passé de 6,8 points à 0,7 point !

L'analyse des flux migratoires pour les années 2001-2005 à partir du fichier MIGCOM de l'INSEE montre même que le solde migratoire dans l'ancien bassin minier a été positif sur cette période, confirmant ainsi la réduction spectaculaire du déficit migratoire dans cette partie de l'arrondissement. On observe notamment de nombreux échanges entre le Béthunois et les collines de l'Artois et l'ancien bassin minier, qui profitent davantage à ce dernier.

Si ces tendances migratoires toutes récentes se poursuivaient à l'horizon 2020, l'ancien bassin minier pourrait gagner 4 000 habitants et en compter 154 000, tandis que le Béthunois et les collines de l'Artois en perdrait un peu plus de 1 000 (il y aurait alors 125 000 personnes environ dans ce secteur en 2020).

Quel que soit le scénario, le vieillissement de la population se poursuivra. Chaque secteur devrait compter environ 8 000 personnes âgées de 60-74 ans de plus. Une personne sur cinq environ devrait donc être âgée de 60 ans ou plus : il y en aurait alors plus de 33 000 dans le

Béthunois et les collines de l'Artois et 38 000 dans l'ancien bassin minier.

Cette croissance du nombre de personnes de cette tranche d'âges soutiendrait celle du nombre de ménages : il y en aurait environ 50 300 dans le Béthunois et les collines de l'Artois (+ 1 300 entre 2006 et 2020) et 60 900 dans l'ancien bassin minier (+ 3 500 en quatorze ans).

Ces perspectives démographiques sont donc plus favorables à l'ancien bassin minier. Mais il y a peu de chances que ce soit le cas. En effet, ce scénario repose en grande partie sur le prolongement des migrations internes à l'arrondissement, et en particulier sur le flux important au départ de Béthune, situé dans le Béthunois et les collines de l'Artois, vers les communes de moins de 5 000 habitants de l'ancien bassin minier. Si ce flux diminuait dans les prochaines années (ce qui est vraisemblable), la croissance des effectifs de ce dernier secteur serait plus faible, ce qui profiterait de manière symétrique au Béthunois et aux collines de l'Artois. Le scénario le plus probable est donc celui d'une stabilisation du nombre d'habitants de ce secteur autour de 126 000 habitants et une hausse modérée de l'effectif de la population du secteur voisin qui pourrait avoisiner les 152 000 habitants. Chacun de ces territoires pourrait alors compter 2 000 ménages de plus par rapport à aujourd'hui. En revanche, ce scénario alternatif serait sans conséquence sur l'augmentation du nombre de personnes âgées.

Le poids démographique toujours croissant des communes de moins de 5 000 habitants

Les variations démographiques ont été très inégales au sein de l'arrondissement de Béthune. L'ensemble des communes comptant de 5 000 à 10 000 habitants a ainsi perdu 16 000 personnes en quarante ans. A elles deux, les communes de Nœux-les-Mines et Auchel ont perdu 4 000 personnes entre 1968 et 2006 ; celles de plus de 20 000 habitants plus de 9 000, dont 8 500 à Bruay-la-Buissière. Seul le nombre de personnes résidant dans les communes de moins de 5 000 habitants a augmenté : de 108 000, leur effectif est passé à 123 000, soit une variation de + 14 % en près de quarante ans. En moyenne, chacune des 85 communes de cette taille a gagné environ 180 habitants, leur taille moyenne passant de 1 267 à 1 446 habitants. En 2006, 45 % de la

population de l'arrondissement réside dans ce type de communes contre 37 % en 1968.

La baisse de l'effectif de la population de l'arrondissement s'est donc accompagnée d'un important mouvement de redistribution spatiale de celle-ci.

L'augmentation du nombre d'habitants dans les petites communes s'est faite par à-coups. La première phase de croissance se situe dans la seconde moitié des années soixante-dix. Entre 1975 et 1982, chaque commune gagne environ 50 personnes. C'est deux fois moins toutefois qu'au cours des huit années suivantes (+ 98 entre 1982 et 1990). A cette croissance forte succède une période de stabilité des effectifs : entre 1990 et 1999, chacune de ces communes perd en moyenne 10 habitants. Enfin, le début des années 2000 voit la croissance des effectifs reprendre, à un rythme identique à celui des années 1975-81 (+ 48 habitants en moyenne par commune entre 1999 et 2006).

Cette croissance est la conséquence, à chaque fois, d'une dynamique migratoire très favorable, les arrivées l'emportant très largement sur les départs. L'analyse des flux de migrants pour la période la plus récente (2001-2006) montre que les personnes qui arrivent appartiennent le plus souvent à des familles avec enfant(s), tandis que celles qui partent sont à la fois jeunes et seules : ces jeunes adultes sont arrivés dans ces communes quelques années plus tôt avec leurs parents lors de précédentes « vagues » migratoires.

A l'intérieur de l'arrondissement de Béthune, de nombreuses personnes circulent entre les différents secteurs et les divers types de communes. Ce sont les plus petites communes de l'ancien bassin minier qui ont le plus profité de cette mobilité résidentielle interne. Elles ont en particulier bénéficié de nombreuses arrivées en provenance de Béthune. Dans le secteur voisin, la croissance démographique récente a surtout été assurée par les flux en provenance des arrondissements de Lille et de Lens. D'une manière générale, ces communes de moins de 5 000 habitants ont profité d'une perte d'attractivité des cœurs d'agglomération (c'est notamment le cas de Béthune, Lens et Lille). Mais pour continuer de croître, elles sont presque condamnées à une fuite en avant démographique. En effet, les jeunes adultes sont amenés à quitter ces communes et le domicile des parents au moment de la poursuite des

études ou de l'entrée sur le marché de l'emploi. Pour compenser leur départ sur le plan démographique, il est incontournable de devoir attirer de nouvelles familles avec enfant(s). Ce cycle : (1) arrivées de familles avec enfant(s), (2) vieillissement sur place de l'ensemble de la famille, (3) départ des enfants autour de 20-24 ans, (4) nouvelles arrivées de familles avec enfant(s), explique probablement l'irrégularité de la croissance du nombre d'habitants dans ces communes.

Ce cycle démographique a permis à ces communes de mieux résister au vieillissement de la population. Mais l'arrêt ou la baisse des arrivées aurait pour conséquence une accélération de ce phénomène, puisque les parents arrivés à la fin des années soixante-dix et au cours des années quatre-vingt (alors âgés de 25-34 ans pour beaucoup) vieilliraient sur place, sans leurs enfants partis, qui ne pourraient, dès lors, renouveler sur place la base de la pyramide des âges.

Bien que la croissance démographique de ces communes soit en partie assurée par les flux en provenance des communes plus grosses de l'arrondissement, elles jouent néanmoins un rôle capital dans le potentiel d'accroissement démographique de la population de l'ancien bassin minier, du Béthunois et des collines de l'Artois, et plus généralement dans celui de l'ensemble de l'arrondissement. En effet, elles « captent » une partie des personnes qui décident de quitter les arrondissements très peuplés et très denses sur le plan démographique de Lille et Lens. Si elles devaient se révéler moins attractives, la croissance de l'effectif de la population de l'arrondissement pourrait en souffrir. Par exemple, si le flux d'arrivées en provenance de l'arrondissement de Lille venait à diminuer de 25 % (4 400 personnes au lieu de 5 800 comme observé au cours des années 2001-2005), l'arrondissement de Béthune perdrait à nouveau des habitants à l'horizon 2020.

Le Béthunois et les collines de l'Artois, vers lequel se dirige la majorité des personnes en provenance de l'arrondissement de Lille, souffrirait davantage encore de la limitation de ce flux. Dans l'ancien bassin minier, c'est une réduction des départs de Béthune, premier « pourvoyeur » d'habitants des communes de moins de 5 000 habitants, qui affecterait notablement la croissance démographique de ce secteur. En revanche, ce cas de figure n'aurait aucune incidence sur les perspectives de la population de l'arrondissement à l'horizon 2020.

En dépit de toutes ces réserves, le nombre d'habitants dans les communes de moins de 5 000 habitants devrait continuer de croître de quelques milliers. A l'horizon 2020, près de la moitié de la population de l'arrondissement pourrait résider dans ce type de communes. Elles continueraient donc de profiter des départs des autres types de communes de l'arrondissement, qui parviendraient néanmoins à stabiliser, plus ou moins, l'effectif de leur population dans les années à venir. D'un secteur à l'autre, des nuances peuvent être apportées. Dans l'ancien bassin minier, le nombre d'habitants résidant dans les trois communes de plus de 10 000 habitants devrait demeurer stable, tandis que celui des communes de taille inférieure (5 000-9 999 habitants) pourrait légèrement baisser. Dans le Béthunois et les collines de l'Artois, ce type de communes pourrait gagner des habitants. Béthune, de son côté, pourrait perdre jusqu'à 9 000 habitants en quatorze ans si les flux migratoires récents (2001-2005) se prolongeaient. Il y a cependant peu de chances pour que cela soit le cas.

Pour conclure

Entre 1968 et 1999, tandis que le nombre d'habitants de la région Nord-Pas-de-Calais et celui du département du Pas-de-Calais augmentaient légèrement, l'effectif de la population de l'arrondissement de Béthune diminuait. Ce territoire, en particulier l'ancien bassin minier, a payé un lourd tribut démographique aux restructurations économiques qui ont suivi l'arrêt programmé des puits de mine dans les années soixante-dix. Il aura fallu attendre le début des années 2000, soit 25 ans, c'est-à-dire une génération, pour que la population augmente à nouveau. Il est donc possible qu'à ces années de crise démographique succède un nouveau cycle équilibré sur le plan migratoire, qui bénéficierait, comme à l'échelle nationale, d'une fécondité assurant le renouvellement des générations (1,9 à 2,0 enfants par femme) et du recul de l'âge au décès. Ces conditions assurent, en l'absence de migrations, une croissance (certes mesurée) de toute population.

Vingt-cinq années auront donc été nécessaires pour que le processus de reconversion économique d'une partie du territoire se concrétise par un nouvel équilibre démographique caractérisé par un solde migratoire proche de zéro. Pour les années à venir, cet équilibre constitue la clé de voute des perspectives démographiques. Si les flux migratoires récents devaient se maintenir, la population de l'arrondissement pourrait gagner

des habitants, principalement en raison de l'attractivité « externe » des communes de moins de 5 000 habitants du Béthunois et des collines de l'Artois, qui, mieux que celles de l'ancien bassin minier, sont parvenues à attirer ces dernières années des habitants en provenance de la plupart des arrondissements voisins (à l'exception de celui d'Arras), en particulier ceux de Lens et Lille. Cette meilleure attractivité est liée à leur nombre (63 contre 22 dans l'ancien bassin minier) qui offre donc, *a priori*, davantage de réserves foncières pour les années à venir.

On peut donc penser qu'elles parviendront à assurer une dynamique migratoire qui devrait compenser les nombreux départs vers les autres régions françaises et ainsi contribuer à l'augmentation du nombre d'habitants de l'arrondissement. Mais du point de vue démographique, les variations attendues à l'horizon 2020 seront de faible ampleur à l'échelle de l'arrondissement, des secteurs et mêmes des divers types de communes. Il ne faut donc pas s'attendre à des variations spectaculaires susceptibles de bouleverser les équilibres qui se sont récemment dessinés.

Enfin, la fermeture des mines et les reconversions économiques qui ont suivi ont également initié, sur le plan sociodémographique, un mouvement d'homogénéisation des populations de l'ancien bassin minier et du Béthunois et des collines de l'Artois. Les différences en matière de fécondité (surtout) et de mortalité se sont atténuées ; ces deux secteurs accueillent aussi des ménages dont la taille et le statut socio-économique sont proches.

Au regard des évolutions entre 1968 et 2006, la distinction de ces deux secteurs au sein de l'arrondissement s'est révélée pertinente. Mais la convergence observée des dynamiques naturelle et migratoire et les nombreux échanges de population entre ces deux secteurs suggèrent que cette distinction ne sera peut être plus aussi évidente dans les années à venir. On assiste donc peut être à l'émergence d'une entité territoriale plus homogène, au sein de laquelle c'est la taille des communes plus que leur localisation, qui rendra compte des inégales variations démographiques internes à l'arrondissement. Mais cela, seul l'avenir pourra le confirmer.